

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-013

Agence Comptable

#### Compte financier 2024

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,  
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire  
et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à  
caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et  
technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

#### **DÉLIBÈRE**

##### **Article 1 :**

Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le Budget annexe immobilier (BAIM).

##### **Article 2 :**

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2820 ETPT, dont 2384 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 436 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 291 374 001 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 221 591 352 € personnel
  - 36 640 339 € fonctionnement et intervention
  - 33 142 310 € investissement
- 282 270 408 € de crédits de paiement dont :
  - 221 591 352 € personnel
  - 37 056 838 € fonctionnement et intervention
  - 23 622 217 € investissement
- 281 989 408 € de recettes
- -281 000 € de solde budgétaire (déficit)

##### **Article 3 :**

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- -123 396 € de variation de trésorerie
- 6 719 081 € de résultat patrimonial
- 12 519 740 € de capacité d'autofinancement
- -2 486 214 € de variation de fonds de roulement

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-013

*Agence Comptable*

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

#### Résultat du vote :

Pour : 29

Abstention : 6

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,

  
Jami ADOUI  


Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE  
Agence comptable

# L'annexe aux comptes 2024

## Présentation du document

Le présent document est un état financier qui complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Il vise à apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et accompagne les informations qu'il contient.

Il est établi selon les préconisations de l'instruction du 19 décembre 2023 de la direction générale des finances publiques n° ECOE2334243J portant instruction comptable commune, publiée au BOFIP-GCP-23-0047 du 19 décembre 2023.

La note est établie par ailleurs en tenant compte du passage effectif de l'établissement à la GBCP au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette annexe est en conséquence établie selon les modalités de présentation exposées par la norme 1 de l'instruction commune : Modalités de présentation des états financiers.

Les éléments mentionnés dans cette annexe sont réputés significatifs dès lors qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- Le poste représente un certain pourcentage du total du bilan ;
- La variation représente entre 10 et 20% du montant total du poste ;
- Le montant considéré représente plus de 10% du bénéfice net.

# SOMMAIRE

- 1..... Les faits marquants de l'exercice
- 2..... Les règles et méthodes comptables
- 3..... Les analyses des postes du bilan
- 4..... Les analyses du compte de résultat
- 5..... Autres informations
- 6..... Les effectifs
- 7..... Les annexes

## 1 - Les faits marquants de l'exercice 2024

Suite à la signature de l'acte notarié le 16 janvier 2023 concernant un avenant à bail emphytéotique et substitution de sous-locataire entre le GIP Cycéron et l'Université de Caen Normandie, les éléments bâtimentaires du GIP Cycéron ont été transférés à l'Université de Caen Normandie et intégrés au bilan et à l'inventaire pour une valeur brute de 13 933 915 €.

Autre évènement ayant impacté fortement la trésorerie de l'Université, la LASM (livraison à soi-même). En effet en fin d'année 2023, l'Université a demandé le versement de son crédit de TVA (11,7 millions €). Il était prévu de rembourser l'avance de trésorerie résultant de cette LASM sur le même exercice, mais des difficultés techniques ont décalé ce reversement sur le début d'année 2024 (4,3 millions €).

En 2023, un important travail de rationalisation des régies a été entrepris ramenant à 6 le nombre de régies en fin d'année alors qu'en début 2023 on en dénombrait plus d'une trentaine. Ce travail s'est poursuivi en 2024 et au 31/12/2024 on n'en recense plus que quatre, dont une création au service de santé aux étudiants (SSE) inauguré en septembre 2024. Ces suppressions se sont accompagnées de mise en place de moyens de paiement (carte achat) et d'encaissement modernes (TPE) pour permettre à tous, usagers et services ou composantes, de bénéficier d'une prestation optimisée.

Enfin, le 04 décembre 2024 est paru au JORF (journal officiel de la République française) le nouveau décret financier qui définit les critères de soutenabilité budgétaire. À savoir :

- Ratio masse salariale / produits encaissable < 83 %
- Trésorerie en jours de fonctionnement décaissables > 30 jours
- Fonds de roulement en jours de fonctionnement décaissables > 15 jours

Pour l'exercice 2024, ces trois ratios sont satisfaits.

Sur le plan comptable, l'année 2024 se caractérise par une augmentation des charges de fonctionnement (+ 7.8 millions d'€), mais aussi une augmentation des produits plus importante (+ 13.4 millions €), ce qui permet d'aboutir à un résultat bénéficiaire.

Ainsi le bénéfice constaté est passé de **1 103 228 €** à **6 719 080 €**.

Quant au bilan patrimonial de l'établissement, l'année 2024 s'est caractérisée, d'une part, par l'intégration des bâtiments de Cycéron et, d'autre part, par la poursuite des travaux de fiabilisation de l'inventaire physique en collaboration avec les composantes (sorties d'actif pour 5 892 898 € votée lors des Conseils d'administration des 07/06/2024 et 18/10/2024).

Remarque : La subvention pour charges de service public (SCSP) 2024 contient des crédits relatifs au Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) pour **2 438 K€**. Il s'agit de la première tranche de financement du COMP 2024. Ces financements de l'État viendront couvrir des opérations à venir, mais leur traitement comptable en SCSP est conforme aux dispositions de l'Instruction Comptable Commune (ICC)

## 2 - Les règles et méthodes comptables

**Rappel : accès aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies) et certification des comptes**

L'UNICAEN a accédé au 1er janvier 2011 aux responsabilités et compétences élargies (RCE) prévues par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) et le décret du 27 juin 2008, dont l'une des principales conséquences est le transfert par l'État de la masse salariale du Titre 2 de son budget.

Par une délibération du 28 mai 2019, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer la convention de dévolution du patrimoine avec l'État et le 10 février 2022, l'acte a été signé et l'université est devenue propriétaire de ses bâtiments.

La loi de 2007 prévoyant une certification annuelle des comptes par un commissaire aux comptes, l'UNICAEN a missionné le Cabinet Mazars par une procédure de Marchés Publics, portant sur les exercices 2023 à 2029 inclus.

Le cabinet Mazars ayant par ailleurs été lauréat de l'appel d'offre précédent (2016-2022), les années prises en référence dans cette annexe relative aux comptes 2024 sont donc comparables, en particulier pour les chiffres de dépenses de masse salariale et ceux des subventions reçues de l'État pour financer les charges de service public (SCSP).

Les comptes annuels des EPSCP sont établis selon les principes comptables repris par l'instruction du 19 décembre 2023 de la direction générale des finances publiques n° ECOE2334243J portant instruction comptable commune, publiée au BOFIP-GCP-23-0047 du 19 décembre 2023.

Dès lors, la présentation des comptes relatifs à l'exercice 2024 est comparable dans les méthodes suivies à celles qui ont permis d'établir les comptes relatifs à l'exercice 2023.

Ainsi, l'Université s'étant dotée, depuis le 1er janvier 2017, d'un logiciel compatible avec la GBCP, elle a donc appliqué en 2024 le décret GBCP. Le bilan d'entrée 2024 est donc comparable à celui de sortie 2023.

## 2.1 - Les principes comptables de base

Les comptes de l'université de Caen, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis conformément au référentiel comptable constitué du Recueil des Normes Comptables pour les Établissements Publics (RNCEP), de l'instruction commune et du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2.2 - Les immobilisations et subventions d'investissement et leurs amortissements respectifs

### 2-2-1) Immobilisations corporelles et incorporelles

**Méthode d'intégration à l'actif des comptes :**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, et chacune des immobilisations est comptabilisée en tant qu'élément indivisible de l'actif principal et pour son coût total dans le respect de l'instruction du 09/04/2014 et l'instruction du 19 décembre 2023 de la direction générale des finances publiques n° ECOE2334243J portant instruction comptable commune, publiée au BOFIP-GCP-23-0047 du 19 décembre 2023 :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes ;
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

**Méthode et durée d'amortissement :**

Suite au vote du Conseil d'Administration, les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont amortis à compter du jour de la mise en service suivant la méthode du prorata temporis. Ils étaient précédemment amortis par annuité à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Lors de la reprise des biens de l'inventaire dans la comptabilité GBCP en 2017, tous les biens ont été repris selon la méthode du prorata temporis qui s'applique aussi à la neutralisation de leur financement.

Le Conseil d'administration du 23 novembre 2022 a fixé les durées d'amortissement à partir de l'exercice 2022 selon le tableau ci-dessous. De plus, il a été acté que le seuil unitaire de signification restait inchangé à 800 € HT pour le cas général. Échappent à cette règle, les matériels informatiques (postes informatiques, smartphones, tablettes, ordinateurs portables, etc.) qui sont comptabilisés en investissement quel que soit le montant ; mais également les matériels acquis sur contrat de recherche qui suivent les dispositions prévues au contrat de recherche.

Catégorie d'immobilisation	Compte M9	CA du 23-11-2022
Logiciels, brevets, licences	205	5 ans
Constructions	2131	<b>30 ans</b>
Installations générales, agencements, aménagements de constructions	2135	20 ans
Installations techniques complexes	2151	10 ans
Installations à caractère spécifique	21531/35/38	<b>Non utilisé</b>
Matériel scientifique	2154	<b>5 ans</b>
Matériel d'enseignement	2156	10 ans
Agencement du matériel et outillage	2157	10 ans
Collections	216	<b>Pas d'amortissement</b>
Biens historiques et culturels	217	<b>Pas d'amortissement</b>
Agencements divers	2181	20 ans
Matériel de transport	2182	<b>5 ans</b>
Matériel de bureau	21831	10 ans
Mobilier	2184	10 ans
Matériel informatique	21832	<b>3 ans</b>
Matériel divers	2188	10 ans

**Composition des postes d'actifs :**

**Les immobilisations incorporelles** se composent exclusivement de logiciels, brevets et licences.

**Les immobilisations corporelles** et leur variation se décomposent en :

1/ **Patrimoine immobilier (terrains et constructions)** : l'évaluation des biens chiffrés en 2010 par le CBRE et intégrés dans le patrimoine a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2014 en collaboration

entre les services de l'Université et ceux de France Domaines. Les nouvelles évaluations ont été intégrées en comptabilité en date du 01/01/2015, les anciennes évaluations de 2010 ont été sorties à la même date. Concomitamment une sortie des travaux menés dans ces bâtiments entre les deux évaluations a été opérée.

**2/ Actifs mobiliers** : les travaux engagés concernant la fiabilisation de l'inventaire physique des biens mobiliers de l'établissement se sont poursuivis. La procédure mise en place pour l'apurement régulier et permanent des actifs mobiliers (1 fois par an à minima) et pour la vérification systématique de présence des biens d'une valeur significative (supérieure à 15.000 €) a permis de fiabiliser le haut du bilan grâce à deux sorties d'inventaire votées lors des Conseils d'administration des 7 juin et 18 octobre 2024. De plus, le Conseil d'administration a acté lors de sa séance du 11 juillet 2023 la pratique permettant de sortir automatiquement de l'actif les biens ayant une VNC (valeur nette comptable) nulle depuis au moins 5 ans et dont la valeur nominale était inférieure à 10 000 € (sauf comptes 211, 212 et 213 terrains et constructions et par construction analogique le compte 214).

Ce travail continuera à être mené très régulièrement en lien avec les services techniques (DSI, DPL) et les composantes, en particulier les laboratoires pour les biens scientifiques.

**3/ Les immobilisations en cours au 31/12** : elles concernent notamment le démarrage des travaux de l'aile B du bâtiment CYCERON pour 1 310 779 €, les travaux de remplacement de la verrière à Alençon pour 444 288 € et les travaux sur le site de Cherbourg pour 400 819 €.

**Les immobilisations financières** concernent des prêts octroyés aux personnels par l'Université et l'acquisition de titres de participation dans la SAS ENERGIES MARINES RENOUVELABLES, à l'automne 2019 pour un montant de 15 000 €. À noter que le Conseil d'administration a voté une augmentation de 15 000 € au titre de la participation dans la SAS ENERGIES MARINES RENOUVELABLES qui ne s'est pas encore concrétisée.

## **2-2-2) Les subventions d'investissement**

Lors de la préparation des budgets, primitifs et rectificatifs, les subventions connues et fléchées pour l'investissement sont inscrites puis titrées et comptabilisées en section d'investissement.

La reprise des subventions d'investissement s'effectue en parallèle des amortissements pratiqués sur les biens financés par ces financements auxquels elles ont été rattachées.

Les financements externes sont inscrits au bilan en tant que financements rattachés à des actifs, soit au vu des précisions contenues dans les décisions attributives de subventions, dans le respect de la partie versante, soit d'après la réalité et la connaissance de l'origine du financement de l'actif, suivant les modalités prévues par l'instruction du 18 décembre 2012.

## **3 – Analyse des postes du bilan**

### **3.1 - Actifs immobilisés (cf. annexe 4 du compte financier)**

Le montant est valorisé selon les coûts complets d'acquisition des immobilisations. Le montant des entrées d'actifs s'est élevé à **24 095 420 €** et le montant des sorties d'actif s'est élevé à **6 046 466 €**.

Au cours de l'année 2024, le patrimoine de l'Université a augmenté de **18 048 954 €**.

Le montant de l'actif immobilisé s'élève désormais à **443 635 912 €**, amorti pour une valeur de **156 480 759 €**, soit une valeur nette de **287 155 152 €** en nette augmentation.

En effet, la valeur nette de 2023 était de **280 436 463 €**, soit une augmentation de **2.4 %** (après 2.9 % en 2023)

Il se répartit de la manière suivante :

- Budget annexe immobilier (BAIM) : **350 964 057 €** avec un amortissement de **93 823 996 €** soit une valeur nette de **257 140 061 €**
- Université hors Budget annexe immobilier (BAIM) : **92 671 854 €** avec un amortissement de **62 656 764 €** soit une valeur nette de **30 015 090 €**

**La valeur nette des immobilisations incorporelles** s'élève à **997 770 €** en baisse par rapport à 2023 (- 1.8 %).

La valeur brute du poste constructions augmente de **39 626 006 €** par rapport à 2023, en raison d'une part des achats de l'année, et d'autre part de l'intégration des bâtiments du GIP Cycéron mais également du transfert du poste « immobilisation en cours » au poste « construction » pour de nombreux projets (Biomasse, CREC...)

Corollairement le poste des immobilisations en cours de construction baisse (-78 %) passant de **20 054 018 €** à **4 319 663 €**.

Le poste Matériel d'enseignement et scientifique s'élève à **53 254 812 €** en valeur brute, en augmentation de **4 515 329 €**, en raison de nombreuses acquisitions de matériel de recherche et d'équipement numérique.

Le poste autres immobilisations corporelles regroupe pour l'essentiel :

- le mobilier pour **6 340 338 €** en valeur brute (en augmentation de 5.98 %);
- le matériel informatique pour **15 897 765 €** (en légère hausse + 1.95 %);
- les véhicules pour **1 230 500 €**;
- et les matériels divers pour **10 687 056 €**.

Au titre des immobilisations financières, l'Université a poursuivi sa politique de prêts aux personnels en difficulté. Au 31/12/2024, quatre agents étaient concernés pour un total de **4 500 €** et un solde de **2 250 €** à rembourser.

Par ailleurs, **15 000 €** de titres de participation dans la SAS EMR ont été acquis en 2019 pour permettre à l'Université de poursuivre les travaux de recherche engagés en matière d'Énergies Marines Renouvelables, en partenariat avec d'autres Universités et entreprises.

À noter que dans le tableau des immobilisations, l'intégration des bâtiments du GIP CYCERON apparaît en valeur brute au début de l'exercice alors qu'en toute logique elle aurait dû être indiquée dans la colonne « acquisition / mise à disposition / transferts »

### 3.2 - Amortissements et dépréciation des immobilisations (Annexes 5 et 2 du compte financier)

Les dotations de l'exercice s'élèvent à **20 564 7881 €** en nette augmentation par rapport à l'année précédente (+ 6,04 %).

La variation de l'exercice par poste d'immobilisation est détaillée à l'annexe 5 du compte financier.

Au cours de l'exercice, aucune dépréciation des immobilisations n'a été identifiée et comptabilisée par l'Université (cf. tableau des dépréciations - annexe 2 au compte financier).

### 3.3 - Stocks (Annexe 3 du compte financier)

L'université de Caen comptabilise le stock des livres et ouvrages divers des Presses Universitaires de Caen (PUC) et le stock des objets publicitaires.

À la fin de l'exercice, ils s'établissent à **934 881€** répartis de la manière suivante :

	2023	2024	Variation
3228 - Stocks - Objets promotionnels	26 657	40 647	13 991
3710 - Stocks - Publications	862 369	894 234	31 864
<b>Total</b>	<b>889 026</b>	<b>934 881</b>	<b>45 855</b>

Le stock des livres du service des publications est comptabilisé en application des règles et usages en vigueur dans l'édition, à savoir : les stocks sont calculés au prix de revient du livre, tous les ouvrages en stock (y compris ceux qui sont chez les diffuseurs) sont recensés et seuls ceux des trois dernières années sont valorisés : pour l'année N, la valeur du stock est égale à la quantité en stock au 31 décembre multipliée par le prix de revient ; pour les années N+1 et N+2, seuls 30 % et 10 % respectivement sont retenus sur la valeur calculée de la même façon.

La dépréciation des stocks des PUC s'élève à la clôture de l'exercice 2024 à **830 594 €**.

### 3.4 - Créances : (Annexe 8 du compte financier)

En fin d'exercice, la créance sur les entités publiques s'élève à **23 536 845 €** en hausse de **7 054 582 €** par rapport à l'exercice précédent après une baisse de **13 723 648 €** l'année précédente.

Créances sur les entités publiques	2023	2024	Variation
4411 - Subventions d'investissement	1 410 935	3 737 999	2 327 064
4417 - Subventions d'exploitation	1 495 404	1 566 119	70 715
4458 - Remboursement de TVA demandé	111 140	343 935	232 795
44877 - Subventions à recevoir	13 464 784	17 888 791	4 424 007
<b>Total</b>	<b>16 482 263</b>	<b>23 536 845</b>	<b>7 054 582</b>

Le montant des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice augmente fortement **(+ 4, 4 M€)**. Il concerne principalement **292** (266 en 2023) contrats de recherche en cours pour un montant total de **12,9 M€** mais également les projets hors recherche tels les NCU réussites plurielles **2,2 M€**, SATIN **0,6 M€** et divers produits à recevoir (biomasse, PAMSU, Taxe d'apprentissage...)

Tout comme en 2023 et 2022, il n'y a pas de subvention attendue à plus d'un an sur les contrats de recherche et donc aucune provision n'a été enregistrée.

	2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
créances sur subvention d'investissement	1	38 266	0	0	0	0	0	0
créances sur subvention de fonctionnement	3	273 685	0	0	0	0	0	0

Le poste clients se maintient au niveau de l'an dernier en légère hausse (+4 %).

	2021	2022	2023	2024	Variation
4111- Clients	2 320 556	2 671 394	2 808 084	1 671 412	-1 136 672
4160 - Clients douteux	164 197	123 625	146 053	139 166	-6 887
4181 - Clients factures à établir	3 055 957	2 906 871	3 828 007	5 244 067	1 416 060
<b>Total</b>	<b>5 540 710</b>	<b>5 701 890</b>	<b>6 782 144</b>	<b>7 054 645</b>	<b>272 501</b>

Au 31 décembre, l'ensemble des créances clients douteux provisionnées s'élève à **139 166 €** du même ordre de grandeur qu'en 2023 (146 053€). Le nombre de dossiers en clients douteux est stable. La provision couvre tout le compte 416 qui regroupe 90 créances supérieures à six mois d'antériorité (71 en 2023).

En fin d'exercice, le montant des dossiers contentieux de plus d'un an évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre</b>	35	26	24	25
<b>Montant</b>	70 165	105 177	121 319	100 272

Les charges constatées d'avance sont du même niveau qu'en 2023 : **450 032 €** (452 141 € en 2023). Elles concernent principalement des abonnements à des services numériques, nombreux au sein de l'établissement.

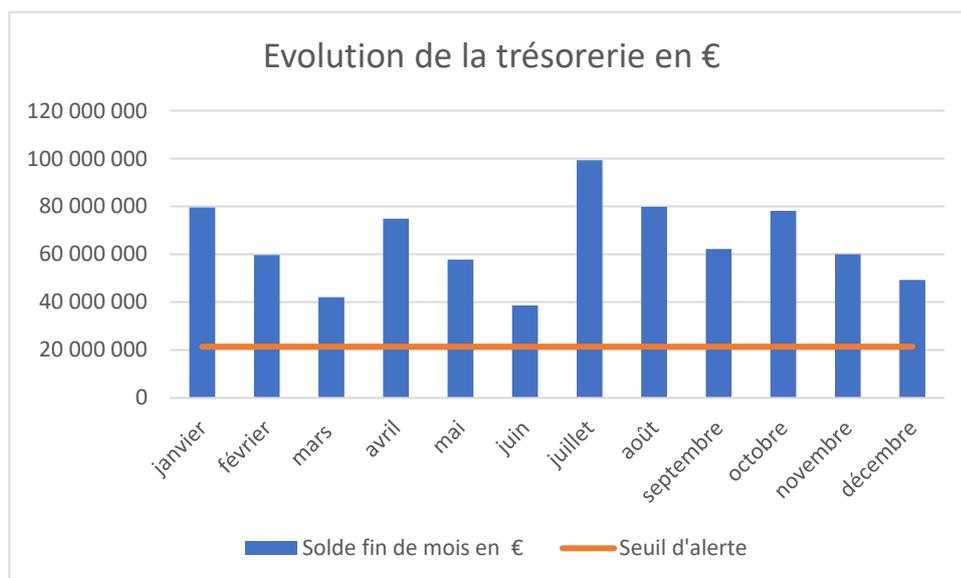
	2021	2022	2023	2024
486 - Charges constatées d'avance	98 058	249 208	452 141	450 032

### 3.5 – Trésorerie

La trésorerie de 2024 s'est maintenue au niveau de celle de 2023. Elle atteint au 31/12/2024 49.2 M€ et se stabilise donc à un niveau acceptable, et en tous cas supérieur au seuil fixé par le décret financier du 04 décembre 2024 (30 jours de fonctionnement décaissable). Cependant cette trésorerie **reste fortement gagée** : prêt de 5 M€ accordé en 2019, avances sur les contrats de recherche, solde de la CVEC...

	2021	2022	2023	2024	Variation
TRESORERIE ACTIVE	32 809 430	24 034 604	49 477 624	49 251 964	-225 660
TRESORERIE PASSIVE	0	0	-106 244	-1 661	104 582
Avances sur subventions Etat et autres financeurs : trésorerie fléchée	-16 684 805	-22 920 526	-32 437 106	-44 372 344	-11 935 238
<b>Total disponibilités</b>	<b>16 124 625</b>	<b>1 114 078</b>	<b>16 934 274</b>	<b>4 877 959</b>	<b>-12 056 316</b>
CHARGES DECAISSABLES	221 681 102	237 557 010	250 144 278	256 783 580	6 639 302
Trésorerie en jours	<b>26,2</b>	<b>1,7</b>	<b>24,4</b>	<b>6,8</b>	-17,5
CHARGES PERSONNEL	190 595 230	199 831 573	208 509 541	218 194 679	9 685 139
Trésorerie en jours	<b>30,5</b>	<b>2,0</b>	<b>29,2</b>	<b>8,0</b>	-21,2

De manière plus anecdotique, le plan de trésorerie montre que les « creux » de trésorerie se situent fin mars, fin juin et fin décembre et qu'à l'inverse, les « pics » de trésorerie correspondent aux mois de versement de la subvention pour charge de service public (janvier, avril, juillet et octobre). Le deuxième semestre est marqué par la rentrée concomitante des recettes liées aux droits d'inscription.



### 3.6 - Les Fonds propres

Les fonds propres de l'UNICAEN sont composés au 31/12/2024 :

- Des financements de l'État, soit par mise à disposition du patrimoine immobilier, soit par attribution de subventions d'investissement, notamment du CPER ;
- Des réserves qui retracent le résultat cumulé des exercices antérieurs ;
- Le résultat de l'exercice ;
- Des postes report à nouveau ;
- Des subventions d'investissement allouées par différents financeurs autres que l'État (Région, Départements, Communes, Europe...).

**Les financements de l'État** comptabilisés au passif du bilan (**cf. Annexe 6 au Compte financier**) se décomposent en 3 catégories :

- Les financements non rattachés à des actifs s'élèvent à **3 462 465 €**. Ils concernent notamment la part de l'État dans le financement des travaux en cours ou en attente de réalisation ;
- Les financements de l'État représentant la contrepartie de biens patrimoniaux remis en pleine propriété. Ils s'élèvent à **134 688 642 €** ;
- Les financements des autres actifs par l'État d'un montant de **20 456 310 €**, retracent les subventions allouées pour les différents programmes de travaux réalisés par l'établissement, soit dans le cadre des différents CPER, soit dans le cadre de travaux spécifiques de mises en sécurité ou encore du plan de relance.

Les autres financements nets de l'actif par des tiers (cf. annexe 6 au Compte Financier) sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024	Variation
Région - non rattachés à un actif	7 139 792	1 200 827	1 717 717	158 400	-1 559 317
Autres collectivités (ou EP)- non rattachés à un actif	1 929 016	2 271 033	277 033	80 000	-197 033
Union Européenne - non rattachés à un actif	401 673	1 274 990	2 520 843	35 417	-2 485 426
Autres organismes- non rattachés à un actif	0	135 000	0	0	0
<b>Total financements non rattachés à un actif</b>	<b>9 470 481</b>	<b>4 881 849</b>	<b>4 515 593</b>	<b>273 817</b>	<b>-4 241 776</b>
Région - rattachés à un actif	51 154 121	56 429 577	52 644 377	53 861 788	1 217 411
Département- rattachés à un actif	362 176	272 257	2 946 968	2 708 063	-238 906
Commune et groupements - rattachés à un actif	409 315	1 127 506	1 118 131	1 118 246	115
Autres collectivités et EP – rattachés à un actif	903 931	1 485 556	1 367 377	2 090 085	722 708
Union Européenne - rattachés à un actif	4 357 344	6 608 422	9 840 503	12 036 959	2 196 456
Autres organismes- rattachés à un actif	175 011	152 728	114 175	95 996	-18 179
Autres- rattachés à un actif	2 153 724	2 059 275	1 903 868	1 564 429	-339 439
<b>Total Financements rattachés à un actif</b>	<b>59 515 622</b>	<b>68 135 321</b>	<b>69 935 400</b>	<b>73 475 566</b>	<b>3 540 166</b>
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS NETS DE L'ACTIF</b>	<b>68 986 103</b>	<b>73 017 170</b>	<b>74 450 993</b>	<b>73 749 383</b>	<b>-701 610</b>
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS BRUTS DE L'ACTIF</b>	<b>232 856 811</b>	<b>234 458 470</b>	<b>234 486 839</b>	<b>232 966 622</b>	<b>-1 520 217</b>

### 3.7 - Réserves, report à nouveau et résultat

Le poste réserves est alimenté, sur vote du conseil d'administration, par affectation du résultat de l'exercice, qui peut aussi être affecté en report à nouveau, ce poste étant aussi utilisé pour mesurer l'impact en cours d'exercice :

- D'opérations relevant d'exercices antérieurs,
- De changements de méthode comptable,
- De correction d'erreurs.

Fin 2024, le poste réserves s'élève à **54 680 743 €**.

Ce poste est réparti de la manière suivante :

- **BAIM : 10 493 257 € ;**
- **Université : 44 187 486 €.**

Le poste report à nouveau ne retrace que les erreurs constatées sur les exercices antérieurs.

En 2024, le solde du report à nouveau a été versé au compte de réserve (C/10682) sur délibération du Conseil d'administration (délibération n°2023-012 du 12 mars 2024).

Au 31-12-2024, seuls subsistent au compte de report à nouveau (C/119) **29 020 €** correspondant à des corrections des exercices antérieurs, principalement des écritures de sorties d'inventaire.

### 3.8 - Provisions (cf. Annexe 1 au compte financier)

Au 31/12/2024, la provision pour CET (Compte Épargne Temps) correspond au coût moyen des droits à congés inscrits dans les CET ouverts à l'Unicaen. Ces droits à congés, qu'ils soient monétisables ou non, génèrent à la date de clôture, une obligation de l'établissement à verser une rémunération alors qu'il n'y aura pas de service fait en contrepartie.

La provision pour CET, pour sa part non monétisable se calcule sur la base suivante :

Nombre de jours de congés stockés sur le CET X 1/20<sup>e</sup> de salaire chargé mensuel.

Cette provision est valorisée chargée depuis 2016 puisqu'une rémunération est versée en incluant le calcul des charges patronales si elle venait à être versée.

L'état des provisions au 31/12/2024 s'établit comme suit :

	Situation au 31/12/2023	Reprises 2024	Dotations 2024	Situation au 31/12/2024
Provision pour CET	431 022	53 287	0	377 735
Provision pour CET-Charges sociales et fiscales	342 992	46 476	0	296 516
<b>Autres provisions pour charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres provisions pour risques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provision pour litige</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>774 014</b>	<b>99 763</b>	<b>0</b>	<b>674 251</b>

Au total, les provisions au cours de l'exercice 2024 baissent de **99 763 €**.

### 3.9 - Emprunts et Dettes (annexe 9 au compte financier)

L'emprunt de 5 000 000 €, contracté en 2019 sur 20 ans au taux de 0 %, près de la caisse des dépôts et consignations, pour les travaux du bâtiment B, a fait l'objet d'un sixième remboursement pour un montant de 250 000 € en octobre 2024. Il s'élève désormais à **3 500 000 €**.

L'emprunt de 500 000 € au taux de 0% sur 20 ans, consenti par la caisse des dépôts et consignations (n°69979) en 2017 et relatif aux travaux de la galerie vitrée, a fait l'objet d'un sixième remboursement de 25 000 € en janvier 2024, Il s'élève désormais à **350 000 €**.

Un prêt de 285 000 € (2 tranches de 142 500 €) à 2% **dans le cadre d'un dispositif d'intracring** a également été accordé à l'Université au cours de l'année 2018 pour une durée de 4 ans pour la première tranche. Il permet la réalisation de travaux d'économie d'énergie. La première tranche a été intégralement remboursée au cours de l'exercice 2023. La deuxième tranche de ce prêt a été versée en septembre 2021 et a commencé à être remboursée à partir de 2022. En 2024, l'avant dernière annuité a été remboursée pour 35 971 € dont 1 453 € d'intérêts. Le solde à rembourser s'élève donc à 36 691 € et 734 € d'intérêts.

Toutes les dettes inscrites au bilan au 31/12/2024 sont exigibles ou payables à moins d'un an, à l'exception des prêts ci-dessus dont :

- 311 690 € sont exigibles à moins d'un an ;
- 1 411 690 € à moins de 5 ans ;
- 2 475 000 € à plus de 5 ans.

### 3.10 - Dettes non financières- Charges à payer et charges comptabilisées d'avance (annexe 9 au compte financier)

L'établissement a opté, lors de la mise en place de l'application informatique, pour la valorisation des services faits intégrés. Depuis 2017, la saisie en deux temps du service fait dans SIFAC, permet aux

services métiers de constater le service fait (la livraison du bien, la réalisation du service), puis un délégué de l'ordonnateur certifie le service fait, ce qui donne ordre au comptable de payer. En raison de l'organisation en service facturier dématérialisé, la facture est ensuite liquidée par le service facturier, placé sous l'autorité du comptable, qui procède ensuite au règlement.

La charge à payer est constatée en comptabilité aux comptes 408 et le montant significatif de ce poste à la clôture ne remet pas en cause le bon fonctionnement de cette chaîne mise en place en 2017, c'est une des conséquences de la mise en œuvre de la GBCP.

Une attention particulière a été portée sur ce compte depuis 2021. Le travail conjoint entre la Direction des finances et du Budget (DFB) et l'Agence comptable a permis de solder les postes de plus d'un an d'ancienneté.

	2021	2022	2023	2024	Variation
<b>4011- Fournisseurs achats et prestations</b>	<b>60 874</b>	<b>97 705</b>	<b>15 023</b>	<b>129 226</b>	<b>114 203</b>
4041 - Fournisseurs d'immobilisations.	43 904	238 975	9 205	-33 828	-43 033
4047 - Retenues Garantie fournisseurs d'immobilisations	108 602	228 205	122 382	102 890	-19 492
<b>404 - Total fournisseurs d'immobilisations</b>	<b>152 506</b>	<b>467 180</b>	<b>131 587</b>	<b>69 062</b>	<b>-62 525</b>
<b>408 - Fournisseurs – factures non parvenues</b>	<b>3 156 281</b>	<b>4 565 116</b>	<b>5 969 801</b>	<b>5 344 287</b>	<b>-625 514</b>
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>3 369 661</b>	<b>5 130 001</b>	<b>6 116 411</b>	<b>5 542 576</b>	<b>-573 835</b>

**Les charges à payer sur personnels** (comptes 428-438) comprennent les heures complémentaires effectuées en 2024 par les titulaires et les agents contractuels mais dont le règlement ne sera effectué qu'en 2025 en leur appliquant les taux de charges patronales correspondant aux deux catégories de personnel ;

- Les rappels de salaires 2024 qui seront payés en 2025 ;
- La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour les heures effectuées par des titulaires extérieurs à l'Université, calculée sur la moyenne des années antérieures ;
- Le capital décès, évalué suivant le coût forfaitaire de ce capital calculé sur une moyenne de 3 ans ;
- Les droits à congés non pris des contractuels et des titulaires avec les jours de RTT et les charges patronales calculées à l'identique du traitement principal ;
- Les jours portés sur les Comptes Épargne Temps contenant plus de 15 jours (la valorisation des CET de moins de 15 jours est constatée en provision).

Il est à noter que les mesures relatives à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que la prime pouvoir d'achat n'ont pas été reconduites pour 2024.

Le montant des engagements sociaux est en baisse en grande partie à cause de la dette provisionnée pour congés payés qui est moindre.

	2021	2022	2023	2024	Variation
4282- Personnel : dettes provisionnées congés payés	798 347	918 940	1 310 941	1 262 108	-48 833
4286- Personnels : autres charges à payer	4 874 780	5 750 316	5 400 186	5 076 012	-324 174
<b>Total compte 42</b>	<b>5 673 127</b>	<b>6 669 256</b>	<b>6 711 127</b>	<b>6 338 120</b>	<b>-373 007</b>
4382- Charges sociales sur congés à payer	605 727	715 713	973 166	930 299	-42 867
4386 - Autres Charges à Payer	1 261 010	1 443 650	1 286 237	1 271 415	-14 822
<b>Total compte 43</b>	<b>1 866 737</b>	<b>2 159 363</b>	<b>2 259 403</b>	<b>2 201 714</b>	<b>-57 689</b>
<b>Totaux</b>	<b>7 539 864</b>	<b>8 828 619</b>	<b>8 970 530</b>	<b>8 539 834</b>	<b>-430 696</b>

## Avances et acomptes reçus

Les acomptes et avances reçus progressent de façon notable (+36,4%) pour la troisième année consécutive. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des avances reçues pour les contrats de recherche (+ 7 115 718 k€) et pour les projets NORSUP, NCU REUSSITES PLURIELLES et 3NC NORMANTHIIA (+ 2 454 242 €) mais également pour les travaux du Campus nouveau siècle et du bâtiment Cycéron (+2 473 450 €).

Les comptes d'avances reçues sur subventions regroupent les conventions pour lesquelles les conditions ne sont pas réunies pour émettre une recette acquise définitivement.

	2021	2022	2023	2024	Variation
4191- Clients- avances reçues sur commandes en cours	320 152	144 154	294 392	274 005	-20 387
4419 - Avances et Acomptes sur subvention	16 684 805	22 920 526	32 437 106	44 372 344	11 935 238
<b>Total Avances et Acomptes</b>	<b>17 004 957</b>	<b>23 064 680</b>	<b>32 731 498</b>	<b>44 646 349</b>	<b>11 914 850</b>

Le compte avances sur subventions comporte 570 postes, ventilé de la manière suivante :

Avances et acomptes sur subventions	2023		2024		variation
	nombre	montant	nombre	montant	
RECHERCHE	412	20 836 038 €	499	27 951 756 €	7 115 718 €
BAIM	3	450 000 €	6	2 923 450 €	2 473 450 €
NORSUP	9	2 021 591 €	17	2 972 112 €	950 521 €
CYRCE	2	1 672 650 €	2	1 672 650 €	- €
NORMANTHIIA	2	1 390 334 €	2	1 390 334 €	- €
SATIN	1	1 263 735 €	1	1 263 735 €	- €
3NC			4	999 250 €	999 250 €
DESTIN	1	432 128 €	1	432 128 €	- €
DECARBOCHIM			2	80 884 €	80 884 €
NCU REUSSITES PLURIELLES	5	2 522 355 €	6	3 026 826 €	504 471 €
CEMU	8	515 048 €	11	805 088 €	290 040 €
Carré International	8	485 556 €	8	471 153 €	- 14 403 €
Santé			5	277 340 €	277 340 €
Autres	14	847 671 €	6	105 638 €	- 742 033 €
<b>Total</b>	<b>465</b>	<b>32 437 106 €</b>	<b>570</b>	<b>44 372 344 €</b>	<b>11 935 238 €</b>

Les principaux financeurs sont la Région Normandie (19 66 438 €), l'ANR (15 496 914 €), l'État (1 042 133 €), l'Europe (1 023 047 €) et l'INSERM (716 806 €).

## Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers

Ce poste n'était pas spécifiquement suivi avant le passage effectif à la GBCP en 2017, même si le dispositif existait notamment au travers des bourses AMI (aide à la mobilité internationale) financées par le Ministère, et de la sécurité sociale étudiante, collectée pour le compte de l'URSSAF.

Le montant de ce poste correspond en clôture au solde disponible des bourses ERASMUS (1608 k€) et au projet SPACEMED (1783 k€).

	2021	2022	2023	2024	Variation
4671 Aide mobilité internationale	266 296	186 000	154 000	258 800	104 800
4676 ERAS+ à transférer	382 623	681 723	4 088 699	3 385 456	-703 243
<b>TOTAL</b>	<b>648 919</b>	<b>867 723</b>	<b>4 242 699</b>	<b>3 644 256</b>	<b>-598 443</b>

## Autres dettes non financières

Le solde de ce poste est en forte augmentation pour un montant total de **1 117 113 €** et comprend notamment des excédents de versements non apurés à la date de clôture dont la Biomasse pour 794 060 €

### 3.10 – Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés principalement des conventions de formation professionnelle ou de recherche avec des restes à réaliser sur l'année 2025. Ils s'élèvent à **5 257 602 €** en très nette baisse par rapport à 2023 (6 264 676 €).

## 4 - Les Commentaires sur le compte de résultat

### 4.1 – Produits sans contrepartie directe

#### Subvention pour charge de service public (SCSP)

La Subvention pour Charge de Service Public reçue du Ministère s'élève à **214 192 879 €** (211 587 057 € en 2023) en augmentation de **2 605 822 €** par rapport à 2023 soit **+ 1.23%**. Elle représente **75,4 %** des produits de l'exercice (77,7 % en 2023) et **79,5 %** des produits encaissables (82,2 % en 2023).

#### Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues évoluent très favorablement (+34.8%) pour atteindre une somme globale de **21 063 228 €** :

	2021	2022	2023	2024	Variation	%
74118 MESRI autres subventions	35 680	49 320	1 500	893 020	891 520	59434,7%
7412 Autres ministères	187 455	363 688	742 384	218 965	-523 419	-70,5%
7413 ANR Investissements avenir	0	210 423	316 549	2 946 080	2 629 532	830,7%
7413 ANR hors Investissements avenir	1 370 405	1 654 650	2 074 466	2 680 218	605 752	29,2%
7442 Subventions de la région	2 989 444	3 661 255	5 134 586	4 891 779	-242 807	-4,7%
7443 Subventions département	227 579	211 709	229 231	314 507	85 276	37,2%
7444 Subventions communes et interc	321 798	85 444	589 200	336 316	-252 884	-42,9%
7446 Subventions Union Européenne	3 223 647	2 955 463	1 984 086	3 287 636	1 303 551	65,7%
7447 Subventions organismes internationaux	97 506	75 352	78 825	42 076	-36 749	-46,6%
7448 Subventions autres collectivités	2 654 786	3 331 912	3 273 005	3 610 755	337 749	10,3%
7488 Autres subventions- privées	613 584	940 637	1 197 458	1 841 874	644 416	53,8%
<b>Total subventions de fonctionnement</b>	<b>11 721 884</b>	<b>13 539 853</b>	<b>15 621 290</b>	<b>21 063 228</b>	<b>5 441 937</b>	<b>34,8%</b>

Au compte 74118 est inscrit en autres, le produit à recevoir pour la Biomasse pour 794 k€

#### Produits de la Taxe d'Apprentissage et de la Taxe affectée (CVEC)

TAXE D'APPRENTISSAGE	2021	2022	2023	2024
Taxe d'apprentissage encaissée au titre de l'année N-1	1 062	391	16 615	231 028
Taxe d'apprentissage encaissée au titre de l'année N	871 556	897 972	685 733	821 467
Produit à recevoir au titre de l'année N			196 016	398 348
<b>Total</b>	<b>872 617</b>	<b>898 364</b>	<b>898 364</b>	<b>1 219 815</b>

La collecte du solde de la taxe d'apprentissage a été profondément modifiée en 2023, avec la mise en place d'une plateforme unique « Soltéa » gérée par la Caisse des dépôts et consignations en lieu et place d'une gestion directe par les établissements habilités à la percevoir. Toutefois, la mise en œuvre s'était avérée plus compliquée que prévue, et le versement des fonds non répartis n'avait pu se faire au cours de l'exercice 2023. Un produit à recevoir avait été émis pour la différence entre les encaissements de 2023 et ceux de 2022.

Pour 2024, le dispositif n'est pas encore tout à fait à maturité et nécessite pour cette année encore de devoir émettre un produit à recevoir.

On peut cependant se féliciter du montant collecté qui est en très nette progression (+ 321 451 € soit + 35,8 %) et témoigne d'une campagne de communication et de prospection très active auprès des entreprises

#### Contribution à la Vie Étudiante de Campus (CVEC)

Cette taxe est affectée à l'amélioration de la vie étudiante, le montant perçu en 2024 augmente de 6.65 % par rapport à 2023.

	2021	2022	2023	2024	Variation
CVEC	1 925 399	1 381 594	2 078 658	2 216 789	138 130
<b>Total</b>	<b>1 925 399</b>	<b>1 381 594</b>	<b>2 078 658</b>	<b>2 216 789</b>	<b>6,65%</b>

## 4.2 – Produits directs d'activité

### **Vente de biens ou prestations de services**

Les ressources propres de l'établissement comprennent les droits d'inscription, les prestations de formation, y compris de formation professionnelle continue, de recherche et les financements reçus de partenaires en échange d'une contrepartie.

	2021	2022	2023	2024	variation	%
706211 - Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - y compris UE	3 386 605	3 348 336	3 359 798	3 322 570	-37 228	-1,11%
706212 - Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - Hors UE	259 869	263 187	258 154	377 208	119 054	46,12%
706213 - Droits des diplômes propres à chaque établissement	251 873	306 660	441 608	570 432	128 823	29,17%
70622 - Financements hors contrats d'apprentissage	300 725	339 201	285 097	338 720	53 623	18,81%
706231 - Formations en apprentissage	6 841 156	9 389 410	10 668 752	13 722 905	3 054 154	28,63%
706232 - Premier équipement pédagogique	0	0	1 000	0	-1 000	-100,00%
706233 - Mobilité internationale des apprentis	0	0	1 056	25 413	24 357	2306,54%
70624- formation professionnelle continue	6 421 344	5 823 895	4 907 657	4 773 458	-134 199	-2,73%
70625 - Validation des acquis l'expérience professionnelle	32 505	58 532	61 527	61 573	47	0,08%
70661 - Colloques	53 388	139 597	88 714	53 985	-34 729	-39,15%
70662 - Prestations de recherche	1 249 968	1 698 579	1 041 737	1 570 681	528 945	50,78%
70664 - Ventes de publications	47 532	45 762	34 147	66 553	32 405	94,90%
70671 - Hébergement	759	0	0	0	0	
70682 - autres prestations de Service	300 822	389 070	438 604	407 700	-30 904	-7,05%
7082 - Commissions et courtages	22 787	71 457	60 082	10 734	-49 348	-82,13%
7083 - Locations diverses	51 273	460 426	115 891	196 938	81 047	69,93%
7084 - Mise à disposition de personnel	281 083	282 095	434 179	330 164	-104 016	-23,96%
7088 - Autres produits annexes	743 817	1 062 323	1 473 175	1 480 877	7 703	0,52%
<b>Total produits Ventes et prestations de service</b>	<b>20 245 506</b>	<b>23 678 531</b>	<b>23 671 178</b>	<b>27 309 911</b>	<b>3 638 733</b>	<b>15,37%</b>

On note dans l'ensemble une hausse des ressources propres due en grande partie au dynamisme des formations en apprentissage (+ 3 054 154 €).

Les prestations de recherche augmentent de 50.8 % (+ 528 k€) tandis que la baisse des produits de la formation continue semble jugulée (-2.7%).

Au total, l'ensemble des ventes et prestations de service progressent de 15.4%.

### Autres produits de gestion

	2021	2022	2023	2024	Variation	%
7511 - Redevance, concession, brevet, licences	169 260	205 030	255 730	320 139	64 409	25,19%
7520 - Revenu des immeubles non affectés aux activités	25 471	101 366	52 447	40 989	-11 458	-21,85%
75411 - Dons manuels	0	0	12 198	1 050	-11 148	-91,39%
7542 - Mécénat	0	0	48 766	72 114	23 348	47,88%
7560 - Produits des cessions d'éléments d'actif	2 589	11 016	150 000	0	-150 000	-100,00%
7578 - Autres produits spécifiques	2 000	5 000	0	0	0	
7583 - Produits de gestion courante provenant annulation de paiement des exercices antérieurs	365 802	134 818	245 392	192 463	-52 930	-21,57%
7584 - Autres produits contentieux	75 577	13 579	98 217	720 717	622 500	633,80%
7588 - Autres produits	864 271	904 878	1 469 725	1 913 960	444 235	30,23%
<b>TOTAL autres produits de gestion</b>	<b>1 504 970</b>	<b>1 375 687</b>	<b>2 332 476</b>	<b>3 261 432</b>	<b>928 956</b>	<b>39,83%</b>

Les autres produits de gestion enregistrent une forte hausse. Plus particulièrement, le compte 7584 (autres produits contentieux) où sont enregistrés les sommes reçues suite à divers procès gagnés dont une condamnation du fournisseur des fenêtres du bâtiment B pour 611 965 €.

Le compte 7588 (autres produits) enregistre toutes les refacturations diverses de charges à nos partenaires (eau, électricité, maintenance...). Sa progression s'explique principalement par la refacturation du PFRS au CHU et au Crous pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 (1 561 659 €).

Le compte 752 concerne le fermage de deux fermes reçues en donation par l'Université depuis de nombreuses années ainsi que les redevances pour l'installation d'antennes relais téléphoniques.

### 4.3 – Autres produits (Reprises)

Ces comptes enregistrent les produits non encaissables et regroupent les reprises sur provisions devenues sans objet, ainsi que les reprises des financements rattachés à un actif, qui neutralisent la charge d'amortissement pour les biens financés par un tiers.

	2021	2022	2023	2024	Variation	%
7813 – Quote-part de reprise de financements rattachés à un actif	10 972 031	12 145 907	14 763 836	14 453 896	-309 940	-2,10%
7815 - Reprises sur provisions d'exploitation	0	419 494	95 662	99 763	4 101	4,29%
7817 - Reprises dépréciations des actifs circulants	83 455	-24 948	43 028	207 569	164 541	382,40%
<b>TOTAL autres produits</b>	<b>11 055 485</b>	<b>12 540 453</b>	<b>14 902 526</b>	<b>14 761 229</b>	<b>-141 297</b>	<b>-0,95%</b>

Le compte 7815 enregistre les reprises sur provision pour les CET y compris les charges sociales s'y afférent.

Enfin au compte 7817 ont été retracés le litige qui nous opposait à Caen-la-mer (200 000 €), les reprises sur les clients douteux et les trop perçus individuels.

### 4.4 – Produits financiers

Les produits financiers s'établissent à 3 882 € correspondant essentiellement à des gains de change.

Enfin le compte 7638 retrace les intérêts moratoires perçus (372 € pour trois clients)

---

**Le total des produits de l'exercice s'élève donc à 284 067 448 €, en augmentation de 11,9 millions d'euros par rapport à 2023.**

---

## 4.5 – Charges de fonctionnement

### Achats - Marchandises, approvisionnements, travaux et services

	2021	2022	2023	2024	Variation	%
601- 602 -607- Achats	16 345	8 771	10 070	0	-10 070	-100,00%
603- variation des stocks	-52 933	-35 019	-46 719	-45 855	864	-1,85%
6061- chauffage et fluide	3 964 610	6 711 137	6 828 367	4 094 768	-2 733 599	-40,03%
6063- fournitures d'entretien et de petits équipements	876 925	1 017 900	1 057 433	1 175 056	117 623	11,12%
6064- fournitures administratives	320 286	446 836	592 672	643 425	50 753	8,56%
6065-6066- linge, vêtements, animaux	143 691	120 504	161 427	159 615	-1 812	-1,12%
6067-6068 matériel enseignements et autres fournitures	2 278 291	2 662 675	2 384 207	2 537 500	153 293	6,43%
613-614- locations immobilières et mobilières, charges locatives	493 817	740 313	344 428	627 657	283 229	82,23%
615 - entretiens et réparations	2 885 022	3 333 959	3 943 428	3 859 581	-83 847	-2,13%
616- assurances	131 062	172 409	128 169	119 521	-8 648	-6,75%
617- études et recherches	342 587	441 308	507 297	798 037	290 740	57,31%
6183- documentation technique, bibliothèques	1 838 132	1 711 945	1 750 217	1 697 085	-53 132	-3,04%
6185- colloques, séminaires, conférences	100 445	222 016	233 002	254 272	21 270	9,13%
621-personnel intérimaire et prêté à l'Unicaen	654 295	495 732	432 606	514 750	82 144	18,99%
622- honoraires et frais d'actes contentieux	176 173	207 662	174 931	199 829	24 898	14,23%
623 - annonces, publications, catalogue, divers	776 417	991 237	1 098 405	1 112 827	14 422	1,31%
624- transports	62 606	161 333	215 149	211 206	-3 943	-1,83%
6251- voyages et déplacements	175 758	512 491	724 200	924 109	199 909	27,60%
6254 -frais d'inscriptions colloques	96 374	215 455	238 962	265 811	26 849	11,24%
6255 – 6256 missions personnels	504 531	1 243 002	1 586 948	1 796 798	209 850	13,22%
6257- frais de réception	289 702	535 656	701 431	722 217	20 786	2,96%
626 - frais postaux et télécom	382 677	378 281	299 242	255 964	-43 278	-14,46%
627- autres frais et commissions	20 522	20 595	25 081	25 635	554	2,21%
6281-6283 -6284- autres concours et formations du personnel - recrutements	570 001	949 855	784 103	828 911	44 808	5,71%
6285- prestations de gardiennage	1 922 351	1 643 421	2 130 719	2 162 305	31 586	1,48%
6286 - prestations de nettoyage	3 466 493	3 420 079	3 579 867	3 742 879	163 012	4,55%
6287 – prestations ext informatiques	190 527	77 909	148 675	95 118	-53 557	-36,02%
6288 - autres frais	1 413 412	2 009 640	1 757 435	1 474 444	-282 991	-16,10%
<b>Total consommation de marchandises et services</b>	<b>24 040 119</b>	<b>30 417 102</b>	<b>31 791 752</b>	<b>30 253 466</b>	<b>-336 548</b>	<b>-1,06%</b>

Au total, le poste consommation de marchandises et de services est en baisse -1,06 %, ce qui dans le contexte d'inflation générale témoigne d'une gestion rigoureuse de la dépense.

Parmi les postes significatifs, on retiendra que les fluides sont du même niveau qu'en 2021 après les hausses spectaculaires des années précédentes (en 2022 +69,3% par rapport à 2021 et +44,7% en 2021 par rapport à 2020). Cette variation s'explique, en partie, par l'effet prix mais également par des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) moindres de l'ordre de 0.8 M€, le reste à payer de 2023 avec notre fournisseur Dalkia s'étant enfin dénoué.

Enfin notons que les intérêts moratoires ont représenté 1 545 € versés à 12 fournisseurs (dont 11 à l'initiative de l'Université) pour l'année 2024. Ce faible montant est dû en partie à la mise en œuvre assez tardive du dispositif mais également à un délai global de paiement très performant (16 jours).

## Charges de personnel.

	2021	2022	2023	2024	Variation	%
641- salaires, traitements et rémunérations diverses	114 245 107	120 649 038	126 521 850	133 117 984	6 596 134	5,21%
645 - charges sociales	75 808 371	78 665 801	81 415 609	84 381 232	2 965 623	3,64%
647- 648 autres charges de personnel	541 753	516 734	572 082	695 463	123 382	21,57%
<b>Total charges de personnel</b>	<b>190 595 230</b>	<b>199 831 573</b>	<b>208 509 541</b>	<b>218 194 679</b>	<b>9 685 139</b>	<b>4,64%</b>

Elles s'élèvent à **218 194 679 €** contre 208 509 541 € en 2023, en augmentation de 4,64 %.

Ainsi, la masse salariale représente 76.81 % des produits de 2024 du même niveau qu'en 2023 (76,6 %).

Lorsque l'on rapporte la masse salariale aux produits encaissables (257 284 699 €) le ratio atteint **81,02 %** en-dessous du seuil prudentiel fixé à 83%.

## Focus sur la comptabilisation des congés annuels

La formule est la suivante :

- Pour les agents présents au 01/09/N : Régime annuel congés X quotité temps de travail X 4/12 - le nombre de congés pris sur le quota 2024 – 2025.

NB : cette formule est possible car le solde de congés sur le quota N-1 est forcément à zéro puisque soit le solde est perdu soit il est basculé sur le CET.

- Pour les agents arrivés après le 01/09/N : Régime annuel congés / 365 X nombre de jours de présence X quotité de travail - le nombre de jours de congés pris sur le quota N/N+1.

## Cas particulier des enseignants et des enseignants chercheurs

Les enseignants et les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. En l'absence de suivi des droits à congés, s'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucune charge à payer ne peut être comptabilisée à ce titre. Il subsiste donc une incertitude quant au montant à l'échéance de l'obligation.

## Autres charges de fonctionnement

Ce poste concerne les dépenses suivantes :

	2021	2022	2023	2024	variation	%
6331- versement transport	1 879 958	1 980 270	2 096 060	2 217 893	121 833	5,81%
6332 - allocation logement	412 120	517 217	542 173	571 609	29 436	5,43%
<b>TOTAL COMPTE 633</b>	<b>2 292 079</b>	<b>2 497 487</b>	<b>2 638 234</b>	<b>2 789 503</b>	<b>151 269</b>	<b>5,73%</b>
635- taxes foncières et autres droits	16 349	12 407	11 856	11 111	-746	-6,29%
637-8 contribution FIHFP taxes diverses	79 860	75 171	38 955	33 060	-5 895	-15,13%
651- redevances, concessions, brevets, licences et droits d'auteurs	1 229 388	1 222 289	1 487 835	1 550 633	62 798	4,22%
654- pertes sur créances irrécouvrables	51 256	19 332	35 436	23 908	-11 529	-32,53%
657- autres charges spécifiques	2 581 175	2 870 887	4 982 627	3 173 069	-1 809 557	-36,32%
658- charges diverses	1 543 797	601 105	644 625	751 129	106 503	16,52%
<b>TOTAL COMPTES 635 à 658</b>	<b>5 501 825</b>	<b>4 801 191</b>	<b>7 201 334</b>	<b>5 542 908</b>	<b>-1 658 426</b>	<b>-23,03%</b>
<b>TOTAL autres charges de fonctionnement</b>	<b>7 793 903</b>	<b>7 298 678</b>	<b>9 839 568</b>	<b>8 332 411</b>	<b>-1 507 157</b>	<b>-15,32%</b>

Le poste pertes sur créances irrécouvrables demeure à un niveau tout à fait acceptable, celui des redevances pour brevets et licences augmente légèrement (+4,22 %). Le poste des autres charges spécifiques (où sont retracées entre autres les bourses et les subventions) baisse très sensiblement. Y sont enregistrés les fonds CVEC **3 173 069 €** (dont 2 731 964 € au titre des aides et 441 296 € pour les projets Centre de santé et NORSIMS)

#### **Dotations aux amortissements et provisions (annexe 1 et annexe 4 au Compte financier)**

La charge d'amortissements et de provisions s'établit à : 20 564 788 €

	2021	2022	2023	2024	Variation	%
6811 - Dotation aux amortissements sur immobilisations	14 743 177	16 581 017	18 992 821	20 427 791	1 434 970	7,56%
6815 - Dotation aux provisions pour risques et charges	93 883	98 022	100 337	0	-100 337	-100,00%
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs	63 150	100 480	300 091	136 997	-163 094	-54,35%
<b>Total dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>14 900 210</b>	<b>16 779 518</b>	<b>19 393 249</b>	<b>20 564 788</b>	<b>1 171 539</b>	<b>6,04%</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations ont fortement augmenté du fait de l'intégration du bâtiment de Cycéron (sans impact sur le résultat cependant puisque totalement neutralisées).

La dotation aux provisions pour risques et charges concerne les CET et les charges sociales y afférent.

La dotation pour dépréciation des créances clients concerne le stock des presses Universitaires de Caen.

Il convient de noter que si les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à **20 427 791 €**, les reprises de financement rattachées à l'actif sont inscrites en autres produits à hauteur de **14 453 896 €**, soit une charge nette de **5 973 895 €** au titre de l'exercice 2024.

**Focus :** poids des dotations aux amortissements nettes des quotes-parts de subventions reprises au compte de résultat.

	2021	2022	2023	2024
6811 - Dotation aux amortissements sur immobilisations	14 743 177	16 581 017	18 992 821	20 427 791
7813 - Quote-part de reprise de financements rattachés à un actif	10 972 031	12 145 907	14 763 836	14 453 896
<b>Poids net sur le résultat de l'exercice</b>	<b>3 771 147</b>	<b>4 435 110</b>	<b>4 228 985</b>	<b>5 973 895</b>

#### **4.6 – Charges d'intervention**

L'université ne comptabilise pas de charges d'intervention.

#### **4.7 – Charges financières**

Elles s'élèvent à 3024 € au lieu de 3 418 € en 2023 et correspondent aux charges d'intérêt d'emprunts et aux pertes de change.

---

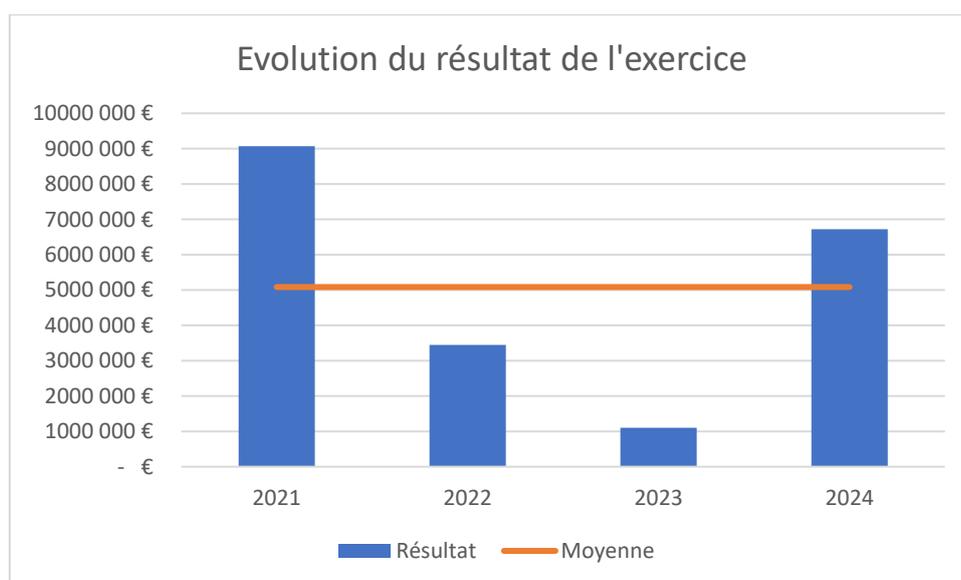
**Le montant total des charges de l'exercice s'élève donc 277 348 368 €.**

---

---

**Le résultat de l'exercice est donc bénéficiaire pour un montant de :  
284 067 448 € - 277 348 368 € = 6 719 080 €**

---



## 5 – Autres Informations

### 5.1 – Évènements postérieurs à la clôture

L'agent comptable n'a pas connaissance d'évènements postérieurs à la clôture, ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2024.

### 5.2 – Aspects environnementaux

L'UNICAEN n'a, à la connaissance de son agent comptable, aucun passif environnemental en cours.

L'université de Caen Normandie a réalisé son premier bilan carbone complet en 2023, c'est-à-dire comprenant tous les postes d'émission de GES (gaz à effet de serre) identifiés par l'ADEME. Basés sur les données de l'année 2022, les résultats ont été publiés sur la [plateforme Bilan GES](#). Ce

document permet d'avoir des éléments de référence afin de mesurer l'impact des politiques qui seront menées et l'évolution de l'empreinte carbone de l'université dans les années à venir.

### 5.3 – Filiales et participations

Au 31/12/2024, l'UNICAEN détient 3 % de la SAS ENERGIES MARINES RENOUVELABLES, société créée en 2019 pour associer différentes Universités et instituts de recherche à des sociétés spécialisées dans les Énergies Renouvelables.

### 5.4 – Engagements hors bilan

Au 31/12/2024, l'UNICAEN n'avait pas, à la connaissance de son agent comptable, d'engagement hors bilan.

Les droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier. Ils ne peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif dans la mesure où aucune évaluation fiable de l'obligation ne peut être réalisée. L'incidence de cette non comptabilisation ne peut être appréhendée.

## 6 - Les effectifs

L'UNICAEN emploie deux catégories de personnel :

- les enseignants et enseignants chercheurs,
- les personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social et Santé).

Les agents sous contrat chercheur CDD (chercheurs contractuels) ont été basculés dans la catégorie Enseignants en 2024 alors qu'ils étaient inscrits en BIATSS jusqu'en 2023. Le tableau ci-dessous prend en compte ce changement. Les années 2022 et 2023 ont par ailleurs été retraitées.

			2022			2023			2024		
			Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL
			En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, Enseignants- Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 078	0	1 078	1 067	0	1 067	1 065	0	1 065
		CDI	3	10	13	14	6	20	20	7	27
	Non permanents	CDD	295	178	473	291	208	499	308	271	579
	TOTAL			1 376	188	1 564	1 372	214	1 586	1 393	279
BIATSS	Permanents	Titulaires	737	0	737	720	0	720	718	0	718
		CDI	95	13	108	109	13	122	113	22	135
	Non permanents	CDD	126	121	247	143	121	264	160	135	295
	TOTAL			958	134	1 092	972	134	1 106	991	157
TOTAL			2 334	322	2 656	2 344	348	2 692	2 384	436	2 820

## 7 – Éléments financiers

### 7-1 – Principaux ratios

	2021	2022	2023	2024
Charges totales	237 254 174	254 336 527	269 537 527	277 348 368
Produits totaux	246 325 534	257 780 405	270 640 755	284 067 448
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>9 071 360</b>	<b>3 443 878</b>	<b>1 103 228</b>	<b>6 719 080</b>
Charges décaissables	222 353 964	237 557 010	250 144 278	256 783 580
Produits encaissables	235 295 049	245 246 465	255 738 229	269 306 220
Crédits de paiement - fonctionnement	222 115 951	235 193 246	248 398 640	258 648 191
Charges de personnel	190 611 842	199 831 573	208 509 541	218 194 679
<b>Charges de personnel / Produits encaissables</b>	<b>81,0%</b>	<b>81,5%</b>	<b>81,5%</b>	<b>81,0%</b>
Capacité de financement	12 913 496	7 671 926	5 999 951	12 519 739
Coût pour une journée de fonctionnement	616 989	653 315	689 996	718 467
Fonds de roulement (FRNG)	28 209 382	18 842 943	14 881 137	12 394 923
<b>FRNG en jours de fonctionnement</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
Besoin en FRNG	-4 600 048	-5 191 661	-34 492 562	-36 855 380
Besoin en FRNG en jour de fonctionnement	-7	-8	-50	-51
Trésorerie	32 809 430	24 034 604	49 373 699	49 250 303
<b>Trésorerie en jours de fonctionnement</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<b>72</b>	<b>69</b>
Solde budgétaire	1 630 899	-3 916 335	10 170 926	-281 000

Le décret du 04 décembre 2024 fixe les nouveaux seuils de soutenabilité budgétaire qui remplace le critère de la perte au compte de résultat sur deux comptes financiers successifs pour déclencher un plan de retour à l'équilibre financier. Depuis le 4 décembre 2024, ce critère est remplacé par une analyse de soutenabilité budgétaire fondée sur trois critères :

- La trésorerie qui doit être supérieure à 30 jours de fonctionnement
- Le fonds de roulement qui doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement
- Le ratio charges de personnel / produits encaissables qui doit être inférieur à 83 %.

À l'issue de l'exercice 2024, c'est trois critères sont satisfaits pour l'Université de Caen Normandie comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

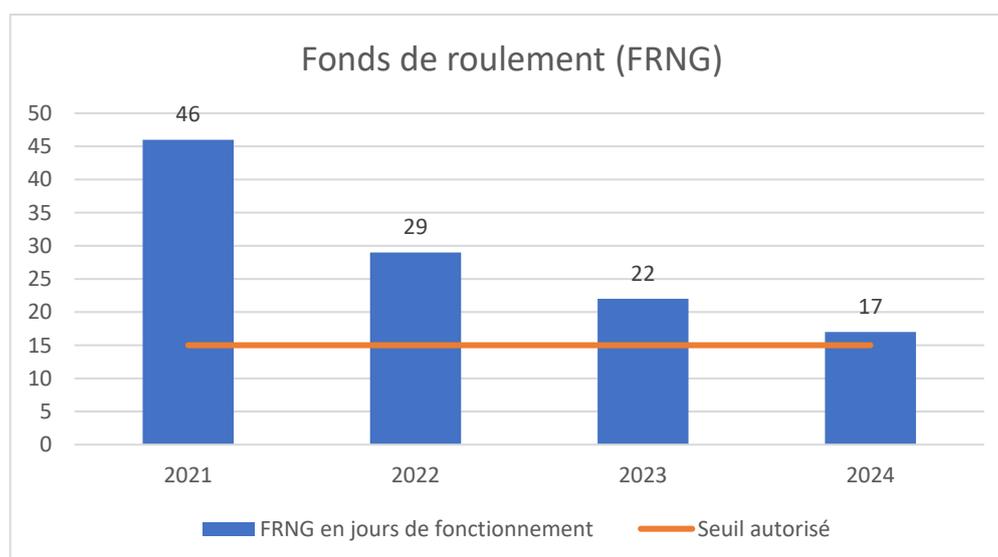
Le seul critère qui nécessite une vigilance accrue est celui du fonds de roulement.

Le fonds de roulement représente l'excédent des ressources durables sur les emplois stables, soit le surplus de ressources pérennes dont dispose l'Université, après financement des investissements.

Cet excédent représente la marge de sécurité financière de l'établissement ; il permet de financer les investissements et les besoins du cycle d'exploitation, nés du décalage entre l'encaissement des créances clients et le paiement des dettes fournisseurs.

Le fonds de roulement net global de l'exercice 2024 s'élève à **12 394 923 €** en baisse de - 2 486 214 €.

Le fonds de roulement se mesure également en jours de fonctionnement, pour 2024, le fonds de roulement représente 17 jours de fonctionnement, ce qui constitue un seuil d'alerte.



**BILAN COMPTABLE  
(AGREGÉ)  
EXERCICE 2024**

Etablissement université	<b>Systeme de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>			Date 30.01.2025
Année 2024				Heure 12:22:49
Période 01 à 14				Page 2
ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	2 818 109,13	-1 820 338,90	997 770,23	1 215 999,09
Immobilisations corporelles	440 799 652,43	-154 660 420,59	286 139 231,84	279 202 974,10
Terrains	50 743 430,47	-123 048,17	50 620 382,30	50 389 059,49
Constructions	294 758 611,29	-93 660 548,14	201 098 063,15	181 137 013,75
Installations techniques, matériels et outillage	54 516 727,87	-36 989 664,47	17 527 063,40	17 330 710,50
Collections	49 078,41		49 078,41	25 196,16
Biens historiques et culturels	5 472,89	-29,10	5 443,79	3 972,89
Autres immobilisations corporelles	34 477 596,64	-23 887 130,71	10 590 465,93	10 222 151,31
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	4 319 663,48		4 319 663,48	20 054 018,22
Avances et acomptes sur commandes	1 929 071,38		1 929 071,38	40 851,78
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	18 150,00		18 150,00	17 490,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>443 635 911,56</b>	<b>-156 480 759,49</b>	<b>287 155 152,07</b>	<b>280 436 463,19</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	934 880,86	-830 594,22	104 286,64	59 370,90
Créances	31 290 540,44	-277 177,71	31 013 362,73	23 379 579,79
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	23 536 844,72		23 536 844,72	16 482 262,89
Créances clients et comptes rattachés	7 054 644,68	-139 165,52	6 915 479,16	6 636 090,68
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	63 588,61		63 588,61	
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	635 462,43	-138 012,19	497 450,24	261 226,22
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	450 032,33		450 032,33	452 141,40
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>32 675 453,63</b>	<b>-1 107 771,93</b>	<b>31 567 681,70</b>	<b>23 891 092,09</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	49 251 964,06		49 251 964,06	49 479 942,56
<i>Autres</i>				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>49 251 964,06</b>		<b>49 251 964,06</b>	<b>49 479 942,56</b>
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecarts de conversion Actif</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>525 563 329,25</b>	<b>-157 588 531,42</b>	<b>367 974 797,83</b>	<b>353 807 497,84</b>

Etablissement université		<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>	Date
Année 2024			30.01.2025
Période 01 à 14			Heure 12:22:49
			Page 3
<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
Financements reçus		232 510 557,96	234 486 838,55
Financements de l'actif - Etat		158 761 174,95	160 035 846,06
Financement de l'actif par des tiers		73 749 383,01	74 450 992,49
Fonds propres des fondations			
Ecart de réévaluation			
Réserves		54 680 742,96	53 290 768,22
Report à nouveau		-29 019,63	286 746,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		6 719 080,39	1 103 228,20
Provisions réglementées			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>293 881 361,68</b>	<b>289 167 581,51</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		674 251,00	774 014,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>674 251,00</b>	<b>774 014,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		3 886 690,10	4 197 660,76
Dettes financières et autres emprunts			
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>		<b>3 886 690,10</b>	<b>4 197 660,76</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 542 575,82	6 570 739,24
Dettes fiscales et sociales		8 653 059,85	9 169 954,13
Avances et acomptes reçus		44 646 348,73	32 731 498,27
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		3 385 455,66	4 088 698,58
Autres dettes non financières		2 045 791,48	524 064,83
Produits constatés d'avance		5 257 602,17	6 477 042,73
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>69 530 833,71</b>	<b>59 561 997,78</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		1 661,34	106 243,79
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>1 661,34</b>	<b>106 243,79</b>
Comptes de régularisation			
Ecart de conversion Passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>367 974 797,83</b>	<b>353 807 497,84</b>

**BILAN COMPTABLE  
(HORS BAIM)  
EXERCICE 2024**

Etablissement université	<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>			Date 04.02.2025
Année 2024				Heure 17:20:02
Période 01 à 14				Page 2
ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	2 665 741,05	-1 818 683,87	847 057,18	1 113 697,54
Immobilisations corporelles	89 987 963,02	-60 838 079,69	29 149 883,33	27 921 888,28
Terrains	42 725,48		42 725,48	9 042,67
Constructions	1 970 831,56	-460 873,13	1 509 958,43	1 089 741,12
Installations techniques, matériels et outillage	54 495 010,72	-36 980 321,27	17 514 689,45	17 317 133,53
Collections	49 078,41		49 078,41	25 196,16
Biens historiques et culturels	5 472,89	-29,10	5 443,79	3 972,89
Autres immobilisations corporelles	32 538 550,69	-23 396 856,19	9 141 694,50	8 971 832,09
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	830 957,58		830 957,58	473 632,27
Avances et acomptes sur commandes	55 335,69		55 335,69	31 337,55
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	18 150,00		18 150,00	17 490,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>92 671 854,07</b>	<b>-62 656 763,56</b>	<b>30 015 090,51</b>	<b>29 053 075,82</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	934 880,86	-830 594,22	104 286,64	59 370,90
Créances	48 393 948,99	-277 177,71	48 116 771,28	41 219 354,50
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	22 807 031,96		22 807 031,96	16 482 262,89
Créances clients et comptes rattachés	6 996 184,70	-139 165,52	6 857 019,18	6 584 184,10
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	63 588,61		63 588,61	
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	18 527 143,72	-138 012,19	18 389 131,53	18 152 907,51
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	450 032,33		450 032,33	452 141,40
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>49 778 862,18</b>	<b>-1 107 771,93</b>	<b>48 671 090,25</b>	<b>41 730 866,80</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	77 692 381,29		77 692 381,29	73 089 136,14
<i>Autres</i>				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>77 692 381,29</b>		<b>77 692 381,29</b>	<b>73 089 136,14</b>
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecarts de conversion Actif</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>220 143 097,54</b>	<b>-63 764 535,49</b>	<b>156 378 562,05</b>	<b>143 873 078,76</b>

Etablissement université Année 2024 Période 01 à 14		<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>		Date 04.02.2025 Heure 17:20:02 Page 3
<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2024</b>		<b>Exercice 2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>				
Financements reçus		14 940 107,76		17 364 524,24
Financements de l'actif - Etat		589 688,95		1 028 335,79
Financement de l'actif par des tiers		14 350 418,81		16 336 188,45
Fonds propres des fondations				
Ecart de réévaluation				
Réserves		44 187 485,64		41 685 301,43
Report à nouveau		-70 239,14		139 482,90
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		8 378 156,32		2 215 437,67
Provisions réglementées				
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>67 435 510,58</b>		<b>61 404 746,24</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges		674 251,00		774 014,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>674 251,00</b>		<b>774 014,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>				
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
Dettes financières et autres emprunts				
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>				
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 331 241,59		6 439 152,36
Dettes fiscales et sociales		8 652 566,52		9 162 593,32
Avances et acomptes reçus		41 722 898,73		32 281 498,27
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		3 385 455,66		4 088 698,58
Autres dettes non financières		1 251 731,29		524 064,83
Produits constatés d'avance		5 257 602,17		6 426 424,20
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>65 601 495,96</b>		<b>58 922 431,56</b>
<b>TRESORERIE</b>				
Autres éléments de trésorerie passive		1 661,34		106 243,79
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>1 661,34</b>		<b>106 243,79</b>
Comptes de régularisation		22 665 643,17		22 665 643,17
Ecart de conversion Passif				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>156 378 562,05</b>		<b>143 873 078,76</b>

**BILAN COMPTABLE  
(BAIM)  
EXERCICE 2024**

Etablissement université	<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>			Date 04.02.2025
Année 2024				Heure 17:21:15
Période 01 à 14				Page 2
ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	152 368,08	-1 655,03	150 713,05	102 301,55
Immobilisations corporelles	350 811 689,41	-93 822 340,90	256 989 348,51	251 281 085,82
Terrains	50 700 704,99	-123 048,17	50 577 656,82	50 380 016,82
Constructions	292 787 779,73	-93 199 675,01	199 588 104,72	180 047 272,63
Installations techniques, matériels et outillage	21 717,15	-9 343,20	12 373,95	13 576,97
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	1 939 045,95	-490 274,52	1 448 771,43	1 250 319,22
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	3 488 705,90		3 488 705,90	19 580 385,95
Avances et acomptes sur commandes	1 873 735,69		1 873 735,69	9 514,23
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>350 964 057,49</b>	<b>-93 823 995,93</b>	<b>257 140 061,56</b>	<b>251 383 387,37</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Créances	788 272,74		788 272,74	51 906,58
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	729 812,76		729 812,76	
Créances clients et comptes rattachés	58 459,98		58 459,98	51 906,58
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs				
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>788 272,74</b>		<b>788 272,74</b>	<b>51 906,58</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>				
<i>Autres</i>				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>				
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecarts de conversion Actif</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>351 752 330,23</b>	<b>-93 823 995,93</b>	<b>257 928 334,30</b>	<b>251 435 293,95</b>

Etablissement université Année 2024 Période 01 à 14		<b>Systeme de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>	Date 04.02.2025 Heure 17:21:15 Page 3
<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
Financements reçus		217 570 450,20	217 122 314,31
Financements de l'actif - Etat		158 171 486,00	159 007 510,27
Financement de l'actif par des tiers		59 398 964,20	58 114 804,04
Fonds propres des fondations			
Ecart de réévaluation			
Réserves		10 493 257,32	11 605 466,79
Report à nouveau		41 219,51	147 263,64
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-1 659 075,93	-1 112 209,47
Provisions réglementées			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>226 445 851,10</b>	<b>227 762 835,27</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		3 886 690,10	4 197 660,76
Dettes financières et autres emprunts			
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>		<b>3 886 690,10</b>	<b>4 197 660,76</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		211 334,23	131 586,88
Dettes fiscales et sociales		493,33	7 360,81
Avances et acomptes reçus		2 923 450,00	450 000,00
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Autres dettes non financières		18 685 741,48	17 891 681,29
Produits constatés d'avance			50 618,53
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>21 821 019,04</b>	<b>18 531 247,51</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		28 440 417,23	23 609 193,58
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>28 440 417,23</b>	<b>23 609 193,58</b>
Comptes de régularisation		-22 665 643,17	-22 665 643,17
Ecart de conversion Passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>257 928 334,30</b>	<b>251 435 293,95</b>

## **COMPTE DE RESULTAT (AGREGE)**

**EXERCICE 2024**

Etablissement université		<b>Systeme de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date
Année 2024			30.01.2025
Période 01 à 14			Heure 12:24:16
			Page 2
<b>Charges (hors taxes)</b>		<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Achats</i>			10 070,08
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>		30 253 465,50	31 781 682,12
<i>Charges de personnel</i>		218 194 679,15	208 509 540,62
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>		133 117 984,15	126 521 850,44
<i>Charges sociales</i>		84 381 231,62	81 415 608,50
<i>Intéressement et participation</i>			
<i>Autres charges de personnel</i>		695 463,38	572 081,68
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>		8 332 411,04	9 283 567,56
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>		20 564 788,15	19 949 249,09
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>277 345 343,84</b>	<b>269 534 109,47</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>			
<i>Transfert aux ménages</i>			
<i>Transferts aux entreprises</i>			
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>			
<i>Transferts aux autres entités</i>			
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>			
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>			
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>277 345 343,84</b>	<b>269 534 109,47</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
<i>Charges d'intérêt</i>		1 453,22	2 892,30
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Pertes de change</i>		1 476,13	375,71
<i>Autres charges financières</i>		94,56	149,67
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>			
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>3 023,91</b>	<b>3 417,68</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>			
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>		<b>6 719 080,39</b>	<b>1 103 228,20</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>284 067 448,14</b>	<b>270 640 755,35</b>

Etablissement université	<b>Systeme de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date 30.01.2025
Année 2024		Heure 12:24:16
Période 01 à 14		Page 3
Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	238 800 886,19	229 996 818,06
Subventions pour charges de service public	214 192 879,00	211 587 057,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	22 318 054,65	16 270 138,61
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	73 163,71	60 963,96
Produits de la fiscalité affectée	2 216 788,83	2 078 658,49
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	30 501 078,93	25 740 413,88
Ventes de biens ou prestations de services	27 309 910,62	23 468 901,70
Produits de cessions d'éléments d'actif	2 900,00	150 000,00
Autres produits de gestion	3 188 268,31	2 121 512,18
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	14 761 228,64	14 902 526,14
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	307 332,49	138 690,02
Reprises du financement rattaché à un actif	14 453 896,15	14 763 836,12
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	284 063 193,76	270 639 758,08
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>	371,77	
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	586,26	850,35
<i>Autres produits financiers</i>	3 296,35	146,92
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	4 254,38	997,27
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	284 067 448,14	270 640 755,35

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-014

Agence comptable

### Affectation du résultat du compte financier

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,  
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

#### **DÉLIBÈRE**

##### **Article 1 :**

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 à hauteur de 6 719 080€ (UNICAEN : + 8 378 156 € ; BAIM : - 1 659 074) en réserve, et décide d'affecter le compte de report à nouveau pour 29 019 € en réserves de l'UNICAEN hors BAIM.

##### **Résultats du vote :**

Pour : 29

Abstention : 6

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,  
  
Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-015

Direction Générale des Services

#### Modification du règlement intérieur du Comité d'éthique de la recherche

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la modification du règlement intérieur du Comité d'éthique de la recherche.

Annexe : Règlement intérieur modifié du Comité d'éthique de la recherche.

#### Résultats du vote :

Pour : 33

Abstention : 2

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Comité d'éthique de la recherche  
de l'Université et du CHU de Caen Normandie  
(CER-Caen)**

**Règlement intérieur**

**Objet, mission et périmètre du CER**

1- L'Université de Caen Normandie et le CHU Caen Normandie mettent en place un Comité d'éthique de la recherche (CER) commun aux deux institutions visant à examiner et à rendre des avis sur des projets de recherche menés en leur sein, et portés par leurs agents, leurs étudiantes et leurs étudiants, ou les impliquant comme partenaire. Cette décision s'explique par les besoins communs et superposables, par le nombre important de projets conjoints aux deux institutions et par la mutualisation des compétences en la matière permettant de mettre en place un comité de qualité, avec une composition plurielle, gage d'indépendance, qui pourra bénéficier à toutes les composantes de l'Université et tous les services et partenaires du CHU.

2- Ce comité aura pour mission d'évaluer et de rendre un avis pour tous les projets de recherche qui ne rentrent pas dans le champ des Comités de Protection des Personnes (CPP), tel que défini par la loi et les textes en vigueur. A titre d'exemples, pour son champ d'intervention, on peut citer les recherches sur échantillons existants ou sur données de santé préexistantes, les recherches observationnelles ou basées sur des entretiens ou questionnaires ou enquêtes de pratiques, des travaux de satisfaction ou d'opinion, des recherches mettant en jeu l'intelligence artificielle...

3- Un avis éthique est rendu nécessaire par les textes nationaux et les recommandations internationales concernant l'éthique de la recherche en général et les règles de publications des articles scientifiques en particulier. C'est aussi une volonté des institutions de contrôler le bon déroulement de la recherche en leur sein.

4- Le comité a pour mandat de protéger les personnes participant à la recherche, de sauvegarder leurs droits, d'assurer leur bien-être et leur dignité et de veiller à ce que toute recherche effectuée soit conforme aux normes éthiques et morales. Il veille également au respect des principes d'intégrité scientifique.

5- Tout personnel des deux institutions (CHU et Université), mais aussi tout étudiant ou étudiante doit saisir le CER pour les recherches qui le nécessitent, dès lors que la recherche implique le CHU, et/ou l'Université et/ou une institution partenaire dans le cadre d'un projet commun.

Les projets de recherche menés par des étudiantes et étudiants et entrant dans le champ de compétence du CER (en particulier pour le niveau master 2, les thèses ou les mémoires professionnalisants) peuvent faire l'objet d'un dossier auprès du CER. Lorsque cela est pertinent, chaque responsable de recherche doit donc déposer un dossier ou s'assurer qu'un dossier a été déposé au CER par la personne sous sa direction.

Par conséquent, tout projet de recherche, lié aux missions de l'Université et du CHU, qui nécessite un avis éthique et qui ne relève pas d'un CPP, devra être soumis à ce comité (projets régionaux, nationaux, internationaux, projets de thèses...).

6- Dans tous les cas, le CER s'assure, en lien avec le guichet d'orientation de la recherche, du respect des cadres légaux et réglementaires des dossiers qui lui sont soumis (protection et utilisation de données personnelles, respect des droits fondamentaux, cadre spécifique, intégrité, etc.). Lors de l'examen des dossiers soumis, le CER s'assure

également du respect de son champ de compétence et réoriente les porteurs et porteuses de projets vers les bonnes instances, le cas échéant.

7- Le CER pourra répondre aux obligations de certification ou accréditation nationales et assurera, en tant que de besoin, les fonctions d'Institutional Review Board (IRB) ; il pourra être déclaré et validé en ce sens auprès des instances compétentes.

8- Le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche est assuré et financé (à proportion des activités respectives induites pour le comité) par les deux établissements.

### **Mode de saisine**

Tel qu'exposé ci-dessus, toute personne ayant un lien institutionnel avec l'Université et/ou le CHU et qui souhaite mettre en œuvre un projet de recherche doit s'assurer préalablement du dépôt de son projet en vue d'une validation par un comité d'éthique de la recherche. Si le projet ne relève pas d'un CPP, il doit être soumis au CER.

En pratique :

1- La demande d'avis au CER est déposée par le porteur ou la porteuse de projet sur le système d'information dédié. Un guichet d'orientation, conjoint entre l'Université et le CHU, s'assure de la recevabilité du dossier, qui est alors soumis au bureau du CER. Le bureau valide les propositions d'orientation du guichet.

2- Le dépôt de ce dossier doit se faire en conformité avec les règles et documents requis.

3- Tout dossier non conforme ou non complet ne pourra être examiné.

4- L'exactitude, la rigueur et la clarté des données transmises au CER engagent la responsabilité des porteurs et porteuses de projets.

5- Les personnes soumettant ou ayant soumis un dossier s'engagent à informer le CER en cas de modification du projet de recherche, ou en cas d'événement susceptible de remettre en cause l'avis initialement rendu par le CER.

### **Composition du CER**

Le CER de Caen sera composé de membres volontaires, reconnus pour leurs expertises. Le quorum des votes est fixé à 13 membres.

Les membres se répartissent ainsi :

- au moins 18 personnes ayant qualification dans les domaines de la biologie, de la médecine et des soins de santé, dont une majorité exerçant une profession de santé à l'UFR Santé et/ou au CHU, et au moins 2 personnalités extérieures au CHU et à l'Université (issues des ordres professionnels de santé)

- au moins 13 personnes ayant qualification dans le domaine des sciences humaines et sociales, issues des UFR impliquées en psychologie, sociologie, STAPS, géographie sociale, sciences de l'éducation et de la formation, sciences du langage, économie...

- au moins 3 personnes ayant qualification dans le domaine du droit

- au moins 2 personnes ayant qualification dans le domaine des sciences et technologies issues de l'Université

- un représentant ou une représentante des associations des usagers et usagères du système de santé agréées (la désignation d'une personne suppléante est possible)

- le chargé ou la chargée de projet Éthique de la recherche de l'Université et le ou la responsable des affaires réglementaires de la Direction de la recherche et de l'innovation du CHU (ces deux membres ne disposent pas de voix délibérative)

La délégation à la protection des données de l'université est conviée à toutes les réunions du comité d'éthique de la recherche pour son expertise.

Les membres sont nommés sur proposition de la Présidence de l'Université et de la Direction générale du CHU, validée par la direction de l'Agence Régionale de Santé.

Le mandat des membres du comité d'éthique de la recherche est de trois ans renouvelable. En cas de vacance de siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient pour la durée du mandat restant à courir, sur proposition du bureau, après validation à la majorité des membres du comité.

Le comité élit en son sein un bureau composé de quatre fonctions : la présidence, la première vice-présidence, la seconde vice-présidence et le secrétariat, pour une durée de trois ans. En cas d'empêchement temporaire de la présidence, le comité est présidé par la première vice-présidence. En cas de vacance du poste en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

Le bureau peut avoir recours à des expertises extérieures au comité, en particulier lorsque les dossiers relèvent de disciplines peu ou pas représentées en son sein. Les experts et expertes sont alors tenus à la même exigence de confidentialité que les membres et ne participent pas aux votes.

### **Indépendance et confidentialité**

Le Comité exerce ses missions en toute indépendance. Il assure la confidentialité des débats et des documents qu'il reçoit et produit.

Conformément à l'article L.1451-1 du code de la santé publique, aux principes internationaux de l'éthique et aux principes de déontovigilance de l'Université et du CHU, les membres du comité d'éthique de la recherche et les experts et expertes ont l'obligation, en vue de leur nomination, de remplir une déclaration publique d'intérêts mentionnant leurs liens directs ou indirects dans le domaine de la recherche (organismes financeurs, établissements promoteurs, membres d'équipes de recherche, etc.). Le lien peut être professionnel, familial, personnel, financier, durable ou ponctuel, passé ou actuel. Les membres doivent reconnaître avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer ces liens. De plus, ils et elles s'engagent, en cas de modification des liens déclarés ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires, à en informer le bureau du comité d'éthique de la recherche et l'ensemble des parties prenantes. En cas de conflit d'intérêts avec l'organisme financeur ou l'équipe de recherche d'un dossier à évaluer, les membres concernés ne peuvent participer ni à l'examen ni à la délibération sur le dossier en question.

Ainsi, chaque membre du comité signe une déclaration de liens d'intérêt (DLI) et s'engage à se déporter en cas de conflit d'intérêts. Cette DLI est mise à jour au moins une fois par an, et chaque fois que le statut des personnes évolue (chaque membre doit alors modifier de sa propre initiative sa DLI). Chaque membre signe également un engagement de confidentialité.

Les membres du comité ne participent ni ne siègent lors d'examens de dossiers qui les concernent, soit personnellement, soit via leurs équipes, leurs départements ou services.

### **Rendu et gestion des avis**

1- Le CER s'engage à rendre un avis pour chaque dossier conforme.

2- Le CER peut rendre cinq formes de décision :

- Avis favorable
- Demande d'informations complémentaires
- Demande de modifications mineures
- Demande de modifications majeures
- Avis défavorable

3- Le bureau du CER via son secrétariat désigne deux membres pour examiner chaque dossier. Si les deux avis rendus sont favorables, le CER entérine cet avis (sauf opposition de la part de certains membres). Si des informations complémentaires ou des modifications mineures sont demandées, cette demande sera transmise au porteur ou à la porteuse de projet. Si au moins une demande de modifications majeures ou un avis défavorable est émis, le dossier sera examiné par le comité plénier.

4- En se fondant sur des considérations éthiques, le comité a ainsi le pouvoir d'approuver, d'exiger de modifier, ou de refuser le projet de recherche qui lui est soumis pour examen.

5- Les décisions du CER sont transmises par écrit signé par la présidence et la vice-présidence aux porteurs et porteuses de projets, avec un numéro d'avis permettant la traçabilité. Les responsables de recherche sont alors chargés de faire appliquer ces décisions par leurs équipes, partenaires, étudiantes et étudiants.

Toutes les demandes, dossiers et avis sont tracés via le système d'information et le secrétariat du CER.

Le cas échéant, le CER peut suspendre son approbation initiale ou exiger l'arrêt de toute activité de recherche en cours, dès lors que des informations lui parviennent et motivent sa décision.

Un procès-verbal est rédigé après chaque réunion.

Le comité d'éthique de la recherche transmet chaque année un rapport annuel d'activité et le remet aux autorités pour lesquelles il agit dans la gestion des dossiers de recherche étudiés pour avis (Université, CHU et ARS).

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-016

Direction des Ressources Humaines

### Lignes directrices de gestion des personnels contractuels

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les lignes directrices de gestion des personnels contractuels de l'Université de Caen Normandie.

Annexe : Lignes directrices de gestion des personnels contractuels.

#### Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 10

Abstention : 3

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

# LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Ces lignes directrices de gestion sont le résultat d'un travail de consultation mené par l'Université Caen Normandie avec les membres du Conseil Social d'Administration de l'Etablissement, des représentants des composantes et des services durant le second semestre 2023.

Elles traduisent la volonté de l'Université Caen Normandie de proposer un cadre commun, partagé et sécurisé à ses personnels recrutés sur contrat. Elles clarifient les règles de gestion ainsi que l'accompagnement qui leur est proposé par l'établissement. Elles réaffirment la démarche de l'établissement en matière de sécurisation des parcours professionnels.

Elles s'inscrivent dans le cadre de la labellisation HRS4R (Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs) obtenue en décembre 2023 par l'Université Caen Normandie.

## Références :

- Code de l'éducation ;
- Code de la recherche ;
- Code général de la fonction publique ;
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générale applicables aux agents et agentes contractuels de l'Etat ;
- Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur ;
- Arrêté du 6 novembre 1989 fixant les taux de rémunération des heures complémentaires.
- Décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maître de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Décret n°81-535 du 12 mai 1981 relatif au recrutement de professeurs contractuels
- Décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Arrêté du 29 août 1989 fixant la rémunération des professeurs contractuels
- Décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;
- Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel
- Décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021 relatif au contrat post doctoral de droit public prévu par l'article L. 412-4 du code de la recherche ;
- Décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaire d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Décret n° 2021-1449 du 4 novembre 2021 relatif au contrat de mission scientifique prévu par l'article L. 431-6 du code de la recherche ;
- Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;
- Décret n°2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat. ;

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRINCIPES GENERAUX .....</b>	<b>4</b>
1.1. CHAMP D'APPLICATION .....	4
1.2. AVANT LE RECRUTEMENT.....	4
1.3. A L'EMBAUCHE.....	5
1.4. EN COURS DE CONTRAT .....	6
<b>2. TYPOLOGIE DES CONTRATS ET MODALITES DE GESTION .....</b>	<b>8</b>
2.1. LES CONTRATS PRIS POUR DES MISSIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES OU DE RECHERCHE .....	8
2.1.1. Les contrats pris pour répondre à un besoin temporaire .....	8
2.1.1.1. Les emplois temporaires sur des missions temporaires .....	8
2.1.1.1.1. Les contrats pris en cas d'accroissement temporaire d'activité (article L. 332-22 CGFP) .....	8

2.1.1.1.2.	Les contrats pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – Les « contrats de projet » (articles L. 332-24 à L. 332-26 CGFP) .....	9
2.1.1.1.3.	Les contrats de mission scientifique (article L. 431-6 Code de la recherche).....	9
2.1.1.2.	Le remplacement temporaire d'emplois permanents .....	10
2.1.1.2.3.	Les contrats pris pour le remplacement momentané d'un agent public ou d'une agente publique (article L. 332-6 CGFP) 10	
2.1.1.2.4.	Les contrats pris pour assurer une continuité de service du fait d'une vacance de poste d'un agent public (article L. 332-7 CGFP) 10	
2.1.2.	<i>Les contrats pris pour répondre à un besoin permanent</i> .....	11
2.1.2.1.	Les contrats pris au titre d'un besoin permanent (articles L. 332-1 et L. 332-2 du CGFP) .....	11
2.1.2.2.	Les contrats pris au titre d'un besoin permanent et exercé dans le cadre d'un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet (article L. 332-3 CGFP).....	12
2.2.	LES CONTRATS PRIS POUR DES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT .....	13
2.2.1.	<i>Les contrats enseignants sur emplois permanents</i> .....	13
2.2.1.1.	Les contrats « professeurs du 2 <sup>nd</sup> degré » pris en application du décret n° 92-131 du 5 février 1992 .....	13
2.2.1.2.	Les contrats « professeurs du 2 <sup>nd</sup> degré » pris en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation .....	14
2.2.2.	<i>Les contrats enseignants sur emplois non permanents</i> .....	15
2.3.	LES CONTRATS PRIS POUR DES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE .....	16

L'Université Caen Normandie réaffirme son attachement aux statuts de la fonction publique et, en ce sens, au recrutement prioritaire de fonctionnaires, enseignants et enseignantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses et personnels Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et Santé (BIATSS), conformément au principe posé par l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique (CGFP) selon lequel les emplois civils permanents de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires.

Pour autant, l'Université recrute chaque année des agents et agentes contractuels exerçant des activités relevant des missions d'appui à l'enseignement, à la recherche et d'administration. Ces recrutements permettent très majoritairement à l'Université d'assurer la continuité dans le fonctionnement de ses services, entre les périodes du calendrier ministériel des campagnes synchronisées de recrutement de titulaires ou du fait de l'absence constatée de candidats et candidates titulaires aux offres d'emploi proposées par l'Université. Des recrutements sur contrat de personnel sont également indispensables pour la mise en œuvre de projets au rayonnement régional, national et international, portés par des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de l'établissement. De ces faits, les personnels contractuels concourent - au même titre que les personnels titulaires - au bon fonctionnement de l'Université Caen Normandie. Il s'avère, dès lors, indispensable de valoriser leur engagement et de sécuriser leur parcours professionnel.

Pour ces raisons :

- 1) L'Université Caen Normandie affirme que les fonctions en lien direct avec ses missions de service public<sup>1</sup> ont vocation à être assurées dans leur très grande majorité par des agents et agentes titulaires de la fonction publique.**
- 2) L'emploi d'agents et agentes contractuels au sein de l'Université Caen Normandie se doit d'être encadré, rationnel et limité.**

Les présentes lignes directrices de gestion s'appliquent à tout nouveau contrat de recrutement au sein de l'Université Caen Normandie à compter de leur adoption par le Conseil d'Administration en sa séance du 14 mars 2025, après l'avis favorable du Conseil Social d'Administration de l'Etablissement lors de sa séance du 7 mars 2025.

Ces lignes de gestion sont révisables après proposition du comité de suivi annuel composé de la vice-présidence RH, de la DRH et de représentants du personnel.

---

<sup>1</sup> Telles qu'elles sont définies aux articles L. 123-3 et L. 123-4 du Code de l'éducation :

- **Article L. 123-3 :**
  1. La formation initiale et continue tout au long de la vie ;
  2. La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
  3. L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
  4. La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
  5. La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
  6. La coopération internationale.
- **Article L. 123-4 :**
  1. Accueille les étudiants et concourt à leur réussite et à leur orientation ;
  2. Dispense la formation initiale ;
  3. Participe à la formation continue ;
  4. Assure la formation des formateurs.

## 1. PRINCIPES GENERAUX

---

Les principes généraux ci-après tendent, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux agents et agentes contractuels des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, à appliquer le principe d'équité de traitement entre agents et agentes titulaires et agents et agentes contractuels à l'Université Caen Normandie.

Les personnels de l'Université Caen Normandie sous contrat sont ainsi recrutés en équité avec la situation des personnels titulaires de la fonction publique. Ils ne peuvent pas bénéficier d'une reprise d'ancienneté plus favorable que celle qui serait appliquée à un agent titulaire de la fonction publique. De même, leur rémunération est en cohérence avec la rémunération des personnels titulaires assurant des missions similaires.

Enfin, les personnels contractuels de l'Université Caen Normandie bénéficient d'un suivi de leur carrière de manière à les accompagner, s'ils le souhaitent, vers le passage de concours de la fonction publique.

Tout recrutement d'agent ou agente contractuel à l'Université Caen Normandie relevant des présentes lignes directrices de gestion (1.1.) est dès lors circonscrit à un besoin strictement défini et son recrutement encadré (1.2.). L'embauche se fait en équité de rémunération des agents et agentes titulaires et l'agent ou agente contractuel est clairement informé de sa situation notamment sur la durée de son contrat (1.3). Il ou elle bénéficie de formations, d'un accompagnement, d'un suivi de sa carrière et de l'évolution de sa rémunération (1.4.)

### 1.1. Champ d'application

Ces lignes directrices de gestion s'appliquent pour tout emploi d'un agent ou d'une agente contractuel au sein d'une composante, d'une unité de recherche, d'une plateforme ou d'un service de l'Université Caen Normandie, à l'exclusion<sup>2</sup> des :

- Attachés et attachées temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)<sup>3</sup> ;
- Post-doctorants et post-doctorantes<sup>4</sup> ;
- Lecteurs/lectrices ou maîtres/maîtresses de langue étrangère<sup>5</sup> ;
- Doctorants ou doctorantes contractuels<sup>6</sup> ;
- Personnes bénéficiaires d'une obligation d'emploi recrutées par contrat au titre de l'article L. 352-4 CGFP ;
- Emplois étudiants<sup>7</sup>
- Apprentis

Il est en outre rappelé que ne sont juridiquement pas considérés comme des agents et agentes contractuels les personnels exerçant à l'Université sous le statut de :

- Chargé ou chargée d'enseignement vacataire (CEV) ;
- Agent ou agente temporaire vacataire (ATV) ;
- Enseignants chercheurs ou enseignantes chercheuses associés (MAST et PAST) ;
- Enseignants chercheurs ou enseignantes chercheuses invités.

### 1.2. Avant le recrutement

#### **La nécessaire définition du besoin**

Avant tout recrutement d'un agent ou d'une agente contractuel, il appartient aux composantes, aux unités de recherche, aux plateformes et aux services de définir précisément le besoin relatif à l'embauche d'un agent ou d'une

---

<sup>2</sup> Ces exclusions s'expliquent par le cadre réglementaire précis et contraint appliqué à ces personnels quant à leur recrutement, rémunération, durée de contrat, renouvellement, qu'il n'était pas nécessaire de rappeler dans ces lignes directrices de gestion.

<sup>3</sup> Décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaire d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

<sup>4</sup> Article L. 412-4 Code de la recherche.

<sup>5</sup> Décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maître de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

<sup>6</sup> Décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

<sup>7</sup> Article L. 811-2 Code de l'éducation.

agente contractuel. Pour ce faire, ils doivent adresser une demande dûment complétée à la DRH au moyen de l'application Beetween.

Si l'emploi d'un agent ou d'une agente contractuel est demandé dans le cadre d'un projet de recherche, l'offre d'emploi est adressée à la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) qui la transmet à la DRH.

### **Délai de publication de l'offre d'emploi**

Conformément au cadre législatif et réglementaire relatif à l'emploi d'agent ou agente contractuel de l'Etat, l'offre d'emploi doit être publiée en interne à l'établissement et, à minima, sur le site choisir-le-service-public.fr. Pour les contrats de recrutement de chercheurs ou chercheuses et d'enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses, ils sont publiés sur Euraxess.

Le délai de publication ne peut pas être inférieur à un mois, sauf urgence. Celle-ci devra être très explicitement argumentée. Les éléments inhérents au facteur humain – mutation, détachement, disponibilité, maladie, décès, événements familiaux – ne pourront justifier à eux seuls le caractère d'urgence, de même que les éléments constitutifs à un portage de projet. A eux seuls, des éléments relatifs à des situations ou à des événements locaux et/ou nationaux exceptionnels et/ou imprévisibles pourront justifier ce caractère d'urgence.

### **Comité d'audition**

Après étude des candidatures, reçues au terme du mois de publication de l'offre d'emploi, par la composante, l'unité de recherche, la plateforme ou le service recruteur, un comité d'audition est organisé pour entendre les candidats et les candidates présélectionnés.

Pour tout emploi ouvert à des agents et agentes contractuels et pour une durée d'un an ou plus (hors projet de recherche et contrat de prestation - plateforme /DRI), ce comité d'audition est composé d'au moins trois personnes comprenant pour chaque comité organisé un représentant ou une représentante de la DRH. Il ou elle s'assure du respect de la procédure de recrutement et de l'équité de traitement entre les candidats et candidates auditionnées. Le comité d'audition doit tendre à être composé à parité de femmes et d'hommes.

Le non-respect de ces conditions conduira automatiquement à l'annulation du recrutement. La procédure de recrutement devra être réorganisée.

## 1.3. A l'embauche

### **Reprise d'ancienneté**

Les agents ou agentes recrutés sur contrat pour une période supérieure ou égale à un an sont systématiquement positionnés lors de leur embauche au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire du corps d'emploi de référence pour leur recrutement.

Dans le mois qui suit l'embauche et à partir de justificatifs fournis par l'agent ou agente contractuel recruté, la DRH recalcule l'ancienneté dont il ou elle peut bénéficier au regard de son expérience professionnelle et en conformité avec les règles fixées aux décrets portant dispositions statutaires aux corps d'emploi de référence du recrutement.

Un avenant au contrat positionne l'agent ou l'agente contractuel à l'échelon recalculé. L'avenant a un effet rétroactif à la date d'embauche de l'agent ou l'agente.

### **La rémunération**

La rémunération brute des agents et agentes contractuels de l'Université Caen Normandie est équivalente à celle des agents et agentes titulaires pour des fonctions similaires, sauf si des dispositions réglementaires fixent déjà un cadre comme pour les professeurs du 2<sup>nd</sup> degré contractuels.

Les éléments de rémunération des agents et agentes contractuels de l'Université Caen Normandie font l'objet de délibérations spécifiques du Conseil d'Administration.

Certains personnels contractuels peuvent bénéficier d'une sur-cotation de leur rémunération brute, comparativement à celle d'un agent ou d'une agente titulaire de la fonction publique, au motif que le métier pour lequel ils ou elles sont recrutés, appartient à la liste des métiers dits « en tension » ou que les compétences attendues par le profil recherché sont soit très techniques (à très forte valeur ajoutée) soit définies comme des compétences rares.

La liste des métiers dits « en tension » est présentée annuellement au Comité Social d'Administration de l'établissement lors du bilan annuel relatif aux agents et agentes contractuels de l'université. Cette liste se fonde sur les éléments statistiques annuels de l'INSEE.

Les compétences techniques (à très fortes valeur ajoutées) s'évaluent à partir du besoin auquel doit répondre le recrutement. Celles-ci s'appliquent essentiellement au recrutement effectué en lien avec des projets de recherche scientifique.

Les compétences dites rares (c'est-à-dire les compétences techniques auxquelles s'ajoutent une expérience professionnelle particulière) font l'objet d'une évaluation collégiale avant la publication de l'offre d'emploi ouvert à un contractuel ou une contractuelle. Le directeur ou la directrice des ressources humaines et le directeur ou la directrice de la recherche et de l'innovation de l'établissement sont obligatoirement associés à cette évaluation. L'avis définitif est soumis à l'appréciation du président ou de la présidente de l'université, sur avis de la Vice-présidence Recherche.

### **La durée du contrat**

La durée du contrat est en application du fondement juridique sur la base duquel la personne est initialement recrutée. Le contrat ne peut être renouvelé que dans le strict respect du cadre juridique et réglementaire associé au fondement juridique du contrat initial de l'agent ou agente recruté.

Lorsqu'un contrat à durée indéterminée est proposé à un agent ou agente, il est pris en compte la durée de tous ses contrats à durée déterminée antérieurs ouvrant droit à CDIisation dans la même catégorie d'emploi.

Lorsqu'un contrat est établi à temps plein, la personne recrutée occupe cet emploi à titre principal. Tout cumul éventuel avec une activité secondaire doit être examiné au moment du recrutement, ou au moment de la demande de cumul d'activités. En cas de difficulté, la DRH ou le service ou la composante concernés, saisissent pour avis le déontologue de l'Université ([deontologue@unicaen.fr](mailto:deontologue@unicaen.fr)).

### **Le droit à l'information**

Tout agent ou agente recruté sous contrat à l'université de Caen Normandie bénéficie, dès son embauche, d'une information claire et précise sur le cadre juridique et réglementaire du contrat qui lui est proposé. Cette information indique obligatoirement la durée du contrat, la possibilité ou non d'un renouvellement. Si le renouvellement est possible, l'information précise pour quelle durée et sous quelles conditions.

L'agent ou agente recruté reçoit l'information s'il ou elle l'est au motif d'un besoin permanent ou d'un besoin temporaire.

Cette information est adressée à tout agent ou toute agente contractuel nouvellement recruté par courrier avec accusé de réception ou remise à main propre à la personne concernée, avec le cas échéant, notification de remise en main propre. Une copie de cette information est annexée au contrat de la personne concernée et classée à son dossier administratif.

## **1.4. En cours de contrat**

### **Evaluation annuelle**

Les agents et agentes employés à durée indéterminée bénéficient annuellement d'un entretien professionnel dans les mêmes conditions qu'un agent ou une agente titulaire de la fonction publique.

Les agents et agentes recrutés sur contrat à durée déterminée supérieure à un an bénéficient annuellement d'un entretien professionnel dans les mêmes conditions qu'un agent ou une agente titulaire de la fonction publique.

### **Evolution de la rémunération**

Sauf lorsque des dispositions particulières s'appliquent, la rémunération des agents et agentes employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels annuels. En cas d'évolution des fonctions, cette réévaluation peut avoir lieu avant l'échéance des trois ans.

Sauf lorsque des dispositions particulières s'appliquent, comme pour les professeurs du 2<sup>nd</sup> degré, la rémunération des agents et agentes recrutés sur contrat à durée déterminée supérieure à un an, fait l'objet d'une réévaluation lors du renouvellement du contrat ou au moins tous les trois ans, sous réserve que cette durée ait été effectuée de manière continue, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels annuels ou de l'évolution des fonctions.

### **Formation et accompagnement des personnels**

Les agents et agentes employés à durée indéterminée bénéficient des formations nécessaires à l'exercice de leur fonction et aux dispositifs d'accompagnement de carrière dans les mêmes conditions qu'un agent ou une agente titulaire de la fonction publique.

Les agents et agentes recrutés sur contrat à durée déterminée supérieure à un an bénéficient des formations nécessaires à l'exercice de leur fonction et aux dispositifs d'accompagnement de carrière dans les mêmes conditions qu'un agent ou une agente titulaire de la fonction publique.

### **Suivi de carrière**

Les agents et agentes employés à durée indéterminée bénéficient des mêmes dispositifs de suivi et d'accompagnement de leur carrière que les agents et agentes titulaires de la fonction publique.

Les agents et agentes recrutés sur contrat à durée déterminée supérieure à un an bénéficient des mêmes dispositifs et modalités de suivi et d'accompagnement de leur carrière que les agents et agentes titulaires de la fonction publique.

## 2. TYPOLOGIE DES CONTRATS ET MODALITES DE GESTION

---

Il convient de distinguer les contrats pris pour des missions administratives, techniques ou de recherche (2.1.), les contrats pris pour des missions d'enseignement (2.2.), et les contrats à durée déterminée pris pour des missions d'enseignement et de recherche (2.3.)

### 2. 1. Les contrats pris pour des missions administratives, techniques ou de recherche

Ces contrats s'appliquent pour l'embauche de personnels contractuels sur des fonctions administratives, techniques, d'ingénierie, sociales, de santé ou de recherche.

Ces embauches peuvent être faites au motif d'un besoin dit temporaire (2.1.1.) ou d'un besoin dit permanent (2.1.2.)

#### 2.1.1. LES CONTRATS PRIS POUR REpondre A UN BESOIN TEMPORAIRE

Les besoins temporaires de l'Université sont des besoins ponctuels, qui n'ont pas vocation à durer dans le temps. Le recrutement d'un agent ou d'une agente contractuel pour répondre à un besoin temporaire est donc naturellement d'une durée limitée. Ces besoins temporaires peuvent ainsi donner lieu à la création d'emplois temporaires pour des missions elle-même temporaires (2.1.1.1.) ou concerner des emplois permanents de l'Université qu'il s'agit de remplacer temporairement (2.1.1.2.).

##### 2.1.1.1. Les emplois temporaires sur des missions temporaires

Ces contrats permettent de recruter de manière temporaire (à durée déterminée), pour des missions elles-mêmes temporaires (accroissement d'activité, projet, etc.).

##### 2.1.1.1.1. Les contrats pris en cas d'accroissement temporaire d'activité (article L. 332-22 CGFP)

*« Des agents contractuels de l'Etat peuvent être recrutés pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, si cette charge ne peut être assurée par des fonctionnaires de l'Etat. »*

**Catégorie hiérarchique :** A, B et C

**Type de contrat :** Le contrat est conclu à durée déterminée.

**Durée maximale :**

- Pour un besoin saisonnier : 6 mois au cours d'une période de 12 mois consécutifs
- Pour un besoin en lien avec un accroissement temporaire d'activité : 12 mois au cours d'une période de 18 mois consécutifs

**Renouvellement :**

- Pour un besoin saisonnier : dans la limite de 6 mois au cours d'une période de 12 mois consécutifs
- Pour un besoin en lien avec un accroissement temporaire d'activité : dans la limite de 12 mois au cours d'une période de 18 mois consécutifs

**Durée prise en compte pour une potentielle cédésation après 6 ans de contrat :** aucune.

2.1.1.1.2. Les contrats pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – Les « contrats de projet » (articles L. 332-24 à L. 332-26 CGFP)

« Les administrations de l'Etat et ses établissements publics peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. »

**Catégorie hiérarchique** : A, B et C

**Type de contrat** : Le contrat est conclu pour une durée déterminée d'une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans.

**Durée maximale** : six ans.

**Renouvellement** : lorsque le contrat initial est conclu pour une durée inférieure à 6 ans et que le projet ou l'opération prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, il peut être renouvelé dans la limite de la durée maximale de six ans.

**Durée prise en compte pour une potentielle cédésation après 6 ans de contrat** : aucune

A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Il s'agit du fondement juridique favorisé pour tous les recrutements effectués dans le cadre de la mise en œuvre d'actions prises en application de la réussite à un appel à projet. Ce fondement inclut les contrats en lien avec des projets de recherche, si les dispositions réglementaires prévues pour des contrats de mission scientifique (v. *infra*) ou des personnes recrutées dans le cadre d'un contrat post-doctorat ne peuvent être appliquées.

2.1.1.1.3. Les contrats de mission scientifique (article L. 431-6 Code de la recherche)

Il convient pour ces contrats de se reporter au décret n° 2021-1449 du 4 novembre 2021 relatif au contrat de mission scientifique prévu par l'article L. 431-6 du Code de la recherche.

Ces contrats ont pour objectif de permettre le recrutement d'un chercheur ou d'une chercheuse pour contribuer à un projet ou une opération de recherche identifiée, par un contrat de droit public dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat prend fin avec la réalisation du projet ou de l'opération de recherche, après un délai de prévenance.

Le contrat est conclu pour occuper un emploi non permanent dans le cas d'un projet ou d'une opération de recherche qui est financé majoritairement sur les ressources propres de l'établissement et qui s'insère dans sa politique scientifique et dans la stratégie nationale de la recherche.

La durée prévisionnelle du projet ou de l'opération de recherche pour lequel le contrat est conclu doit être supérieure à six ans au regard de critères factuels et objectifs.

Les catégories de projet et d'opération de recherche pouvant bénéficier du contrat de mission scientifique sont fixées par décision du chef ou de la cheffe de l'établissement après avis de la commission de la recherche du conseil académique ou de l'organe équivalent.

Ce type de contrat peut être conclu pour tout emploi concourant directement au projet ou à l'opération de recherche. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, les avis de recrutements accompagnés d'une fiche de poste sont diffusés au moins un mois avant la date limite de dépôt des candidatures sur le site internet de l'établissement ou tout autre site dédié aux offres d'emploi et sur le site Euraxess de la Commission européenne.

**Durée** : à durée indéterminée après un appel public à candidatures et selon une procédure de recrutement permettant de garantir l'égal accès à ces emplois.

**Rémunération** : la rémunération brute des agents et agentes contractuels de l'Université de Caen Normandie recruté en application de l'article L. 431-6 du code de la recherche est équivalente à celle des agents et agentes titulaires pour des fonctions équivalentes et la prise en considération des compétences et de l'ancienneté du

chercheur ou de la chercheuse recruté. La rémunération fait l'objet de réévaluation triennale et notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel.

#### 2.1.1.2. *Le remplacement temporaire d'emplois permanents*

Ces contrats permettent de recruter de manière temporaire (à durée déterminée) pour pallier temporairement l'absence d'un agent public ou d'une agente publique sur une mission qui est permanente.

##### 2.1.1.2.3. Les contrats pris pour le remplacement momentané d'un agent public ou d'une agente publique (article L. 332-6 CGFP)

« Pour assurer le remplacement momentané d'agents publics, des agents contractuels peuvent être recrutés dans les cas suivants :

1. Lorsque les agents de l'Etat sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;
2. Lorsque les agents de l'Etat sont indisponibles en raison d'un congé régulièrement accordé. »

**Catégorie hiérarchique** : A, B et C

**Type de contrat** : Le contrat est conclu pour une durée déterminée

**Durée maximale** : jusqu'à la date de retour de l'agent public à remplacer.

**Renouvellement** : par décision expresse et jusqu'à la date de retour de l'agent public à remplacer.

**Durée prise en compte pour une potentielle cédésation après 6 ans de contrat** : aucune

##### 2.1.1.2.4. Les contrats pris pour assurer une continuité de service du fait d'une vacance de poste d'un agent public (article L. 332-7 CGFP)

« Pour les besoins de la continuité du service, des agents contractuels de l'Etat peuvent être recrutés pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 311-2<sup>8</sup>.

*Le contrat est conclu pour une durée déterminée, dans la limite d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite de deux ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir avant son terme. »*

**Catégorie hiérarchique** : A, B et C

**Type de contrat** : Le contrat est conclu pour une durée déterminée

**Durée maximale** : un an, renouvelable une fois, soit deux ans.

**Renouvellement** : une fois et si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir avant son terme

#### A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Les personnels contractuels embauchés sur ce fondement juridique pour couvrir un emploi vacant pourront être prolongés au-delà des deux ans autorisés à la condition expresse que les emplois concernés par cette typologie de recrutement n'ont pas pu être ouverts à un concours dans un délai de deux ans.

<sup>8</sup> C'est-à-dire la publication de la vacance de l'emploi.

**Durée prise en compte pour une potentielle cédésation** : la durée du contrat.

#### 2.1.2. LES CONTRATS PRIS POUR REpondre A UN BESOIN PERMANENT

Les besoins permanents de l'Université sont des besoins pérennes de l'établissement, qui ont vocation à durer dans le temps. Lorsqu'un besoin est évalué à l'embauche pour une période supérieure à 6 ans, il est considéré comme un besoin dit permanent. Les besoins permanents de l'Université sont réévalués périodiquement au regard du principe d'adaptation du service public aux besoins des usagers.

Ces emplois permanents de l'Université ont vocation à être occupés dans leur grande majorité par des fonctionnaires.

Toutefois des dispositions législatives permettent le recrutement d'agents et agentes contractuels pour ces emplois permanents (2.1.2.1) y compris à temps incomplet (2.1.2.2), dispositions que l'Université Caen Normandie entend appliquer de manière stricte.

#### A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Un état des emplois permanents pourvus par des agents et agentes contractuels est présenté aux instances de l'Université lors des campagnes annuelles relatives aux emplois.

##### *2.1.2.1. Les contrats pris au titre d'un besoin permanent (articles L. 332-1 et L. 332-2 du CGFP)*

Article L. 332-1 CGFP : « *Les emplois des établissements publics de l'Etat, sous réserve des dispositions du code de la recherche pour les agents publics qui y sont soumis peuvent être pourvus par des agents contractuels.* »

Article L. 332-2 CGFP : Des agents et agentes contractuels de l'Etat peuvent être recrutés dans les cas suivants :

1. *En l'absence de corps de fonctionnaires de l'Etat susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;*

**IMPORTANT** : Les composantes, les unités de recherche, les plateformes et les services ne peuvent pas demander un recrutement pour le motif « *absence de corps de fonctionnaires* ». Il appartient strictement à la direction des ressources humaines de l'établissement de justifier l'absence de corps de fonctionnaire de l'Etat pour répondre à un besoin de recrutement défini par les entités de l'établissement.

2. *Lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, notamment :*

a) *Pour des fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles ;*

b) *Lorsque l'autorité de recrutement n'est pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire de l'Etat présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions à accomplir à l'issue du délai prévu par la procédure de recrutement, c'est-à-dire après la publication de l'offre d'emploi sur le site choisir-le-service-public.fr durant un délai d'un mois minimum.*

3. *Lorsque l'emploi ne nécessite pas une formation statutaire donnant lieu à titularisation dans un corps de fonctionnaires de l'Etat.*

**IMPORTANT** : La détermination du fondement juridique du contrat est faite en concertation avec la direction administrative de la composante, du service, de l'unité de recherche ou de la plateforme lors de la définition du besoin de recrutement.

**Catégorie hiérarchique** : A, B et C

**Durée maximale** : Les contrats conclus en application de ces articles peuvent l'être pour une durée indéterminée.

**Modalités de recrutement à l'Université Caen Normandie** :

Dans le cadre des recrutements de contractuels sur ce fondement juridique, il est obligatoire que le comité d'audition soit conduit par au moins 3 personnes dont une personne représentant de la Direction des Ressources Humaines de l'établissement. Le comité d'audition doit tendre à être composé à parité de femmes et d'hommes.

A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Un personnel recruté sur ces fondements juridiques bénéficie d'un premier contrat d'une durée maximale de trois ans renouvelables. Cette période vaut probation.

**Renouvellement** :

A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Si au terme de trois années de contrat pris sur ce fondement juridique, si l'emploi est un besoin permanent, et que la composante ou le service et l'unité de recherche d'affectation ont rendu un avis favorable, il pourra être proposé à l'agent un contrat à durée indéterminée.

**Durée prise en compte pour une potentielle cédésation** : durée du contrat.

*2.1.2.2. Les contrats pris au titre d'un besoin permanent et exercé dans le cadre d'un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet (article L. 332-3 CGFP)*

« Les fonctions répondant à un besoin permanent et exercées dans le cadre d'un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet sont assurées par des agents contractuels de l'Etat. »

**Catégorie hiérarchique** : A, B et C

**Durée maximale** : indéterminée.

A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Une personne recrutée sur ce fondement juridique bénéficie d'un premier contrat d'une durée maximale de trois ans renouvelables. Cette période vaut probation.

**Renouvellement** :

A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Si au terme de trois années de contrat pris sur ce fondement juridique, si l'emploi est un besoin permanent, et que la composante ou le service et l'unité de recherche d'affectation ont rendu un avis favorable, il pourra être proposé à l'agent ou l'agente un contrat à durée indéterminée.

**Durée prise en compte pour une potentielle cédésation** : durée du contrat.

A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

Le recours à ce type de contrat à temps incomplet doit demeurer exceptionnel. Le financement temporaire du contrat ne peut pas être un motif pour recruter à temps incomplet (notamment, l'augmentation de la durée du contrat ne doit pas être compensée par la réduction de la quotité de travail).

**Nota bene :**

**A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE**

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation, un président d'Université est autorisé à recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents et agentes contractuels pour occuper des fonctions techniques, administratives ou de recherche.

L'Université Caen Normandie décide de ne pas mettre en application cet article pour l'emploi d'agents et agentes contractuels sur des fonctions techniques, administratives ou de recherche.

L'Université Caen Normandie recrutera des personnels contractuels sur des fonctions techniques, administratives ou de recherche strictement selon les dispositions prévues au CGFP ou en application de l'article L. 431-6 du code de la recherche.

## 2.2. Les contrats pris pour des missions d'enseignement

### 2.2.1. LES CONTRATS ENSEIGNANTS SUR EMPLOIS PERMANENTS

Il convient de distinguer deux typologies de contrats « enseignants » ou « professeurs 2<sup>nd</sup> degré » sur emploi permanent. Ceux pris en application du décret n° 92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants et enseignantes contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur (3.2.1.1) et ceux pris en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (3.2.1.2).

Il est précisé que ces derniers sont une dérogation au cadre réglementaire fixé par le décret en donnant plus de latitude aux universités pour répondre à ses besoins d'enseignement. L'université Caen Normandie précise ci-après les modalités qu'elle décide de mettre en œuvre pour recruter des professeurs ou professeures du 2<sup>nd</sup> degré contractuels en application de cette disposition législative.

#### *2.2.1.1. Les contrats « professeurs du 2<sup>nd</sup> degré » pris en application du décret n° 92-131 du 5 février 1992*

*« Des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré peuvent être recrutés, sous contrat et à titre temporaire, dans la limite du nombre des emplois vacants qui n'ont pas pu être pourvus par des professeurs titulaires de l'enseignement du second degré.*

*Les personnes recrutées doivent posséder l'un des titres ou justifier d'une qualification professionnelle permettant leur classement dans l'une des quatre catégories suivantes : hors catégorie, première catégorie, deuxième catégorie, troisième catégorie.*

*Le contrat est établi sur la base de ces 4 catégories auxquelles correspondent 4 catégories de rémunérations. »*

Ces dispositions font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration de l'Université Caen Normandie, basée sur les niveaux des diplômes.

Il est précisé que ceux et celles qui n'ont jamais enseigné sont embauchés prioritairement sur des contrats de 6 mois.

La durée moyenne du service hebdomadaire exigible des professeurs et professeures contractuels est la même que celle imposée aux professeurs et professeures titulaires occupant des emplois correspondants. Ces contrats peuvent, cependant, être passés pour assurer un service d'enseignement à temps partiel (rémunération calculée

selon le rapport existant entre la durée effective du service accompli et la durée maximum du service hebdomadaire d'enseignement).

#### Durée des contrats :

- **Pour un agent ou une agente non public** : une année scolaire, sauf dans les disciplines d'enseignement technologique et professionnel : une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.
- **Pour un agent ou une agente public** : la période ne peut excéder dix mois. Les contrats prennent fin, au plus tard, le 30 juillet de l'année scolaire au titre de laquelle ils ont été souscrits.

#### Modalités de recrutement à l'Université Caen Normandie :

- Composition d'un comité d'audition pour sélectionner les candidatures ;
- Ce comité d'audition est composé d'au moins 4 représentants de l'Université Caen Normandie comprenant :
  - o la direction de la composante ou du service commun d'affectation du professeur contractuel, ou une personne la représentant,
  - o un ou une des responsables de l'un des diplômes pour lequel le professeur ou la professeure contractuel assurera des enseignements,
  - o d'un enseignant-chercheur ou d'une enseignante-chercheuse,
  - o une personne représentant la DRH en charge de veiller au bon déroulement du comité de d'audition et à l'équité de traitement entre les candidats et candidates.

Il sera veillé à respecter la parité de genre au sein du comité d'audition.

- Le comité d'audition rédige un procès-verbal des auditions. Le candidat ou la candidate ayant reçu le meilleur avis est recruté.

**Durée prise en compte pour une potentielle cédésation** : l'Université Caen Normandie fait le choix de prendre en considération toutes les périodes de contrat faites sur ce fondement juridique.

**Rémunération** : fixée en conformité avec les dispositions prévues au décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants et enseignantes contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces dispositions font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration de l'Université Caen Normandie.

#### A L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

A l'Université Caen Normandie, ce type de contrat est prioritairement utilisé pour les mesures d'ajustement permettant d'assurer la continuité d'enseignement entre le moment du départ d'un titulaire et son éventuel remplacement par concours (décidé lors de la détermination de la politique d'emploi).

#### 2.2.1.2. Les contrats « professeurs du 2<sup>nd</sup> degré » pris en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation

Il est rappelé que « *le Président peut recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents contractuels :*

*2° Pour assurer, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 952-6, des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche, après avis du comité de sélection prévu à l'article L. 952-6-1. »*

Consciente des difficultés que rencontrent de plus en plus de disciplines pour le recrutement d'enseignants et enseignantes titulaires du 2<sup>nd</sup> degré, et souhaitant lutter contre la précarité des enseignants et enseignantes contractuels, l'Université Caen Normandie fait le choix d'utiliser la possibilité législative ouverte par l'article L. 954-3 du Code de l'éducation.

Dans ce cadre, elle décide de mettre en œuvre la procédure suivante :

- Constat du caractère infructueux de la procédure de recrutement d'un professeur ou d'une professeure du 2<sup>nd</sup> degré titulaire en conformité avec le décret n° 92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants et enseignantes contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Lors de sa première année d'exercice, le professeur ou la professeure contractuelle est recrutée sur le fondement du décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants et enseignantes contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur (v. *supra*) ;
- L'emploi vacant pour lequel le professeur ou la professeure contractuel a été recruté est obligatoirement remis à la vacance en année N+2 pour être proposé à des professeurs et professeures du 2<sup>nd</sup> degré titulaires.
- Si la procédure de recrutement est à nouveau déclarée infructueuse, il est proposé au professeur ou à la professeure contractuel un renouvellement de son contrat pour une nouvelle période d'un an, assis sur le fondement juridique du décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants et enseignantes contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur.
- En année N+2, sa situation fait l'objet d'une discussion spécifique par les organes délibérants de la composante ou du service commun d'affectation pour savoir si le professeur ou la professeure contractuelle doit être pérennisé sur un contrat pris en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation.
- La décision du conseil de composante ou du service commun est transmise à la direction de l'Université Caen Normandie lors des discussions annuelles relatives aux campagnes d'emploi.
- La décision définitive est soumise au Conseil d'Administration de l'Université Caen Normandie qui en fonction du besoin pourra proposer un contrat à durée déterminée de 2 ans ou un contrat à durée indéterminée.
- La décision du Conseil d'Administration s'appliquant pour la rentrée universitaire N+1, le professeur ou la professeure contractuel est renouvelé pour une nouvelle période d'un an mais cette fois en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation.

**Rémunération** : par équité de traitement avec les professeurs et professeures du 2<sup>nd</sup> degré contractuels dont le contrat est pris en application des dispositions prévues au décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants et enseignantes contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur, la rémunération des professeurs et professeures du 2<sup>nd</sup> degré contractuels dont le contrat est pris en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation est identique aux premiers. Ces dispositions font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration de l'Université de Caen Normandie.

#### 2.2.2. LES CONTRATS ENSEIGNANTS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS

S'il est fait appel à des professeurs et professeures du 2<sup>nd</sup> degré contractuels pour répondre à un besoin temporaire (projet) ou financés sur les « ressources propres » de la composante ou du service commun, les contrats sont pris en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation.

Dans ce cadre, les modalités de recrutement applicables sont les suivantes :

- Publication pendant un mois minimum de l'offre d'emploi pour un professeur ou une professeure du 2<sup>nd</sup> degré sur emploi non-permanent.
- Constitution d'un comité d'audition composé à minima :
  - o de la direction de la composante ou du service commun d'affectation du professeur ou de la professeure du 2<sup>nd</sup> degré contractuel, ou d'une personne la représentant,
  - o un ou une des responsables de l'un des diplômes pour lequel le professeur ou la professeure contractuel assurera des enseignements,
  - o d'un enseignant-chercheur ou d'une enseignante-chercheuse dont la discipline appartient au groupe de section du Conseil National des Universités au sein duquel la discipline qui devra être enseignée par le professeur ou la professeure contractuel est représentée.

Il sera veillé à respecter la parité de genre au sein du comité d'audition.

- Le comité d'audition rédige un procès-verbal des auditions. Le ou la candidate ayant reçu le meilleur avis est recruté.
- Le ou la professeure du 2<sup>nd</sup> degré recruté bénéficie la première année d'un contrat d'une durée équivalente au semestre ou à l'année universitaire pour laquelle il est embauché.
- Au terme de la première année universitaire et sur proposition du directeur de la composante ou du service commun d'affectation du professeur du 2<sup>nd</sup> degré contractuel, son contrat est renouvelé pour l'intégralité de la période prévue par le projet pour lequel il a été initialement embauché.
- La personne concernée est explicitement informée par courrier qu'elle est embauchée pour une période prédéfinie et que cette embauche ne lui ouvre pas droit à une cédésation automatique après 6 ans de contrat.

**Rémunération** : par équité de traitement avec les professeurs et professeures du 2<sup>nd</sup> degré contractuels dont le contrat est pris en application des dispositions prévues au décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants et enseignantes contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur, la rémunération des professeurs ou professeures du 2<sup>nd</sup> degré contractuels dont le contrat est pris en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation est identique aux premiers. Ces dispositions font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration de l'Université Caen Normandie.

#### IMPORTANT

Si l'enseignement assuré par le professeur ou la professeure du 2<sup>nd</sup> degré contractuel devient un besoin permanent, le transfert de son emploi en cette qualité fait l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de l'établissement lors de la politique d'emploi annuelle. Ce transfert est proposé par le conseil de la composante ou du service d'affectation du professeur ou de la professeure du 2<sup>nd</sup> degré contractuel.

Après validation du transfert de l'emploi non-permanent du professeur ou de la professeure contractuel comme un emploi permanent par le Conseil d'Administration de l'établissement, il est proposé un contrat à durée indéterminée au professeur ou à la professeure contractuel concerné en début d'année universitaire suivant cette décision, dans les conditions prévues au 2.2.1.2.

Si le transfert de l'emploi du professeur ou de la professeure du 2<sup>nd</sup> degré contractuel comme emploi permanent n'est pas validé par le Conseil d'Administration et que la personne concernée cumule 6 ans de contrat, il est mis fin à sa collaboration à la fin de l'année universitaire au cours de laquelle est prise cette décision.

### 2.3. Les contrats pris pour des missions d'enseignement et de recherche

L'article L. 954-3 du Code de l'éducation dispose :

*« le président peut recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents contractuels : [...] »*

*2° Pour assurer, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 952-6, des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche, après avis du comité de sélection prévu à l'article L. 952-6-1. »*

L'Université Caen Normandie souhaite pouvoir appliquer cette disposition législative pour recruter des personnels contractuels afin d'assurer des fonctions d'enseignement et de recherche. Mais pour ce faire, elle souhaite mettre en œuvre un cadre extrêmement précis et très contraignant.

En effet, l'embauche de personnels contractuels assurant des missions d'enseignement et de recherche ne pourra se faire exclusivement que pour des emplois non-permanents et pour une durée maximale de 3 ans, non renouvelables. Tout contrat à durée indéterminée est explicitement exclu.

Cette volonté s'explique par deux motifs :

- La nécessité de faire appel à ce fondement juridique pour contractualiser avec des personnels devant assumer des missions d'enseignement et de recherche dans le cadre de la mise en œuvre de projets, développés après réussite à des appels à projets.
- Le souhait de pouvoir offrir une expérience professionnelle d'enseignement et de recherche à de jeunes docteurs et docteuses avec pour objectif de les préparer aux concours d'accès aux corps des maîtres et maîtresses de conférences et de professeurs et professeures des universités.

L'Université Caen Normandie privilégiera les candidatures pour un emploi contractuel non-permanent d'enseignement et de recherche, des personnes ayant été préalablement qualifiées aux fonctions de maître ou maîtresse de conférences par le Conseil National des Universités.

A ce titre, si le candidat ou la candidate retenu n'est pas qualifié au moment de son recrutement et qu'il a obtenu son doctorat il y a moins de 18 mois, un contrat d'un an lui sera proposé. Son renouvellement sera assujéti à l'obtention de la qualification durant l'année du premier contrat.

Conformément à la disposition législative, ces recrutements seront assurés après organisation d'un comité de sélection qui émettra un avis sur les candidats et candidates auditionnés.

A l'issue de la procédure de sélection, les candidatures sont soumises au CAc siégeant en formation restreinte. Il lui revient de valider la candidature qui sera retenue pour assurer des missions temporaires d'enseignement et de recherche.

Le lauréat ou la lauréate de cette procédure bénéficie d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans non renouvelable.

La personne est explicitement informée par courrier de sa situation et y est invitée à candidater sur un poste de maître ou de maîtresse de conférences à l'issue de son contrat.

**Rémunération** : La personne recrutée est rémunérée en référence au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire du corps des maîtres et maîtresses de conférences. Elle ne bénéficie d'aucune réévaluation durant toute la durée de son contrat.

## ANNEXE 1 : Reprise d'ancienneté

**PERSONNEL CONTRACTUEL RECRUTE EN REFERENCE AUX INGENIEURS ET AUX PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF)****INGENIEUR OU INGÉNIEURE DE RECHERCHE**

L'ancienneté acquise dans des services privés et dans des fonctions au moins équivalentes à celles d'ingénieur ou ingénieure de recherche est prise en compte à raison du tiers jusqu'à douze ans et de la moitié au-delà de douze ans.

Les services accomplis en qualité de contractuel dans une administration, un organisme de recherche ou un organisme d'enseignement supérieur étrangers situés dans un Etat non membre de l'Union européenne ou non partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans des fonctions au moins équivalentes à celles d'ingénieur ou ingénieure de recherche, sont pris en compte à raison de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans et des trois quarts de cette durée au-delà de douze ans.

**INGENIEUR OU INGÉNIEURE D'ETUDE**

L'ancienneté acquise dans des services privés et dans des fonctions au moins équivalentes à celles d'ingénieur ou ingénieure d'études est prise en compte à raison du tiers jusqu'à douze ans et de la moitié au-delà de douze ans.

Les services accomplis en qualité de contractuel dans une administration, un organisme de recherche ou un organisme d'enseignement supérieur étrangers situés dans un Etat non membre de l'Union européenne ou non partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans des fonctions au moins équivalentes à celles d'ingénieur ou ingénieure d'études, sont pris en compte à raison de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans et des trois quarts de cette durée au-delà de douze ans.

**ASSISTANT INGENIEUR OU ASSISTANTE INGÉNIEURE DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

L'ancienneté acquise dans des services privés et dans des fonctions au moins équivalentes à celles d'assistant ingénieur ou assistante ingénieure est prise en compte à raison du tiers jusqu'à douze ans et de la moitié au-delà de douze ans.

Les services accomplis en qualité de personnel contractuel dans une administration, un organisme de recherche ou un organisme d'enseignement supérieur étrangers situés dans un Etat non membre de l'Union européenne ou non partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans des fonctions au moins équivalentes à celles d'assistant ingénieur ou assistante ingénieure, sont pris en compte à raison de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans et des trois quarts de cette durée au-delà de douze ans.

**TECHNICIEN OU TECHNICIENNE DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

L'ancienneté acquise dans des services privés, dans des fonctions au moins équivalentes à celles de technicien ou technicienne de recherche et de formation est prise en compte à raison de la moitié de sa durée.

**ADJOINT OU ADJOINTE TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

Les personnes qui justifient de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles accomplies sous un régime juridique autre que celui d'agent ou agente public, en qualité de salarié, sont classées conformément au tableau suivant :

<b>DURÉE DES SERVICES pris en compte</b>	<b>SITUATION DANS LE GRADE CLASSÉ en échelle de rémunération C2</b>	<b>ANCIENNETÉ CONSERVÉE dans la limite de la durée de l'échelon de classement</b>
<b>A partir de 36 ans</b>	<b>8e échelon</b>	<b>Sans ancienneté</b>
<b>A partir de 30 ans et avant 36 ans</b>	<b>7e échelon</b>	<b>1/3 de l'ancienneté de services au-delà de 30 ans</b>

<b>A partir de 24 ans et avant 30 ans</b>	<b>6e échelon</b>	<b>1/6 de l'ancienneté de services au-delà de 24 ans</b>
<b>A partir de 20 ans et avant 24 ans</b>	<b>5e échelon</b>	<b>1/4 de l'ancienneté de services au-delà de 20 ans</b>
<b>A partir de 16 ans et avant 20 ans</b>	<b>6e échelon</b>	<b>1/4 de l'ancienneté de services au-delà de 16 ans</b>
<b>A partir de 12 ans et avant 16 ans</b>	<b>3e échelon</b>	<b>1/4 de l'ancienneté de services au-delà de 12 ans</b>
<b>A partir de 8 ans et avant 12 ans</b>	<b>2e échelon</b>	<b>1/4 de l'ancienneté de services au-delà de 8 ans</b>
<b>A partir de 4 ans et avant 8 ans</b>	<b>2e échelon</b>	<b>Sans ancienneté</b>
<b>A partir de 2 ans et avant 4 ans</b>	<b>1er échelon</b>	<b>1/2 de l'ancienneté de services au-delà de 2 ans</b>
<b>Avant 2 ans</b>	<b>1er échelon</b>	<b>Sans ancienneté</b>

## **PERSONNEL CONTRACTUEL RECRUTE EN REFERENCE AUX PERSONNELS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE**

### **ATTACHE OU ATTACHÉE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT**

Les personnes qui justifient de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles accomplies sous un régime juridique autre que celui d'agent public ou agente publique, dans des fonctions et domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux dans lesquels elles exercent, sont classées en prenant en compte, dans la limite de sept années, la moitié de cette durée totale d'activité professionnelle.

### **SECRETAIRE AMINISTRATION DE L'ETAT**

Les personnes qui, avant leur nomination dans l'un des corps régis par le présent décret, justifient de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles accomplies sous un régime juridique autre que celui d'agent public ou d'agente publique en qualité de salarié ou salariée dans des fonctions d'un niveau au moins équivalent à celui de la catégorie B sont classées, à un échelon déterminé sur la base de la durée exigée pour chaque avancement d'échelon, en prenant en compte la moitié de cette durée totale d'activité professionnelle. Cette reprise de services ne peut excéder huit ans.

### **ADJOINT ADMINISTRATIF OU ADJOINTE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT**

Situation similaire aux adjoints et adjointes techniques de recherche et de formation

## ANNEXE 2 : Délai des périodes d'essai

*(article 9 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents et agentes contractuels de l'Etat)*

Tout contrat comporte une période d'essai qui permet à l'administration d'évaluer les compétences de l'agent dans son travail et à ce dernier d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.

Toutefois, aucune période d'essai ne peut être prévue lorsqu'un nouveau contrat est conclu ou renouvelé par une même autorité administrative avec un même agent ou une même agente pour exercer les mêmes fonctions que celles prévues par le précédent contrat, ou pour occuper le même emploi que celui précédemment occupé.

La durée initiale de la période d'essai peut être modulée à raison d'un jour ouvré par semaine de durée de contrat, dans la limite :

- de 3 semaines lorsque la durée initialement prévue au contrat est inférieure à six mois ;
- d'1 mois lorsque la durée initialement prévue au contrat est inférieure à un an ;
- de 2 mois lorsque la durée initialement prévue au contrat est inférieure à deux ans ;
- de 3 mois lorsque la durée initialement prévue au contrat est supérieure ou égale à deux ans ;
- de 4 mois lors le contrat est conclu à durée indéterminée.

La période d'essai peut être renouvelée une fois pour une durée au plus égale à sa durée initiale.

La période d'essai et la possibilité de la renouveler sont expressément stipulées dans le contrat ou l'engagement.

Le licenciement en cours ou au terme de la période d'essai ne peut intervenir qu'à l'issue d'un entretien préalable. La décision de licenciement est notifiée à la personne concernée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise en main propre contre signature.

Aucune durée de préavis n'est requise lorsque la décision de mettre fin au contrat intervient en cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

Le licenciement au cours d'une période d'essai doit être motivé.

## ANNEXE 3 : Délai de prévenance et de préavis en cas de non renouvellement ou de fin de contrat ou de démission

(articles 45, 46 et 48 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents et agentes contractuels de l'Etat)

### **DELAI DE PREVENANCE POUR UN NON RENOUVELLEMENT DE CONTRAT A DUREE DETERMINEE :**

L'administration doit notifier son intention de renouveler ou non un contrat au plus tard :

- ✓ 8 jours avant le terme de l'engagement pour l'agent ou l'agente recruté pour une durée inférieure à six mois ;
- ✓ 1 mois avant le terme de l'engagement pour l'agent ou l'agente recruté pour une durée supérieure ou égale à 6 mois et inférieure à 2 ans ;
- ✓ 2 mois avant le terme de l'engagement pour l'agent ou l'agente recruté pour une durée supérieure ou égale à deux ans ;
- ✓ 3 mois avant le terme de l'engagement pour l'agent ou l'agente dont le contrat est susceptible d'être renouvelé pour une durée indéterminée en application des dispositions législatives ou réglementaires applicables.

La notification de la décision doit être précédée d'un entretien lorsque le contrat est susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée ou lorsque la durée du contrat ou de l'ensemble des contrats conclus pour répondre à un besoin permanent est supérieure ou égale à trois ans.

Pour la détermination de la durée du délai de prévenance, les durées sont décomptées compte tenu de l'ensemble des contrats conclus avec l'agent ou l'agente, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions, sous réserve que cette interruption n'excède pas quatre mois et qu'elle ne soit pas due à une démission de l'agent ou l'agente.

Lorsqu'il est proposé de renouveler le contrat, l'agent ou l'agente contractuel dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non-réponse dans ce délai, la personne concernée est présumée renoncer à l'emploi.

### **DELAI DE PREAVIS POUR UNE DEMISSION OU UNE RUPTURE DE CONTRAT :**

L'agent ou l'agente recruté pour une durée indéterminée ainsi que l'agent ou l'agente qui, engagé par contrat à durée déterminée, est licencié ou licenciée, ou démissionne avant le terme de son contrat, a droit/ doit effectuer à un préavis de :

- ✓ huit jours pour l'agent ou l'agente qui justifie auprès de l'autorité qui le recrute d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services ;
- ✓ un mois pour celui ou celle qui justifie auprès de l'autorité qui le recrute d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans ;
- ✓ deux mois pour celui ou celle qui justifie auprès de l'autorité qui le recrute d'une ancienneté de services d'au moins deux ans.

Pour la détermination de la durée du préavis, l'ancienneté est décomptée jusqu'à la date d'envoi de la lettre de notification du licenciement ou de la démission. Elle est calculée compte tenu de l'ensemble des contrats conclus avec l'agent ou l'agente licencié ou démissionnaire, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions sous réserve que cette interruption n'excède pas quatre mois et qu'elle ne soit pas due à une démission de l'agent.

La date de présentation de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le licenciement ou la démission fixe le point de départ du préavis.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-017

*Direction des Ressources Humaines*

### Plan pluriannuel d'égalité professionnelle 2025-2027

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

#### **DÉLIBÈRE**

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve le plan pluriannuel d'égalité professionnelle 2025-2027.

Annexe : Plan pluriannuel d'égalité professionnelle 2025-2027.

#### **Résultats du vote :**

Pour : 28

Abstention : 3

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,

  
Lamri ADOUI  


**03 AVR. 2025**

Publié et Transmis au Rectorat le

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Université Caen Normandie

# Plan pluriannuel égalité professionnelle 2025-2027

[Date]

# Méthode

Rappel des obligations légales de l'Université pour adopter le plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le premier plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle de l'Université de Caen Normandie a été voté XXX et s'étendait sur la période 2021-2024. Conformément au décret n°2020-528 du 4 mai 2020 et au code général de la fonction publique, un nouveau plan doit être adopté et transmis au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au plus tard le 1er mars 2025. Ce nouveau plan couvre la période de janvier 2025 à décembre 2027. Le plan contient 4 axes obligatoires :

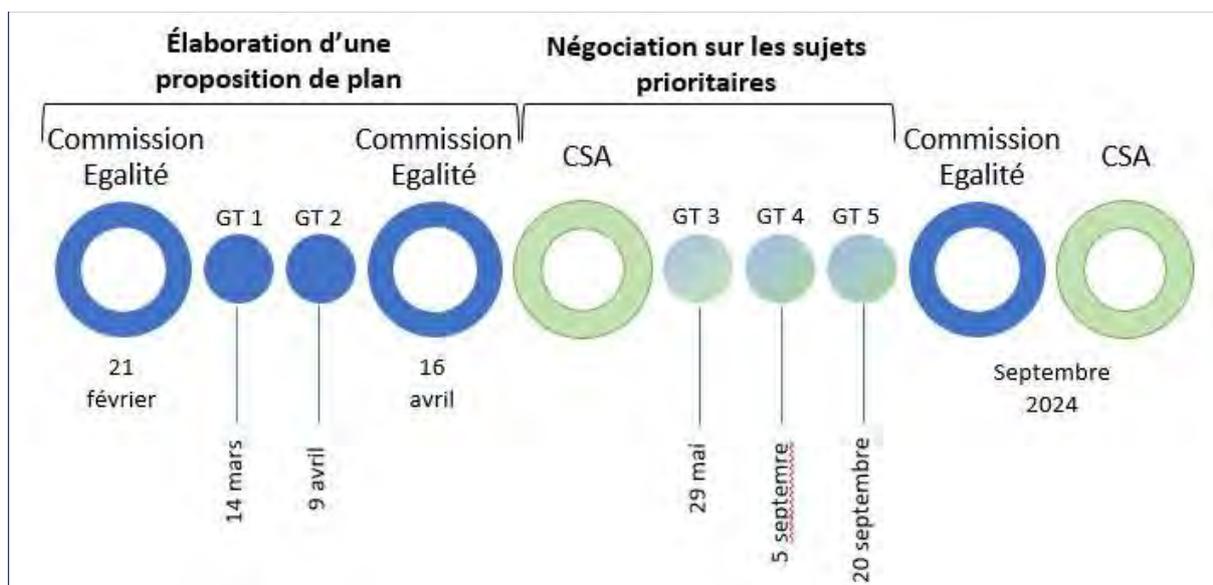
- L'analyse et le traitement des écarts de rémunérations
- L'égal accès aux corps, grades et responsabilités
- L'articulation des temps de vie privée/vie professionnelle
- La lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes

Des axes complémentaires peuvent y être ajoutés.

Le plan pluriannuel pour l'égalité doit faire l'objet de négociations préalable avec les organisations syndicales et son passage devant les instances représentatives du personnel est obligatoire.

## Méthode utilisée à l'Université Caen Normandie

La démarche adoptée par l'Université de Caen Normandie pour l'élaboration du plan pluriannuel 2025-2027, présentée au CSAE du 20 février 2024, est représentée dans le schéma ci-dessous.



Dans un premier temps, la Commission égalité de l'Université a élaboré une proposition de plan à soumettre aux représentants des personnels. La Commission égalité est l'instance de discussion sur les besoins et les actions en cours et à mener pour l'égalité et la lutte contre les discriminations. Elle

est composée de membres du personnel et d'étudiantes et étudiants qui représentent les composantes et services. Le travail d'élaboration du plan s'est fait sur 4 dates :

- En février, une réunion plénière de la commission égalité a été l'occasion de présenter le bilan du plan 2021-2024 et d'organiser le cadre du travail sur le plan futur. Il a été décidé que les référent-es égalité volontaires participeraient à 2 groupes de travail pour identifier les besoins et construire les actions du futur plan.
- Lors du premier GT, en mars 2024, les participants et participantes ont travaillé sur 4 thématiques : Recrutement, carrières et rémunérations ; Diversité et lutte contre les discriminations ; Articulation vie professionnelle ou étudiante / vie personnelle / Recherche et formation. L'objectif était d'identifier les besoins et de commencer à élaborer des propositions concrètes sur les différents thèmes.
- Lors du second GT, en avril 2024, les participants et participantes ont travaillé, pour chaque objectif ou action identifié précédemment, sur les acteurs et actrices concerné-es par l'action, les moyens nécessaires, les échéances et les freins possibles. Suite à ce GT, un travail de synthèse a été réalisé pour proposer une première version du plan 2025-2027.
- Mi-avril, lors d'une nouvelle réunion plénière de la commission égalité, la première version du plan 2025-2027 a été présentée aux membres de la commission, et de nouveaux échanges ont eu lieu, donnant lieu à la formalisation de la version du plan devant être négociée avec les représentants du personnel.

Les négociations avec les représentants des personnels se sont déroulées dans le cadre de 3 séances de GT, avant la présentation du plan d'action égalité 2025-2027 au CSAE du 7 mars 2025.

- Lors du premier GT, le 29 mai 2024 ont été présentés et discutés les axes 4 à 7 du plan, à savoir :
  - Axe 4 - Lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes
  - Axe 5 - Favoriser le développement des recherches et de la formation sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations
  - Axe 6 - Assurer l'égalité des étudiantes et des étudiants
  - Axe 7 - Renforcer la gouvernance en matière d'égalité et de diversité
- Lors du 2e GT, le 5 septembre 2024 ont été présentés et discutés les axes 1 à 3 du plan, à savoir :
  - Axe 1 - L'analyse et le traitement des écarts de rémunérations
  - Axe 2 - L'égal accès aux corps, grades et responsabilités
  - Axe 3 - L'articulation des temps de vie privée/vie professionnelle
- Lors du 3e GT, le 20 septembre 2024 ont été rediscutés l'ensemble des axes et le cadre général du plan.

La version du plan issue des négociations a été présentée en réunion plénière de la Commission égalité le 19 septembre 2024, et votée en CSAE le 7 mars 2025.

## Période d'application, mise en oeuvre et bilans

Le plan d'action pour l'égalité s'applique sur la période 2025-2027. La vice-présidence déléguée à l'égalité s'attachera à mettre en oeuvre ce plan en collaboration avec les services et les composantes de l'université, et avec l'appui de la Commission égalité. Un bilan intermédiaire de ce plan d'action

sera présenté chaque année aux instances représentantes du personnel, et un bilan global sera présenté avant décembre 2027.

# Plan pluriannuel égalité 2025-2027

Soucieuse de sa responsabilité sociale, mais aussi sociétale, l'Université Caen Normandie a souhaité se saisir du renouvellement de son plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour s'engager dans une démarche beaucoup plus ambitieuse tendant à garantir l'égalité dans toutes ses dimensions et l'entendre aussi comme la lutte contre toutes les discriminations et la promotion de la diversité.

A cet effet, si le plan pluriannuel pour l'égalité 2025-2027 de l'Université Caen Normandie prévoit principalement des actions tendant à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il a été conçu dans tous ces axes pour répondre aux problématiques discriminatoires qui concernent l'ensemble de la communauté, agents comme étudiants.

Surtout, le plan pluriannuel pour l'égalité 2025-2027 de l'Université Caen Normandie comprend une « action 0 » consistant à s'engager dans une démarche d'obtention des labels « Diversité » et « Egalité professionnelle », tendant dès lors à intégrer à l'ensemble des fonctionnements, pratiques et actions de l'Université les exigences d'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention des discriminations et de promotion de la diversité.

Le plan ci-après exposé comprend ainsi 7 axes.

Les quatre premiers sont les axes obligatoires : l'analyse et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (axe 1), l'égal accès aux corps, grade et responsabilités (axe 2), l'articulation de la vie privée et de la vie professionnelle (axe 3), la lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes (axe 4).

A ces quatre axes obligatoires, l'Université Caen Normandie a souhaité ajouter 3 axes supplémentaires, relevant directement de ses missions de service public en matière de formation et de recherche : favoriser le développement des recherches et de la formation sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations (axe 5), assurer l'égalité des étudiantes et des étudiants (axe 6), et enfin renforcer plus globalement sa gouvernance en matière d'égalité et de diversité (axe 7).

## Action 0 – Engager une démarche de labellisation « Diversité » & « Egalité professionnelle »

Le label Égalité professionnelle, créé en 2004, vise à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le secteur privé ainsi que dans la fonction publique. Il reconnaît l'exemplarité des pratiques d'un organisme en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Label Diversité, créé en 2008 par l'État, des partenaires sociaux et des experts, vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé.

L'ensemble des actions du plan égalité 2025-2027 sont conçues comme autant de transformations des pratiques et du fonctionnement de l'Université, lui permettant à terme de déposer un dossier de labellisation.

Echéance : 2027

## Axe 1 – Analyse et traitement des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes

### Eléments de bilan – 2021-2024

L'Université de Caen Normandie a, selon l'obligation fixée par la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, calculé et rendu public son « Index égalité ». Les données permettant de calculer cet indice sont disponibles dans le Rapport Social Unique pour l'année 2022, dont sont issus les tableaux et les commentaires ci-dessous.

#### Titulaires

	Femmes	Hommes	Global
Effectifs annuels	927	924	1852
ETP	902	917	1818
Taux moyen d'activité par rapport au taux plein	97.3%	99.2%	98.2%
	Femmes	Hommes	Ecart
Rémunération brute mensuelle moyenne	3 538 €	4 473 €	935 €
			<b>-20.9%</b>
Analyse de l'écart de rémunération	Montant brut mensuel		Part de l'écart en %
Effet temps partiel	62 €		6.7%
Effet ségrégation des corps	712 €		<b>76.2%</b>
Effet démographique au sein des corps	129 €		13.8%
Effet primes	31 €		3.3%

Tableau 1 – Ecarts de rémunération entre les femmes et les hommes - titulaires. Source : RSU 2022

**L'effet temps partiel** représente le décalage de rémunération lié au fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes.

**L'effet ségrégation des corps** s'explique du fait d'une sur-représentation des hommes dans les corps les mieux rémunérés, notamment le corps des professeurs d'université (27% de femmes) et par une surreprésentation des femmes parmi les personnels BIATSS de catégorie C (75% de femmes).

**L'effet démographique au sein des corps.** Il s'agit de l'écart lié à des proportions différentes des femmes et des hommes dans les grades et échelons au sein de chaque corps.

- L'effet démographique traitement compare au sein de chaque corps les traitements moyens, et donc les indices moyens. Cela correspond à une différence d'ancienneté indiciaire moyenne au sein de chaque corps, sachant que l'indice d'un agent peut aussi augmenter par la voie de la promotion interne.
- L'effet démographique prime calcule l'effet de cette « ancienneté » différenciée sur les primes, comme si les hommes et les femmes touchaient le même niveau de prime au sein d'un même corps/grade/échelon/indice. Si cet effet est supérieur à l'effet démographique traitement cela correspond à une augmentation des primes plus élevée que le traitement et donc à une part des primes qui augmente avec l'ancienneté. Si c'est l'effet démographique traitement qui est supérieur, la logique est inverse et la part des primes diminue avec l'ancienneté.

**L'effet prime** est mesuré en comparant le montant des primes et indemnités des femmes et des hommes appartenant au même corps, même grade et même échelon.

#### Contractuels et contractuelles

	Femmes	Hommes	Global
Effectifs annuels	477	380	857
ETP	457	364	821
Taux moyen d'activité par rapport au taux plein	95,7%	95,9%	95,8%
	Femmes	Hommes	Ecart
Rémunération brute mensuelle moyenne	2 187 €	2 314 €	127 €
			-5,5 %

Tableau 2 – Ecarts de rémunération entre les femmes et les hommes – contractuelles et contractuels. Source : RSU 2022

L'outil utilisé ne permet pas d'analyser plus précisément l'écart de rémunération pour les personnels contractuels.

#### Distribution des rémunérations

Décile	2020			2021			2022		
	F	H	Ens.	F	H	Ens.	F	H	Ens.
D1	17 935	19 044	18 222	18 012	19 123	18 223	18 774	19 250	18 949
Médiane	26 042	38 962	33 685	25 756	39 506	33 611	26 902	40 461	34 118
D9	47 600	57 963	53 641	48 386	58 283	54 515	50 210	60 190	55 513

Tableau 3 – Médiane et déciles 1 et 9 des rémunérations de l'ensemble des personnels entre 2020 et 2022. Source : RSU 2022.

En 2022, à l'échelle de l'établissement, la moitié des femmes ont perçu plus de 26 902 € alors que la moitié des hommes ont perçu plus de 40 461 €. La rémunération annuelle nette médiane des femmes est inférieure de 13 559 € à celle des hommes. Cet écart important s'explique principalement par l'effet ségrégation de corps. En effet, les hommes sont nettement majoritaires parmi le corps des professeurs d'université (73%) qui est le mieux rémunéré alors que les femmes sont quant à elles très majoritaires parmi les corps BIATSS de catégorie C (73%) qui perçoivent les rémunérations les moins importantes. Notons par ailleurs que de 2020 à 2022, la rémunération médiane pour les femmes a augmenté de 3,30%, alors qu'elle a augmenté de 3,84% pour les hommes. Pour les déciles 1 et 9, en revanche (les 10% les moins bien et les mieux rémunérés), l'écart entre rémunération des hommes et des femmes s'est résorbé entre 2020 et 2024.

Décile	2020			2021			2022		
	F	H	Ens.	F	H	Ens.	F	H	Ens.
D1	19 260	22 197	19 827	19 424	22 371	20 086	20 615	23 998	21 394
Médiane	31 825	40 941	37 632	31 873	42 317	38 584	33 816	43 657	40 200
D9	48 300	59 025	54 909	49 998	60 394	55 926	52 134	62 469	58 183

Tableau 4 – Médiane et déciles 1 et 9 des rémunérations des titulaires entre 2020 et 2022. Source : RSU 2022.

Décile	2020			2021			2022		
	F	H	Ens.	F	H	Ens.	F	H	Ens.
D1	16 096	16 289	16 118	15 945	16 399	16 091	17 100	17 117	17 100
Médiane	18 346	18 639	18 441	18 376	19 117	19 726	19 606	19 448	19 536
D9	29 170	33 977	31 197	28 183	32 183	30 050	29 040	33 122	30 655

Tableau 5 – Médiane et déciles 1 et 9 des rémunérations des personnels contractuels entre 2020 et 2022. Source : RSU 2022.

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes existent chez les titulaires alors que les femmes et les hommes contractuels ont les mêmes niveaux de rémunération excepté chez les BIATSS contractuels de catégorie A où existe un écart de 8.3% à la médiane.

Les personnels enseignants-chercheurs titulaires ont un écart de 2 799€ nets annuels à la médiane. La rémunération brute moyenne des maîtres de conférences est presque équivalente pour les femmes et les hommes (-1.2% en rémunération brute) alors que les femmes et les hommes ont le même indice médian de rémunération.

Chez les professeurs d'université l'écart est conséquent puisque les femmes perçoivent une rémunération brute moyenne inférieure de 6.5% à leurs collègues masculins. Cet écart s'explique à plus de 80% par un indice de rémunération inférieur (- 49 points d'indice à la médiane pour les femmes). Les effets des opérations de repyramidage de 2021 et 2022 ne sont pas pris en compte ici dans la mesure où leur effet n'a porté en paye qu'en 2023.

Les personnels enseignants titulaires ont un écart de 3 484 €. L'indice médian de rémunération des femmes est inférieur de 73 points à celui des hommes en 2022 (-8.8 %). L'effet démographique est important dans l'ensemble des corps concernés mais plus particulièrement chez les professeurs agrégés pour lesquels l'effet démographique représente un écart de 10% en défaveur des femmes.

Pour les personnels BIATSS :

- L'écart est de **2 320 €** à la médiane (- 6.2%) en catégorie A pour lesquels l'indice médian est inférieur de 22 points pour les femmes (- 3.7%) ;
- **1 734 €** (- 6.5%) en catégorie B pour lesquels l'indice médian est inférieur de 24 points pour les femmes (- 5.7%) ;

- Et seulement de 212 € (- 1%) en catégorie C pour lesquels l'indice médian est inférieur de 12 points d'indice pour les femmes (- 3.1%).

A noter que les effets de temps partiel ne sont pas pris en compte dans ces analyses puisque les rémunérations ont toutes été ramenées à des équivalents temps plein.

*Distribution par tranche d'âge et par genre en 2022 pour les titulaires*

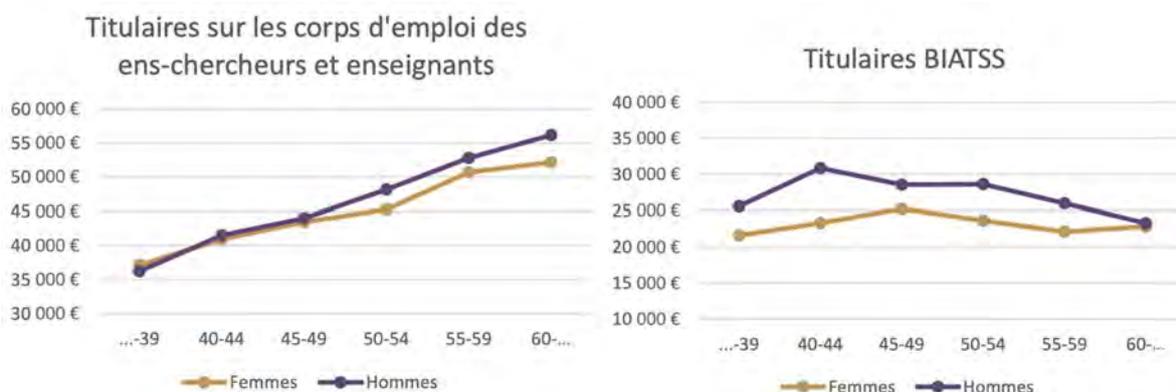


Figure 1 - Distribution des rémunérations nettes médianes par tranche d'âge et par sexe en 2022. Source : RSU 2022.

Pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et pour les enseignantes et enseignants, l'écart de rémunération s'accroît à partir de 50 ans. Il reflète une évolution de carrière moins importante pour les femmes que pour les hommes, notamment l'accès au corps des professeurs d'université. Cela est aussi visible dans les pyramides des âges pour les corps de MCF/MCUPH et de PR/PUPH.

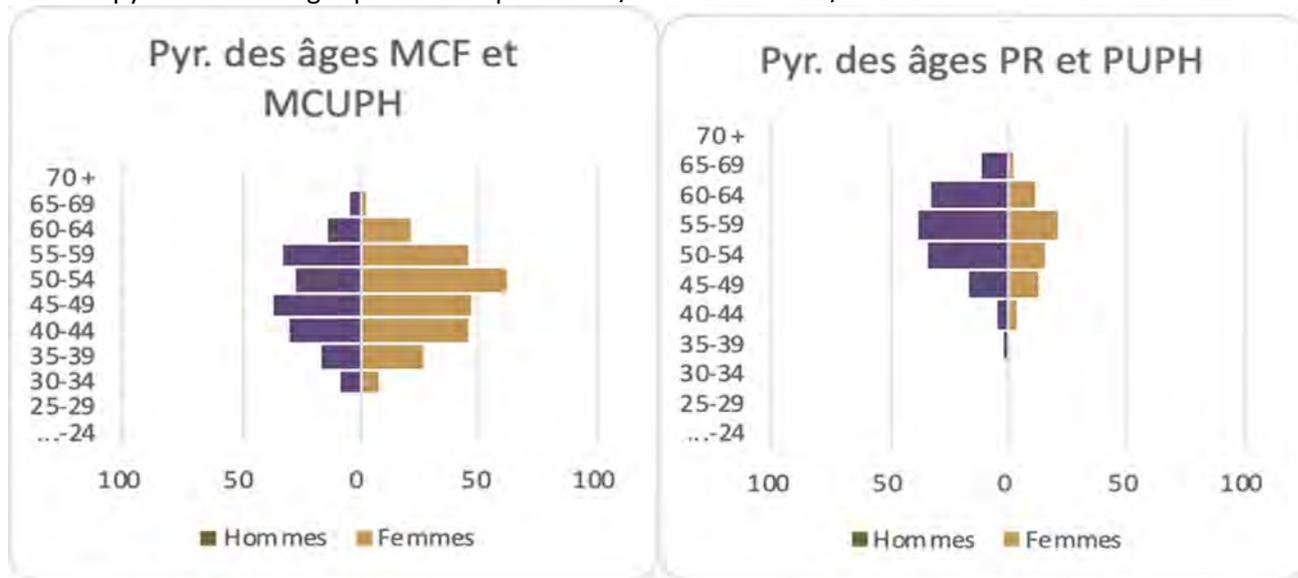


Figure 2 – Pyramides des âges pour les corps de MCF/MCUPH et PR/PUPH. Source : Données RSU 2022.

A noter que les repyramidages de 2021 et 2022 n'ont pas eu de transcription en paye en 2022 et n'apparaîtront qu'en 2023.

Pour les BIATSS, l'écart entre la rémunération des hommes et des femmes est lié à une plus grande proportion des femmes de catégorie C au sein des personnels BIATSS titulaires, ces dernières étant les plus nombreuses après 50 ans. Parallèlement, les hommes de catégorie A sont moins nombreux à partir de 55 ans.

*Rémunérations les plus élevées*

La moyenne des 10 rémunérations les plus élevées en 2022 est de 94 311 €. 3 de ces 10 rémunérations sont attribuées à des femmes.

Pour les personnels enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, des éléments de bilan sur la prime RIPEC C2 et C3 sont présentés dans le Bilan du plan pluriannuel 2021-2024. Concernant la RIPEC C2, elle est attribuée aux vice-présidentes et vice-présidents (18 personnes dont 8 femmes), aux directions d'UFR (il n'y a actuellement pas de directrice d'UFR, mais des directrices adjointes), aux directions de laboratoire (majoritairement masculines). Pour que cette prime soit paritaire, il est nécessaire que la répartition des fonctions concernées le soit aussi, ce qui n'est actuellement pas le cas dans l'ensemble. Concernant la prime RIPEC C3, en 2022, les demandes et obtention de la prime se répartissent de la manière suivante :

	2022						2023					
	Candidat-es			Récipiendaires			Candidat-es			Récipiendaires		
	MCF	PU	Total	MCF	PU	Total	MCF	PU	Total	MCF	PU	Total
<b>F</b>	54	12	66	17	8	25	54	22	76	19	9	28
<b>H</b>	67	34	101	22	20	42	65	39	104	23	17	40
<b>% F</b>	<b>45</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>30</b>	<b>41</b>
<b>Total</b>	121	46	167	39	28	67	119	61	180	42	26	68

Tableau 6 – Nombre et répartition générée des candidats et candidates et des récipiendaires de la prime RIPEC C3 en 2022 et 2023. Source : DRH.

Il est à noter que la RIPEC C3 n'a pas le même montant selon le motif de l'attribution. En effet, conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université relative au RIPEC, les primes attribuées au titre des activités scientifiques sont de 5 000 €, alors que les primes attribuées au titre des activités pédagogiques et au titre de l'activité générale sont de 3 600€. Les raisons sont multiples : pour des raisons budgétaires, le montant moyen de prime est de 4 300 €. Cependant, il a été décidé de maintenir la prime RIPEC « recherche » au montant historique de la PEDR, soit 5 000 €, conduisant à réduire le montant de primes pour les autres critères. Une explication à cela est que la prime RIPEC C3 est la seule possibilité de prime pour les activités de recherche, alors que les activités pédagogiques et de contribution au fonctionnement de l'établissement peuvent faire l'objet d'autres primes, en particulier la partie C2 de la prime RIPEC. La répartition entre les 3 types de primes est présentée dans le tableau ci-dessous. En 2023, la répartition des primes est défavorable aux femmes, dans la mesure où elles bénéficient moins souvent de la prime pour un motif « recherche ».

	2022				2023			
	MCF		PU		MCF		PU	
	F	H	F	H	F	H	F	H
<b>Collectif</b>	4	4	2	5	3	7	3	3
<b>Pédagogie</b>	6	9	1	4	11	9	0	0
<b>Recherche</b>	7	9	5	11	5	7	6	14
<b>Part Recherche</b>	<b>41%</b>	<b>41%</b>	<b>63%</b>	<b>55%</b>	<b>26%</b>	<b>30%</b>	<b>67%</b>	<b>82%</b>

Tableau 7 – Répartition des primes RIPEC C3 selon le motif en 2022 et 2023. Source : DRH.

## Objectif 1.1 – Identifier, analyser et communiquer sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

### Action 1.1.1 – Affiner l'analyse des écarts de rémunération dans les documents sociaux de l'Université

Rédaction plus détaillée du chapitre du RSU dédié à l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes (notamment les écarts de rémunération liés aux temps partiels et liés à l'âge)

Echéance : RSU 2024, publié en 2025

Constitution de la base de données sociales de l'Université avec pour objectif une réalisation pour 2027

### Action 1.1.2 – Mieux communiquer à l'ensemble de la communauté sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Présentation annuelle au CSA et au CA du bilan de l'égalité professionnelle femmes/hommes

Echéance : à partir de septembre 2025

Communication à l'ensemble de la communauté du bilan annuel de l'égalité professionnelle femmes/hommes, mais aussi des bilans genrés des opérations d'avancement, repyramidage et RIPEC C3 pour ce qui est des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs

Echéance : à partir de septembre 2025

### Action 1.1.3 – S'interroger sur la répartition des fonctions, sources d'écarts de rémunération

Pour les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs, établir et présenter annuellement un bilan genré de la répartition des heures référentiel Unicaen et composantes, ainsi que des primes RIPEC C2, de manière à évaluer un éventuel déséquilibre dans l'accès à ces fonctions

Echéance : à partir de 2025

## Objectif 1.2 – Traiter les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Ce traitement se fera en s'appuyant sur les dispositions statutaires relatives aux personnels. A corps, grade et quotité égaux, la rémunération statutaire est en effet la même pour les femmes et les hommes.

## Action 1.2.1 – Traitement des écarts en termes de primes et de régimes indemnitaires

### *Primes des personnels BIATSS :*

Faire une étude sur les impacts des congés parentaux sur le régime indemnitaire et en fonction des résultats, compenser le potentiel effet de la non prise en compte des congés parentaux dans l'évolution des primes, dans les mêmes limites que la conservation des droits à l'avancement

Echéance : à partir de 2025

Inclure des éléments relatifs à l'égalité femmes-hommes dans le cadre de la révision du régime indemnitaire des personnels BIATSS (par ex. : prise en compte de la moindre mobilité des femmes dans leur carrière)

Echéance : à partir de 2025

### *Primes des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (RIPEC) :*

Prime fonctionnelle C2 : v. axe 2 sur la parité de genre dans les fonctions de gouvernance

Echéance : voir axe 2 – objectif 2.5 – 2025-2026 (bilans – objectivation – enquête – solutions)

Prime personnelle C3 : adoption de lignes directrices de gestion permettant la prise en compte des freins liés au genre et à la parentalité pour l'attribution d'une prime

Echéance : voir axe 2 – pour la RIPEC 2026

## Action 1.2.2 – Traitement des écarts en matière d'accès aux fonctions et responsabilités

Travail d'harmonisation entre tous les types d'agents de la valorisation des fonctions ou missions d'intérêt général identiques (ex : référents et référentes égalité ou handicap, assistants et assistantes de prévention, etc.)

Echéance : 2026

Au regard des bilans genrés d'accès aux primes fonctionnelles et aux heures référentiel de l'Université et des composantes, envisager des quotas d'heures référentiel par genre dans chaque type de référentiel

## Axe 2 - L'égal accès aux corps, grades et responsabilités

### Objectif 2.1 – Assurer l'égalité dans les recrutements

#### Action 2.1.1 – Encadrer plus fortement les conditions de recrutement

Veiller à ce que les documents concernant les recrutements (présentation des postes sur le site internet, fiche de poste, etc.) soient conformes au guide d'écriture égalitaire de l'Université

S'assurer que tout recrutement à l'université, quel que soit le type de poste ou contrat, soit réalisé par une commission paritaire :

- Respect des obligations légales pour le recrutement des titulaires,
- Comités d'audition tendant à être paritaires pour le recrutement de contractuels d'une durée de plus de 6 mois – LDG contractuels.

Echéance : recrutements 2025

#### Action 2.1.2 – Lutter contre les biais de recrutement

*Pour les personnels BIATSS*

Formation des personnes en charge du recrutement à la lutte contre les discriminations

Echéance : dans le plan de formation 2025

*Pour les personnels enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses*

En mars 2023, la Vice-Présidence déléguée à l'égalité a élaboré un document intitulé « Recommandations de bonnes pratiques pour les membres de COS ». Le but de ce document est notamment de sensibiliser les membres de COS aux biais de sélection, en conformité avec la circulaire ministérielle du 2 juillet 2020 « Assurer l'égalité de traitement dans les procédures de recrutement, garantir l'égalité professionnelle et limiter les biais de sélection ». Ce document fournit en particulier un glossaire et une liste de ressources vidéo et de documents de sensibilisation. La vice-présidence a présenté ce document en mars 2023 aux présidences de COS dans le cadre de la réunion organisée par la DRH concernant l'organisation des COS. Une enquête a été réalisée auprès des présidences de COS quant au fonctionnement de cette procédure. L'analyse de cette enquête, qui sera reproduite en 2024, devra être réalisée.

Améliorer la sensibilisation des COS à tous les biais de recrutement par :

- L'évaluation du dispositif mis en place en 2023 et 2024 pour les COS ;
- L'amélioration du dispositif, notamment en faisant en sorte que les statistiques générées, les informations sur les biais de genre, etc., soient envoyées directement aux membres des COS, et non par l'intermédiaire des présidences.

Echéance : campagne 2025

## Objectif 2.2 – Accompagner les parcours et favoriser l'égal accès aux responsabilités professionnelles : mesures concernant tous les personnels

### Action 2.2.1 - Inclure les questions d'égalité dans les échanges avec les composantes et dans la politique d'emplois

Inclure dans le cadre des réunions préparatoires aux dialogues stratégiques un point avec les composantes sur l'état des effectifs, l'égalité femmes-hommes, les évolutions de carrière selon le genre, etc.

Echéance : mars 2025

### Action 2.2.2 – Actions spécifiques pour les personnes en situation de handicap

Les actions spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont développées dans le schéma directeur handicap et la convention FIPHFP.

Echéance : vote du schéma directeur du handicap – premier semestre 2025

## Objectif 2.3 – Accompagner les parcours et structurer le suivi de carrière pour les personnels BIATSS

Concernant les personnels BIATSS, il n'est pas possible d'évaluer l'évolution dans le temps des promotions à l'Université Caen Normandie, car nous n'avons pas les données des années avant 2022. Par ailleurs, dans certaines catégories, le nombre très limité (parfois nul) de personnes ayant demandé une promotion rend les comparaisons locales hommes/femmes difficiles voire impossibles. Nous pouvons noter que les taux de candidates ou candidats sur les personnes promouvables sont généralement plus élevés chez les femmes que chez les hommes parmi les BIATSS.

Il est toutefois à noter que les promotions pour les personnels BIATSS sont attribuées au niveau national, et que les statistiques générées sur les promotions sont réalisées elles aussi au niveau national. La capacité d'action de l'Université est donc limitée sur ce point.

### Action 2.3.1 Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'évolution des carrières

Inclure des éléments d'égalité entre les femmes et les hommes lors de l'adoption de lignes directrices de gestion pour la mobilité et l'évolution de carrières des personnels BIATSS (par ex., prise en compte de la moindre mobilité liée à la vie de famille, freins à la carrière liés à la parentalité, etc.).

Echéance : avant l'été 2025

### Action 2.3.2 – Renforcer l'accompagnement dans l'évolution des carrières

Poursuite des formations, entretiens, suivi de carrières et incitations au concours, de manière à généraliser l'accompagnement pour la constitution des dossiers (bureau Recrutements, formation, parcours professionnels de la DRH)

Echéance : 2025-2027

Réaliser un bilan annuel quantitatif et qualitatif des formations relatives à l'évolution de la carrière suivies par les personnels BIATSS (au moyen d'une enquête, notamment au regard de la réussite ou échec à l'avancement/concours)

Echéance : chaque fin d'année à partir de 2025

Sur la base des LDG rédigées dans le cadre de l'action 2.3.1, proposer des trajectoires pour les parcours professionnels, en proposant des entretiens de carrière :

- 6 mois avant la fin d'un contrat supérieur à 18 mois,
- tous les 3 ans à 5 ans pour les autres typologies de personnels (titulaires, CDI, CDD supérieur à 3 ans)

Echéance : septembre 2025

Élaborer une cartographie des postes à responsabilités en lien avec une procédure de revue des cadres afin d'anticiper les départs et de proposer des évolutions de carrières en interne à l'Université avec une logique de progressivité des responsabilités dans les fonctions assumées.

Echéance : septembre 2025

### Objectif 2.4 – Accompagner les parcours et structurer le suivi de carrière pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs

D'après les données du RSU 2022, on peut constater qu'il existe encore une sous-représentation des femmes parmi les candidats et candidates à la promotion. Si cet écart dans les candidatures entre hommes et femmes s'est résorbé entre 2020 et 2022 pour les maîtres et maîtresses de conférences, il reste élevé pour les professeurs et professeuses (PU), en particulier pour la classe exceptionnelle (1 et 2). Pour tous les types d'avancement à la hors la classe exceptionnelle du corps de PU, dans la mesure où les femmes sont sur-représentées parmi les candidates et candidats promus, il en résulte un rééquilibrage entre la proportions de femmes et d'hommes promu-es parmi les personnes « promouvables ». Cela n'est pas du tout le cas pour la classe exceptionnelle des PU : le ratio promu-es/candidat-es restant plus élevé pour les hommes que pour les femmes, il existe un écart important entre les ratios promu-es/promouvables en faveur des hommes en 2021 et 2022. Cela s'explique en partie par la pyramide des âges dans le corps des PU.

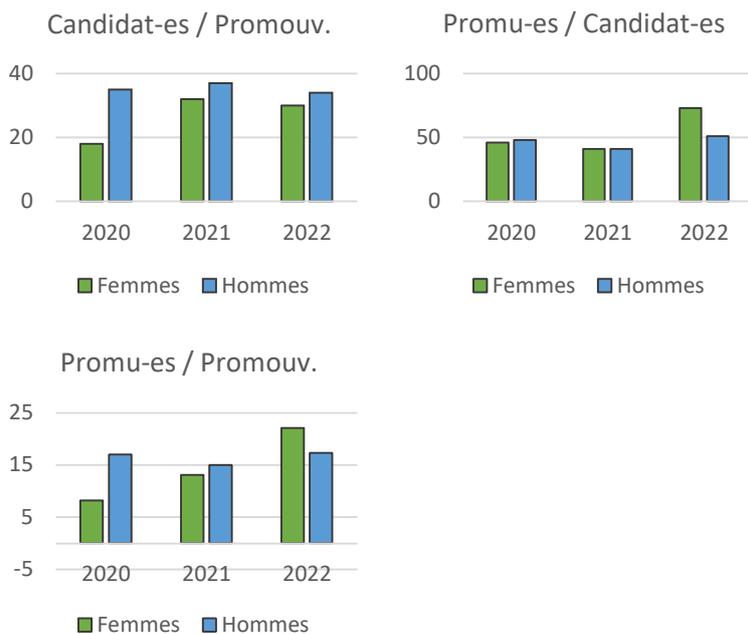


Figure 3 – Promotions MCF hors-classe : part des candidat-es parmi les promouvables, des promu-es parmi les candidat-es et parmi les promouvable (chiffres en %). Source : RSU 2022.

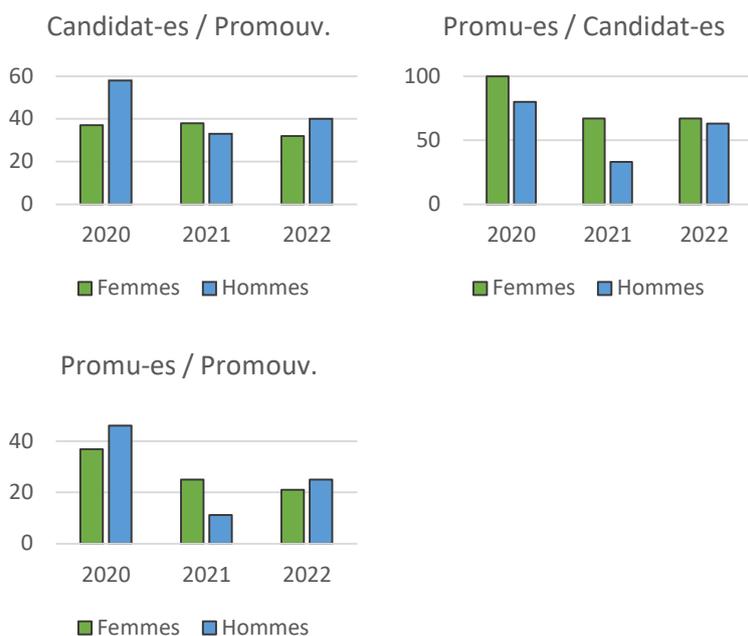


Figure 4 - Promotions MCF classe exceptionnelle : part des candidat-es parmi les promouvables, des promu-es parmi les candidat-es et parmi les promouvable (chiffres en %). Source : RSU 2022.

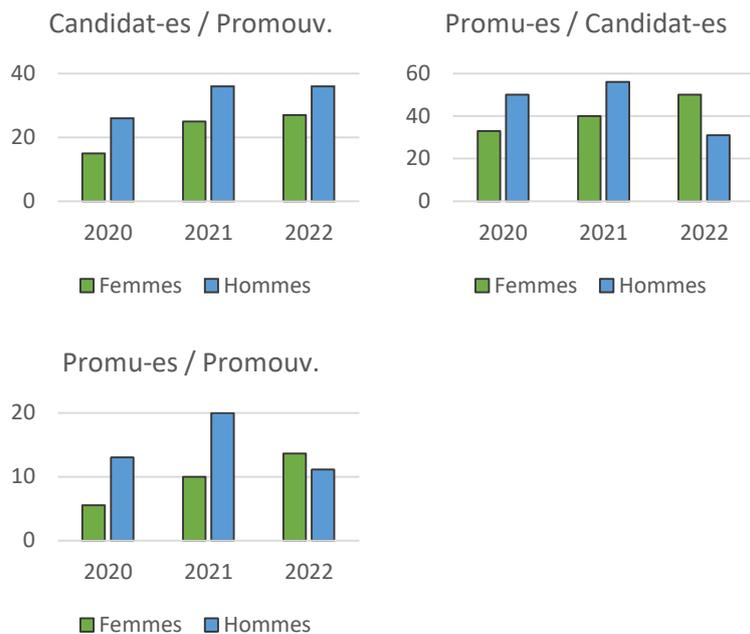


Figure 5 - Promotions PU C1 : part des candidat-es parmi les promouvables, des promu-es parmi les candidat-es et parmi les promouvable (chiffres en %). Source : RSU 2022.

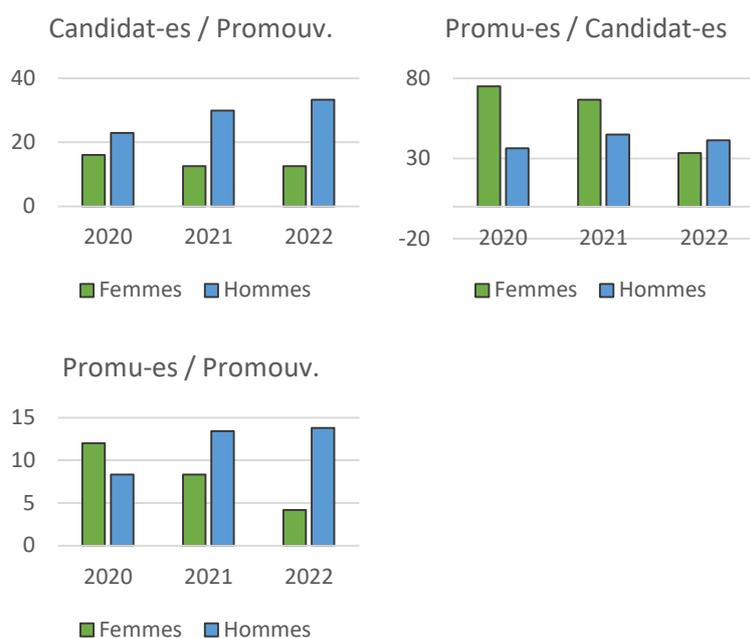


Figure 6 - Promotions PU classe exceptionnelle (1 et 2) : part des candidat-es parmi les promouvables, des promu-es parmi les candidat-es et parmi les promouvable (chiffres en %). Source : RSU 2022.

Dans un contexte où il y a globalement moins de CRCT attribués, on observe que dans les 3 dernières années (2020-2022), le nombre de CRCT attribué à des femmes n'a pas baissé, alors qu'il a été divisé par 4 pour les hommes. Nous ne sommes pas en mesure de dire si cela s'explique par le nombre de demandes ou par les choix d'attribution. Nous n'avons pas les données en termes d'attribution au niveau national ou local. Il est à noter que, parallèlement, les délégations CNRS ont été majoritairement attribuées à des hommes jusqu'en 2021.

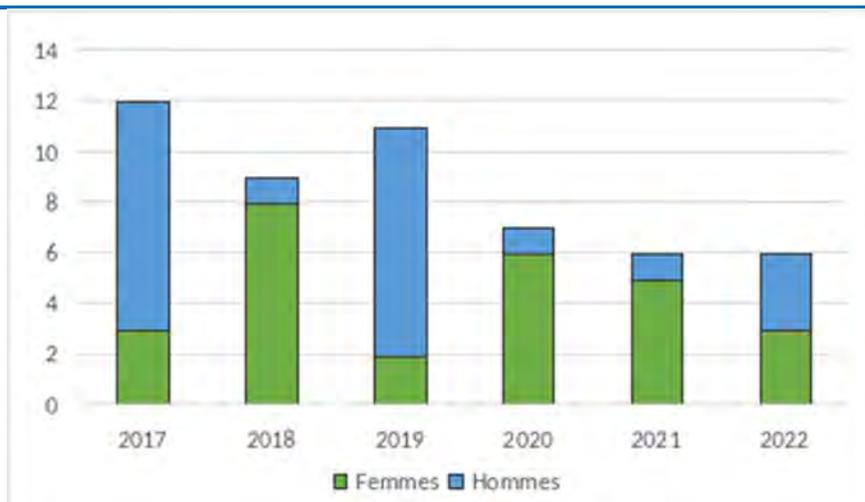


Figure 7 - Nombre de CRCT attribués par an selon le genre. Sources : Bilan Social 2019, RSU 2022

#### Action 2.4.1 – Renforcer l’accompagnement des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs pour la constitution des dossiers

Construire un meilleur suivi de carrière des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, notamment l’accompagnement dans la constitution des dossiers d’avancement, repyramidage, RIPEC C3, CRCT, CPP

Echéance : juin 2026

Améliorer la communication à propos de l’ensemble des opérations de gestion de carrière des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (avec notamment un effort sur les campagnes de CRCT et CPP accordés à la suite de congés liés à la parentalité), de manière à lever certains freins à déposer des dossiers

Echéance : campagnes 2025

Favoriser l’accord de mesures d’ajustement aux composantes en cas de semestres de CRCT ou CPP obtenus par des enseignantes-chercheuses ou enseignants-chercheurs dans le cadre d’une reprise d’activité à la suite d’un congé maternité, congé d’adoption ou congé parental

Echéance : campagnes 2026

#### Action 2.4.2 – Lutter contre les biais d’évaluation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs par les instances de l’Université

Adopter des lignes directrices de gestion de la carrière des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs comportant la prise en compte de la parentalité dans les opérations d’évaluation, mais aussi des éléments relatifs au genre, comme de possibles freins genrés dans l’accès aux responsabilités professionnelles et aux fonctions de gouvernance (v. diagnostic action 2.5.1).

Echéance : septembre/octobre 2025 (pour les campagnes 2026)

Accompagner le CAC restreint pour l'évaluation des dossiers :

- Fournir plus de données, notamment générées, pour mettre en évidence les biais possibles dans l'attribution des promotions, CRCT, CPP, etc. ;
- Proposer une formation à l'évaluation sans biais.

Echéance : RIPEC et Avancement : pour les campagnes 2025 / CRCT et CPP : campagnes 2026

## Objectif 2.5 – Assurer une gouvernance paritaire et favoriser un égal accès aux responsabilités professionnelles

### Eléments de bilan – Plan 2021-2024

La parité a été atteinte au cours des dernières années dans les directions et responsabilités administratives des services centraux et communs. En revanche, elle n'est au rendez-vous, ni dans les composantes, ni dans les unités de recherche. Par ailleurs, il n'existe à l'heure actuelle pas de procédure ou d'action spécifique à l'échelle de l'établissement pour favoriser cette parité.

#### *Dans la direction de l'université et dans les services centraux*

L'équipe de direction de l'université depuis 2021 est paritaire. Il y a 4 femmes sur 7 parmi la présidence et les vice-présidences statutaires. Parmi les vice-présidences déléguées, on compte 4 femmes pour 8 hommes.

Les responsabilités administratives dans les services centraux et communs sont réparties de manière paritaire. A la direction générale des services, il y a 2 femmes et 1 homme. Par ailleurs, : Dans les services centraux, les directions sont réparties de manière paritaire, avec 6 femmes (Direction de la communication, DAJI, DRI, DP, DFB, DAPAC) pour 5 hommes (DEVE, DRH, DPL, DSI, Direction de la commande publique). Les directions ou responsabilités administratives des services communs sont elles aussi occupées majoritairement par des femmes : 3 femmes RA (SUFCA, CEMU, SSE) pour 1 homme (Carré International) et 4 directrices (SUFCA, SUAC, SSE, PUC) pour 7 directeurs (EOI, CEMU, Carré International, MDE, SUAPS, SCD, CURB).

#### *Dans les composantes*

Pour rappel, les femmes représentent 40% des personnels d'enseignement et de recherche titulaires à l'université de Caen. Pourtant, elles représentent 27.5% des équipes de direction des composantes. De plus, au sein des directions, elles sont majoritairement directrices adjointes : en janvier 2024, il n'y a qu'une seule directrice de composante, pour 11 directeurs. En revanche, elles sont 7 directrices adjointes pour 10 directeurs adjoints. Sur les 12 composantes, instituts et écoles, seules 4 composantes ont une direction composée d'un homme et d'une femme. Partout ailleurs, la direction élue est majoritairement masculine. Dans 4 composantes, elle est exclusivement masculine. A l'échelle des départements, les femmes restent encore minoritaires, puisqu'elles occupent 36.5% des postes de direction de département.

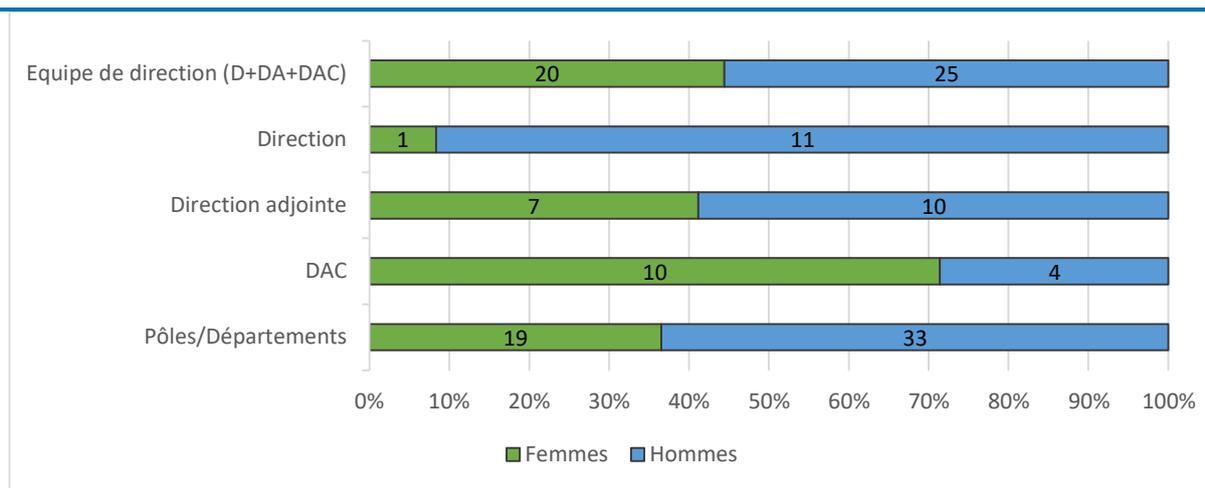


Figure 8 – Répartition genrée des fonctions de direction dans les composantes, instituts et écoles de l'Université de Caen.

Il est à noter que l'existence ou non d'une gouvernance paritaire n'est pas forcément corrélée à la répartition genrée des personnels d'enseignement et de recherche. Ainsi, dans les deux UFR où les femmes sont le moins représentées (Sciences où elles représentent 27% de l'ensemble des enseignant-es et enseignant-es chercheur-es et STAPS où elles en représentent 31%), la direction de l'UFR est paritaire, avec un directeur et une directrice adjointe. En revanche, la direction est non paritaire (plus de 60% d'hommes) dans des composantes où les femmes représentent au moins 50% des personnels d'enseignement et de recherche : l'IAE et les UFR LVE, Santé et Droit, AES et AP. La parité dans la gouvernance n'est donc pas uniquement une question de représentativité des genres dans les composantes, écoles et instituts, mais peut être le résultat de choix dans la composante.

*Dans les unités de recherche*

Il y a environ 30% de femmes, qui occupent un peu plus souvent des fonctions de direction adjointe.

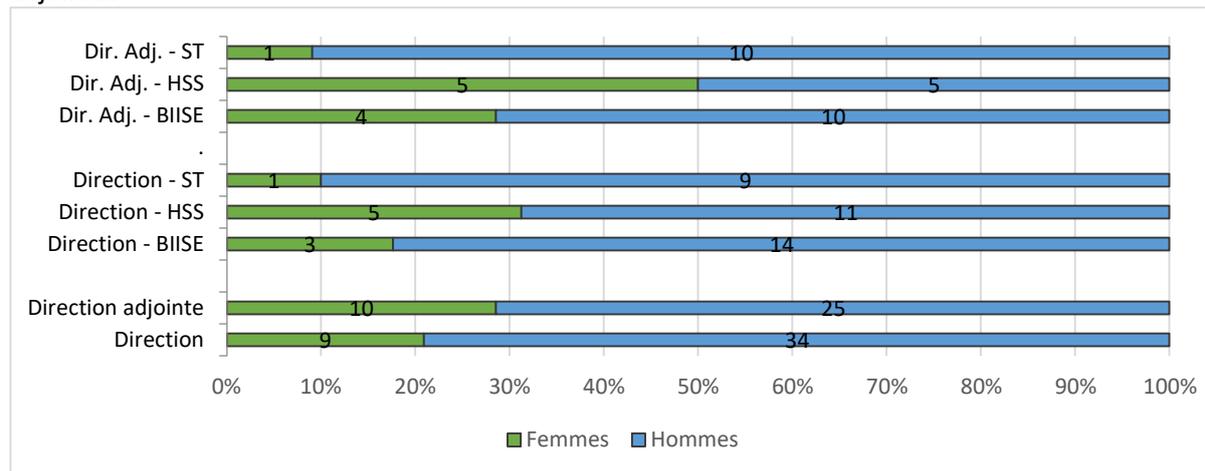


Figure 9 - Répartition genrée des fonctions de direction dans les unités de recherche rattachées à l'Université de Caen.

A l'échelle des 8 écoles doctorales, où les directions sont partagées entre les trois universités normandes, on compte 3 directrices pour 5 directeurs, et 8 directrices adjointes pour 12 directeurs adjoints. La gouvernance des écoles doctorales est donc paritaire.

### Action 2.5.1 - Diagnostic des causes de la non-parité dans les directions de composantes, d'unités de recherche et d'écoles doctorales

Lancement d'une enquête sur les causes de la non-parité aux responsabilités de gouvernance de l'Université, l'objectif final étant de construire des solutions pour tendre vers la parité dans les directions.

Echéance : janvier 2026

NB : en lien avec action 1.1.3 (bilan genré de la répartition des heures de référentiel), action 1.2.1 (répartition des primes RIPEC C2), action 1.2.2 (établissement de quotas genrés d'heures référentiel).

## Axe 3 - Conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle

### Objectif 3.1 – Adapter l’organisation du travail, le temps et les horaires de travail

#### Action 3.1.1 – Faciliter l’organisation du travail pour les personnels BIATSS

A partir des résultats du questionnaire parentalité réalisé en mars 2024, objectiver l’existence ou l’absence de difficultés dans les services et composantes qui n’auraient pas été identifiées jusqu’ici concernant le temps et les horaires de travail.

Echéance : septembre 2025

Lancer des discussions en vue de la construction d’un cadre général sur le temps de travail pour les membres du personnel BIATSS. Un tel cadre pourra établir des règles générales pour les demandes de modification et flexibilisation du temps de travail, en particulier pour :

- Les parents de jeunes enfants
- Les proches-aidants
- Les parents d’enfants en situation de handicap, etc.

Echéance : au plus tard 2027

Formaliser la procédure de dons de jours de repos (autorisés par la loi) dans l’interface de dépôt des congés.

Echéance : au plus tard 2027

Réflexion sur les besoins d’aménagements pour des motifs genrés (parcours PMA, interruption volontaire de grossesse, interruption non volontaire de grossesse, troubles gynécologiques invalidants, etc.), permettant de fournir une meilleure information aux personnels sur ceux-ci.

Echéance : à partir de 2025

Proposer des sensibilisations sur l’articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Echéance : septembre 2025

#### Action 3.1.2 – Faciliter l’organisation du travail pour les enseignants, enseignantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses

Rédiger une « charte de bonnes pratiques » concernant le temps de travail, notamment en matière de :

- Fixation des horaires de réunions, assemblées générales, conseils, etc. ;
- Respect des temps de réunions prévues ;
- Fixation des heures d’enseignement, etc.

Echéance : mise en oeuvre début 2026

Réfléchir à la manière de sécuriser/maintenir le service des enseignantes et enseignantes-chercheuses, enseignants et enseignants-chercheurs en retour de congé maternité ou d'adoption

Echéance : réflexion en 2025

Continuer à communiquer sur la possibilité ouverte depuis le précédent plan égalité de remplacer les enseignantes et enseignantes-chercheuses en congé maternité

Echéance : toute la période

Proposer des sensibilisations sur l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Echéance : septembre 2025

### Objectif 3.2 – Soutenir la parentalité

Une consultation a été lancée en mars 2024 sur le thème « Parents à l'Université de Caen ». Ce questionnaire vise à recenser les attentes et les difficultés que rencontrent ou ont rencontrées les membres du personnel de l'Université en matière de conciliation parentalité - vie professionnelle. Une consultation est en réflexion auprès des étudiantes et étudiants sur cette même thématique.

#### Action 3.2.1 – Réflexion sur la création de lieux de soutien à la parentalité

Réflexion à mener sur la création *a minima* sur le Campus 1 et le Campus 2 de lieux de soutien à la parentalité, destiné aux futurs parents, femmes enceintes, jeunes parents, femmes allaitantes, agents et agentes en parcours d'adoption ou de PMA, collègues et managers de ces agentes et agents. Il s'agirait de proposer un lieu accueillant, non assimilable à un espace de travail, pour organiser des temps d'échange sur la reprise du travail, la parentalité, des rencontres avec des experts et expertes, etc.

Le lieu pourrait aussi proposer un local dédié aux mères souhaitant tirer leur lait.

Echéance : décembre 2027

#### Action 3.2.2 - Garantir l'accès à un lieu pour l'allaitement

Recensement des lieux dans chaque service ou composante susceptibles d'accueillir une femme souhaitant allaiter (lavabo, frigo, prise électrique, porte qui ferme à clé, fauteuil confortable)

Echéance : décembre 2025

Réfléchir à la création d'un lieu dédié à la parentalité (cf. action 3.2.1)

#### Action 3.2.3 - Réflexion sur les modes de garde

Réfléchir sur l'aide pouvant être apportée aux personnels parents d'enfants en matière de modes de garde (aide à la recherche, mises en relations, partenariat avec des communes, etc.), et sur la possibilité de mettre en place des possibilités de garde ponctuelle. Réaliser un benchmark de ce qui peut exister dans d'autres universités.

Echéance : décembre 2027

#### Action 3.2.4 - Développer les ressources pour les personnels

*Ateliers de retour au travail*

(en lien avec le CASUC, proposé par la MGEN) à pérenniser et diffuser

*Guide pour les parents*

Un guide pour les parents à destination des membres du personnel doit être finalisé pour le premier semestre de l'année universitaire 2024-25. 16 fiches ont déjà été rédigées sur les sujets suivants : Autorisations spéciales d'absence lors d'un parcours de PMA – Déclarer sa grossesse – Travailler pendant la grossesse – L'interruption volontaire de grossesse – Interruption médicale de grossesse, fausses couches – Grossesses pathologiques – Etats pathologiques résultant de la grossesse – Le décès d'un enfant – Le décès de la mère – Les violences dans le couple – Les congés et aménagements liés à la parentalité – Travailler à temps partiel après la naissance ou l'accueil d'un enfant – Allaiter au travail – Faire garder son enfant – Travailler en ayant un enfant en situation de handicap – Les contacts utiles.

Il s'agira dans les années à venir de diffuser, actualiser et développer ce guide.

Echéance : mars 2025

## Axe 4 - Lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

La loi reconnaît 26 motifs de discrimination : âge ; sexe ; origine ; appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race ; grossesse ; état de santé ; handicap ; caractéristiques génétiques ; orientation sexuelle ; identité de genre ; opinions politiques ; activités syndicales ; opinions philosophiques ; croyances ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée ; situation de famille ; apparence physique ; nom ; mœurs ; lieu de résidence ; perte d'autonomie ; particulière vulnérabilité résultant de la situation économique ; capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ; domiciliation bancaire ; qualité de lanceur d'alerte, qualité de facilitateur d'une alerte ou lien avec un lanceur d'alerte.

L'objectif de l'université est de lutter contre toute forme de discrimination. La lutte contre la discrimination en raison du handicap est prise en compte dans le schéma directeur handicap et la convention signée avec le FIPHP, et n'est donc pas incluse dans ce plan.

### Objectif 4.1 - Sensibiliser aux situations de discrimination, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes

#### Action 4.1.1 - Développer et pérenniser les actions de sensibilisation autour des journées nationales et internationales

Journées à pérenniser :

- 8 mars : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes ;
- 25 novembre : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.
- 21 mars : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ;

Journée sur laquelle une première proposition « test » a été faite en 2024, à développer dans les années à venir :

- 17 mai : Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie - Rq : à ne pas organiser sur la date du 17 mai (cf. Mois de l'égalité ci-dessous)

Journées à développer :

- 3 décembre : journée internationale des personnes handicapées / novembre : SEEH (semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées)

Réfléchir à un temps fort pour toutes les discriminations (ex. du mois de l'égalité dans certaines universités)

Echéance mois de l'égalité : Mars 2026

Travailler avec les associations concernées dans et à l'extérieur de l'Université (ex. : invitation dans le cadre de forums et d'évènements, co-construction d'évènements)

Echéance : tout au long de la période

Proposer des ateliers de lecture et d'écriture en petits groupes sur la place des femmes (ou plus largement des minorités) à l'Université.

Échéance : juin 2025 (projet en cours)

#### Action 4.1.2 - Généraliser les actions de sensibilisation au sein des services et composantes

##### *Pour la communauté étudiante*

Recenser et mieux relayer les initiatives prises dans les composantes, formations, associations étudiantes.

Généraliser les sensibilisations de type théâtre-forum, théâtre, films, débats, expositions dans les composantes avec un soutien de la vice-présidence déléguée à l'égalité.

Accentuer les sensibilisations et communications sur les VSS dans les filières/disciplines/lieux où il y a une forte majorité d'hommes : « reconnaître les VSS, quels sont vos droits, quels sont vos interlocuteurs »

Proposer des sensibilisations pour lutter contre les discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle

Échéance : 2025 - 2027

##### *Pour les membres du personnel*

Accentuer les sensibilisations et communications sur les VSS dans les composantes/services/lieux où il y a une forte majorité d'hommes : « reconnaître les VSS, quels sont vos droits, quels sont vos interlocuteurs »

Proposer des sensibilisations pour lutter contre les discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle : former notamment les personnels à l'accueil des personnes trans (en priorité les scolarités et les enseignantes et enseignants)

Faire vivre et développer un espace sur l'intranet « Phénix » dédié à l'égalité, aux discriminations et à l'inclusion et le faire vivre (bureau EDI-QVCT de la DRH)

Échéance : 2025 - 2027

**Objectif 4.2 – Développer et consolider les dispositifs de prévention des situations de discrimination, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes**

**Action 4.2.1 - Mettre en place et/ou consolider les procédures de lutte en amont contre les discriminations**

Lancer une enquête de victimation EVIDENCE-ONDES auprès de la communauté étudiante et des personnels : questionnaire commun permettant, outre une sensibilisation, d'objectiver et de quantifier les comportements discriminatoires et les violences au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Ce questionnaire porte sur tous les motifs des discriminations reconnus par la loi, et est commun pour les étudiants et étudiantes et pour les membres du personnel.

Échéance : année universitaire 2025-26

Diffuser la Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel auprès de l'ensemble de la communauté universitaire

Développer la formation des personnels à la lutte contre les VSS et les discriminations

Échéance : dès janvier 2025

Adapter et diffuser dans l'ensemble des composantes le guide des bonnes pratiques lors des enseignements rédigé par l'UFR STAPS

Échéance : septembre 2026

Réaliser un guide analogue à destination des personnels dans les services

Échéance : septembre 2026

#### Action 4.2.2 – Assurer une communication égalitaire à l'Université Caen Normandie

La vice-présidence déléguée à l'égalité, la parité et la vie citoyenne a rédigé un « Guide pour une communication égalitaire » de 4 pages, adopté par l'Université en juillet 2023, publié sur le site de l'université de Caen et diffusé à l'ensemble des directions administratives de composantes en avril 2023. Par ailleurs, un travail est en cours pour assurer le respect des recommandations de ce guide dans les documents institutionnels et sur le site de l'Université. De plus, l'article 4 de la *Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel*, adoptée en mars 2024, engage les organisations et instances signataires à adopter une communication non sexiste.

Faire un rappel régulier de l'existence de ce guide et de l'actualiser régulièrement.

Un travail de rédaction du site internet de l'Université en accord avec le guide d'écriture égalitaire doit être engagé. Il s'agit aussi de poursuivre la modification des documents institutionnels de l'Université dans le sens d'une communication égalitaire.

Échéance : 2025 - 2027

#### Action 4.2.3 – Rédaction d'une charte sur la lutte contre toutes les discriminations

Rédiger une charte sur la lutte contre toutes les discriminations, venant compléter la Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel adoptée en mars 2024

Échéance : septembre 2027

### Objectif 4.3 – Avoir un dispositif de traitement des situations de violences et discriminations étendu et efficace

L'objectif est de développer la cellule d'écoute et de signalement, actuellement réservée aux situations de violences sexistes et sexuelles, pour l'ouvrir aux situations de discriminations et de harcèlement moral. Cela passe par la consolidation de l'ensemble de la procédure, depuis la cellule d'écoute jusqu'aux enquêtes, sanctions disciplinaires, retour d'informations aux composantes et services, et enfin retours éventuels des différentes personnes concernées.

#### Eléments de bilan 2021-2024

La « Cellule d'écoute » de l'université de Caen a été ouverte en septembre 2022. Ce dispositif d'écoute et de signalement est à destination de tous les membres de la communauté universitaire qui peuvent saisir la cellule d'écoute s'ils sont victimes ou témoins de faits de violences sexistes et sexuelles. Cette définition comprend par extension les violences homophobes et transphobes. Les "ambiances" sexistes, homophobes et/ou transphobes peuvent également être signalées à la cellule d'écoute.

La cellule d'écoute est coordonnée par la vice-présidence déléguée en charge de l'égalité, de la parité et de la vie citoyenne et la chargée de mission égalité. Elle est constituée à part égale par des membres de la commission égalité (EC, BIATSS, étudiantes et étudiants) et par des professionnels des services de santé de l'université. Lorsqu'un signalement est réalisé via l'adresse mél [cellule-ecoute@unicaen.fr](mailto:cellule-ecoute@unicaen.fr), les messages sont reçus et traités par la vice-présidence déléguée à l'égalité et la chargée de mission égalité, qui proposent notamment à la personne signalante une écoute. Le cas échéant, un binôme d'écoute est constitué parmi les membres de la cellule d'écoute suivant le profil de la victime. Les écoutantes et écoutants ne doivent pas faire partie de son environnement de travail direct. Un personnel de santé fait systématiquement partie du binôme.

La cellule a un rôle d'écoute active de la victime et d'orientation sur les plans psychologique, médical et juridique. Elle accueille et écoute le premier témoignage, et peut aider à la formalisation éventuelle des éléments par écrit, en vue d'une enquête, d'une procédure disciplinaire et/ou pénale. La cellule n'a pas pour mission de conduire elle-même une enquête ni d'opérer un suivi médical. Elle ne mène donc pas une démarche contradictoire (pas de confrontation avec la personne mise en cause). Le binôme d'écoute rédige un rapport à la suite de l'écoute, qu'il transmet à la vice-présidence déléguée afin qu'elle puisse, avec l'accord de la victime ou du témoin, saisir la direction de l'université sur les suites administratives à donner. Le binôme d'écoute explique à la personne signalante les étapes à venir.

	09/22 – 31/08/23	01/09/23 – 30/06/24
<b>Nombre de saisines</b>	14*	34
<b>Types de situations</b>		

<i>Harcèlement sexuel</i>	8	10
<i>Viol</i>	4	9
<i>Agression sexuelle</i>	3	
<i>Harcèlement moral</i>	8	11
<i>Agissement sexiste</i>	4	9
<i>Discriminations</i>	2	4
<b>Mesures</b>		
<i>Accompagnements psy</i>	3	2
<i>Accompagnement juridiques</i>	4	
<i>Enquêtes administratives</i>	3	2
<i>Procédures disciplinaires</i>	3	3
<i>Signalement article 40</i>	2	2

Tableau 8 – Nombre et caractéristique des saisines à la cellule d’écoute de septembre 2022 à mars 2024.

\*Une saisine a eu lieu avant septembre 2022, date officielle d’ouverture de la cellule d’écoute.

### Action 4.3.1 - Consolider la cellule d'écoute

Depuis septembre 2023, un groupe de travail « processus, collecte, archivage des données » constitué de la DPO, la responsable de la sécurité des systèmes informatiques (RSSI), l'archiviste, la directrice de la DAJI, la vice-présidence déléguée à l'égalité et la chargée de mission égalité, travaille à la sécurisation des données pour une meilleure prise en charge et la protection des données personnelles. Les chantiers qui ont été menés sont :

- La constitution d'un espace de travail numérique dédié à la cellule d'écoute, permettant de donner avec précision les droits sur les dossiers aux personnes directement concernées, et de réduire au minimum les échanges d'information par email ;
- La formalisation de la procédure de recueil de consentement pour la transmission des éléments à la présidence en vue d'une procédure disciplinaire. Un formulaire est en cours de construction.
- La clarification de la procédure, à partir de l'écriture d'un *vademecum* et de schémas permettant de préciser, pour chaque étape du processus, les personnes responsables, à informer, etc,
- La réflexion sur l'archivage des données suite à la clôture d'une procédure ;
- Un travail sur la protection des données via l'élaboration d'une fiche Adequacy pour la conformité RGPD et les exigences de la CNIL.

Les membres de la cellule d'écoute, la vice-présidence déléguée, la chargée de mission égalité et le représentant et la représentante VSS à la F3SCT se réunissent régulièrement, tous les 2 ou 3 mois, pour évoquer les difficultés rencontrées, et travailler à l'amélioration de la procédure. Deux référents VSS ont été désignés au sein de la F3SCT.

Ce travail de consolidation doit se poursuivre.

Échéance : 2025-2027

#### *Elargir la cellule d'écoute aux situations de discrimination et de harcèlement moral*

Recrutement d'un ou d'une chargé-e de mission sur l'élargissement de la cellule d'écoute. L'objectif n'est pas nécessairement de reproduire les mêmes modalités d'écoute que celles de la cellule VSS, mais plutôt de réfléchir à des modalités adaptables aux personnes signalantes et tenables quant à la charge de travail induite pour les écoutantes et écoutants.

Échéance : décembre 2025

#### *Construire une solution d'écoute externe*

La FR-CIDFF est une piste d'ouverture à l'écoute externe. Un partenariat à vocation nationale a été signé le 21 avril 2022 entre la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Se fondant sur cette convention nationale, l'Université de Caen Normandie et la FR-CIDFF ont initié la construction d'une convention de partenariat, dont les objectifs sont les suivants :

1. Développer l'interconnaissance de nos deux structures,
2. Rechercher leur complémentarité dans le parcours d'accompagnement des publics vulnérables, notamment les victimes de violences sexistes et sexuelles,

3. Renforcer l'égalité femmes hommes en contribuant ensemble à prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements ou discours sexistes.

Finaliser cette convention et de mettre en œuvre les moyens de son fonctionnement pour chacune des deux structures.

Échéance : mars 2025

Evaluer d'autres pistes d'externalisation, en gardant à l'esprit que l'objectif principal de l'externalisation est de faciliter l'écoute pour des personnes qui ne souhaiteraient pas être écoutées en interne à l'Université.

Échéance : 2026

*Formaliser le lien avec la F3SCT*

Ce lien doit être formalisé en particulier :

- S'il apparaît dans les statistiques de la cellule d'écoute des problèmes récurrents dans certaines composantes ou certains services ;
- Si des RSST sont déposés parallèlement à une sollicitation de la cellule d'écoute.

Echéance : juin 2025

*Renforcer la communication sur la cellule d'écoute*

Plusieurs supports de communication ont été élaborés en collaboration avec la Direction de la communication, avec pour but de faire connaître la cellule d'écoute :

- Une affiche, déployée dans les composantes de l'université depuis septembre 2022. A partir de janvier 2024, l'affiche a été déployée dans tous les sanitaires de l'université,
- Une plaquette de présentation en accès libre dans les services et composantes de l'université, retravaillée à la rentrée 2023,
- Une présentation sur le site internet de l'université, à la page suivante : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/egalite-et-parite/lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/>

La plaquette et la page internet sont disponibles en français et en anglais.

Une campagne d'affichage a été réalisée, en collaboration avec la Direction de la communication et la commission égalité, et doit être déployée dans les campus.

La diffusion des dépliants de la cellule d'écoute et l'affichage notamment dans les sanitaires doivent se poursuivre. Il faudra actualiser ces éléments de communication en fonction des modifications éventuelles de la cellule d'écoute (ex : intégration d'un QR-code renvoyant au formulaire de signalement en ligne). A ces documents pourront s'ajouter un format « carte de visite », à concevoir avec l'aide de la Direction de la Communication.

Un « Guide à l'usage des scolarités et équipes pédagogiques : Réagir face à un signalement de VSS » a été validé en février 2024 et est disponible comme ressource sur la page internet « Égalité, parité et lutte contre les discriminations ». Ce guide a été présenté en 2024 aux directions administratives de composantes et directions de services communs. Il conviendra de le diffuser largement dans les scolarités et de proposer des échanges avec la vice-présidence et/ou la chargée de mission égalité dans les scolarités.

Rédiger et diffuser un guide analogue à l'intention des personnels dans les services communs et centraux

Finaliser et installer sur le site de l'Université (page « Égalité, parité et lutte contre les discriminations) et l'intranet un formulaire de signalement, complémentaire à l'adresse email, pour faciliter l'accès à la cellule d'écoute

Échéance : 2025-2027

#### **Action 4.3.2 - Structurer et consolider le dispositif d'enquête administrative**

Constituer un vivier de personnes formées pour réaliser les enquêtes administratives sur les situations de VSS, harcèlement et discriminations

Développer un réseau régional pour accroître les ressources disponibles afin d'assurer les enquêtes

Structurer le lien avec les composantes et services, du signalement au lancement d'une enquête

Structurer la procédure de retour d'information auprès des composantes et services concernés

Échéance : juin 2025

#### **Action 4.3.3 - Consolider les procédures disciplinaires**

Former les membres de la section disciplinaire aux situations de VSS, harcèlement et discrimination

Rédiger un guide des procédures disciplinaires

Structurer la procédure de retour au travail / à l'Université pour les personnes mises en cause (sanctionnées ou non)

Formaliser le lien avec les autorités judiciaires (conventionnement avec le ministère public)

Échéance : septembre 2025

#### **Action 4.3.4 - Mettre en œuvre une procédure de soutien et d'accompagnement des victimes efficace**

La vice-présidence déléguée à l'égalité et la chargée de mission égalité travaillent avec le Service de Santé Étudiante (SSE) et la médecine de prévention des personnels de façon à s'assurer de la meilleure prise en charge possible des personnes qui contactent ces trois services et se déclarent victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles. Toute personne qui sollicite la cellule d'écoute est informée en parallèle de l'existence du SSE, s'il s'agit d'un étudiant ou d'une étudiante, ou du service de médecine préventive des personnels, s'il s'agit d'un membre du personnel. Il s'agira de poursuivre ce travail et de développer les procédures de liens avec le SSE et la médecine de prévention des personnels.

A l'heure actuelle, en cas d'écoute, le binôme d'écoute informe la personne écoutée des possibilités d'accompagnement à l'extérieur de l'université. Il s'agira, pour rendre possible l'accueil extérieur, de faire vivre et développer le lien avec les associations locales, notamment la FR-CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour les situations de violences sexistes et sexuelles.

Faire vivre le partenariat avec le DDD (Défenseur des droits) pour toutes les situations de discrimination (y compris le harcèlement sexuel).

Échéance : juin 2025

## Axe 5 – Favoriser le développement des recherches et de la formation sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations

### Objectif 5.1 – Favoriser la recherche sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations

Action 5.1.1 – Réaliser un état des lieux de la recherche à l'Université Caen Normandie sur l'égalité et la lutte contre les discriminations

Action 5.1.2 - Valoriser les travaux de recherche de l'Université Caen Normandie

Piste pour une valorisation des travaux de recherche sur les thématiques de l'égalité et de la lutte contre les discriminations :

- Mettre en valeur sur le site de l'Université Caen Normandie (page « Egalité, parité et lutte contre les discriminations ») les travaux de recherche sur ces questions
- Communiquer régulièrement dans le Trait d'Union sur les initiatives et les travaux de recherche sur les thématiques de l'égalité et de la lutte contre les discriminations

Echéance : Juin 2026

Action 5.1.3 - Travailler sur un appel à projet fléché

Possibilité d'avoir un levier pour lancer des projets plus globaux

Identifier les modes de financement possible (Fondation 1432 ?)

Échéance : lancement de l'appel à projet dans le courant de l'année universitaire 2025-26

## Objectif 5.2 – Favoriser la formation sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations

### Action 5.2.1 - Soutenir les UE transversales sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations

Les UE pluridisciplinaires Études sur le genre 1 (Economie et travail) et 2 (Corps, santé, sexualités) sont ouvertes depuis la rentrée universitaire 2022 dans les 3<sup>es</sup> années de licence d'économie, géographie, histoire et sociologie, ainsi qu'en philosophie pour l'UE du 2<sup>nd</sup> semestre. Elles sont aussi proposées en UE libre dans la 3<sup>e</sup> année de licence humanités numériques.

Ces UE s'organisent autour de cours magistraux et travaux dirigés et proposent des modalités de contrôle des connaissances évaluant les compétences d'analyse et de présentation des étudiantes et étudiants, par l'élaboration d'exposés, de synthèses, ou encore d'une synthèse de « 4 pages » collective (type document INSEE). Elle constitue une ouverture sur la recherche académique par le prisme des études sur le genre, et favorise en outre l'ouverture vers la société civile (associations, arts, culture...).

Sur les 4 semestres d'ouverture des UE Etudes sur le genre, entre 30 et 40 étudiantes et étudiants, provenant de différentes licences (avec une majorité de sociologues) se sont inscrits dans les UE. Pour l'année 2022-2023, il ressort du bilan réalisé avec les étudiantes et étudiants que l'ensemble des conditions mises en place (projet pédagogique travaillé en amont dans le cadre d'un appel à projet innovation pédagogique du plan « Nouveaux cursus à l'université, réussites plurielles et résiliences plurielles » porté par l'Université de Caen et piloté par le CEMU), de même que la motivation des étudiantes et étudiants pour le sujet et l'approche pluridisciplinaire, ont été favorables à leur réussite. Les propositions d'ouverture culturelle, et notamment les collaborations avec Radio Phenix, ont été évoquées comme étant particulièrement stimulantes.

En dépit de ce bilan très positif du point de vue des participantes et participants, la mise en oeuvre des UE études sur le genre a rencontré plusieurs difficultés, sur le plan organisationnel et sur le plan de leur intégration dans les maquettes des diplômes (difficultés face aux UE disciplinaires). Si les UE ont été maintenues dans toutes les maquettes, ces difficultés mettent en lumière la nécessité pour l'Université de mener une réflexion plus générale sur le fonctionnement et le portage des UE transversales, comme par exemple les UE TEDS (Transition Ecologique pour un Développement Sostenable). En particulier, il conviendra de réfléchir à un portage transversal, afin d'assurer leur pérennité et leur développement.

Échéance : Rentrée 2025-2026

### Action 5.2.2 - Recenser les besoins en matière de formation sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations et construire un catalogue des formations à l'Université Caen Normandie

Effectuer un recensement global dans toutes les filières de l'Université des formations existantes en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations et des éventuels besoins dans ce domaine

Encourager les propositions existantes ou constituer des groupes de travail pour construire des propositions à partir des besoins identifiés auprès des filières et composantes

Échéance : Année universitaire 2026-2027

## Axe 6 – Assurer l'égalité des étudiantes et des étudiants

### Objectif 6.1 – Faciliter la conciliation de la vie personnelle et familiale et des études

#### Action 6.1.1 - Adapter l'organisation des études et du temps d'études pour les étudiantes et étudiants selon les situations (parents, proches-aidants, etc.)

Assurer une meilleure diffusion de l'information auprès des étudiantes et étudiants, afin que tous connaissent leurs droits et les dispositifs dont ils peuvent bénéficier (notamment, diffusion de fiches pratiques, déjà rédigées par les chargés d'accompagnement à la réussite pour chaque situation, et constituant un premier pas dans la réalisation de l'objectif, associé au déploiement de l'application "Objectif réussites", qui facilitera à la fois l'information et les procédures).

Développer les différentes formes d'aménagements possibles, en concertation avec les composantes

Échéance : rentrée 2025-2026

#### Action 6.1.2 - Soutenir la parentalité

Dans le cadre de la Commission Egalité, un guide pour les parents à destination des étudiantes et étudiants est en cours de rédaction. Ce guide traitera des questions suivantes : Déclaration de grossesse / parentalité – Les aménagements d'études – Les aspects financiers – Le mode de garde – Le logement – Les contacts et personnes utiles – L'allaitement – L'interruption volontaire de grossesse – Les interruptions de grossesses, fausses couches et grossesses dites pathologiques – La perte d'un enfant – Les violences dans le couple. A cela s'ajoute une fiche réflexe à destination des équipes enseignantes, pédagogiques, et des autres services susceptibles de recevoir des étudiants et étudiantes en situation de parentalité. Dans les années 2025-2027, ce guide devra être diffusé, actualisé et développé.

Échéance : mars 2025

Communiquer auprès des étudiantes concernées (par l'intermédiaire du CROUS et du SSE) sur l'existence d'une salle d'allaitement dans les locaux du SSE

Échéance : février 2025

#### Action 6.1.3 - Accompagner la menstruation et les troubles gynécologiques invalidants

Le budget participatif étudiant 2022 a permis le financement de distributeurs de protections périodiques gratuites. Ces distributeurs ont été déployés à partir du début de l'année 2023. Des lieux de passage, localisés sur tous les campus, ouverts à tous et proposant des amplitudes horaires d'ouverture importantes ont été identifiés par l'université pour accueillir ces distributeurs. Les bibliothèques universitaires ont notamment figuré parmi les lieux les plus simples d'accès en journée et en soirée. Dans les années 2025-27, il s'agira de :

- Faire un bilan (coût, financements, accessibilité réelle, difficultés éventuelles de mise en oeuvre, etc.) de l'offre de protections gratuites dans les BU, pour pouvoir la pérenniser si elle s'avère répondre à un besoin réel ;
- Réfléchir à la distribution de protections durables.

Échéance : premier semestre 2025

Par ailleurs, il s'agira de :

- Valoriser ce qui est fait, en particulier au SSE, par la construction d'une communication *ad hoc*
- Proposer à la CFVU l'ajout dans le règlement des études de modalités d'absences justifiées sans nécessité de produire un certificat médical pour les étudiantes et étudiants (ex : 3/4/5 jours d'absence), dans le cadre d'une réflexion globale sur les pathologies chroniques invalidantes, en lien avec le SSE

Échéance : premier semestre 2025

## Objectif 6.2 – Lutter contre la discrimination à l'entrée des filières

### Action 6.2.1 – Sensibiliser les responsables de master à partir des rapports d'étude ONDES

L'ONDES (Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur) est un « lieu de recherche ouvert à des travaux de toutes les disciplines, dès lors qu'ils éclairent la problématique de l'égalité et des discriminations dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche »<sup>1</sup>, porté par l'Université Gustave Eiffel et France Universités. L'ONDES a publié 2 rapports d'études en 2023 et 2024 portant spécifiquement sur les effets de l'origine, du genre et de la religion sur la sélection à l'entrée en master :

- Chareyron, S., Desuza Fils-Aimé, B., L'Horty, Y. (mars 2023) « « Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine » ».
- Anne, D., Chareyron, S., Desuza Fils-Aimé, B., L'Horty, Y. (mars 2024) « Sélection à l'entrée en master : les effets de l'origine et de la religion » ».

Diffuser et présenter les résultats de ces deux études aux responsables de Master

Proposer aux responsables de Master intéressé-es la mise en place d'un GT pour la réalisation d'un guide de bonnes pratiques

---

<sup>1</sup> Voir le site internet de l'ONDES : <https://ondes.univ-gustave-eiffel.fr/>

Échéance : pour sélections en Master de 2026

## Objectif 6.3 – Encourager et favoriser la mixité des filières

### Action 6.3.1 - Diagnostic sur l'égalité des chances selon le genre

Les chiffres sur la répartition genrée des étudiantes et étudiants (par diplôme et par année) sont disponibles mais n'ont pas été exploités de manière systématique à ce jour. Il s'agira donc de proposer une analyse de l'évolution du taux de mixité genrée des filières dans l'ensemble LMD, avec un focus sur l'accès à la formation doctorale.

Échéance : décembre 2025

### Action 6.3.2 - Développer la sensibilisation sur la mixité des filières

Proposer des expositions, soutenir des programmes de mentorat ou sensibilisation des femmes aux discipline scientifiques, etc.

Actions concertées avec les acteurs de l'orientation : EOI et services de l'Académie de Normandie, Agence régionale de l'orientation et des métiers (ex. organisation de hackathons)

Échéance : sur toute la période 2025-2027

## Axe 7 – Renforcer la gouvernance en matière d'égalité et de diversité

### Objectif 7.1 – Pérenniser la commission Égalité

La Commission Égalité de l'Université de Caen Normandie a été créée en octobre 2021. Il s'agit d'une instance de discussion sur les besoins et les actions en cours et à mener. La Commission Égalité a pour fonction de :

- Décliner le plan pluriannuel dédié à l'égalité ;
- Contrôler et évaluer la réalisation progressive des actions programmées ;
- Diffuser les objectifs et le travail mené auprès des membres de la communauté.

En mars 2024, la Commission Égalité compte une quarantaine de membres, qui représentent les composantes. Elle se réunit 5 fois par an en commission plénière et organise par ailleurs des groupes de travail spécifiques pour certaines actions.

Pour les années 2025-2027, il s'agira de consolider cette commission égalité par plusieurs moyens.

#### Action 7.1.1 - Fixer le cadre

Identifier le mode de nomination et la durée du mandat des membres de la commission Égalité

Fixer la composition (par structure/service, par statut, par genre...) de la commission Égalité

Rédiger les lettres de missions des membres de la commission Égalité

Rédiger un règlement intérieur de la commission Égalité

Échéance : travaux de la commission à partir de janvier 2025

#### Action 7.1.2 - Développer le réseau dans les composantes et les services

Préciser le rôle et les missions des référentes et référents dans les composantes et services

Préciser l'articulation entre référentes et référents handicap et égalité, en envisageant de fusionner les deux fonctions dans une fonction « égalité / lutte contre les discriminations »

Échéance : janvier-septembre 2025

### Objectif 7.2 – Consolider la structure de la vice-présidence égalité (financement, organisation)

### Action 7.2.1 - Structurer le budget des actions

Le financement des missions en lien avec la vice-présidence déléguée à l'égalité s'est fait pour l'année universitaire 2023-2024 *via* différents biais :

- Intégration de la chargée de mission égalité au sein du bureau égalité, diversité, inclusion et de la qualité de vie au travail de la DRH ;
- Collaboration avec les services centraux et services communs (DRH, SUAC, Direction de la Communication, etc.), par le biais desquels de nombreuses actions ont été financées ;
- Mobilisation de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) ;
- Budget propre de la vice-présidence, s'élevant à 10 000 € par an.

Pour les années 2025-2027, afin de clarifier les modes et le montant du financement des missions en lien avec l'égalité, il conviendra d'identifier les lignes budgétaires finançant les différentes actions/missions concernant l'égalité à l'université :

- Identifier les financeurs possibles des différentes actions (ex : financement *via* la DRH pour des actions concernant les membres du personnel ; financement *via* le SUAC pour actions culturelles, etc.) Mettre en avant dans le budget de l'Université le financement des actions liées à l'égalité.
- Cela passera par la construction d'un code analytique permettant de préciser les dépenses sur les questions d'égalité.

Échéance : juin 2025

### Action 7.2.2 - Structurer l'organisation des actions de la vice-présidence égalité

Définir un schéma d'organisation en lien avec les différents services concernés (SUAC, Direction de la communication, DEVE, DRH, etc.)

Formaliser les liens entre le bureau EDI-QVCT de la DRH et la vice-présidence déléguée à l'égalité

Échéance : juin 2025

## Objectif 7.3 – Synergies, partenariats

### Action 7.3.1 - Partenariats avec les associations

Développer les partenariats et les faire connaître : SOS racisme, Amnesty International, Outrans, SOS Homophobie, centre LGBTI, etc., ainsi que les dispositifs et ressources qui émanent de ces associations

Échéance : à construire progressivement avant fin 2027

Faire vivre les partenariats existants : DDD et FR-CIDFF

Échéance : 2025-2027

Mettre en place un partenariat avec l'association Elles Bougent Normandie

Échéance : décembre 2025

Formaliser et développer les liens avec les associations étudiantes ayant conventionné avec l'Université Caen Normandie, en lien avec les thématiques du plan.

Échéance : décembre 2025

### Action 7.3.2 - Développer le projet InEDI

Signature d'une convention entre les membres du consortium pour développer la proposition d'actions sur de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche à Caen

Échéance signature de la convention : décembre 2025

## Table des matières

Rappel des obligations légales de l'Université pour adopter le plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	1
Méthode utilisée à l'Université Caen Normandie.....	1
Période d'application, mise en oeuvre et bilans.....	2
Action 0 – Engager une démarche de labellisation « Diversité » & « Egalité professionnelle ».....	5
Axe 1 – Analyse et traitement des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes.....	5
Eléments de bilan – 2021-2024.....	5
Objectif 1.1 – Identifier, analyser et communiquer sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.....	10
Action 1.1.1 – Affiner l'analyse des écarts de rémunération dans les documents sociaux de l'Université.....	10
Action 1.1.2 – Mieux communiquer à l'ensemble de la communauté sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.....	10
Action 1.1.3 – S'interroger sur la répartition des fonctions, sources d'écarts de rémunération.....	10
Objectif 1.2 – Traiter les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.....	10
Action 1.2.1 – Traitement des écarts en termes de primes et de régimes indemnitaires.....	11
Action 1.2.2 – Traitement des écarts en matière d'accès aux fonctions et responsabilités.....	11
Axe 2 - L'égal accès aux corps, grades et responsabilités.....	12
Objectif 2.1 – Assurer l'égalité dans les recrutements.....	12
Action 2.1.1 – Encadrer plus fortement les conditions de recrutement.....	12
Action 2.1.2 – Lutter contre les biais de recrutement.....	12
Objectif 2.2 – Accompagner les parcours et favoriser l'égal accès aux responsabilités professionnelles : mesures concernant tous les personnels.....	13
Action 2.2.1 - Inclure les questions d'égalité dans les échanges avec les composantes et dans la politique d'emplois.....	13
Action 2.2.2 – Actions spécifiques pour les personnes en situation de handicap.....	13
Objectif 2.3 – Accompagner les parcours et structurer le suivi de carrière pour les personnels BIATSS.....	13
Action 2.3.1 Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'évolution des carrières... ..	13
Action 2.3.2 – Renforcer l'accompagnement dans l'évolution des carrières.....	14
Objectif 2.4 – Accompagner les parcours et structurer le suivi de carrière pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.....	14
Action 2.4.1 – Renforcer l'accompagnement des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs pour la constitution des dossiers.....	17
Action 2.4.2 – Lutter contre les biais d'évaluation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs par les instances de l'Université.....	17

Objectif 2.5 – Assurer une gouvernance paritaire et favoriser un égal accès aux responsabilités professionnelles .....	18
Eléments de bilan – Plan 2021-2024 .....	18
Action 2.5.1 - Diagnostic des causes de la non-parité dans les directions de composantes, d'unités de recherche et d'écoles doctorales .....	20
Axe 3 - Conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle .....	21
Objectif 3.1 – Adapter l'organisation du travail, le temps et les horaires de travail .....	21
Action 3.1.1 – Faciliter l'organisation du travail pour les personnels BIATSS .....	21
Action 3.1.2 – Faciliter l'organisation du travail pour les enseignants, enseignantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses .....	21
Objectif 3.2 – Soutenir la parentalité .....	22
Action 3.2.1 – Réflexion sur la création de lieux de soutien à la parentalité .....	22
Action 3.2.2 - Garantir l'accès à un lieu pour l'allaitement .....	22
Action 3.2.3 - Réflexion sur les modes de garde .....	22
Action 3.2.4 - Développer les ressources pour les personnels .....	23
Axe 4 - Lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes .....	24
Objectif 4.1 - Sensibiliser aux situations de discrimination, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes .....	24
Action 4.1.1 - Développer et pérenniser les actions de sensibilisation autour des journées nationales et internationales .....	24
Action 4.1.2 - Généraliser les actions de sensibilisation au sein des services et composantes ....	25
Objectif 4.2 – Développer et consolider les dispositifs de prévention des situations de discrimination, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes .....	25
Action 4.2.1 - Mettre en place et/ou consolider les procédures de lutte en amont contre les discriminations .....	25
Action 4.2.2 – Assurer une communication égalitaire à l'Université Caen Normandie .....	26
Action 4.2.3 – Rédaction d'une charte sur la lutte contre toutes les discriminations .....	26
Objectif 4.3 – Avoir un dispositif de traitement des situations de violences et discriminations étendu et efficace .....	27
Eléments de bilan 2021-2024 .....	27
Action 4.3.1 - Consolider la cellule d'écoute .....	29
Action 4.3.2 - Structurer et consolider le dispositif d'enquête administrative .....	31
Action 4.3.3 - Consolider les procédures disciplinaires .....	31
Action 4.3.4 - Mettre en œuvre une procédure de soutien et d'accompagnement des victimes efficace .....	31
Axe 5 – Favoriser le développement des recherches et de la formation sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations .....	32

Objectif 5.1 – Favoriser la recherche sur les questions d’égalité et de lutte contre les discriminations .....	32
Action 5.1.1 – Réaliser un état des lieux de la recherche à l’Université Caen Normandie sur l’égalité et la lutte contre les discriminations .....	32
Action 5.1.2 - Valoriser les travaux de recherche de l’Université Caen Normandie .....	32
Action 5.1.3 - Travailler sur un appel à projet fléché .....	32
Objectif 5.2 – Favoriser la formation sur les questions d’égalité et de lutte contre les discriminations .....	33
Action 5.2.1 - Soutenir les UE transversales sur les questions d’égalité et de lutte contre les discriminations .....	33
Action 5.2.2 - Recenser les besoins en matière de formation sur les questions d’égalité et de lutte contre les discriminations et construire un catalogue des formations à l’Université Caen Normandie.....	33
Axe 6 – Assurer l’égalité des étudiantes et des étudiants .....	34
Objectif 6.1 – Faciliter la conciliation de la vie personnelle et familiale et des études .....	34
Action 6.1.1 - Adapter l'organisation des études et du temps d'études pour les étudiantes et étudiants selon les situations (parents, proches-aidants, etc.).....	34
Action 6.1.2 - Soutenir la parentalité .....	34
Action 6.1.3 - Accompagner la menstruation et les troubles gynécologiques invalidants .....	34
Objectif 6.2 – Lutter contre la discrimination à l’entrée des filières.....	35
Action 6.2.1 – Sensibiliser les responsables de master à partir des rapports d’étude ONDES.....	35
Objectif 6.3 – Encourager et favoriser la mixité des filières .....	36
Action 6.3.1 - Diagnostic sur l’égalité des chances selon le genre .....	36
Action 6.3.2 - Développer la sensibilisation sur la mixité des filières .....	36
Axe 7 – Renforcer la gouvernance en matière d’égalité et de diversité .....	37
Objectif 7.1 – Pérenniser la commission Égalité .....	37
Action 7.1.1 - Fixer le cadre .....	37
Action 7.1.2 - Développer le réseau dans les composantes et les services .....	37
Objectif 7.2 – Consolider la structure de la vice-présidence égalité (financement, organisation)...	37
Action 7.2.1 - Structurer le budget des actions.....	38
Action 7.2.2 - Structurer l’organisation des actions de la vice-présidence égalité .....	38
Objectif 7.3 – Synergies, partenariats .....	38
Action 7.3.1 - Partenariats avec les associations.....	38
Action 7.3.2 - Développer le projet InEDI.....	39

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-018

Direction des Ressources Humaines

#### Formation des personnels : règlement de formation et modalités de rémunération des formateurs internes

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;*

*Vu l'arrêté du 7 mai 2012 portant application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 ;*

*Vu le règlement de la formation présenté en CSAE le 7 mars 2025 ;*

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le règlement de formation des personnels de l'Université de Caen Normandie annexé à la présente délibération.

##### Article 2 :

Le conseil d'administration décide que l'Université Caen Normandie prend en charge les frais pédagogiques lors de l'utilisation du compte personnel formation par un personnel à hauteur de 35€ par heure de formation utilisée avec un plafond annuel de 2250€.

##### Article 3 :

Le conseil d'administration décide que les tutrices et les tuteurs accompagnant un personnel sont indemnisés à hauteur de 300€ pour trois mois d'accompagnement.

##### Article 4 :

Le Conseil d'Administration décide que les formatrices et formateurs intervenant à titre individuel pour la formation des personnels de l'Université Caen Normandie sont rémunérés au taux horaire équivalent à l'heure de travaux dirigés. Ce montant est versé par heure de face à face pédagogique.

Annexe : règlement de formation des personnels de l'Université de Caen Normandie.

##### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-018

*Direction des Ressources Humaines*

---

Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## Règlement de la formation des personnels de l'Université Caen Normandie

Le présent règlement a été proposé au Comité Social d'Administration  
d'Établissement pour avis le 7 mars 2025 et adopté par le Conseil d'Admini-  
stration le 14 mars 2025

PROJET

## Préambule

La formation professionnelle tout au long de la vie favorise le développement tant professionnel que personnel des agents. Elle facilite leur parcours professionnel, leur mobilité, leur promotion, ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification existants. Elle permet également l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers et contribue à l'égalité d'accès aux divers grades et emplois, en particulier entre les femmes et les hommes, tout en soutenant la progression des personnes les moins qualifiées. Cette approche rend chaque agent acteur de sa propre formation.

Le règlement de formation constitue un outil que chacun peut consulter pour mieux comprendre la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique, ainsi que ses modalités d'application au sein de l'Université Caen Normandie.

Ce document a vocation à être à la fois complet et pédagogique. Il contribue également à une meilleure transparence et à une information plus claire concernant les modalités de fonctionnement internes à l'établissement.

Le règlement de formation définit les règles d'accès aux actions de formation prévues dans le plan de développement des compétences de l'Université Caen Normandie. Il présente la politique de formation, participe au dialogue social, favorise l'égalité d'accès à l'information, et établit des règles opposables (droits et devoirs des agents).

Le règlement de formation précise également les modalités d'organisation et de gestion des différentes actions de formation.

En somme, le règlement de formation est un outil pédagogique, de travail et d'information. Il complète le plan de développement des compétences, garantissant ainsi une gestion efficace et transparente des actions de formation au sein de l'Université.

Le présent règlement entrera en vigueur le lendemain de sa délibération en Conseil d'Administration. Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, le présent règlement fera l'objet d'une mise à jour lors des évolutions réglementaires et organisationnelles.

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. LE CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>2. LES ACTEURS DE LA FORMATION</b> .....	<b>5</b>
<b>3. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES : OUTIL DE PILOTAGE DE LA FORMATION</b> .....	<b>5</b>
3.1 LES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES .....	6
3.1.1 L'offre de formation de l'Université Caen Normandie pour ses personnels.....	6
3.1.2 Les formations non incluses dans l'offre de formation de l'Université Caen Normandie pour ses personnels.....	7
3.1.2 Le tutorat.....	8
3.2 LES DISPOSITIFS DE FORMATION PERSONNELLE .....	9
3.2.1 Le compte personnel de formation (CPF).....	10
3.2.2 Le bilan de compétences.....	11
3.2.3 La validation des acquis de l'expérience.....	12
3.2.4 Le congé de formation professionnelle.....	13
3.2.5 La période d'immersion professionnelle.....	14
3.2.6 La période de professionnalisation .....	14
3.3 LES FORMATIONS SYNDICALES .....	15
3.3.1 La formation syndicale .....	15
3.3.2 La formation des membres du CSAE et de la formation spécialisée.....	16
<b>4. FINANCEMENT DE LA FORMATION</b> .....	<b>17</b>
4.1 LES FRAIS LIES AU DEPART EN FORMATION D'UN PERSONNEL .....	17
4.1.1 Les formations professionnalisantes .....	17
4.1.2 Les dispositifs de formation personnelle.....	17
4.2 REMUNERATION DES FORMATEURS ET FORMATRICES ET PARTICIPATION DES ETABLISSEMENTS HORS UNICAEN .....	18
4.2.1 Les formateurs et formatrices externes.....	18
4.2.2 Les formateurs et formatrices internes occasionnels à UNICAEN.....	18
4.2.3 Les tuteurs internes à L'Université Caen Normandie.....	19
4.2.3 La participation financière des participants hors Université Caen Normandie .....	20
<b>5. SITUATION DU PERSONNEL EN FORMATION</b> .....	<b>20</b>
5.1 PARTICIPATION, ASSIDUITE ET RESPECT DES REGLES.....	20
5.2 FORMATION ET TEMPS DE TRAVAIL.....	21
<b>ANNEXE 1 ARBRE DE DECISION POUR LE DEPART EN FORMATION</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 CHECK LIST DU DEPART EN FORMATION POUR L'AGENT</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 3 CHECK LIST DU DEPART EN FORMATION POUR LE MANAGER</b> .....	<b>24</b>

## 1. Le cadre réglementaire

---

- [L'article L.421-1 du code général de la fonction publique \(CGFP\) et suivants.](#)
- [Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.](#)
- [Décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences](#)
- [Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement et arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur](#)
- [Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale](#)
- [Arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur](#)
- [Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#)
- [Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du Compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie](#)
- [Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique](#)

## 2. Les acteurs de la formation

---

**Tous les personnels de l'Université Caen Normandie**, qu'ils soient titulaires ou contractuels, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, enseignants et enseignantes ou personnel BIATSS, peuvent bénéficier de formations. En revanche, les vacataires ne sont pas éligibles à cette prise en charge. Par ailleurs, les personnels d'autres établissements publics (ENSICAEN, centre de la petite enfance de l'Université Caen Normandie, académie de Normandie, Crous Normandie, CNRS, INSERM et les autres universités) ayant signé une convention avec l'Université peuvent également accéder à l'offre de formation proposée par la Direction des Ressources Humaines (DRH).

**Les responsables hiérarchiques** jouent un rôle clé dans l'identification des besoins en formation lors des entretiens professionnels et dans la validation des demandes d'inscription.

**Le comité Social d'Administration de l'Etablissement (CSAE)** est consulté sur le plan de développement des compétences et peut formuler des recommandations sur les priorités ou les axes stratégiques conformément à l'article R.253-1 du code général de la fonction publique.

**Le bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels (BRFPP) de la DRH** est responsable de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi des formations. Il coordonne le recensement des besoins de formation et assure la gestion administrative des actions proposées.

## 3. Le plan de développement des compétences : outil de pilotage de la formation

---

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie, prévu à l'article L. 421-1 du code général de la fonction publique (CGFP), permet aux agents publics de mobiliser les dispositifs de la formation professionnelle afin de

- favoriser son développement professionnel et personnel ;
- faciliter son parcours professionnel, sa mobilité et sa promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants ;
- permettre son adaptation aux évolutions prévisibles des métiers ;
- concourir à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées.

Afin de répondre à son devoir de former ses personnels, l'Université Caen Normandie élabore un plan de développement des compétences. Il s'agit d'un document stratégique élaboré par l'établissement pour planifier et organiser les actions de formation destinées à ses personnels sur une période donnée. La direction des ressources humaines est en charge du pilotage de ce dossier.

Le plan de développement des compétences a de multiples objectifs :

- Renforcer les compétences des personnels
- Anticiper les besoins futurs
- Respecter les obligations légales et réglementaires
- Favoriser l'épanouissement des personnels

Pour élaborer le plan de développement des compétences, l'établissement s'appuie sur :

- Les besoins identifiés lors des entretiens professionnels et des échanges avec les directeurs et directrices administratives de composantes, les responsables administratifs des services communs et les directeurs et directrices de services centraux ;

- Les priorités institutionnelles définies par la gouvernance ;
- Les orientations nationales en matière de formation des agents publics.

Le plan de développement des compétences de l'Université Caen Normandie présente ainsi :

- Les formations professionnalisantes : l'offre de formation de l'établissement dédiée à ses personnels,
- l'accès à des formations non incluses dans l'offre de formation de l'établissement,
- le tutorat,
- les dispositifs de formation personnels.

Le plan de développement des compétences est soumis chaque année à l'avis du CSAE, conformément à l'article R.253-1 du code général de la fonction publique.

### 3.1 Les formations professionnalisantes

Le nombre de jours de formations professionnalisantes maximum est fixé à 12 jours par agent et par année civile. Ne sont pas incluses dans ce nombre maximum les formations en santé et sécurité au travail obligatoires pour mener ses missions et les formations obligatoires des représentants du personnel.

Des dérogations peuvent être accordées dans les cas de parcours professionnalisant. Ces dérogations sont soumises à l'accord de la supérieure ou du supérieur hiérarchique et de la DRH, en concertation.

Le départ en formation est à l'initiative du personnel et/ou de son supérieur ou sa supérieure hiérarchique. C'est en concertation qu'ils ou elles déterminent le besoin de formation et les modalités les plus adaptées pour y répondre (offre de l'Université Caen Normandie, offres d'un organisme extérieur ou tutorat).

Il est rappelé ici les dispositions l'article 7 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat :

*« Les fonctionnaires peuvent être tenus, dans l'intérêt du service, de suivre des actions de formation continue prévues au 2° de l'article 1er.*

*Ils peuvent également bénéficier de ces actions sur leur demande, sous réserve des nécessités de fonctionnement du service. Si une telle demande a déjà été refusée à un fonctionnaire, le rejet de sa seconde demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcé qu'après avis de l'instance paritaire compétente.*

*L'accès à l'une des formations relevant du présent chapitre est de droit pour le fonctionnaire n'ayant bénéficié au cours des trois années antérieures d'aucune action de formation de cette catégorie. Cet accès peut toutefois être différé d'une année au maximum en raison des nécessités du fonctionnement du service après avis de l'instance paritaire compétente.*

*Lorsqu'un fonctionnaire a été admis à participer à une action de formation continue organisée par l'administration, il est tenu de suivre l'ensemble des activités prévues dans cette action. »*

#### 3.1.1 L'offre de formation de l'Université Caen Normandie pour ses personnels

L'offre de formation de l'Université Caen Normandie pour ses personnels intègre les formations obligatoires suivantes :

- Les formations des maîtres et maitresses de conférences stagiaires dont le volume obligatoire est de 32 heures. La formation obligatoire aux enseignants-chercheurs stagiaires est portée par le CEMU dans le cadre du dispositif « Enseigner dans le supérieur » ([décret n°2017-854 du 9 mai 2017](#)) ;
- Les formations en santé et sécurité au travail permettant à certains personnels de mener leurs missions en sécurité. Pour assurer leurs missions, certains personnels de l'Université Caen Normandie doivent suivre des formations en matière de santé et sécurité au travail. La DRH en soutien de la Direction de la Prévention (DP) peut

imposer à l'agent de suivre ces formations obligatoires pour qu'il puisse continuer à exercer les missions dont il a la charge

- Les formations pour les managers (intermédiaires ou de direction)
- Les nouveaux arrivants ;
- Formation aux nouveaux outils et équipements ;
- Les formatrices et les formateurs internes occasionnels ;
- Les maîtres d'apprentissage ;
- Les tutrices et les tuteurs.

L'offre de formation de l'Université Caen Normandie à destination de ses personnels intègre également des formations facultatives :

- de savoirs et savoirs faire de base
- de perfectionnement
- de préparation aux concours et examens professionnels

Les actions de formation de l'offre l'Université Caen sont disponibles sur l'application [MES FORMATIONS](#) qui est dédiée à l'inscription des personnels aux formations organisées par l'établissement pour ses personnels.

L'application met en évidence toute l'offre proposée au plan de développement des compétences en précisant notamment, pour chaque action de formation, les objectifs pédagogiques et le public cible.

Lors de son inscription, le personnel doit motiver sa demande en précisant notamment l'intérêt de la formation au regard des missions de sa fiche de poste. Le ou la responsable hiérarchique valide ou refuse la demande de formation en motivant également son avis dans l'application [MES FORMATIONS](#).

Pour garantir l'efficacité de l'utilisation du budget dédié à la formation des personnels, une session ne réunissant pas 10 personnels est susceptible d'être annulée par le BRFPF.

La sélection des candidatures est opérée au plus tôt un mois avant le début de la session.

En cas de surnombre à une session de formation, une sélection est opérée selon les critères suivants (par ordre d'importance) :

- Adéquation de la demande avec les missions du personnel ;
- Nombre de jours de formation déjà suivis par le personnel sur l'année (civile) ;
- Indication du besoin lors de l'entretien professionnel ;
- Motivation du personnel et de la supérieure ou du supérieur hiérarchique ;
- Homogénéité du groupe.

Pour les formations en matière de santé et sécurité du travail soumises à une durée de validité, en concertation avec la direction de la prévention, le BRFPF vérifie la possibilité pour l'agent d'accéder aux formations de maintien de compétences (ex : validité de 2 ans pour les formations SST et 3 ans pour les habilitations électriques).

### 3.1.2 Les formations non incluses dans l'offre de formation de l'Université Caen Normandie pour ses personnels

Lorsque le plan de développement des compétences ne répond pas au besoin de formation, identifié pour un personnel dans le cadre de ses missions au sein de l'Université Caen Normandie, il peut être demandé une formation hors du plan de développement des compétences.

La demande se fait sur l'application [MES FORMATIONS](#) au moins deux mois avant le début de la formation.

Lors de son inscription, le personnel doit motiver sa demande en précisant notamment l'intérêt de la formation au regard des missions de sa fiche de poste. Il accompagne sa demande nécessairement de devis et des programmes de chaque formation. Le ou la responsable hiérarchique valide ou refuse la demande de formation en motivant également son avis dans l'application MES FORMATIONS. Il ou elle s'assure que la formation est en adéquation avec les missions exercées par le personnel au sein de l'Université Caen Normandie. En outre, si plusieurs agents du même service souhaitent suivre la même formation, le ou la responsable hiérarchique procède à une priorisation des demandes.

Les demandes sont étudiées par le bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels et soumise à l'arbitrage de la DRH pour les demandes d'un montant inférieur à 4000€ et à un arbitrage collégial (DRH, DGS et VP RH) pour les demandes d'un montant supérieur à 4000€. Les critères d'arbitrage suivants sont pris en compte :

- Demande arrivée au moins 2 mois avant le début de la formation ;
- Cohérence du programme de la formation avec les missions exercées par l'agent ;
- Priorité au regard des autres demandes faites ou à venir des agents du même service ;
- Nombre de jours de formation déjà suivis par le personnel sur l'année (civile) ;
- Indication du besoin lors de l'entretien professionnel ;
- Motivation du personnel et de la ou du supérieur hiérarchique ;
- Motivation du supérieur hiérarchique ;
- Les crédits disponibles pour financer le départ en formation.

En outre, le BRFPF peut être amené à proposer un autre prestataire de formation qui proposerait des objectifs pédagogiques similaires pour un prix moins élevés ou par un prestataire présent sur une centrale d'achat proposant une formation similaire.

Le BRFPF établit l'ordre de mission pour les départs en formation.

Les prestataires/ partenaires connus (AMUE, CNRS, IHE2F...) sont répertoriés sur l'espace RH de l'intranet.

#### **Cas particuliers des demandes de formations proposées sur la plateforme interministérielle SAFIRE :**

La plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) de Normandie propose des formations via sa plate-forme [SAFIRE](#). Les personnels de L'Université Caen Normandie peuvent s'inscrire aux formations proposées sur cette plateforme en s'y connectant.

Le personnel précise l'adresse courriel de son supérieur hiérarchique qui vérifie la cohérence de la demande avec les missions exercées par l'agent.

Le BRFPF analyse également les demandes avant de les accepter ou les refuser sur la plateforme SAFIRE.

#### **Cas particuliers des demandes de formations proposées par MEDIA NORMANDIE :**

Le Service Commun de la Documentation se charge de l'arbitrage et de l'inscription des agents placés sous son autorité désirant suivre une formation délivrée par MEDIA NORMANDIE.

Les demandes des agents hors SCD sont à effectuées sur l'application [MES FORMATIONS](#).

### 3.1.2 Le tutorat

Dans le cadre de l'acquisition des savoirs de base ou du perfectionnement sur un domaine identifié, une démarche de tutorat peut être mise en œuvre au bénéfice d'un personnel.

Le tutorat est une relation entre deux personnes dans une situation formative : un professionnel reconnu et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement. Les actions du tutorat contribuent à faciliter la prise de fonctions, l'intégration dans un service des nouveaux arrivants et l'apprentissage d'un métier ou de savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice des fonctions. Le tutorat permet :

- De transmettre et partager les valeurs de l'organisation
- De formaliser les savoir-faire d'un métier et de les transférer,
- De capitaliser, échanger et diffuser les bonnes pratiques,
- D'éviter la perte de compétences sensibles.
- De faciliter la coopération intergénérationnelle.

L'initiative d'une démarche de tutorat appartient au supérieur hiérarchique, au personnel bénéficiaire et/ou au BRFP.

A l'occasion d'un échange tripartite (supérieur, personnel bénéficiaire et BRFP), le besoin, les missions objets du tutorat et éventuellement la tutrice ou le tuteur sont identifiées. Afin de disposer d'un vivier, un appel à candidature interne pourra être réalisé par le BRFP.

La tutrice ou le tuteur est désigné parmi des agents volontaires de l'Université, en fonction de leur expertise métier, de leur capacité à transmettre des savoirs et savoir-faire, et de leur motivation et nommés après entretien par le BRFP en concertation avec le directeur ou la directrice de service ou composante d'affectation de la tutrice ou du tuteur.

Les critères suivants peuvent être pris en compte par la DRH pour choisir la tutrice ou le tuteur :

- Une bonne connaissance de l'université, de son fonctionnement, et du métier pour lequel un tutorat est mis en place ;
- La motivation pour transmettre ses connaissances ;
- Le professionnalisme en termes d'expertise technique et de relationnel ;
- Les compétences pédagogiques ;
- La capacité d'évaluation : objectivité, esprit d'analyse, démarche constructive et positive.

Le BRFP prend contact avec la tutrice ou le tuteur.

Le tutorat est d'une durée de 3 mois renouvelable une fois.

Le BRFP établit une lettre de mission à destination de la tutrice ou du tuteur dans laquelle sont définies les conditions du tutorat (la durée, le contenu de la mission, les modalités des rencontres, le calendrier, les modalités d'évaluation, le bilan, les engagements réciproques...).

En cas de carence d'un des deux personnels (tutoré ou tuteur/tutrice), la DRH peut suspendre ou mettre fin au tutorat.

Une action de formation au tutorat pourra être proposée aux tutrices et aux tuteurs, en fonction de leurs besoins, afin d'acquérir ou de perfectionner leurs connaissances concernant :

- Leur rôle et leurs missions ;
- La transmission des savoirs et savoir-faire ;
- L'identification des étapes d'un parcours pédagogique ;
- Les outils d'accompagnement des parcours des tutorés.

### 3.2 Les dispositifs de formation personnelle

Les dispositifs de formation personnelle sont ouverts aux personnels titulaires et contractuels sous conditions. Un accès prioritaire est accordé aux agents de catégorie C sans baccalauréat, les personnels en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou lorsque le médecin du travail a constaté un risque d'usure professionnel.

**Pour toute demande de mise en œuvre d'un dispositif de formation personnelle, le personnel a un échange préalable avec un représentant de la DRH pour l'informer sur les différents dispositifs de formation personnelle et l'accompagner pour déterminer le ou les dispositif(s) le(s) plus adapté(s) au besoin de l'agent. Il en fait la demande avec le formulaire disponible [sur intranet](#).**

### 3.2.1 Le compte personnel de formation (CPF)

Le CPF permet aux agents de suivre une formation venant à l'appui d'un projet d'évolution professionnelle. Ce dispositif doit, à ce titre, être appréhendé comme un outil majeur de la formation professionnelle tout au long de la vie permettant d'accompagner les transitions professionnelles, de faciliter la mobilité et plus largement de diversifier les expériences et parcours professionnels.

L'activation du compte et la consultation, à l'initiative exclusive de l'agent, sont possibles via un service dématérialisé gratuit géré par la caisse des dépôts et consignations, accessible à partir du portail : [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr).

Le CPF est alimenté le 31 décembre de chaque année à hauteur de 25 heures par année (pour les personnels à temps complet ou à temps partiel). Une fois que le CPF atteint 150 heures, si le personnel n'utilise pas son CPF, il cesse d'être alimenté.

Par dérogation, un agent de catégorie C (à temps plein ou temps partiel), ayant une formation inférieure au niveau III (CAP, BEP), acquiert 50 heures par an qu'il peut cumuler jusqu'à un plafond total de 400 heures. Pour en bénéficier, l'agent doit en faire mention sur [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr). En outre, lorsque le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires (dans la limite de 150 heures) en complément des droits acquis.

Afin de demander à mobiliser son CPF, les personnels devront transmettre au BRFP, leur dossier comprenant les pièces suivantes :

- Formulaire dédié dûment rempli et portant l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait du compte personnel formation du personnel indiquant le nombre d'heures disponibles ;
- Un CV ;
- 3 devis
- Le programme et le calendrier de la formation (uniquement pour le CPF).

La demande doit être faite au moins trois mois avant le début de la mise en œuvre du dispositif demandé. Les demandes reçues en dehors de ce délai pourront entraîner un report du départ en formation en cas d'acceptation.

Les demandes sont étudiées par le BRFP et soumise à l'arbitrage de la DRH pour les demandes d'un montant inférieur à 4000€ et à un arbitrage collégial (DRH, DGS et VP RH) pour les demandes d'un montant supérieur à 4000€. Les critères d'arbitrage suivants sont pris en compte :

- La maturité du projet d'évolution professionnelle :
  - Volonté d'effectuer une mobilité professionnelle en interne (pour changer de domaine de compétences vers un métier émergent du projet d'établissement) ;
  - Volonté d'accéder à de nouvelles fonctions pour changer de corps ou de grade (préparation aux concours et examens professionnels, pour l'acquisition d'un diplôme (type VAE), d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle, exercer des responsabilités d'encadrement ;
  - Volonté d'engager une reconversion professionnelle avec une mobilité externe ;

- Le budget alloué à la formation.

Lorsque plusieurs actions de formation permettent de satisfaire la demande de l'agent, une priorité est accordée à la formation assurée par l'Université de Caen.

À réception de la demande du personnel, la DRH dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse. Tout refus sera motivé.

Les actions de formation suivies au titre du CPF ont lieu, en priorité, pendant le temps de travail.

En cas d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser l'ensemble des frais engagés par l'Université Caen Normandie.

### 3.2.2 Le bilan de compétences

Un bilan de compétences permet à l'agent d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles et ses aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, éventuellement, un projet de formation. Le bilan de compétences peut être mis en œuvre à l'initiative du personnel ou de l'Université Caen Normandie.

Le congé pour bilan de compétences est de 24h du temps de travail. Un délai de 5 ans doit être appliqué entre deux bilans de compétences.

Par dérogation, le congé est porté à 72h pour les agents de catégorie C sans baccalauréat, les personnels en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou lorsque le médecin du travail a constaté un risque d'usure professionnel. Pour ce même public, la durée entre deux bilans de compétences est de 3 ans. Le compte personnel de formation peut être utilisé en complément du congé pour bilan de compétences.

Afin de demander à bénéficier d'un congé pour bilan de compétences, les personnels devront transmettre au bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels, leur dossier comprenant les pièces suivantes:

- Formulaire dédié dûment rempli et portant l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait du compte personnel formation du personnel indiquant le nombre d'heures disponibles ;
- Un CV ;
- 3 devis.

La demande doit être faite au moins trois mois avant le début de la mise en œuvre du dispositif demandé. Les demandes reçues en dehors de ce délai pourront entraîner un report du départ en formation en cas d'acceptation.

Les demandes sont étudiées par le bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels et soumise à l'arbitrage de la DRH pour les demandes d'un montant inférieur à 4000€ et à un arbitrage collégial (DRH, DGS et VP RH) pour les demandes d'un montant supérieur à 4000€. Les critères d'arbitrage suivants sont pris en compte:

- Le risque d'inaptitude sur le poste occupé par le personnel ;
- La maturité du projet d'évolution professionnelle :
  - Volonté d'effectuer une mobilité professionnelle en interne (pour changer de domaine de compétences vers un métier émergent du projet d'établissement) ;
  - Volonté d'engager une reconversion professionnelle avec une mobilité externe ;
- Le budget alloué à la formation.

À réception de la demande du personnel, la DRH dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse. Tout refus sera motivé.

En cas d'absence de suivi de tout ou partie du bilan de compétences sans motif valable, l'agent doit rembourser l'ensemble des frais engagés par l'Université Caen Normandie.

### 3.2.3 La validation des acquis de l'expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet à un personnel de faire reconnaître officiellement les compétences qu'il a acquises au cours de son expérience professionnelle, personnelle ou bénévole, en vue d'obtenir une certification, un diplôme, un titre professionnel ou une qualification reconnue.

La VAE vise à valoriser les savoir-faire et connaissances acquis dans le cadre d'expériences diverses, même sans suivre une formation classique. La VAE permet à un personnel :

- D'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre professionnel.
- D'accéder à des opportunités d'évolution de carrière ou de reconversion.
- De Faire reconnaître ses compétences par un certificat officiel.

Les agents peuvent bénéficier, à leur demande, d'un congé pour suivre des actions de formation en vue d'une validation des acquis de leur expérience (VAE). Le congé sollicité au titre de la VAE ne peut excéder 24 heures de temps de service par an (année civile) et par validation. Cette durée peut être fractionnée.

Par dérogation, le congé est porté à 72h pour les agents de catégorie C sans baccalauréat, les agents en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou si le médecin du travail a constaté un risque d'usure professionnel. Pour compléter la préparation ou la réalisation de cette validation, le bénéficiaire du congé peut mobiliser ses droits acquis au titre du compte personnel de formation. Le compte personnel de formation peut être utilisé en complément du congé pour VAE.

Afin de demander à bénéficier d'un congé pour VAE, les personnels devront transmettre au bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels, leur dossier comprenant les pièces suivantes :

- Formulaire dédié dûment rempli et portant l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Une lettre de motivation ;
- Un CV ;
- La preuve de recevabilité du dossier pour les VAE.

La demande doit être faite au moins trois mois avant le début de la mise en œuvre du dispositif demandé. Les demandes reçues en dehors de ce délai pourront entraîner un report du départ en formation en cas d'acceptation.

Les demandes sont étudiées par le bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels et soumise à l'arbitrage de la DRH pour les demandes d'un montant inférieur à 4000€ et à un arbitrage collégial (DRH, DGS et VP RH) pour les demandes d'un montant supérieur à 4000€. Les critères d'arbitrage suivants sont pris en compte :

- La maturité du projet :
  - Volonté d'accéder à de nouvelles fonctions pour changer de corps ou de grade (préparation aux concours et examens professionnels, pour l'acquisition d'un diplôme (type VAE), d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle, exercer des responsabilités d'encadrement.
- Le budget alloué à la formation.

À réception de la demande du personnel, la DRH dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse. Tout refus sera motivé.

### 3.2.4 Le congé de formation professionnelle

Le congé de formation professionnelle (CFP) est un dispositif permettant à un personnel (titulaire ou contractuel) de s'absenter de son poste pour suivre une formation, dans le cadre de son développement professionnel. L'objectif de ce congé de formation professionnelle est de développer des compétences pour évoluer dans sa carrière, se spécialiser ou se reconvertir et/ou de suivre une formation qualifiante ou diplômante.

Pour bénéficier de ce dispositif, le personnel doit être titulaire ou contractuel et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans la fonction publique.

L'agent qui a suivi une préparation aux examens et concours de la fonction publique sur son temps de travail, ne peut pas obtenir de congé de formation professionnelle dans les 12 mois qui suivent la fin de cette préparation.

Le congé de formation professionnelle peut être accordé pour une durée maximale de 3 ans sur l'ensemble de la carrière. Pendant cette période, l'agent est placé en position de congé sans activité.

Au premier trimestre de chaque année, le bureau du recrutement, de la formation et des parcours professionnels de la DRH communique une circulaire interne relative à la campagne de demande de congé de formation professionnelle.

Les personnels souhaitant bénéficier de ce dispositif devront transmettre au bureau du recrutement, de la formation et des parcours professionnels leur dossier, dans les délais prescrits dans la circulaire transmise à tout le personnel dans le cadre de la campagne. Le dossier contient les pièces suivantes :

- Le formulaire dédié dûment rempli et portant l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Une lettre de motivation ;
- Un CV ;
- Le programme et le calendrier de la formation.

Une commission se réunit au plus tard le 30 avril de chaque année pour arbitrer sur les demandes déposées. La commission est composée de deux personnels de la DRH et deux représentants du personnel désignés en CSAE le temps de leur mandat.

Avant la tenue de la commission, les dossiers sont transmis aux membres pour une étude préalable. La commission peut demander un entretien au demandeur avant de prendre sa décision.

Les demandes sont étudiées par la commission sur la base des critères suivants :

- La maturité du projet d'évolution professionnelle :
  - Volonté d'effectuer une mobilité professionnelle en interne (pour changer de domaine de compétences vers un métier émergent du projet d'établissement) ;
  - Volonté d'accéder à de nouvelles fonctions pour changer de corps ou de grade (préparation aux concours et examens professionnels, pour l'acquisition d'un diplôme (type VAE), d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle, exercer des responsabilités d'encadrement ;
  - Volonté d'engager une reconversion professionnelle avec une mobilité externe ;
- Les crédits disponibles.

Les décisions de la commission font l'objet d'un procès-verbal qui indique la décision de la commission et le motif associé.

La décision et le motif de la décision sont transmis par le bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels, individuellement à chaque demandeur.

### 3.2.5 La période d'immersion professionnelle

La période d'immersion professionnelle permet à l'agent d'appréhender la réalité d'un métier, d'observer sa pratique et l'environnement professionnel dans lequel elle se déroule en vue de confirmer son projet d'évolution professionnelle et de faire un choix éclairé de mobilité.

La durée est comprise entre 2 et 10 jours ouvrés, consécutifs ou non, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à 20 jours sur une période de 3 ans.

La période d'immersion peut être mise en œuvre pour les personnels titulaires et contractuels.

La période d'immersion se fait obligatoirement auprès d'un employeur public.

Les personnels souhaitant bénéficier de ce dispositif devront transmettre au bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels, leur dossier comprenant les pièces suivantes :

- Le formulaire dédié dûment rempli et portant l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Une lettre de motivation ;
- Un CV.

La demande doit être faite au moins trois mois avant le début de la période d'immersion. Les demandes reçues en dehors de ce délai pourront entraîner un report du départ en immersion en cas d'acceptation.

À réception de la demande du personnel, la DRH dispose d'un délai d'un mois pour notifier sa réponse. Tout refus sera motivé.

En cas d'acceptation, il appartient au personnel à l'origine de la demande, d'identifier et de prendre contact avec l'administration, le service dans lequel le personnel souhaite faire une période d'immersion.

En cas d'acceptation, une convention tripartite (Université Caen Normandie, service d'accueil et personnel demandeur) est établie selon le modèle fourni par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

### 3.2.6 La période de professionnalisation

La période de professionnalisation permet la réalisation au sein d'une administration d'un projet professionnel qui vise à accéder à un emploi exigeant des compétences nouvelles ou correspondant à des activités professionnelles différentes.

La période de professionnalisation d'une durée comprise entre 3 mois et 1 an comporte une activité de service et des actions de formation en alternance. Elle s'inscrit donc dans une démarche de construction d'un parcours professionnel. La période de professionnalisation s'adresse aux personnels qui souhaitent notamment, se réorienter et entamer une carrière dans un nouveau domaine de compétences dans le secteur public. Elle est à l'initiative de l'administration ou du personnel, elle intègre des phases de service et de formation. Elle consiste à alterner des actions de formation et des mises en situation sur le nouveau poste de travail, avec éventuellement du tutorat.

L'agent est en position d'activité dans son corps d'origine.

Les actions de formation incluses dans la période de professionnalisation peuvent se dérouler tout ou partie hors du temps de service et s'imputer sur le CPF, après accord écrit de l'agent dans l'hypothèse où l'administration est à l'initiative de la demande.

Pour bénéficier de ce dispositif, un support de poste doit exister.

Les personnels souhaitant bénéficier de ce dispositif devront transmettre au bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels, leur dossier comprenant les pièces suivantes :

- Le formulaire dédié dûment rempli et portant l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Une lettre de motivation ;
- Un CV.

La demande doit être faite au moins trois mois avant le début de la période de professionnalisation. Les demandes reçues en dehors de ce délai pourront entraîner un report du départ en formation en cas d'acceptation.

À réception de la demande du personnel, la DRH dispose d'un délai de deux mois pour notifier sa réponse. Tout refus sera motivé.

La période de professionnalisation fait l'objet d'une convention entre les administrations et le personnel concerné qui prévoit notamment :

- Les informations relatives au support de poste disponible
- Les objectifs
- La durée
- L'affectation
- Les actions de formation prévues
- Les modalités d'évaluation

Les actions de formation incluses dans la période de professionnalisation peuvent se dérouler tout ou partie hors du temps de service et s'imputer sur le compte personnel de formation, après accord écrit de l'agent dans l'hypothèse où l'administration est à l'initiative de la demande.

A la fin de la période de professionnalisation dans une autre administration, le personnel peut demander un détachement.

### 3.3 Les formations syndicales

---

#### 3.3.1 La formation syndicale

En application de l'article L.215-1 du CGFP, un agent public (fonctionnaire ou contractuel) peut bénéficier d'un congé rémunéré pour suivre une formation organisée par des organisations syndicales figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel.

La durée du congé est fixée à 12 jours ouvrables calculée sur l'année université (1<sup>er</sup> septembre au 31 août).

Le nombre d'agents qui peuvent obtenir le congé sur une même année est limité à 5 % de l'effectif réel de l'Université Caen Normandie.

La demande de formation syndicale doit être faite dans les mêmes conditions qu'une demande de formation hors plan de développement des compétences à savoir sur l'application MES FORMATIONS.

La demande doit être formulée au moins un mois avant le début de la formation. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, la demande est considérée comme acceptée.

La demande est acceptée sous réserve de nécessité de service.

Le congé pour formation syndicale prévu à l'article L.215-1 du CGFP ne peut être accordé que pour effectuer un stage ou suivre une session dans l'un des centres ou instituts qui figurent sur une liste arrêtée tous les trois ans par le ministre chargé de la fonction publique.

Les frais pédagogiques, de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge.

À son retour de formation, le personnel transmet son attestation de formation au bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels à l'adresse [drh.formation@unicaen.fr](mailto:drh.formation@unicaen.fr).

### 3.3.2 La formation des membres du CSAE et de la formation spécialisée<sup>1</sup>

L'exercice du mandat de représentant du personnel au sein de la formation spécialisée requiert des connaissances multiples dans le champ de la santé et de la sécurité au travail qui vont au-delà du seul respect des normes de sécurité en vigueur, c'est pourquoi la formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail est étendue à l'ensemble des représentants du personnel. Elle est assurée à destination des représentants du personnel et des représentants de l'administration.

En application des articles L. 254-79 et suivants du code général de la fonction publique,

- **Les membres de la FS** suivent obligatoirement cinq jours de formation au cours de leur mandat. Elle est renouvelée à chaque mandat. Le ou la membre de la formation spécialisée peut choisir l'organisme de formation pour deux de ces cinq jours. Cet organisme doit figurer sur la liste arrêtée par le préfet de région ou sur la liste arrêtée tous les trois ans par le ministre chargé de la fonction publique des centres ou instituts de formation.
- **Les membres du CSAE**, suivent obligatoirement trois jours de formation au cours de leur mandat. Elle aussi renouvelée à chaque mandat.

Les formations des membres de la FS et du CSAE sont inscrites de plein droit au plan de développement des compétences.

Le contenu de la formation répond aux objectifs suivants (article R. 254-82 du CGFP) :

- Développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- Initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Le personnel membre des deux instances est soumis aux mêmes obligations de formation que la FS.

En outre, en application du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique et de la circulaire du 20 mai 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique de l'Etat, les membres de la FS suivent une formation de deux jours relative aux risques psychosociaux

Le BRFP, en collaboration étroite avec la direction de la prévention met en œuvre ces sessions de formation obligatoires.

La demande de formation des représentants ou représentantes doit être faite dans les mêmes conditions qu'une demande de formation hors plan de développement des compétences à savoir sur l'application [MES FORMATIONS](#) au moins un mois avant le début de la formation.

L'intégralité des coûts de formation est prise en charge sur le budget dédié à la formation du personnel.

À son retour de formation, le personnel dépose son attestation de formation au BRFP sur l'adresse [drh.formation@unicaen.fr](mailto:drh.formation@unicaen.fr).

<sup>1</sup> [Guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'État](#)

## 4. Financement de la formation

### 4.1 Les frais liés au départ en formation d'un personnel

#### 4.1.1 Les formations professionnalisantes

Les frais pédagogiques sont pris en charge sur le budget du BRFP de la DRH.

Dans le cadre de leur activité, les composantes et les services peuvent être amenés à acquérir des équipements, notamment de recherche, du matériel ou des outils numériques. Lors de cette acquisition, ils s'assurent d'intégrer le coût de la formation à l'utilisation dudit matériel ou de l'outil.

**En cas de refus de la formation par la DRH, le service ou la composante n'est pas autorisé à utiliser son budget pour financer une demande de formation refusée, quel que soit le motif du refus.**

**A l'inverse, les demandes de formation émanant d'un agent financé sur contrat de recherche qui ont fait l'objet d'un refus pour raison budgétaire par la DRH, pourront être financées sur le budget disponible dans le cadre du contrat de recherche.**

Les frais de déplacement et d'hébergement sont également pris en charge sur le budget du BRFP de la DRH. Les modalités et les montants des dépenses sont soumis à la réglementation en vigueur et aux procédures prévues par la direction des Finances et du Budget (DFB).

Pour les demandes de formations à visée professionnalisante et hors plan de développement des compétences, il pourra être demandé au service ou à la composante de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement.

Toutes les formations des personnels sont pilotées par la DRH et doivent respecter les processus et les procédures dédiées.

Les séminaires et les colloques ne sont pas pris en charge sur le budget du BRFP de la DRH.

#### 4.1.2 Les dispositifs de formation personnelle

Le tableau ci-dessous reprend les éléments financiers pour chaque dispositif de formation personnelle.

Dispositifs	Durée	Frais pédagogiques	Frais de déplacement et d'hébergement	Rémunération
Le compte personnel de formation (CPF)	150h à 400h pour les publics prioritaires	Montant prévu par délibération du CA	Non pris en charge	Maintenue
Le bilan de compétences	24h à 72h pour les publics prioritaires	Le montant du bilan	Non pris en charge	Maintenue
La validation des acquis de l'expérience	24h à 72h pour les publics prioritaires	Non pris en charge sauf si utilisation du CPF	Non pris en charge	Maintenue

Le congé de formation professionnel	Jusque 3 ans	Non pris en charge	Non pris en charge	Cas général : pendant un an, indemnité de 85% du traitement brut avec un plafond à prévu par la réglementation. Pour les publics prioritaires, indemnité de 100% la première année et de 85% la deuxième année, du traitement brut, avec un plafond à prévu par la réglementation.
La période d'immersion professionnelle	2 à 10 jours	Sans objet	Non pris en charge	Maintenue
La période de professionnalisation	3 mois à 1 an	Utilisation du CPF	Non pris en charge	Maintenue

## 4.2 Rémunération des formateurs et formatrices et participation des établissements hors UNICAEN

L'Université Caen Normandie consacre une part de son budget au financement des actions de formation pour ses personnels, en lien avec les priorités définies par l'État, le projet d'établissement, et les obligations réglementaires.

Afin de répondre aux besoins de formation de ses personnels, l'Université Caen Normandie peut faire appel à des prestataires externes ou aux compétences internes de ses personnels identifiés comme formatrices ou formateurs internes et/ou tutrices ou tuteurs.

### 4.2.1 Les formateurs et formatrices externes

**Le recours à des prestations de formation pour les personnels de l'université est réalisé conformément aux dispositions réglementaires en matière de dépenses publiques et notamment les règles de la commande publique.**

En l'absence de marché, le recours à des formations se fait en priorité à partir des centrales d'achats publics identifiées. Le cas échéant, le BRFP peut recourir à un prestataire par bon de commande hors marché. Parmi ces prestataires figurent les partenaires avec lesquels l'Université Caen Normandie a conclu des conventions de partenariat ou ceux dans le cadre de l'adhésion à une association professionnelle.

Le BRFP peut également faire appel à des intervenants vacataires.

### 4.2.2 Les formateurs et formatrices internes occasionnels à UNICAEN

Le bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels évalue en fonction des besoins de formations identifiés et les compétences des candidats, le ou les personnels auxquels il souhaite faire appel.

Le formateur ou la formatrice interne doit pouvoir justifier de compétences techniques et pédagogiques suffisantes. Afin de leur permettre d'assurer au mieux leurs fonctions, les formateurs internes devront suivre une formation de formateurs et formatrices.

Le principe est posé d'une rémunération permettant de prendre en considération l'investissement personnel de l'agent formateur ou formatrice, sous certaines conditions reprises ci-dessous :

- seules les formations assurées devant un groupe, organisées et attestées par la DRH seront rémunérées ;
- les temps d'information des personnels ne sont pas des formations et ne font donc pas l'objet d'une rémunération (ex : webinaire de présentation des concours).

Les personnels intervenant en qualité de formatrice ou formateur interne sont mobilisés en qualité de vacataire. Un contrat de vacation est établi. La rémunération est prévue par délibération du CA. Les personnels ainsi rémunérés devront réaliser la formation en dehors de leur temps de travail.

Pour les formations relatives aux outils métiers utilisées au sein de L'Université Caen Normandie, les supérieurs hiérarchiques des référents ou référentes de l'outil s'assurent à indiquer cette mission dans leur fiche de poste. Dans ce cas, les formations sont réalisées sur le temps de travail et ne font pas l'objet de rémunération complémentaire.

La co-animation peut être mise en œuvre sur autorisation de la DRH.

Les frais de déplacement, d'hébergement des formateurs et formatrices intervenant en dehors de leur résidence administrative et personnelle pour la formation des personnels de l'Université Caen Normandie, sont pris en charge conformément aux règles applicables aux personnels publics.

La DRH peut solliciter l'ensemble des personnels de l'Université, par le biais d'un formulaire, afin de constituer un vivier de formateurs et formatrices. Des entretiens pourront être organisés, suivis, le cas échéant, d'une période de test.

Le formateur ou la formatrice s'engage à maintenir à jour ses connaissances et compétences techniques.

Chacune des parties prenantes peut mettre fin - de manière temporaire ou définitive - aux fonctions de formateur ou formatrice interne. La DRH peut mettre fin ou interrompre les fonctions d'une formatrice ou d'un formateur interne dans la mesure où son domaine de compétences ne correspond plus à un besoin de formation ou si une insuffisance pédagogique est constatée lors des évaluations.

Enfin, le formateur ou la formatrice peut décider de cesser son activité pédagogique. Il ou elle en informe son supérieur ou sa supérieure hiérarchique, ainsi que le bureau en charge du recrutement, de la formation et des parcours professionnels qui a eu recours à ses services.

#### 4.2.3 Les tuteurs internes à L'Université Caen Normandie

Le BRFPF évalue en fonction des besoins de formations identifiés et les compétences des candidats, le ou les personnels auxquels il souhaite faire appel.

Le tuteur ou la tutrice interne doit :

- pouvoir justifier de compétences techniques et pédagogiques suffisantes ;  
Afin de leur permettre d'assurer au mieux leurs fonctions, le tuteur ou la tutrice internes suit une formation de tuteurs et tutrices.
- avoir obtenu un accord de son supérieur hiérarchique notamment sur le nombre de jours à consacrer à la fonction de tuteur ou tutrice. Le nombre maximum est fixé à 1 tutorat par an.

L'implication des tuteurs et des tutrices dans la démarche d'accompagnement et les compétences mises en œuvre et développées dans le cadre de cette mission donnent lieu au versement d'une rémunération accessoire dont le montant est prévu par délibération du CA.

Des activités de tutorat qui auraient été mises en œuvre sans autorisation préalable de la DRH et de la signature d'une lettre de mission ne feront l'objet d'aucune rémunération. De la même manière, en cas de non-respect des modalités de reporting de l'activité de tutorat, l'action ne fera pas l'objet d'une prise en charge financière.

Enfin, il convient ici de préciser que la tutrice ou le tuteur peut valoriser sa démarche dans le cadre de son avancement.

#### 4.2.3 La participation financière des participants hors Université Caen Normandie

Les établissements et administrations publiques peuvent partager des besoins en matière de formation. Dans ce contexte, il est essentiel d'assurer une gestion efficace des ressources publiques.

Ainsi, lorsque les sessions de formation organisées par l'Université Caen Normandie ne sont pas suffisamment remplies par le personnel de l'Université (par exemple, en raison de la technicité des formations et d'un public cible restreint), des personnels d'autres administrations et établissements peuvent être invités à y participer.

Le personnel intéressé devra remplir un formulaire validé par son supérieur hiérarchique et son service formation, qui transmettra ensuite le document à [drh.formation@unicaen.fr](mailto:drh.formation@unicaen.fr).

Selon les coûts pédagogiques de la formation suivie, une participation financière pourra être demandée à l'établissement d'origine qui sera calculé au prorata du nombre de stagiaires inscrits et/ou présents.

L'Université Caen Normandie ne prend pas en charge les frais de transport et d'hébergement. Par dérogation, lorsqu'une convention a été conclue, les règles prévues dans la convention s'appliquent.

## 5. Situation du personnel en formation

### 5.1 Participation, assiduité et respect des règles

Il est rappelé ici que les impératifs de fonctionnement des services ne doivent pas conduire à priver totalement l'agent d'un temps minimal de formation.

Le personnel inscrit et convoqué à une session de formation du plan de développement de compétences ou en dehors, à un dispositif de formation personnelle, s'engage à :

- Assister aux sessions de formation prévues dans le programme.
- Participer de manière active aux travaux individuels et collectifs.
- Respecter les échéances fixées pour les exercices, projets ou évaluations.
- Maintenir un comportement respectueux et bienveillant envers les formateurs, le personnel administratif et les autres participants.
- Contribuer à un environnement de travail collaboratif et inclusif.

Le personnel s'engage à faire preuve de ponctualité et à prévenir le BRFP et son supérieur hiérarchique en cas d'absence ou de retard.

Toute absence devra faire l'objet d'une justification écrite adressée au BRFP. Si l'absence est due à une nécessité de service dont l'information est transmise moins d'un mois avant la session de formation, elle devra être justifiée par le personnel et son supérieur hiérarchique.

En cas d'absence non justifiée, aucune formation ne sera accordée durant un délai d'un an, à l'exception des formations obligatoires.

S'agissant des formations obligatoires en matière de santé et sécurité au travail, un échange sera organisé entre la DRH, la direction de la prévention, le personnel et son supérieur hiérarchique afin d'analyser les conséquences du défaut de formation du personnel sur l'accomplissement de ses missions.

## 5.2 Formation et temps de travail

---

Le développement des compétences des agents de la fonction publique est un droit inscrit dans le cadre de leur carrière. Le temps de travail dédié à la formation s'intègre dans les obligations de service de l'agent, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces règles s'appliquent à toutes les formes de formation : en présentiel, en distanciel, ou en format mixte.

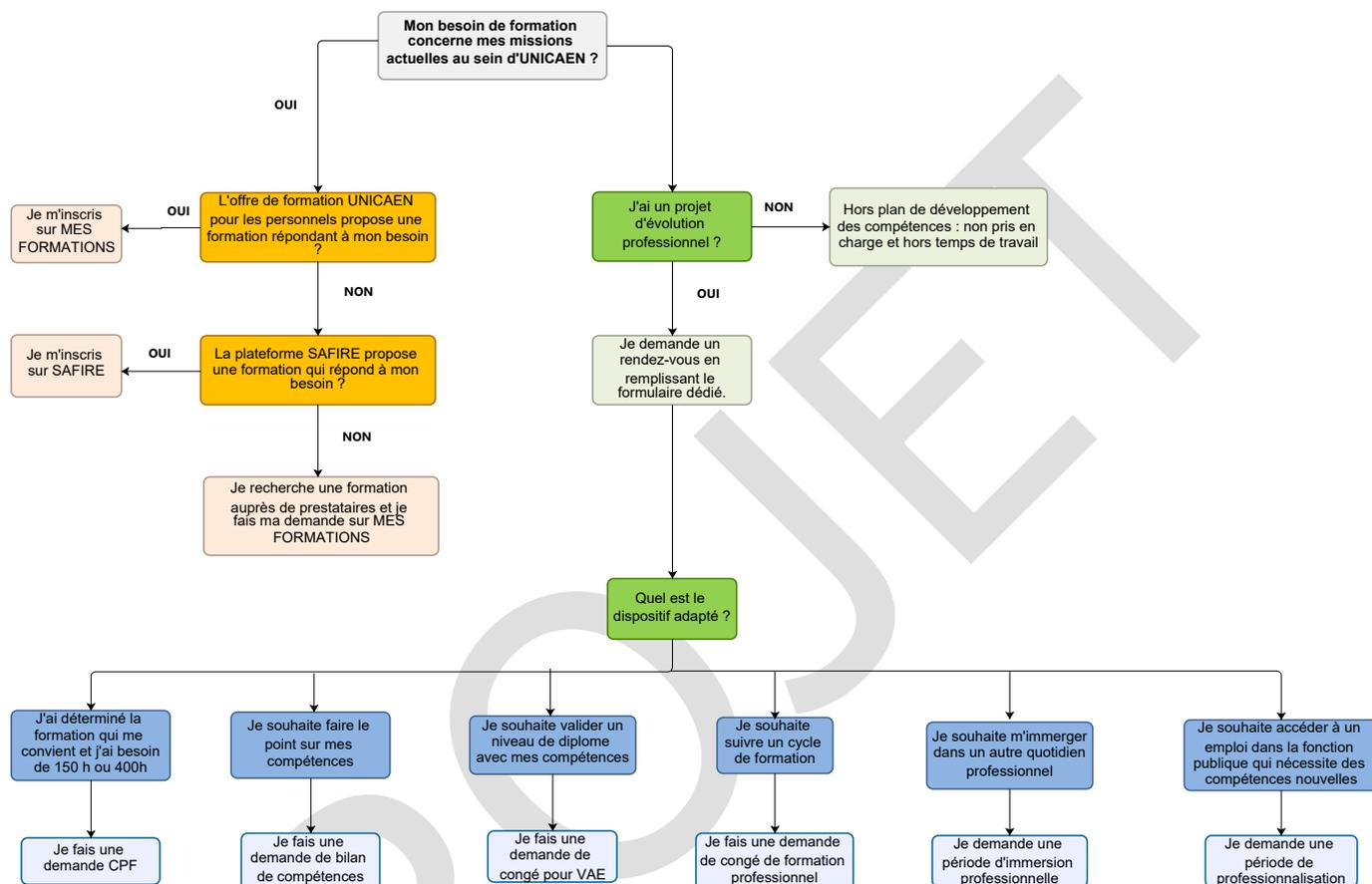
Les formations professionnalisantes (plan de développement des compétences, hors plan de développement des compétences et tutorat) ont lieu sur le temps de travail. Le temps de travail consacré à ces formations inclut le déplacement, lorsque celui-ci est nécessaire. Cette récupération est réalisée sur autorisation expresse du supérieur hiérarchique et en fonction des nécessités de service.

Les agents à temps partiel bénéficient des mêmes droits à la formation que les agents à temps complet. Les heures de formation sont comptabilisées en proportion du temps de travail effectif. Ainsi, si la formation a lieu sur une journée habituellement identifiée en temps partiel, cette journée est reportée la même semaine ou si la formation est d'une durée de 5 jours, la semaine suivant la fin de la formation.

Il est rappelé que le télétravail est une modalité de travail. Le refus d'aller en formation pour cause de télétravail n'est pas un motif légitime. Si une formation a lieu sur une journée habituellement télétravaillée par le personnel, la journée de télétravail n'est pas reportée de droit (cf. [guide RH](#)).

La direction des ressources humaines de l'Université Caen Normandie est chargée de la mise en œuvre du présent règlement de formation.

## Annexe 1 Arbre de décision pour le départ en formation



Formulaire de demande de rendez-vous disponible [sur l'intranet](#).

\*Les dispositifs d'évolution professionnel peuvent être cumulés.

## Annexe 2 Check list du départ en formation pour l'agent



### AVANT

- J'identifie **mes besoins, mes attentes et mes contraintes** en matière de formation
- J'organise un point avec l'un des référents formation de mon service RH afin d'étudier **les options qui s'offrent à moi**
- J'échange avec mon manager (*en dehors ou dans le cadre de mon entretien professionnel*) afin de discuter de **mes objectifs et des parcours de formation** envisageables
- Une fois ma formation sélectionnée, je m'assure que mon manager la **valide**



### PENDANT

- Je **bloque le ou les créneaux** dans mon agenda
- Je **préviens mes collègues et mon manager** de mon indisponibilité
- Je réserve, si besoin, une **salle pour être au calme**
- Je prends connaissance des **informations transmises** en amont



### APRÈS

- J'**évalue** ma formation
- Je réalise un **bilan de la formation** avec mon manager
- J'identifie, en lien avec mon manager, les **prochaines étapes ou actions** à réaliser afin de mettre en application mes nouvelles compétences
- Si pertinent, je **partage mon retour d'expérience** ainsi que mes nouvelles connaissances avec mes collègues

Source : [Guide pratique de la formation professionnelle dans la fonction publique d'Etat](#)

## Annexe 3 Check list du départ en formation pour le manager



### AVANT

- Je me tiens régulièrement informé des **évolutions** en matière de formation au sein de ma structure (*acteurs, outils utilisés, cadre légal...*)
- Je suis en mesure de présenter **les offres de formation** à disposition de mes agents, et ce dès leur arrivée
- Je **collecte régulièrement les besoins en formation** auprès des agents de mon équipe et les partage après analyse à mon référent formation
- Je permets le départ en formation des agents de mon équipe en organisant, dans toute la mesure du possible, la **continuité du service** et je les informe toujours des raisons ayant conduit **à la validation, ou non, de leurs demandes** de formation
- Je vérifie régulièrement qu'une **démarche de formation a été effectivement lancée** pour chacun des agents de mon équipe (au minimum tous les trois ans)
- En amont d'une formation, je prends le temps de **discuter des objectifs** de celle-ci avec l'agent qui s'apprête à la suivre



### PENDANT

- Je m'assure que les agents de mon équipe puissent suivre leur formation dans de bonnes conditions sans être sollicités pendant sa durée et, si elle se réalise à distance, disposent d'un environnement calme



### APRÈS

- Je réalise des **bilans de la formation** avec mes agents
- J'identifie, en lien avec eux, les **prochaines étapes ou actions** à réaliser afin qu'ils mettent en application leurs nouvelles compétences et en assure le suivi
- Je m'assure que chacun des agents ayant suivi une formation réalise un **retour d'expérience auprès de l'ensemble de l'équipe** afin d'en faire profiter l'ensemble du service et du collectif de travail

Source : [Guide pratique de la formation professionnelle dans la fonction publique d'Etat](#)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-019

*Délégation de l'Appui au Pilotage et de l'Amélioration Continue*

### Schéma Directeur de la Qualité

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

#### **DÉLIBÈRE**

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve le Schéma Directeur de la Qualité de l'Université de Caen Normandie.

Annexe : Schéma Directeur de la Qualité.

#### **Résultats du vote :**

Pour : 27

Abstention : 4

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,

  
Lamri ADOUI  


Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

# SCHEMA DIRECTEUR DE LA QUALITE DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

## Table des matières

Editorial .....	2
1. La qualité dans l'ESR : une dynamique européenne et nationale .....	3
2. Le développement de la qualité à l'université de Caen Normandie .....	3
3. La définition de la politique qualité de l'université de Caen Normandie .....	5
4. La méthodologie d'élaboration du schéma directeur de la qualité de l'université de Caen Normandie ....	5
4.1. L'approche processus.....	5
4.2. Une élaboration fondée sur une approche collaborative .....	6
5. Les modalités de suivi du schéma directeur .....	7
5.1. La mise en place d'un comité de suivi.....	7
5.2. Le tableau de bord de suivi .....	7
5.3. La communication interne et externe .....	8
5.4. Les acteurs et leurs rôles.....	8
6. Les fiches actions .....	9
6.1. Pilotage et management.....	9
6.2. Accompagnement et vie étudiante.....	18
6.3. Formation .....	21
6.4. Recherche et innovation.....	29
6.5. Support et soutien .....	32
7. Annexes .....	38
7.1. Calendrier d'élaboration du schéma directeur .....	38
7.2. Accréditation, certifications et labels en cours à l'université de Caen Normandie.....	38
7.3. Autres démarches en cours à l'échelle établissement .....	44
Liste des abréviations .....	45

## EDITORIAL

Le choix de l'université de Caen Normandie de se doter d'un schéma directeur de la qualité témoigne de sa volonté constante d'améliorer le service à l'utilisateur qu'il soit interne ou externe. Ce schéma ne vise pas simplement l'organisation administrative ; il incarne une volonté profonde de faire de la qualité un levier central dans la réalisation des objectifs de l'Université, en résonance avec les besoins et attentes de l'ensemble de notre communauté.

Depuis 2012, des initiatives diverses ont vu le jour, visant à formaliser cette démarche. Certaines de ces initiatives ont été impulsées directement par l'établissement, comme notre engagement dans le label "Bienvenue en France" qui marque notre volonté d'accueillir au mieux les étudiants et étudiantes internationaux et pour lequel nous avons récemment obtenu la 3<sup>e</sup> (et plus haute) étoile en 2024. D'autres démarches ont émergé des composantes elles-mêmes, comme la certification Qualicert obtenue par l'IAE dès 2005, ou encore la labellisation IBiSA, qui reconnaît l'excellence de nos plateformes de recherche depuis 2007.

Aujourd'hui, notre défi est double. D'une part, il s'agit de partager la politique qualité de l'université de Caen Normandie, qui se veut la "clé de voûte" des démarches déjà engagées. D'autre part, il est essentiel d'identifier les nouveaux défis en matière de déploiement de la qualité en priorisant les actions sur les principaux processus de l'établissement. Cela nécessite une vision claire, partagée par l'ensemble de la communauté universitaire, et une action coordonnée.

Pour élaborer ce schéma directeur, plus de 80 personnes ont été mobilisées. Parmi elles, des étudiantes et étudiants, des personnels BIATSS, ainsi que des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses. Chacune des contributions a été précieuse, et je les salue. Ces efforts collectifs illustrent bien la conviction que l'amélioration des processus doit reposer sur une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes. Cette approche collaborative est essentielle pour ancrer la qualité dans le quotidien de notre institution.

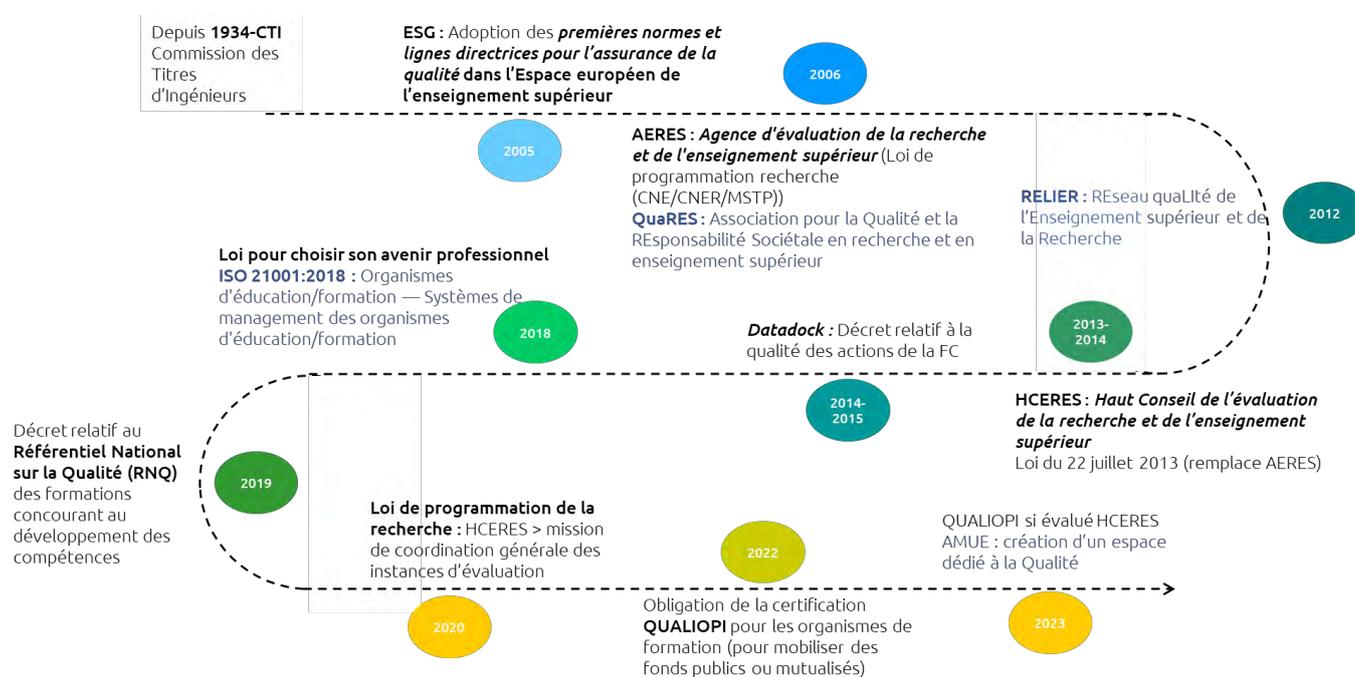
Nous croyons fermement que l'orientation usager, combinée à la valorisation de l'expertise des professionnels qui œuvrent dans leur diversité chaque jour à la réussite des grandes missions de l'Université, est la clé pour une amélioration de nos pratiques. Cette synergie entre les aspirations des usagers et l'expertise des acteurs de terrain est le fondement de notre démarche qualité.

En définitive, ce schéma directeur de la qualité est le reflet d'une volonté commune de progresser et de s'adapter en permanence. Ensemble, en mobilisant nos forces et en valorisant nos expertises, nous construisons l'Université de demain.

*Signature*

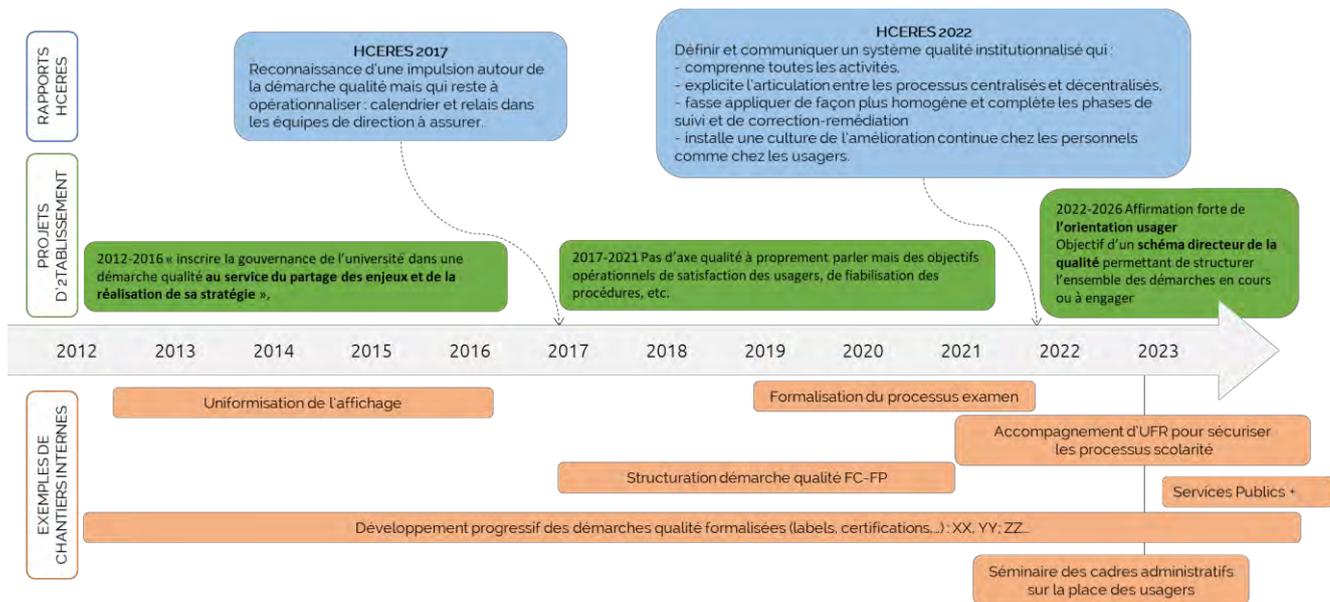
## 1. LA QUALITE DANS L'ESR : UNE DYNAMIQUE EUROPEENNE ET NATIONALE

La démarche qualité de l'université de Caen Normandie s'inscrit dans une dynamique plus large, tant au niveau européen que national. Le processus de Bologne a posé les bases d'un espace européen de l'enseignement supérieur, conçu pour faciliter la mobilité des étudiants et étudiantes et du personnel, tout en rendant cet enseignement plus inclusif, accessible, attractif et compétitif à l'échelle mondiale. Cet engagement repose sur trois principes fondamentaux : la mise en place d'un système d'enseignement supérieur structuré en trois cycles (Licence, Master, Doctorat), la reconnaissance mutuelle des qualifications et des périodes d'apprentissage à l'étranger, ainsi que l'application d'un système d'assurance qualité, guidé par les *European Standards and Guidelines* (ESG) adoptés en 2005 et révisés en 2015. En France, l'appropriation de ces principes a conduit à l'instauration d'agences nationales d'évaluation des établissements dès 2006, garantissant la qualité des formations. Parallèlement, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ont activement contribué à cette dynamique en créant des réseaux dédiés au partage de bonnes pratiques pour l'intégration des démarches qualité au sein des établissements.

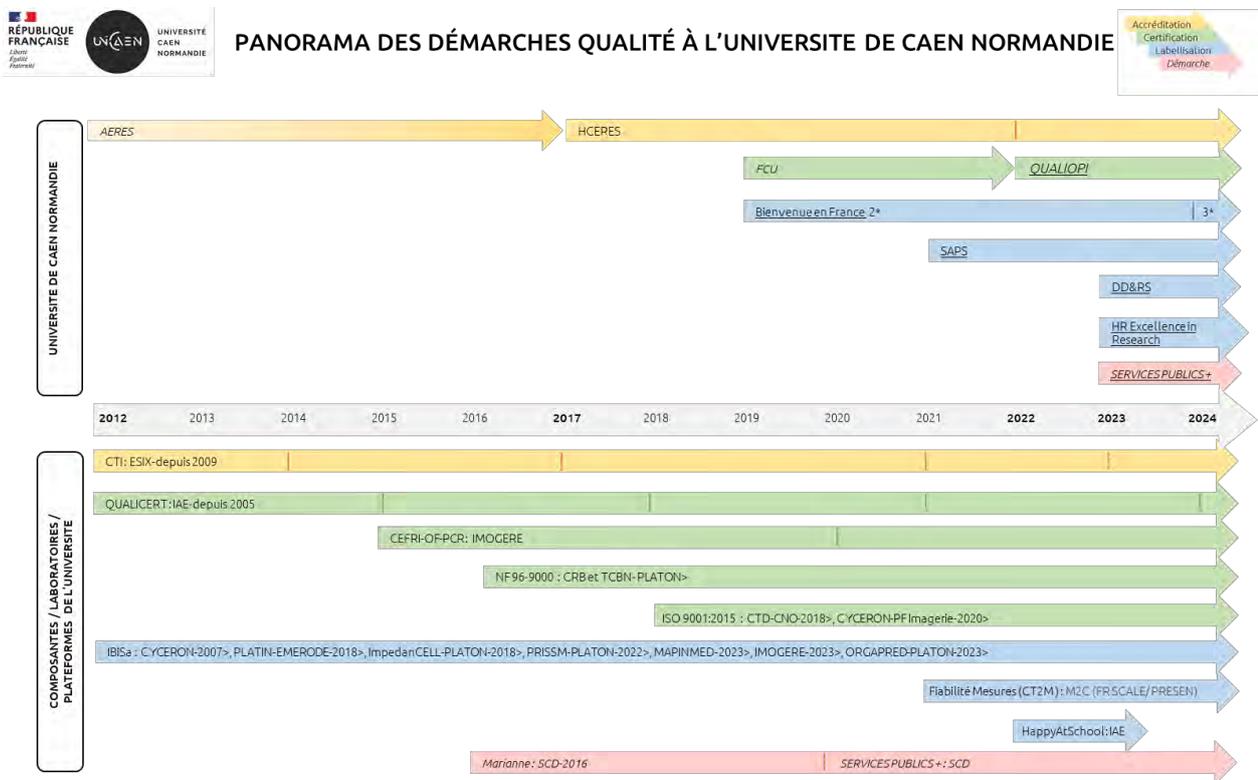


## 2. LE DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE A L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Depuis 2012, l'université de Caen Normandie s'est engagée dans plusieurs initiatives visant à optimiser ses processus internes. Divers chantiers ont été menés en alignement avec les priorités fixées par les gouvernances successives et inscrites dans les projets d'établissement, ainsi qu'en réponse aux recommandations formulées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement Supérieur (HCERES) dans leurs rapports d'évaluation.



Parallèlement à ces chantiers, des démarches de labellisation et de certification ont vu le jour. Ces initiatives, structurées et formalisées, ont émané tant de la direction de l'établissement que de certaines composantes, services, laboratoires et plateformes de recherche.



UNICAEN-Panorama-des-Démarches\_V1  
Validé le 21/06/2024, par le COPIU du Schéma directeur de la qualité

Note : pour plus d'informations sur les démarches, se référer à [l'annexe](#)

### 3. LA DEFINITION DE LA POLITIQUE QUALITE DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

En adoptant son schéma directeur de la qualité, l'université de Caen Normandie s'engage dans une démarche qualité globale, en cohérence avec la mise en œuvre de son projet d'établissement. Cette approche repose sur une volonté claire : suivre et améliorer en continu ses processus prioritaires. Cette dynamique d'amélioration continue s'appuie sur l'écoute et la prise en compte des besoins de toutes les parties intéressées, tout en mobilisant l'ensemble de la communauté universitaire dans un engagement collectif.

Cette politique qualité s'appuie sur quatre leviers principaux :

- **Formation et sensibilisation** : Promouvoir une culture de la qualité et de l'amélioration continue à travers des actions de formation, de sensibilisation et le partage d'outils, afin d'impliquer et de satisfaire les usagers internes et externes, sur les différents champs d'intervention de l'université.
- **Certification et labellisation** : S'appuyer sur des démarches qualité existantes ou déployer des démarches qualité identifiées dans le cadre des labels ou certifications extérieurs.
- **Sécurisation** : Renforcer la fiabilité des processus en élaborant et en actualisant des documents de référence communs. Cette sécurisation permet de réduire les risques, de stabiliser les pratiques, et d'offrir un cadre structuré et rassurant aux personnels.
- **Simplification** : Simplifier et rationaliser les tâches et activités en réduisant leur complexité dès la conception des processus. Cette approche permet d'optimiser l'efficacité sans compromettre la qualité du service rendu. La dématérialisation des processus peut ensuite intervenir comme un outil permettant de renforcer son accessibilité.

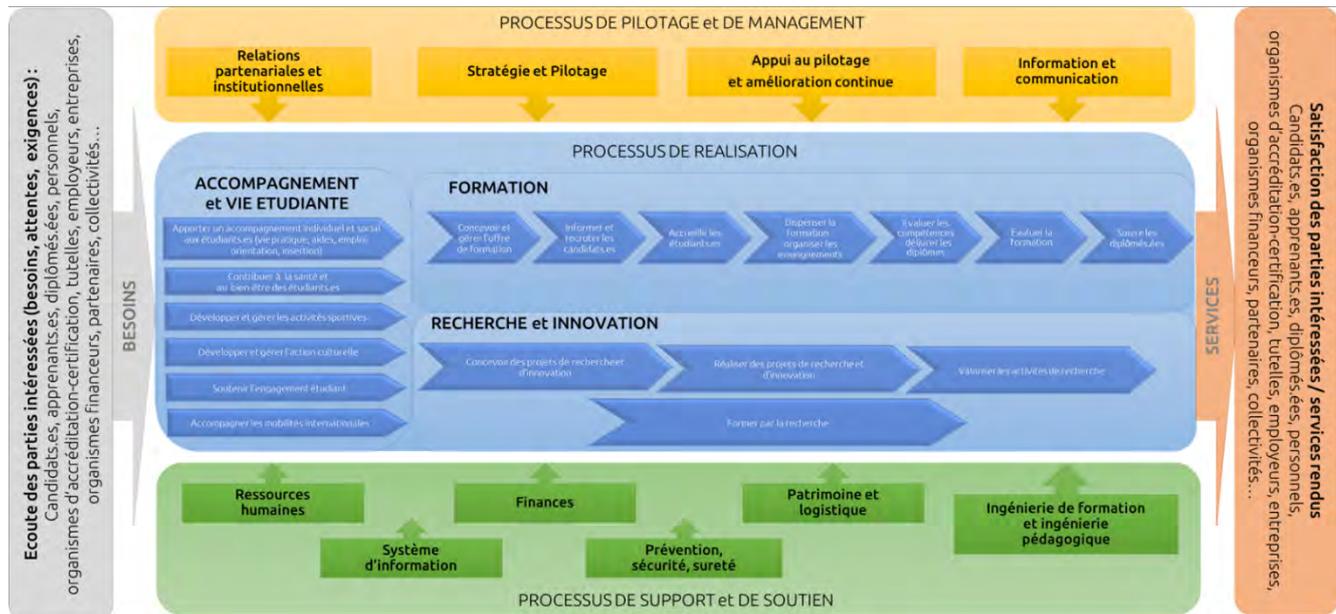
L'articulation entre la politique qualité et la gestion des risques est essentielle pour l'université de Caen Normandie, visant à améliorer en continu les processus tout en assurant leur sécurité. La politique qualité vise à améliorer les processus, tandis que la gestion des risques identifie et traite les incertitudes et vulnérabilités qui peuvent y être associées.

### 4. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA QUALITE DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

#### 4.1. L'approche processus

La construction du schéma directeur de la qualité est articulée autour de l'approche processus, qui vise à organiser et améliorer les activités d'une organisation en les structurant sous forme de processus. Cette approche permet d'appréhender les finalités de l'Université, de décloisonner, d'identifier et décrire les processus nécessaires à la réalisation de nos grandes missions en vue de la satisfaction de toutes les parties intéressées. La description des processus inhérente à cette approche, permet de partager ce qui est fait et pourquoi, afin de pouvoir analyser et *in fine* améliorer les processus de façon continue et collective.

La première étape du processus d'élaboration du schéma directeur a ainsi été de valider une cartographie des macro-processus de l'université de Caen Normandie sur laquelle s'appuyer.



UNICAEN-Cartographie-des-Processus\_V1  
Validée le 21/06/2024, par le COPIL du Schéma directeur de la qualité

Cette cartographie des processus a servi de support à l'approche réflexive et collaborative adoptée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur.

#### 4.2. Une élaboration fondée sur une approche collaborative

Un comité de pilotage a été constitué, associant les principaux élus en lien avec les usagers (Vice-présidentes CFVU, Vice-présidents étudiant), la direction générale des services, et la délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue. Ce comité a été chargé de porter le projet d'élaboration, de valider les choix et étapes essentielles du projet, de prioriser les actions et de suivre la progression de la démarche et du schéma une fois élaboré et validé.

Cinq groupes de travail ont été constitués : un groupe de travail par macro-processus défini pour l'université de Caen Normandie. Pour chacun de ces groupes de travail, un ou une pilote (direction) et une référente (personnel administratif) ont été en charge de définir la composition du groupe de travail et de participer aux ateliers programmés afin de co-construire le schéma directeur.

Chaque groupe de travail était constitué de 14 à 20 personnes, enseignants et enseignantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, personnels non enseignants (BIATSS), et étudiants et étudiantes. La mixité des groupes a permis d'intégrer à la démarche le point de vue de l'utilisateur et ainsi associer approche processus et parcours usagers à la démarche d'élaboration du schéma directeur.



Ces groupes de travail se sont chacun réunis deux fois entre février et avril 2024 :

- Une première séance a permis d'identifier les parties prenantes intéressées et les besoins de ces dernières ;
- Une deuxième séance a conduit à la priorisation des besoins identifiés et l'élaboration d'actions à mener pour y répondre. Chaque action a également été rattachée aux leviers de la politique qualité de l'université de Caen Normandie auxquels elle contribue.

Au total, et après priorisation par le comité de pilotage, 29 actions sont intégrées au schéma directeur.

Certaines des actions proposées sont articulées avec d'autres démarches en cours au sein de l'université de Caen Normandie. Ces articulations sont identifiées dans les fiches-actions.

La Délégation de l'Appui au Pilotage et de l'Amélioration Continue (DAPAC) a coordonné le projet, accompagné les pilotes des groupes de travail dans l'animation des temps d'échanges, et piloté la rédaction du schéma directeur. Elle sera chargée d'accompagner sa mise en œuvre et son suivi.

*Note : Le calendrier d'élaboration du schéma directeur est présenté [en annexe](#).*

## 5. LES MODALITES DE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR

Le suivi du schéma directeur est essentiel pour assurer sa bonne mise en œuvre, le respect des objectifs fixés et l'adaptation en cas de changement de contexte pour adapter le schéma si nécessaire.

### 5.1. La mise en place d'un comité de suivi

Un comité de suivi va être mis en place : ce comité de suivi sera composé des membres du comité de pilotage réunis dans le cadre du projet d'élaboration du schéma directeur ainsi que des pilotes des macro-processus. Il se réunira deux fois par an afin d'évaluer l'avancement global du schéma et assurer le cas échéant les ajustements nécessaires.

### 5.2. Le tableau de bord de suivi

Pour chacune des actions proposées un ou une pilote d'action a été désigné et des indicateurs ont été définis afin de suivre l'avancée des actions. Le tableau de suivi sera mis à jour trimestriellement suite à des points réalisés entre la DAPAC et les pilotes d'actions. La mise à jour de ce tableau de suivi permettra de suivre l'avancement des actions, d'identifier le cas échéant des obstacles à cet avancement et d'ajuster les actions si nécessaire. Il permettra de rendre compte de l'avancement du schéma (synthèse) au comité de suivi, et de proposer des recommandations sur les ajustements nécessaires le cas échéant.

### 5.3. La communication interne et externe

Des informations régulières sur l'état d'avancement seront réalisées auprès des personnels de l'université ainsi qu'auprès des usagers (candidats et candidates apprenants et apprenantes, ...) selon l'impact que peuvent avoir les avancées des actions du schéma directeur sur ces parties intéressées.

### 5.4. Les acteurs et leurs rôles

Le succès de toute démarche qualité dépend de l'engagement chacun et nécessite l'engagement de tous.

<i>Acteurs du SDQ</i>	<i>Rôles</i>
Gouvernance	Soutenir la mise en œuvre du schéma directeur Encourager et soutenir les initiatives qualité
Comité de suivi	Communiquer autour du schéma directeur Suivre et évaluer la progression du schéma directeur Assurer le cas échéant les ajustements nécessaires
DAPAC	Accompagner la mise en œuvre du schéma et son suivi Accompagner la mise en œuvre de la démarche qualité institutionnelle : accompagner l'établissement, les services, composantes et laboratoires dans la mise en œuvre de la démarche qualité ou selon les besoins qualité Diffuser et partager la culture qualité de l'établissement Animer la démarche qualité au sein de l'établissement (formation, sensibilisation, animation d'un réseau)
Responsables d'actions	Mettre en œuvre les actions qualité définies dans le cadre du schéma directeur Accompagner les équipes pour la mise en œuvre des actions qualité
Directions des services, composantes, laboratoires	S'approprier la démarche qualité et promouvoir l'esprit qualité au sein de la structure Identifier des pistes d'amélioration de leur service ou de leur processus (plan d'action, objectifs, indicateurs)
Référents et référentes qualité	Animer la démarche au sein de leur structure Participer au réseau qualité Se former et former les acteurs Accompagner la mise en œuvre de la démarche au sein de leur structure
Tous les personnels de l'université	S'approprier l'esprit de la démarche et l'appliquer Identifier et proposer des pistes d'amélioration Être à l'écoute des besoins des usagers internes et externes, et faire remonter les besoins Participer à la mise en œuvre de la démarche qualité
Usagers internes et externes	Contribuer à l'amélioration continue Exprimer leurs besoins Formuler des suggestions d'amélioration Répondre aux enquêtes de satisfaction proposées par l'établissement

## 6. LES FICHES ACTIONS

Les 29 actions validées par le COPIL sont présentées selon le processus auquel elles sont rattachées. Le pilier principal, et un pilier secondaire (entre parenthèses) de la politique qualité sont indiqués, ainsi que l'articulation avec les autres démarches déployées au sein de l'université.

### 6.1. PILOTAGE ET MANAGEMENT



<b>ACTION : P-1</b>	<b>DEFINIR ET PARTAGER DES FEUILLES DE ROUTE POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Pilotage et management			
<b>Articulation autre démarche :</b>	CPOM/dialogue stratégique, Comité de gestion des risques			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes	
	Externes	<input type="checkbox"/>		
	Autres PI	<input type="checkbox"/>		
<b>Besoins identifiés :</b>				
Direction, services et composantes ont besoin d'avoir des outils et une feuille de route, leur permettant de visualiser les responsabilités dans la mise en œuvre de la stratégie.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir le cadre/le périmètre</li> <li>Proposer un modèle de feuille de route (exemple des CPOM pour les composantes) présentant les objectifs, les actions à réaliser, les moyens à mobiliser, les priorités, le calendrier, les valeurs à respecter...)</li> <li>Suivre <i>via</i> Pytheos</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b> DGS	<b>Contributeurs :</b> Présidence, DAPAC, DSI, Services, Composantes			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b> Nombre de services et de composantes disposant d'une feuille de route				

<b>ACTION : P-2</b>	<b>VALORISER L'ARTICULATION ET LA COMPLEMENTARITE DES ENGAGEMENTS STRATEGIQUES (PROJET ETABLISSEMENT / CONTRAT ETABLISSEMENT / GRANDS PROJETS)</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Pilotage et management			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Comité de gestion des risques			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes	
	Externes	<input type="checkbox"/>		
	Autres PI	<input type="checkbox"/>		
<b>Besoins identifiés :</b>				
Direction, services et composantes ont besoin de visualiser l'articulation des documents stratégiques contractuels externes et internes et les financements associés et engagés (projet établissement / contrat établissement / grands projets).				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographier les engagements pour mieux identifier les actions communes portées dans différents plans et schémas</li> <li>• Identifier les différents engagements stratégiques et les analyser (déclinaison en actions et pilotes des actions, suivi des actions...)</li> <li>• Proposer une formation/sensibilisation</li> <li>• Proposer un document de communication</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b> DAPAC	<b>Contributeurs :</b> DGS/Présidence, DIRCOM			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b> Nombre d'actions de formation et de sensibilisation proposées par année universitaire				

<b>ACTION : P-3</b>	<b>PARTAGER LA STRATEGIE</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Pilotage et management			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Projet d'établissement			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes, apprenants et apprenantes	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidat et candidates, entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, diplômés et diplômées	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, collectivités, financeurs, organismes d'accréditation/certification	
<b>Besoins identifiés :</b>				
Les usagers ont besoin de connaître la stratégie et les valeurs de l'université : à la fois d'un point de vue global et sur certaines « informations clés », selon la typologie des usagers.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier les documents stratégiques</li> <li>• Informer sur l'avancement de la réalisation des actions / bilans annuels</li> <li>• Produire une communication de la stratégie ciblée en fonction des publics (éléments de langage, outils...)</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b> DIRCOM	<b>Contributeurs :</b> Présidence, DGS, DAPAC			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b> Nombre d'articles publiés par an sur le site web dans la rubrique "Université" et sur l'intranet dans la rubrique "vie de l'université"				

<b>ACTION : P-4</b>	<b>AMELIORER L'UTILISATION DES DONNEES A VISEE DECISIONNELLE</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Pilotage et management			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Projet Système d'Information Décisionnelle			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes	
	Externes	<input type="checkbox"/>		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, collectivités, accréditation/certification	financeurs, organismes
<b>Besoins identifiés :</b>				
Direction, services et composantes ont besoin de s'appuyer sur un système d'information décisionnel leur permettant d'accéder à des indicateurs et tableaux de bords fiabilisés et pertinents, selon les demandes émises par les différentes parties intéressées (tutelles, financeurs...).				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser la rénovation du système d'information décisionnelle</li> <li>Proposer des actions de sensibilisation et de formation</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b> DAPAC	<b>Contributeurs :</b> DSI			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b> Nombre d'utilisateurs ayant utilisé la plateforme par année universitaire				

ACTION : P-5		SECURISER LES RELATIONS PARTENARIALES ET INSTITUTIONNELLES			
Processus concerné :	Pilotage et management				
Articulation autre démarche :	Groupe de travail « Conventions », création de la Délégation des Relations Partenariales				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes		
	Externes	<input type="checkbox"/>			
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, collectivités, accréditation/certification	financeurs,	organismes
<b>Besoins identifiés :</b>					
<p>Direction, services et composantes ont besoin de renforcer les liens avec le monde socio-économique, et ainsi de mieux connaître leurs partenariats. Cela passe en particulier par la possibilité de conventionner avec les partenaires territoriaux (entreprises, filières, collectivités...) de manière fluide.</p>					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de la DRP : recueil du besoin et promotion de l'offre</li> <li>• Développer un outil CRM</li> <li>• Rendre plus accessibles les plaquettes de communication</li> <li>• Sécuriser le processus de gestion des conventions</li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
DGS		Présidence, DRP, DAJI, DSI, DIRCOM, DAPAC			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de conventions inscrites dans ADAJ					

ACTION : P-6		DIFFUSER ET PARTAGER LA CULTURE QUALITE DE L'ETABLISSEMENT			
Processus concerné :	Pilotage et management				
Articulation autre démarche :	Action spécifique du schéma directeur				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes, apprenants et apprenantes		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, diplômés et diplômées		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, collectivités, financeurs, organismes d'accréditation/certification		
<b>Besoins identifiés :</b>					
<p>Les usagers internes ont besoin d'avoir une visibilité sur les principaux processus de l'université et de s'appuyer sur des outils communs pour améliorer les processus auxquels ils concourent.</p> <p>Les usagers externes et autres parties intéressées ont besoin de comprendre la trajectoire qualité de l'Université de Caen Normandie.</p>					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser le schéma directeur de la qualité et partager son état d'avancement</li> <li>• Animer une communauté autour du développement de la qualité (Réseau pour échange de pratiques...). Le réseau sera mutualisé avec les autres dimensions du développement de la qualité (RGPD, maîtrise des risques, conduite du changement).</li> <li>• Former et sensibiliser : formaliser et modéliser des processus et des procédures, s'engager dans une démarche qualité (à compléter en fonction des besoins repérés)</li> <li>• Recenser les besoins de formalisation et procédurisation : accompagnement par la DAPAC ou auto-organisation des services et composantes</li> <li>• Diffuser les modèles de documents (procédure, mode opératoire) et engager un travail de recensement / centralisation des documents structurants</li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
DAPAC		DGS, DIRCOM, Services, Composantes			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de réunions organisées par le réseau par année universitaire					

ACTION : P-7		DISPOSER DE DONNEES ET INFORMATIONS SECURISEES ET FIABLES			
Processus concerné :	Pilotage et management				
Articulation autre démarche :	Schéma directeur du numérique				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes		
	Externes	<input type="checkbox"/>			
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, collectivités, d'accréditation/certification	financeurs, organismes	
<b>Besoins identifiés :</b>					
Les usagers internes attendent de pouvoir accéder à des données et informations sécurisées, fiables et pertinentes permettant en particulier de préparer les bilans annuels ou au fil de l'eau.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de moyens : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisation et sécurisation du SI (RGPD, PSSI) : diffuser et partager</li> <li>• Sécurisation des processus de mise à jour et de fiabilisation des données de l'entrepôt</li> </ul> </li> <li>• Mise en qualité des données : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de la donnée dans plusieurs endroits du SI : fiabilisation de la donnée</li> <li>• Information sur l'importance de la qualité de la donnée saisie pour les données utilisées dans un seul outil du SI</li> </ul> </li> </ul>					
Responsable de l'action :	<b>Contributeurs :</b>				
DSI	DAPAC, services, composantes, DIRCOM				
Période (2025-2028) : Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de processus automatisés vers l'entrepôt de données					

<b>ACTION : P-8</b>	<b>SECURISER LA GESTION DES DONNEES PERSONNELLES</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Pilotage et management			
<b>Articulation autre démarche :</b>	HRS4R			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, DGS, DAPAC	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, diplômés et diplômées	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, collectivités, financeurs, organismes d'accréditation/certification	
<b>Besoins identifiés :</b>				
Direction, services et composantes doivent collectivement s'assurer de la prise de risque minimale pour le responsable de traitement vis-à-vis de la collecte et des traitements des données à caractère personnel, en particulier via les outils numériques.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des actions sensibilisation/formation : faire le lien avec les actions 9/10/11/12/14/15/16 et 20 de HRS4R</li> <li>Accompagner à la mise en conformité des services et laboratoires selon les priorités définies annuellement avec le responsable de traitement</li> <li>Sécuriser par la poursuite de rédaction de procédures et produire de la documentation (contrôle de la CNIL ; révision de la charte informatique...)</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b> DAPAC-DPO	<b>Contributeurs :</b> Services et composantes, laboratoires, DSI			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b> Nombre d'actions de formation et de sensibilisation par année universitaire				

<b>ACTION : P-9</b>	<b>POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT ET L'AMELIORATION DU SITE INTERNET ET DE L'INTRANET</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Pilotage et management			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Projet de déploiement intranet, Schéma directeur de la vie étudiante, Bienvenue en France			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes, apprenants et apprenantes	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, diplômés et diplômées	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, partenaires institutionnels, collectivités, organismes d'accréditation/certification	
<b>Besoins identifiés :</b>				
Les usagers internes, externes et autres parties intéressées ont besoin d'informations leur permettant de connaître le fonctionnement et l'organisation de l'université et d'accéder à l'offre de services proposée.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un site internet et de sites UFR à jour</li> <li>• Communiquer selon un plan de communication défini et partagé avec la direction, les services et composantes</li> <li>• Disposer d'un intranet efficient et adapté aux utilisateurs (&gt; poursuivre le déploiement du nouvel intranet)</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b> DIRCOM	<b>Contributeurs :</b> Services, composantes			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b> K-Sup fermé				

## 6.2. ACCOMPAGNEMENT ET VIE ETUDIANTE



Compte tenu de l'adoption du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (2023-2027), qui inclut un plan d'action élaboré à partir de consultations participatives, seules trois actions sont proposées dans le cadre du schéma directeur de la qualité.

Les autres actions proposées sont déjà prises en charge par le SDVE.

ACTION : VE-1		PARTAGER UNE APPROCHE GLOBALE DU PARCOURS ETUDIANT			
<b>Processus concerné :</b>	Accompagnement et vie étudiante				
<b>Articulation autre démarche :</b>	Schéma Directeur de la Vie Etudiante, Services Publics +, Bienvenue en France				
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes, apprenants et apprenantes		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Organismes d'accréditation/certification		
<b>Besoins identifiés :</b>					
Les usagers internes et externes ont exprimé la difficulté de s'approprier la multitude de dispositifs d'accompagnement et de vie étudiante existants. Ils ont en particulier besoin de connaître les acteurs et responsabilités dans ces dispositifs.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modéliser le parcours étudiant ; <ul style="list-style-type: none"> <li>Interroger les services et composantes sur l'offre de service proposée aux étudiants.es</li> <li>Créer un outil (enquête/questionnaire/entretiens) &gt; méthodologie de frise du parcours étudiant où chacun indique où il intervient et avec quels moyens</li> <li>Développer un GUIDE d'ACCUEIL de l'étudiant « étape par étape »</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>				
DGSA-FVE	BVE, Services, composantes, DAPAC, DEVE (pôle réussite étudiante), CEMU, EOI (NCU réussite plurielle)				
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Diffusion d'un guide d'accueil de l'étudiant					

ACTION : VE-2		CONSTRUIRE UN GUICHET UNIQUE DES SERVICES RENDUS A L'ETUDIANT			
Processus concerné :	Accompagnement et vie étudiante				
Articulation autre démarche :	Schéma Directeur de la Vie Etudiante				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Apprenants et apprenantes, services, composantes		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Entreprises partenaires, organismes d'accréditation/certification		
<b>Besoins identifiés :</b>					
Une amélioration de l'accès aux services proposés par l'université et un besoin de simplification et d'harmonisation des démarches ont été exprimés par les apprenants et apprenantes et les autres parties intéressées.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un guichet unique physique (BVE) et virtuel (Application)</li> <li>Pouvoir redistribuer et réorienter vers le service compétent (fiche réflexes / situations spécifiques, organigrammes dynamiques)</li> <li>Analyser les pratiques des composantes et services en les intégrant à l'analyse <ul style="list-style-type: none"> <li>en lien avec les besoins et attentes des étudiants.es</li> <li>dans le respect de la réglementation</li> <li>en pensant simplification, et dématérialisation, si besoin</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
DGSA-FVE / BVE		Services, composantes, apprenants.es, DEVE, DSI, DAPAC			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre d'utilisateurs Objectifs réussite					

ACTION : VE-3		PROPOSER UNE PROCEDURE SUR LES MODALITES D'ENQUETE			
<b>Processus concerné :</b>	Accompagnement et vie étudiante				
<b>Articulation autre démarche :</b>	Action spécifique du schéma				
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Directions, services, composantes, apprenants et apprenantes		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises accueillant des apprenants et apprenantes		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Organismes d'accréditation/certification		
<b>Besoins identifiés :</b>					
<p>Une meilleure connaissance des besoins des candidats et candidates, apprenants et apprenantes ou entreprises, a été identifiée comme importante, mais les modalités de recueil de ces besoins et de communication des résultats nécessitent d'être précisées.</p>					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion sur les enquêtes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cartographie-Audit des enquêtes</li> <li>○ Objectifs (Que veut-on mesurer ?), modalités et cibles (intégrer la protection des données à caractère personnel)</li> <li>○ Modalités de retour aux usagers</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>				
DAPAC	DEVE, DSI, Observatoire, Carré international, apprenants.es				
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Procédure écrite et diffusée					

### 6.3. FORMATION



<b>ACTION : F-1</b>	<b>DEPLOYER LA DEMARCHE SERVICES PUBLICS +</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Formation			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Services Publics +			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes, apprenants et apprenantes	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, diplômés et diplômées	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, collectivités, partenaires institutionnels, financeurs, organismes d'accréditation/certification	
<b>Besoins identifiés :</b>				
Les usagers internes, externes et autres parties intéressées ont besoin d'entrer facilement en contact avec les services de l'université en particulier les services de scolarité (horaires d'accueil adaptés aux heures d'enseignement, continuité de service...).				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etendre et développer SP+ dans les services et composantes</li> <li>• Améliorer l'accueil dans les services et composantes (horaires)</li> <li>• Améliorer l'accessibilité des locaux</li> <li>• Favoriser l'accessibilité des services communs et centraux en généralisant les permanences (SUFGA, Carre International, SSE, SUAC...) et revoir les pratiques de messagerie d'absence (sur les adresses fonctionnelles notamment)</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DAPAC	DGS, directions des services et composantes, DRH, DPL, DIRCOM			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
Nombre de services et composantes inscrits dans la démarche SP+				

<b>ACTION : F-2</b>		<b>DEVELOPPER LA CULTURE QUALITE AU SEIN DES COMPOSANTES POUR AMELIORER LES FORMATIONS</b>		
<b>Processus concerné :</b>	Formation			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Schéma directeur de la Vie Etudiante, GT Appui au pilotage de l'offre de formation			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes, apprenants et apprenantes	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, diplômés et diplômées, entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, ou embauchant des diplômés et diplômées	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, organismes d'accréditation/certification	
<b>Besoins identifiés :</b>				
<p>Les apprenants et apprenantes ont exprimé le besoin d'avoir un retour sur ce qui est fait de leur avis.</p> <p>Les entreprises accueillant des apprenants et apprenantes ont également besoin d'exprimer ce qu'ils pourraient apporter ou leurs besoins au regard de la formation, en participant par exemple aux conseils de perfectionnement.</p> <p>Les services et composantes ont également exprimé le besoin de mieux connaître les cadres et attendus, et l'organisation de l'amélioration continue des formations.</p>				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadrer et partager un processus d'amélioration continue des formations</li> <li>• Renforcer et développer les conseils de perfectionnement</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DGSA-FVE	DAPAC, DEVE, DSI, DIRCOM, CEMU, services et composantes			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
Présentation annuelle des résultats de l'enquête en CFVU et réunion des directeurs de composante				

ACTION : F-3		FORMALISER LES PROCESSUS DE GESTION DES FORMATIONS			
Processus concerné :	Formation				
Articulation autre démarche :	GT Formalisation des processus formation				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Services, composantes		
	Externes	<input type="checkbox"/>			
	Autres PI	<input type="checkbox"/>			
<b>Besoins identifiés :</b>					
Services et composantes ont exprimé le besoin d'avoir une meilleure connaissance des processus de gestion des formations et de la réglementation y afférente (de l'habilitation de l'offre, en passant par la candidature, jusqu'à la diplomation).					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer à la formalisation, à l'amélioration et à la communication des processus de gestion formation</li> <li>• Formaliser le processus interne d'habilitation de l'offre de formation</li> <li>• Dispositif centralisé de gestion des maquettes avec visualisation des validations par les instances</li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
DEVE		DGS, DAPAC, services, composantes, DSI, DIRCOM			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de processus modélisés					

<b>ACTION : F-4</b>	<b>AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE INFORMATION CLAIRE ET DÉTAILLÉE SUR L'OFFRE DE FORMATION</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Formation			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Commission des Titres d'Ingénieurs, Bienvenue en France, Qualité SUFCA/FP, Schéma directeur du numérique			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Apprenants et apprenantes	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, entreprises	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Tutelles, organismes d'accréditation/certification	
<b>Besoins identifiés :</b>				
<p>Les apprenants et apprenantes, mais plus particulièrement les candidats et candidates (Lycéens et lycéennes en particulier) et les entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, souhaitent bénéficier d'une information claire, précise et adaptée sur l'offre de formation et la vie étudiante à l'université.</p>				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refondre l'affichage web de l'offre de service à l'étudiant (formation et vie de campus), en articulation avec tous les services</li> <li>• Accompagner les services à l'approche usagers</li> <li>• Améliorer les moteurs de recherche (recherches par débouchés/parcours d'études)</li> <li>• Adapter l'affichage et les informations aux supports</li> <li>• Poursuivre l'amélioration du service UNIFORM</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DIRCOM	DEVE, Services, composantes, EOI, DSI, Responsables pédagogiques, DAPAC			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
En cours de définition				

<b>ACTION : F-5</b>	<b>CENTRALISER L'INFORMATION POUR LES ETUDIANTS SUR LEUR SCOLARITE</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Formation			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Schéma Directeur de la Vie Etudiante			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes, apprenants et apprenantes	
	Externes	<input type="checkbox"/>		
	Autres PI	<input type="checkbox"/>		
<b>Besoins identifiés :</b>				
Les apprenants et apprenantes ont exprimé le besoin de pouvoir accéder aux informations sur leur scolarité sur un même outil.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portail unique et clair pour les étudiants et étudiantes (IA/IP, notes, ESUP-stage)</li> <li>• Utiliser des canaux déjà utilisés par les étudiants et étudiantes pour développer et centraliser les informations sans développer d'outils supplémentaires (personnalisation des informations reçues)</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DGSA-FVE	DEVE, DSI, CEMU, responsables pédagogiques			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
Nombre d'utilisateurs individuels d'Objectif Réussite				

<b>ACTION : F-6</b>	<b>AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION SUR LES EMPLOIS DU TEMPS</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Formation			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Schéma Directeur de la Vie Etudiante, Schéma directeur du numérique			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Services, composantes, apprenants et apprenantes	
	Externes	<input type="checkbox"/>		
	Autres PI	<input type="checkbox"/>		
<b>Besoins identifiés :</b>				
Composantes, apprenants et apprenantes souhaitent une meilleure gestion des emplois du temps et des salles, afin de faciliter l'organisation des périodes de formation et d'examens.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès à l'information sur les emplois du temps (calendrier d'examens, gestion des EDT et des salles) <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un autodiagnostic pour identifier les problématiques organisationnelles et/ou techniques et apporter des solutions</li> <li>Intégrer dans les outils les intervenants extérieurs (accès Zimbra extérieur...)</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DSI	VPs CFVU, DEVE, composantes			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
Stratégie de consultation des Emplois du temps				

ACTION : F-7		FACILITER LES DEMARCHES ET CONVENTIONNEMENTS DES STAGES			
Processus concerné :	Formation				
Articulation autre démarche :	Schéma Directeur de la Vie Etudiante, Schéma directeur du numérique				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Directions, services, composantes, apprenants et apprenantes		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Entreprises accueillant des apprenants et apprenantes		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Partenaires institutionnels		
<b>Besoins identifiés :</b>					
<p>Composantes, apprenants et apprenantes, et entreprises les accueillant souhaitent que le conventionnement dans le cadre des stages soit facilité. Cela pourrait notamment passer par une simplification des procédures d'accueil, une dématérialisation des étapes de signature, et un guichet unique pour les stages et l'apprentissage.</p>					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la signature électronique sur ESUP stage (pour extérieurs en particulier)</li> <li>• Simplifier le circuit en interne (prendre en compte la notion du parcours usager de la demande de stage à la signature de la convention, en intégrant un bon niveau de collecte des données à caractère personnel)</li> <li>• Simplifier le parcours de l'étudiant : proposer un portail unique permettant de centraliser les informations sur le stage (« tout savoir sur le stage ») qu'il soit obligatoire ou non</li> <li>• Etablir un état des lieux, une cartographie des acteurs au sein de l'université (tous sites)</li> <li>• Améliorer la diffusion des offres et des recherches de stages (entreprises &lt;=&gt; étudiants.es) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer la faisabilité d'une base de données unique sur la relation entreprise, pour l'ensemble des services</li> <li>• Améliorer l'utilisation et les usages de <i>Career center</i> (évaluation de la gestion des données à caractère personnel, améliorations, formation des personnels à <i>Career center</i>, promotion de <i>Career Center</i> par les enseignants/personnels/étudiants.es testeurs)</li> <li>• S'appuyer sur le réseau Alumni (<i>voir action F-8</i>)</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
EOI		DSI ou prestataire, DAPAC-DPO, DEVE, DRP, DIRCOM, SUFCA, composantes			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Signature électronique déployée dans ESUP Stage					

ACTION : F-8		RENFORCER LE RESEAU ALUMNI			
Processus concerné :	Formation				
Articulation autre démarche :	Schéma Directeur de la Vie Etudiante, Commission des Titres d'Ingénieurs, Bienvenue en France, Qualité SUFCA/FP				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Apprenants et apprenantes, associations étudiantes, composantes, services		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Entreprises accueillant des apprenants et apprenantes, entreprises embauchant des diplômés et diplômées		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Organismes accréditation/certification		
<b>Besoins identifiés :</b>					
<p>Les apprenants et apprenantes ont exprimé le besoin de renforcer les liens avec les anciens et anciennes diplômés, afin notamment de se projeter vers des métiers. Ils souhaitent également bénéficier d'un réseau pour trouver des stages et des emplois, tandis que les composantes souhaitent elles bénéficier d'un réseau pour trouver des vacataires professionnels pouvant intervenir dans les formations.</p>					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un outil de mise en relation avec les Alumni : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un outil accessible sans multiplier les outils</li> <li>• Réfléchir sur le périmètre du réseau : formation, composante, établissement, département...</li> <li>• Intégrer les problématiques de collecte et de gestion des données à caractère personnel</li> <li>• Créer des moments de rencontres et échanges au sein du réseau</li> <li>• Animer le réseau (Forum, <i>jobdating</i>)</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
EOI		DEVE, composantes, EOI, DAPAC-DPO, DRP, SUFCA			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre d'Alumni dans le réseau					

## 6.4. RECHERCHE et INNOVATION

L'établissement s'étant engagée en 2022 dans la démarche de labellisation « *Human Resources Strategy for Researchers* » (HRS4R), un plan d'action (2023-2028) concernant des thématiques liées à la carrière des chercheurs et chercheuses, des enseignants-chercheurs et des enseignantes-chercheuses, leurs activités et son écosystème, a été produit suite à l'organisation de groupes de travail thématiques. Ce plan d'action vise à améliorer les pratiques de l'université dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de condition de travail des chercheurs et chercheuses. Ainsi, les 3 actions proposées dans le cadre du schéma directeur de la qualité sont toutes articulées avec le plan d'action HRS4R.



<b>ACTION : R-1</b>	<b>CONCEVOIR ET REALISER UN PORTAIL DES COMPETENCES ET OFFRES DE SERVICE EN RECHERCHE</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Recherche et Innovation			
<b>Articulation autre démarche :</b>	HRS4R			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Laboratoires, unités de services, plateformes	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Laboratoires extérieurs accueillant des apprenants et apprenantes, laboratoires demandant une prestation R&D, laboratoires externes (collaborations), entreprises embauchant des diplômés et diplômées	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Financeurs, tutelles, collectivités, partenaires institutionnels	
<b>Besoins identifiés :</b>	Mieux répondre aux demandes de laboratoires externes ou d'entreprises			
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins : transposer les besoins de recherche en réponse(s) technologique(s)</li> <li>• Concevoir le cahier des charges (vers un Catalogue de l'offre) et rendre attractif et lisible le portail</li> <li>• Faciliter l'interdisciplinarité (visibilité des compétences et offre de service)</li> </ul>			
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DRI	Normandie Université PUI, DSI, Laboratoires, Plateformes, Unités de service			
<b>Période (2025-2028) :</b>	Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>			
<b>Indicateur de Suivi :</b>	Mise en ligne du portail			

<b>ACTION : R-2</b>	<b>INSTITUER UN GUICHET UNIQUE D'AIDE AU MONTAGE ET AU SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS (GESTION INTEGREE)</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Recherche et Innovation			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Procédure conventions de recherche, Schéma directeur du numérique, HRS4R			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Composantes, laboratoires, unités de services	
	Externes	<input type="checkbox"/>		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Financeurs de la recherche, partenaires	
<b>Besoins identifiés :</b>				
Un besoin d'accompagnement au montage et au suivi de projets a été exprimé par les enseignants et enseignantes, les enseignants-chercheurs et les enseignantes-chercheuses. Cet accompagnement doit permettre d'améliorer l'efficacité, réduire la complexité et garantir la conformité des projets avec les exigences réglementaires et financières.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser et mettre en œuvre la procédure de gestion des conventions de recherche et la compléter <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du montage au début du projet (DRI-PR01)</li> <li>• Du début à la clôture du projet</li> </ul> </li> <li>• Intégrer dans OSCAR les visas électroniques et la signature électronique des conventions</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DRI	DSI, DAPAC, UFR, Unités de recherche, autres services (DRH, AC, DCP)			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
Procédures diffusées				

<b>ACTION : R-3</b>		<b>ACCOMPAGNER LES DEMARCHES QUALITE DES PLATEFORMES</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Recherche et Innovation				
<b>Articulation autre démarche :</b>	HRS4R, Comité d'éthique				
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Laboratoires, plateformes, unités de service		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Laboratoires externes (collaborations)		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Financeurs de la recherche, organismes d'accréditation/certification, tutelles, partenaires institutionnels, entreprise prestataire (bureau d'étude)		
<b>Besoins identifiés :</b>					
Afin de faciliter la mise en œuvre des activités de recherche dans un cadre réglementaire ou normatif, en vue en particulier de l'obtention d'une labellisation ou d'une certification, un besoin en accompagnement à la démarche qualité a été exprimé.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner à la qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les démarches de labellisation et de certification dans les plateformes</li> <li>• Proposer des actions de formation/sensibilisation à la qualité</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
DRI		Responsable Qualité, IGE, IGR, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, plateformes, unités de services, DAPAC			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de labellisations / certifications des plateformes de recherche					

## 6.5. SUPPORT et SOUTIEN



ACTION : S-1		AMELIORER LA QUALITE DU PROCESSUS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Processus concerné :	Support et Soutien				
Articulation autre démarche :	HRS4R, DDRS				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input checked="" type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction, services, composantes		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, personnels répondant à une offre d'emploi		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Partenaires institutionnels, collectivités		
<b>Besoins identifiés :</b>					
La maîtrise du cadre légal et réglementaire des différentes étapes de la gestion des ressources humaines est essentielle pour recruter efficacement et fidéliser les agents au sein de l'université.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre les actions définies dans le cadre des labels HRS4R et DDRS (actions et procédures de recrutement)</li> <li>Coordonner les schémas et plans d'action existants : schéma directeur du handicap / plan de formation / DDRS / Schéma pluriannuel égalité femme-homme, lutte contre discriminations et VSS, GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences)</li> <li>Développer l'action sociale et la QVCT</li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
DRH		Services, Composantes, DRP, RHS, DIRCOM, DAPAC-DPO, DEVE-RHS			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de processus de gestion des ressources humaines modélisés					

ACTION : S-2		FLUIDIFIER ET SECURISER LES PROCESSUS FINANCIERS			
Processus concerné :	Support et Soutien				
Articulation autre démarche :	Comité de gestion des risques				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation ( <input checked="" type="checkbox"/> )	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Services, composantes		
	Externes	<input type="checkbox"/>			
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Partenaires institutionnels, collectivités, entreprises prestataires		
<b>Besoins identifiés :</b>					
Des besoins en termes de sécurisation du flux recettes, de sécurisation de l'éligibilité de la dépense via le développement d'une démarche qualité financière, ont été exprimés.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, décrire un processus commun</li> <li>• Optimiser et rationaliser les processus financiers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modules de formation dont acculturation au contrôle interne</li> <li>• GT sur les conventions</li> <li>• Interroger la pertinence d'expérimenter des centres de service partagés sur la fonction financière</li> <li>• Continuité du service public avec de la polyvalence</li> <li>• Développer une démarche qualité financière, sécuriser le flux des recettes et l'éligibilité de la dépense (RETEX et amélioration des processus)</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>		<b>Contributeurs :</b>			
DFB		Agence comptable, COGR, Services, composantes, DAJI, DAPAC, DRH			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de processus modélisés					

<b>ACTION : S-3</b>	<b>RENFORCER L'EFFICIENCE DU SYTEME D'INFORMATION</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Support et Soutien			
<b>Articulation autre démarche :</b>	Schéma directeur du numérique			
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input checked="" type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Services, composantes, apprenants et apprenantes	
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates	
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Partenaires institutionnels	
<b>Besoins identifiés :</b>				
La disponibilité, l'accessibilité et la sécurité du système d'information sont des piliers essentiels pour un système d'information efficace.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auditer le SI</li> <li>• Cartographier le SI pour le rationaliser (selon les usages et besoins)</li> <li>• Renouveler le schéma directeur du numérique</li> <li>• Renforcer la sécurité informatique (politique de sécurisation du SI)</li> <li>• Droits numériques à constituer/cadrer (informations et formations)</li> <li>• Un data center labellisé</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
DSI	VP numérique, services, composantes, RSSI, DAPAC			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
Schéma directeur du numérique publié				

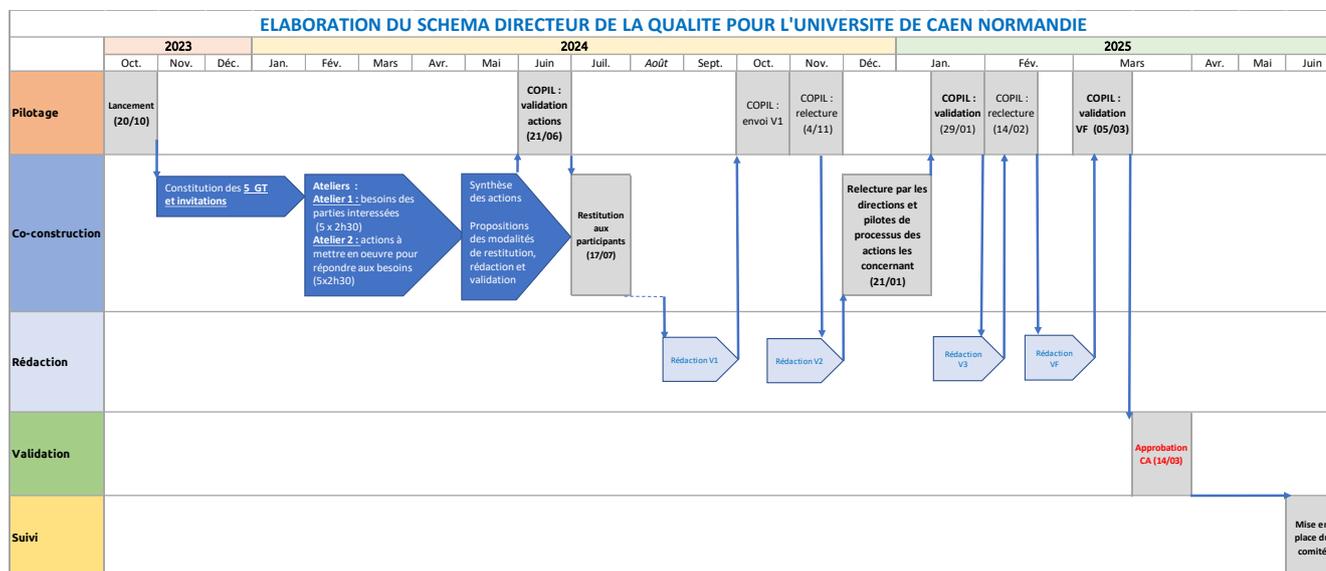
<b>ACTION : S-4</b>	<b>SECURISER LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Processus concerné :</b>	Support et Soutien			
<b>Articulation autre démarche :</b>				
<b>Pilier(s) :</b>	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>
<b>Parties intéressées (PI) :</b>	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Composantes (enseignants et enseignantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses)	
	Externes	<input type="checkbox"/>		
	Autres PI	<input type="checkbox"/>		
<b>Besoins identifiés :</b>				
Un besoin d'information sur le cadre juridique encadrant la protection des droits des enseignants et enseignantes, et des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses en tant que créateurs de contenu pédagogique a été exprimé.				
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les cadres juridiques existants</li> <li>• Informer la communauté</li> <li>• Former les ingénieurs pédagogiques</li> </ul>				
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>			
CEMU	DAJI, enseignants			
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>Indicateur de Suivi :</b>				
Nombre de personnes ayant été sensibilisées à la sécurisation de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'enseignement				

ACTION : S-5		CREER ET METTRE A JOUR LA SIGNALÉTIQUE			
Processus concerné :	Support et Soutien				
Articulation autre démarche :	Services publics +				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification ( <input checked="" type="checkbox"/> )	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Services, composantes, apprenants et apprenantes		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Entreprises prestataires, partenaires institutionnels		
<b>Besoins identifiés :</b>					
Afin de faciliter l'accueil des futurs apprenants et apprenantes, mais également de faciliter les déplacements des personnels des services et composantes, ou de partenaires extérieurs..., une signalétique lisible et efficace doit être mise en place.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser les besoins et planifier</li> <li>• Articuler avec les travaux de soutien à l'accessibilité, et les éventuels dispositifs spécifiques afférents</li> <li>• Redéfinir un marché cadre sur la base des besoins identifiés</li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>				
DPL	DIRCOM, DP, DFB, DEVE, DRH, DAPAC				
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input type="checkbox"/> / Long terme <input checked="" type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de sites couverts					

ACTION : S-6		SECURISER LA GESTION DES MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES			
Processus concerné :	Support et Soutien				
Articulation autre démarche :	GT mise à disposition des locaux				
Pilier(s) :	Formation/Sensibilisation <input type="checkbox"/>	Simplification <input type="checkbox"/>	Sécurisation <input checked="" type="checkbox"/>	Labellisation/Certification <input type="checkbox"/>	
Parties intéressées (PI) :	Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Services, composantes, apprenants et apprenantes, associations		
	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	Candidats et candidates, diplômés et diplômées		
	Autres PI	<input checked="" type="checkbox"/>	Associations extérieures, entreprises prestataires		
<b>Besoins identifiés :</b>					
Une amélioration de la visibilité de l'offre et de la formalisation des modalités de mise à disposition des locaux et équipements a été exprimée.					
<b>Description de l'action/des sous-actions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un guichet unique</li> <li>• Identifier les locaux</li> <li>• Estimer les moyens</li> <li>• Chiffrer et définir les exemptions (Tarification, modalités, applications, exonérations)</li> <li>• Définir le processus de réservation (faisabilité/soutenabilité, circuit) &gt; Décrire et organiser le processus &gt; Guide de l'évènementiel</li> <li>• Diffuser</li> <li>• Mettre en œuvre</li> <li>• RETEX-mise à jour de la procédure</li> </ul>					
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Contributeurs :</b>				
DGS	DP, DPL, DIRCOM, DP, DFB, DAJI, DSI, DAPAC				
<b>Période (2025-2028) :</b> Court terme <input type="checkbox"/> / Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> / Long terme <input type="checkbox"/>					
<b>Indicateur de Suivi :</b>					
Nombre de locaux réservés par an					

## 7. ANNEXES

### 7.1. Calendrier d'élaboration du schéma directeur



### 7.2. Accréditation, certifications et labels en cours à l'université de Caen Normandie

Démarche	Typologie de la démarche
<b>HCERES - Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)</b>	Réglementation / Accréditation
<b>HCERES Etablissement - 3 domaines</b>	<b>Structure</b>
Domaine 1 : Le pilotage stratégique et opérationnel de l'Université Domaine 2 : La recherche et la formation Domaine 3 : La réussite des étudiants Domaine 4 : Les initiatives d'excellence pérennisées	Université de Caen Normandie
<b>HCERES Formations - 5 domaines</b>	<b>Principaux processus certifiés</b>
Domaine 1 : Finalité de la formation Domaine 2 : Positionnement de la formation Domaine 3 : Organisation pédagogique de la formation Domaine 4 : Pilotage de la formation Domaine 5 : Dispositifs d'assurance qualité	Pilotage et Management Accompagnement et Vie Etudiante Formation Recherche et Innovation Support et Soutien

Démarche	Typologie de la démarche
<b>QUALIOPI : Référentiel National Qualité pour la Formation Professionnelle</b>  <u>7 critères :</u> Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus. Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations. Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre. Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre. Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations. Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel. Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	Certification <i>Selon l'article L.6316-4 II du code du travail, les établissements d'enseignement supérieur publics accrédités après évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES) et les écoles d'ingénieurs évaluées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) sont « réputés satisfaire à cette obligation de certification qualité ».</i>  <b>Structure</b> Université de Caen Normandie  <b>Principaux processus certifiés</b> Pilotage et Management Formation (Professionnelle)

Démarche	Typologie de la démarche
<b>Bienvenue en France : Qualité de l'accueil des étudiants internationaux</b>  <u>6 champs :</u> Champ 1 : Qualité et accessibilité de l'information Champ 2 : Qualité et accessibilité des dispositifs d'accueil Champ 3 : Accessibilité et accompagnement des enseignements Champ 4 : Logement et qualité de la vie de campus Champ 5 : Qualité de suivi post-diplômant Champ 6 : L'engagement des établissements pour un développement durable et une responsabilité sociétale (DD&RSE)	Labellisation  <b>Structure</b> Université de Caen Normandie  <b>Principaux processus certifiés</b> Pilotage et Management Accompagnement et Vie Etudiante (International) Formation

Démarche	Typologie de la démarche
<b>HRS4R : Human Resources Strategy for Researchers - HR Excellence in Research</b> <b>(Charte européenne pour les chercheurs et Code de conduite pour le recrutement des chercheurs</b> <b>STRATEGIE EUROPEENNE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LES CHERCHEURS</b>  <u>4 axes :</u> Axe 1 : Aspects éthiques et professionnels Axe 2 : Recrutement Axe 3 : Conditions de travail et de sécurité Axe 4 : Formation et développement	Labellisation  <b>Structure</b> Université de Caen Normandie  <b>Principaux processus certifiés</b> Support et Soutien Recherche et Innovation Pilotage et Management

Démarche	Typologie de la démarche
<b>DD&amp;RS : Développement Durable et Responsabilité Sociétale des établissements d'enseignement supérieur</b>  <b>5 axes :</b> Axe 1 : Stratégie et gouvernance Axe 2 : Enseignement et formation Axe 3 : Recherche et Innovation Axe 4 : Gestion environnementale Axe 5 : Politique sociale	Labellisation
	<b>Structure</b>
	Université de Caen Normandie
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Formation Recherche et Innovation Accompagnement et Vie Etudiante Support et Soutien

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>SAPS : « Science avec et pour la société »</b>  <b>3 axes :</b> Axe 1 : Valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires Axe 2 : Formation à la médiation, la communication et à la démarche scientifiques Axe 3 : Valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias Axe 4 : Participation citoyenne à la recherche.	Labellisation
	<b>Structure</b>
	Université de Caen Normandie
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Recherche et Innovation Accompagnement et Vie Etudiante

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>Services Publics + : programme de transformation et d'amélioration continue de la qualité et de l'efficacité des services publics</b>  <b>8 engagements :</b> Engagement 1 : Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec bienveillance et avez le droit à l'erreur Engagement 2 : Vous pouvez facilement entrer en contact avec vos services publics Engagement 3 : Vous bénéficiez d'un accompagnement adapté à votre situation personnelle Engagement 4 : Votre demande est traitée dans les délais annoncés Engagement 5 : Vous disposez d'une information claire, simple et accessible Engagement 6 : Vous avez accès à nos résultats de qualité de service Engagement 7 : Votre avis est pris en compte pour améliorer le service rendu Engagement 8 : Avec vous, nous agissons pour limiter notre impact sur l'environnement	Démarche
	<b>Structure</b>
	Université de Caen Normandie : à date SCD-Service commun de la documentation EOI-Espace orientation insertion ESIX-Ecole d'ingénieurs SUAC-Service universitaire d'action culturelle CI-Carré international DEVE-Direction des études et de la vie étudiante SSE-Service de santé étudiante INSPE-Institut national supérieur du professorat et de l'éducation UFR des Sciences UFR SEGGAT- Sciences économiques, gestion, géographie et aménagement des territoires
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Accompagnement et Vie étudiante Formation Support et Soutien

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>CTI : Commission des Titres d'Ingénieurs</b>  <b>7 champs :</b> Champ A : L'école et sa gouvernance Champ B : Le management de l'école : son pilotage, son fonctionnement et son système qualité Champ C : Les ancrages et partenariats Champ D : La formation d'ingénieur Champ E : Le recrutement des élèves Champ F : La vie étudiante et la vie associative des élèves-ingénieurs Champ G : L'insertion professionnelle des diplômés	Réglementation/Accréditation
	<b>Structure</b>
	ESIX Normandie - École d'ingénieurs ESIX Normandie
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Accompagnement et Vie Etudiante Formation

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>QUALICERT : « Activité universitaire de formation et de recherche dans le domaine des sciences de gestion et du management ».</b>  <b>9 caractéristiques :</b> 1 - Stratégie 2 - Information et communication 3 - Des formations initiales et continues à forte valeur ajoutée 4 - Une politique de recherche 5 - Un suivi des relations avec ses diplômés 6 - Une activité tournée vers l'international 7 - Engagement et responsabilité sociétale et environnementale 8 - Relations entreprises et organisations 9 - Amélioration continue de la qualité	Certification
	<b>Structure</b>
	IAE Caen - École universitaire de management
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Formation Recherche et Innovation Accompagnement et Vie Etudiante Support et Soutien

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>HappyAtSchool</b>  <b>6 thématiques</b> 1-Environnement d'apprentissage, 2-Enseignement & Pédagogie, 3-Vie étudiante, 4-Relations aux entreprises, 5-Confiance en l'avenir, 6-Recommandation	Labellisation
	<b>Structure</b>
	IAE Caen - École universitaire de management
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Accompagnement et Vie Etudiante

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>IBISA- Infrastructures de recherche en Biologie, Santé et Agronomie (plateformes et CRB d'intérêt régional ou national en biologie, santé et agronomie)</b>  (0-Etre une plateforme au sens de IBISA) 1-Ouverture de la plateforme 2-Fonctionnement et gestion 3-Évolution technologique 4-Formation	Labellisation
	<b>Structure</b>
	CYCERON-Plateforme d'imagerie biomédicale  EMERODE (US – Agroécologie – Mer & Littoral – Géosciences – Géographie – Microbiologie – Biodiversité – Biologie systémique) - PLATIN - Plateau d'isotopie de Normandie  PLATON (PLATEforme de soutien à la recherche préclinique et translationnelle en ONcologie) - ImpedanCELL : Étude de l'activité cellulaire en temps réel (impédancemétrie, imagerie cellulaire) - PRISSM : Plateforme de recherche et d'innovation en spectrométrie de masse et métabolomique - MAPINMED : Evaluation de l'environnement socioéconomique des individus et de l'accès aux soins - ORGAPRED : Production et utilisation d'organoïdes tumoraux à visée prédictive et de recherche  IMOGERE : Installations de mise en œuvre et de gestion des radioéléments
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Recherche et Innovation Formation Professionnelle

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>NF EN ISO 9001 : 2015 : Systèmes de management de la qualité</b>  <b>10 chapitres</b> 1 : Domaine d'application 2 : Références normatives 3 : Termes et définitions 4 : Contexte de l'organisme 5 : Leadership 6 : Planification 7 : Support 8 : Réalisation des activités opérationnelles 9 : Evaluation des performances 10 : Amélioration	Certification
	<b>Structure</b>
	CYCERON- Plateforme d'imagerie biomédicale  PLATON (PLATEforme de soutien à la recherche préclinique et translationnelle en ONcologie) - CTD-CNO : Centre de Traitement des Données du Cancéropôle Nord-Ouest (CTD-CNO) : Gestion des données des études cliniques
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Formation Support et Soutien

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>NF S96-900 : 2011 : Système de management d'un CRB et qualité des ressources biologiques</b>  <b>10 chapitres</b> 1 : Domaine d'application 2 : Références normatives 3 : Termes et définitions 4 : Système de management de la qualité des CRB 5 : Responsabilité de la direction 6 : Mesures, analyse et amélioration 7 : Management des moyens 8 : Achats 9 : Exigences générales (/traitement des ressources biologiques) 10 : Processus opérationnels	Certification
	<b>Structure</b>
	PLATON (PLATeforme de soutien à la recherche préclinique et translationnelle en ONcologie) - CRB -Centre de ressources biologiques OvaRessources : CRB dédié aux cancers ovariens et aux prélèvements associés - TCBN-Tumorothèque de Basse-Normandie : Collection de tumeurs solides et hématologiques
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Recherche et Innovation

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>OF-PCR CEFRI : Organisme de Formation PCR (R)</b>  Le référentiel de certification « R » d'organismes de formation PCR spécifie les dispositions d'organisation devant être prises par les organismes pour réaliser les formations de la Personne Compétente en Radioprotection.  Le CEFRI reconnaît, à travers les certificats de type « R » qu'il délivre, l'aptitude de l'Organisme à satisfaire les exigences définies dans l'arrêté du 18 décembre 2019, modifié par l'arrêté du 12 novembre 2021 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et du référentiel CEFRI « R ». Cette reconnaissance se base sur l'évaluation des compétences des formateurs et des intervenants spécialisés à réaliser des formations à l'attention de la Personne Compétente en Radioprotection et, plus particulièrement, sur une qualification et une expérience professionnelle, un programme de formation, des méthodes pédagogiques et des moyens techniques.	Certification
	<b>Structure</b>
	Université de Caen Normandie-IMOGERE : Installations de mise en œuvre et de gestion des radioéléments
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Formation (Professionnelle) Support et soutien

Intitulé de la démarche	Typologie de la démarche
<b>Fiabilité Mesures (CT2M)</b>  Inspiré de l'ISO 17025, le référentiel du Label Fiabilité Mesures, regroupe des exigences relatives à la qualité ainsi que des exigences techniques. Il a été créé par un groupe de de travail constitué d'acteurs du monde de la recherche publique et privée) Le premier niveau, particulièrement adapté aux laboratoires de recherche entrant dans une démarche qualité, concerne les exigences de base considérées comme indispensables pour assurer la fiabilité des résultats de mesure.	Labellisation
	<b>Structure</b>
	Laboratoire M2C – FR SCALE / Plateforme PRESEN (Caen) – Périmètre : Analyses granulométriques par laser et par tamisage
	<b>Principaux processus certifiés</b>
	Pilotage et Management Recherche et Innovation

### 7.3. Autres démarches en cours à l'échelle établissement

Démarche	Période	Statut
Projet d'établissement	2022-2027	Voté / En cours
Schéma directeur de la vie étudiante	2023-2027	Voté / En cours
Schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale	2024-2027	Voté / En cours
Schéma directeur du système d'information et du numérique (SDSIN)	2021-2024	Voté / En cours
Schéma pluriannuel de stratégie immobilière	2023-2028	En relecture au ministère
Schéma directeur du handicap	2015-2020	En cours de réécriture adoption 1 <sup>er</sup> trimestre 2025
Comité de gestion des risques	Depuis 2023	En cours
Comité d'éthique	Depuis 2022	En cours
CPOM-Dialogue stratégique	2022-2025	En cours
Groupe de travail sur la gestion des conventions	Fin prévue juin 2025	En cours
Groupe de travail « Evaluation des formations »	Décembre 2024	En cours
Groupe de travail Formalisation et amélioration des processus de gestion des formations	Depuis février 2023	En cours
Groupe de travail procédure de gestion des conventions de recherche (montage de projet)	Fin décembre 2023	Terminé
Qualité formation professionnelle	Depuis 2016	En cours

## Liste des abréviations

AC	Agence Comptable
BVE	Bureau de la Vie Etudiante
CEMU	Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire
CI	Carré International
COGR	Comité Opérationnel de Gestion des Risques
DAJI	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
DAPAC	Délégation de l'Appui au Pilotage et de l'Amélioration Continue
DCP	Direction de la Commande Publique
DEVE	Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)
DFB	Direction des Finances et du Budget (DFB)
DGS	Direction Générale des Services
DGSA-FVE	Direction Générale Adjointe (Formation & vie étudiante)
DGSA-SFID	Direction Générale Adjointe (Stratégie financière & investissements durables)
DIRCOM	DIRection de la COMMunication
DP	Direction de la Prévention
DPL	Direction du Patrimoine et de la Logistique
DPO	Délégué à la protection des données
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRI	Direction de la Recherche et de l'Innovation
DRP	Délégation aux Relations Partenariales
DSI	Direction du Système d'Information
EOI	Espace Orientation Insertion
ESIX	Ecole d'ingénieurs
RHS	Relais Handicap Santé
RSSI	Responsable de la Sécurité du Système d'Information
SCD	Service Commun de la Documentation
SUAC	Service Universitaire de l'Action Culturelle
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUFCA	Service Universitaire de la Formation Continue et de l'Apprentissage
UFR	Unité de formation et de recherche

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-020

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

#### Convention de transfert de gestion en vue de l'extension du Periph'Vélo

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu les articles L 2123-3 à L 2123-6 du Code général de la propriété des personnes publiques ;*

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la convention de transfert de gestion entre l'Université de Caen Normandie, le CROUS, CANOPE (Rectorat), et la Communauté urbaine Caen la mer et Ville de Caen, en vue de l'extension du Periph'Vélo.

Annexe : Convention de gestion en vue de l'extension du Periph'Vélo.

##### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION**  
**(Articles L 2123-3 à L 2123-6 du Code général de la propriété des**  
**personnes publiques)**  
**PORTANT SUR DES DEPENDANCES DOMANIALES PUBLIQUES**  
**Situées sur le territoire de la Commune de CAEN**  
**Entre**  
**l'Université de Caen Normandie**  
**le CROUS**  
**CANOPE (Rectorat)**  
**Et**  
**la Communauté urbaine Caen la mer et Ville de Caen**

**ENTRE :**

**1/ L'université de Caen Normandie ((UNIVERSITE)**, Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé à 14032 Caen cedex 05 - Esplanade de la paix, identifiée au SIREN sous le numéro 191414085,

Représentée par Monsieur **Lamri ADOUI**, Président, dûment habilité à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du \*\*\*\* ci-annexée.

Désignée ci-après « l'Université »

**2/ Le Centre régional des œuvres universitaires et Scolaires (CROUS)**, Etablissement public administratif, dont le siège est situé au 133 boulevard de l'Europe, à ROUEN (76100), identifiée sous le numéro SIRET 130 024 425 00014,

Représentée par sa Directrice Générale, Madame **Christine LE NOAN**,

Ci-après désigné le « CROUS »

**3/ Le Réseau Canopé direction territoriale Normandie (CANOPE)**, établissement public à caractère administratif, dont le siège est situé à 14050 CAEN Cedex 4 - au 21 rue du Moulin au ROY, CS 75037.

Représenté par Madame **Christine GAVINI**, Rectrice de la région académique Normandie, en tant que présidente du conseil d'administration de la direction territoriale Normandie de Réseau Canopé.

ci-après désignée « CANOPE »

**Ci-après désignés ensemble ou séparément « LES AFFECTANTS »**  
**D'une part**

ET :

**1/ La Communauté urbaine CAEN LA MER**, Etablissement public de coopération intercommunale, personne morale de droit public, dont le siège est à CAEN (14000), 16 rue Rosa Parks, identifiée au SIREN sous le numéro 200065597,

Représentée par Monsieur **Thierry SAINT**, 13<sup>ème</sup> vice-président en charge des mobilités de la dite communauté urbaine, domicilié es-qualité, à CAEN (14000) 16, rue Rosa Parks, agissant au nom de Monsieur Nicolas JOYAU, Président de la dite Communauté urbaine, habilité à l'effet des présentes, en vertu d'une délégation de fonctions qui lui a été consentie suivant arrêté du Président n°A-2024-117 en date du 23 décembre 2024, exécutoire par son dépôt en Préfecture et son affichage le même jour et suivant délibération du bureau communautaire en date du..... ci annexés.

Désignée ci-après « la Communauté urbaine »

**2/ La Commune de CAEN**, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département du Calvados, dont l'adresse est à CAEN (14000), Esplanade Jean-Marie Louvel, identifiée au SIREN sous le numéro 211401187.

Représentée par Monsieur **Ludwig WILLAUME**, 4<sup>ème</sup> Adjoint, chargé des espaces publics et de la qualité du cadre de vie, agissant aux termes d'une délégation de fonction et de signature qui lui a été consentie suivant arrêté de Monsieur Aristide OLIVIER, Maire de la Commune de Caen, en date du 5 novembre 2024, exécutoire par son dépôt en Préfecture et son affichage le 5 novembre 2024 et suivant délibération du conseil municipal en date du..... ci annexés.

Désignée ci-après « la ville de Caen »  
Intervenant pour les sujets d'éclairage public

**Ci-après désignées ensemble ou séparément**  
**« Le BÉNÉFICIAIRE » ou « L'AFPECTATAIRE »**  
**D'autre part**

### **EXPOSE**

Le transfert de gestion est une procédure qui permet aux personnes publiques de modifier, entre elles, l'utilisation d'un immeuble relevant du domaine public lorsque cet immeuble change d'affectation tout en continuant à relever du domaine public sous la main du nouvel affectataire.

La Communauté urbaine a un projet de tracé de son périphérique cyclable dont une jonction sera à créer entre la rue des Sablons et la rue de la Délivrande en site propre.

Cette jonction va traverser des parcelles dépendantes du domaine public de l'Université et de l'Etat (actuellement sous gestion du CROUS d'une part et de l'éducation Nationale par l'établissement Canopé d'autre part), plus précisément entre l'avenue de Bruxelles et la rue de la Délivrande.

C'est dans ce contexte, et conformément à son schéma directeur cyclable, que Caen la mer souhaite réaliser une liaison cyclable qui dépendra, une fois achevée, de son domaine public communautaire.

Les parties se sont alors rapprochées afin de procéder au transfert de gestion des dépendances concernées, dans les conditions fixées par les articles L. 2123-3 à L. 2123-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Les travaux d'aménagement de la voie verte par la Communauté urbaine devraient commencer au cours de second semestre 2025 pour se terminer au plus tard premier trimestre 2026.

La présente convention a pour objet de déterminer les immeubles dont la gestion est transférée, les conditions d'utilisation du site et la responsabilité entre les parties.

CECI EXPOSE, il est passé à la convention objet des présentes :

### **Article 1er : Objet du transfert de gestion objet de la convention**

L'Université transfère à la Communauté urbaine la gestion d'une partie dépendante de son domaine public située sur la partie nord de la parcelle cadastrée HD numéro 109 s'accédant depuis l'avenue de Bruxelles longeant les habitations (au nord du bâtiment dénommé « VISSOL ») pour aboutir sur la parcelle HD numéro 123.

Le CROUS transfère à la Communauté urbaine la gestion d'une partie dépendante de son domaine public située sur une partie de la parcelle HD 123 passant au nord du bâtiment du CROUS pour aboutir sur la parcelle HD 50

Canopé transfère à la Communauté urbaine la gestion d'une partie dépendante de son domaine public située sur la partie de la parcelle HD 50 au nord du bâtiment Canopé.

Ce transfert de gestion n'est ni translatif de propriété ni constitutif de droit réel au profit de la Communauté urbaine Caen la mer ou d'aucun de ses ayants-droit.

Dès lors que les immeubles transférés ne sont plus utilisés conformément à l'affectation prévue définie à l'article 3, l'immeuble fait retour à la personne publique propriétaire.

### **Article 2 : Désignation détaillée des dépendances transférées**

#### **2.1.- Situation**

Les dépendances domaniales sont situées sur le territoire de la Commune de Caen. Elles sont reprises au cadastre sous les références ci-dessous identifiées, pour une surface totale de **2190 m<sup>2</sup>** (estimation avant réalisation des travaux) réparties comme suit :

<b>Propriétaires (Gestionnaires)</b>	<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Surface cadastrale entières (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>Superficie objet des présentes (estimée avant travaux)</b>
Université (Université)	HD	109	14834	850
Etat (CROUS)	HD	123	17938	840
Etat (Canopé)	HD	50	7335	500

Telles que lesdites emprises se poursuivent et se comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Les plans délimitant les emprises dont la Communauté urbaine Caen la mer peut disposer sont annexés à la présente Convention (Annexe N°1).

**Sont également annexés aux présentes :**

- l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (annexe n°2)
- les plans cadastraux de la dépendance transférée (annexe n°3) ;
- l'état des risques (annexe n°4) ;
- un plan des lieux, matérialisant les installations et ouvrages à réaliser (annexe n°5) ;

La Communauté urbaine Caen la mer déclare avoir pris connaissance de ces informations et en fait son affaire personnelle.

La Communauté urbaine prendra les dépendances du domaine public objet des présentes, sans garantie de contenance, dans l'état où elle se trouve au jour de l'état des lieux, sans recours contre les affectants pour quelque cause que ce soit, notamment en raison de l'état du sol ou du sous-sol, de fouilles, carrières ou remblais qui auraient pu être pratiqués et tous mouvements qui en résulteraient par la suite, de l'état environnemental des dépendances, des voisinages en tréfonds ou en élévations avec toutes constructions.

A ce sujet, la Communauté urbaine déclare qu'un arrêté de permis d'aménager devra être déposé auprès de la ville de Caen et que les affectants ont autorisé ce dépôt.

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

- un constat d'huissier devra être demandé, aux frais de la Communauté urbaine, par les entreprises, avant le démarrage des travaux, sur les zones d'emprises du projet ainsi que sur les zones annexes et à proximité, susceptibles d'être dégradées par le passage d'engins (base vie, travaux à proximité d'un bâtiment, arbres...), en présence d'un représentant de chacune des parties.  
La Communauté urbaine ou ses entreprises s'engagent à remettre en état les espaces objets du constat d'huissier, si nécessaire après réception des travaux, et avis contradictoire des parties.
- qu'à la suite de la réalisation des travaux, un géomètre sera sollicité par la Communauté urbaine et à ses frais, pour établir un plan du projet réalisé avec les superficies exactes, en présence d'un représentant de chacune des parties, et qui fera l'objet d'une annexe supplémentaire de la présente convention.

**2.2.- Etat des risques et pollutions (L. 125-5 I du code de l'environnement)**

L'état des risques et pollutions établi à partir d'informations mises à disposition par le Préfet est annexé aux présentes permettant la localisation de la Dépendance au regard des risques pris en compte prévus à l'article R. 125-24 du code de l'environnement.

En application de l'article L. 125-5 IV du code de l'Environnement, les affectants déclarent, qu'à leur connaissance, les immeubles objet des présentes n'ont subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles (Art. L. 125-2 du code des Assurances) ou technologiques (Art. L. 128-2 du code des assurances) et que par ailleurs, ils n'ont pas été eux-mêmes informés d'un tel sinistre en application de ces mêmes dispositions.

**Article 3 : Nouvelle affectation, autorisation travaux et conservation de la Dépendance transférée**

**3.1.-** Le transfert de gestion est convenu exclusivement pour permettre à la Communauté urbaine d'aménager et d'exploiter une piste cyclable. La piste cyclable est destinée à accueillir les cyclistes en site propre et sécurisé.

La Communauté urbaine reconnaît avoir une parfaite connaissance des caractéristiques des dépendances et avoir effectué toute étude ou visite nécessaires pour apprécier la faisabilité

ainsi que la nature et l'étendue des éventuels travaux à exécuter pour conférer la nouvelle affectation des Dépendances.

Les affectants autorisent la Communauté urbaine Caen la mer à réaliser les travaux nécessaires pour permettre la nouvelle affectation, selon le projet technique suivant :

Sur la parcelle Université HD 109 :

- Réalisation d'un trottoir traversant sur l'entrée Université côté Ouest
- Réalisation d'une piste cyclable de largeur 3 m maximum en enrobé. Il sera bien prévu de remettre en état les espaces verts (engazonnements notamment) non compris dans le présent transfert de gestion.
- Abattage de 2 arbres sur la parcelle université indiqués en (couleur) sur le plan-projet (ANNEXE N°6), compensation avec plantation de 4 arbres sur la parcelle université. Les espèces et localisations seront définis ultérieurement entre l'Université et la Communauté urbaine.
- Réalisation d'un réseau d'éclairage public et de la mise en œuvre de candélabres sur l'ensemble d'un linéaire au sein du Campus. Ce réseau d'éclairage et les candélabres seront propriétés de la Ville de Caen. Le projet prévoit la dépose des anciens candélabres situés sur le linéaire de la piste cyclable.
- Réalisation d'une traversée du tramway selon les modalités validées par le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG).

L'Université conserve l'entretien et la gestion des espaces résiduels entre la piste cyclable et les propriétaires riverains au nord sur la parcelle HD 109 (environ 1300 m<sup>2</sup>).

Sur la parcelle Etat (CROUS) HD 123 :

- Réalisation d'une connexion cyclable de type voie verte en direction de la rue Horatio Smith, passant par le parking situé sur la parcelle du CROUS.
- Abattage de 4 arbres sur la parcelle Etat-CROUS, compensation avec plantation de 8 arbres sur la parcelle université. Espèces et localisations à définir entre les parties,
- Abattage de la haie en lien avec la co-visibilité du Tramway,
- Abattage de la haie côté Est du parking du Crous, au droit du passage de la piste cyclable,
- Création d'un cheminement piéton pour rejoindre l'entrée arrière du bâtiment du CROUS. Ce nouveau cheminement implique de décaler le mobilier de l'aire de pique-nique

La portion de terrain transféré à Caen la mer par la CROUS s'étend au nord jusqu'à la limite séparative avec les pavillons voisins.

Sur la parcelle Etat (Canopé) HD 50 :

- Création d'un mur de soutènement de type mur végétalisé au Nord du bâtiment Canopé sur un linéaire de 250m. La création du mur de soutènement est liée à une étude géotechnique en maîtrise d'ouvrage Caen la mer.  
Le raccord entre la partie haute du mur de soutènement et les limites de propriétés avec les riverains situés au Nord seront réalisés en espaces verts
- Réalisation de la piste cyclable en pied de soutènement sur une largeur de 2m50 en enrobé. Réalisation du raccord de 2m50 de largeur entre la piste cyclable et le bâtiment Canopé. La gestion des eaux pluviales et de ruissèlement sera intégrée à la création des espaces en pied de façade nord du bâtiment Canopé.
- A hauteur du parking Canopé, la délimitation avec le projet cyclable s'effectuera via la démolition du muret existant et la création d'un muret en béton munie d'un garde-corps protégeant les cyclistes du risque de chute entre la hauteur de la piste cyclable et le parking.
- Réalisation de l'effacement du réseau aérien Telecom du bâtiment Canopé sur domaine public.

La portion de terrain transféré à Caen la mer par Canopé s'étend au nord jusqu'à la limite séparative avec les pavillons voisins.

Eléments de projets mutualisés à l'ensemble des parcelles :

- Mise en œuvre de la signalisation horizontale du projet cyclable :
  - o Marquage de signalisation de police à hauteur de la traversée du Tramway et de la traversée de la piste cyclable à l'entrée du CAMPUS
  - o Marquage de la piste cyclable
  - o Aplats de résine et de logos à hauteur de la traversée de la piste cyclable de l'entrée principale du CAMPUS côté avenue de Bruxelles
- Mise en œuvre de la signalisation verticale du projet cyclable : panneaux de police en lien avec la traversée du Tramway, de la voie verte et des panneaux de police d'avertissement au niveau de la traversée de la piste cyclable à l'entrée du CAMPUS.
- Intégration d'une signalétique, à destination des cyclistes, pour ralentir à l'approche de l'intersection avec l'entrée principale du CROUS.

Ces travaux seront réalisés par la Communauté urbaine Caen la mer, maître de l'ouvrage, à ses seuls frais et sous sa seule responsabilité ou toute personne dûment habilitée par elle pour réaliser en son nom les travaux en question. La Communauté urbaine sera propriétaire et gestionnaire des installations et aménagements réalisés pendant la durée de validité de la présente convention. Elle s'engage à maintenir la nouvelle affectation pendant toute la durée de la Convention.

Elle s'engage également à protéger la domanialité publique des dépendances transférées. En conséquence, elle s'oblige à prendre toute disposition propre à interdire à quiconque de constituer des droits réels ou personnels sur celles-ci.

Corrélativement, la Communauté urbaine s'interdit de conférer à un tiers des droits réels ou personnels de nature à porter atteinte à la domanialité publique des dépendances.

#### **Article 4 : Obligations à la charge de la Communauté urbaine et responsabilité**

La Communauté urbaine Caen la mer s'engage, à ses frais, à entretenir, à se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation, et à conserver les dépendances domaniales objet de ce présent transfert de gestion.

La Communauté urbaine Caen la mer, devenue gardienne des dépendances transférées, de ses installations et ouvrages existants ou à réaliser, est responsable des dommages à l'égard des affectants comme des tiers qui résulteraient de la gestion et de l'utilisation des biens transférés.

Toutes réclamations ou contentieux sur ses biens transférés seront de la compétence et de la responsabilité de Caen la mer.

La Communauté urbaine Caen la mer, en tant que nouveau gestionnaire des dépendances domaniales, s'engage à faire son affaire, à ses frais et sous sa responsabilité, de la réalisation de toutes mesures (en ce compris : études, mesures constructives, de mise en sécurité, de réhabilitation, de traitement, ou de gestion des éventuels déchets ou des terres ou autres matériaux excavés...) qui s'avèreraient nécessaires du fait de l'état environnemental des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines ou superficielles des dépendances transférées.

#### **Article 5 : Conditions financières**

Eu égard aux motifs d'intérêt général et à l'absence de dépenses ou de privation de revenus pour les propriétaires, ce transfert de gestion est accordé à titre gratuit et ne donne lieu au versement d'aucune indemnité aux propriétaires.

En contrepartie, la Communauté urbaine prendra en charge l'ensemble des charges et obligations du propriétaire, de l'occupant et des travaux liés aux infrastructures concernant les emprises qu'elle occupe par le biais de la présente convention de transfert de gestion, y compris les réseaux, et murs de soutènement et garde-corps liés à la piste cyclable, et s'engage à maintenir les biens en bon état d'entretien pendant toute la durée du transfert de gestion.

Le cas échéant, la Communauté urbaine s'acquittera de l'ensemble des impositions et taxes liées à l'utilisation des dépendances transférées. Elle remboursera aux affectants chaque année, dans les trois mois suivant la réception du justificatif, toutes les impositions que ces derniers seraient tenus d'acquitter pour leur utilisation.

Le règlement des impôts et taxes liés à la propriété – tels que la taxe foncière – restent du ressort des propriétaires.

### **Article 6 : Durée de la Convention**

La présente convention prendra effet à compter du 30 avril 2025 et pour une durée de 50 ans.

A ce sujet, l'Université indique dès à présent avoir un projet de valorisation (urbanisation) sur la parcelle cadastrée HD 109. Il est possible de rencontrer une incompatibilité entre les aménagements cyclables réalisés par la Communauté urbaine et le projet d'aménagement porté par l'Université.

Le Plan local d'urbanisme de la Ville de Caen intègre déjà ce projet dans son orientation d'aménagement et de programmation comme suit sur la parcelle HD numéro 109 :

*« (...) Cette emprise est destinée à accueillir une opération de démolition/reconstruction pour un programme mixte d'habitat individuel et collectif. Le projet envisagé comprendra majoritairement des logements privés, une résidence intergénérationnelle et un centre de santé. La production d'énergie renouvelable sera recherchée pour chaque opération.*

*Le site sera desservi par l'accès actuel avenue de Bruxelles puis par une voie interne desservant l'ensemble du programme et permettant un débouché piéton sur le cheminement piéton existant ceinturant le stade de l'Université. Il bénéficiera de la très bonne desserte du quartier en transport en commun, bus et tramway, de présence d'une zone 30 et d'itinéraires cyclables. ».*

Cette orientation d'aménagement et de programmation sera reprise dans la PLUi HM qui est en cours d'élaboration et qui tiendra compte de la réalisation de la piste cyclable. La version définitive de cette OAP sera transmise à l'Université par les services de Caen la mer.

La Communauté urbaine déclare avoir bien connaissance d'un projet de valorisation porté par l'Université sur la parcelle HD 109.

De son côté, l'Université s'engage :

- à maintenir à terme, le périph'Vélo à l'intérieur de sa parcelle HD 109 sur une superficie équivalente à l'emprise actuellement transférée et à intégrer la contrainte d'une largeur de piste de minimum 3 mètres conformément à l'OAP du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi HM),
- à ne pas remettre en cause, par sa demande d'adaptation, l'emplacement qui sera réalisé pour la traversée du tramway qui a fait l'objet d'une validation par les services de l'Etat compétents,
- à informer régulièrement les services de la ville de Caen/Caen la mer de l'avancement de son projet,

- à prévenir les services de Caen la mer par écrit au moins un an avant la réalisation des travaux et à maintenir, autant que possible, une circulation provisoire le temps du chantier,
- et à prévoir une coordination des interventions.

La Communauté urbaine s'engage à modifier, à ses frais, le tracé actuel du périph'Vélo en concertation avec l'Université, de manière à ne pas compromettre le projet de valorisation envisagé sur la parcelle HD 109. Elle assurera également la remise en état initial de la partie de la parcelle affectée par le tracé actuel.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine veillera à ce que la nouvelle configuration du périph'Vélo soit définie en collaboration avec l'Université et s'engage à ne pas en bloquer la mise en œuvre afin de garantir la faisabilité du projet de valorisation.

Les frais engagés pour la remise en état seront imputés à la Communauté urbaine, soit par la réalisation effective des travaux de remise en état en amont, soit par leur intégration au budget des travaux. Dans ce dernier cas, une subvention sera attribuée à hauteur minimale du montant correspondant aux coûts de remise en état.

## **Article 7 : Fin de la Convention**

### **7.1.- Résiliation à défaut de l'affectation convenue**

Si, pour quelque cause que ce soit, les Dépendances domaniales :

- au cours de la présente convention, cette affectation n'était pas maintenue pendant une durée de six mois ;
  - ou encore si la Dépendance était totalement ou partiellement affectée à un autre usage ;
- La **Convention** serait résiliée dans les trente jours calendaires de la mise en demeure restée infructueuse notifiée par lettre recommandée avec demande d'actus de réception de s'y conformer adressée par les propriétaires.

Cette résiliation n'ouvre aucun droit à indemnité au profit de la Communauté urbaine Caen la mer.

### **7.2.- Résiliation en cas de manquement de l'une des parties**

En cas d'inobservation par l'une des Parties de ses obligations découlant de la présente convention, cette dernière ne sera pas résiliée, mais la Partie fautive indemniserà le préjudice qui pourra avoir été subi par l'autre et dont cette dernière aura démontré la réalité, matérialité, consistance et étendue ainsi que son lien de causalité avec la faute ainsi commise.

### **7.3- Résiliation unilatérale par le Bénéficiaire**

La Communauté urbaine pourrait mettre un terme à la présente convention si elle entendait renoncer à l'utilisation des Dépendances transférées selon l'affectation convenue.

La résiliation prendra effet un an après la notification par la Communauté urbaine de sa décision aux affectants.

Cette résiliation n'ouvre aucun droit à indemnité au profit de la Communauté urbaine Caen la mer ni au profit des affectants.

### **7.4- Résiliation unilatérale pour motifs d'intérêt général**

Pour des motifs d'intérêt général uniquement, les affectants pourront respectivement mettre fin à la présente convention. En cas de mise en œuvre de cette résiliation, une notification de résiliation devra respecter un délai de préavis de 12 mois. Dans cette hypothèse, une indemnité pourra être versée par les affectants au bénéficiaire conformément à l'article L2123-3 II du code général de la propriété des personnes publiques.

## **Article 8 : Etat de la Dépendance et sort des ouvrages réalisés**

### **8.1.- Restitution de la Dépendance domaniale / état des lieux**

A l'issue de la Convention, à la survenance de son terme ou à la date d'effet de sa résiliation pour quelque cause que ce soit, la Communauté urbaine restituera aux affectants les dépendances domaniales, objet des présentes, libres de toute occupation et dans un état au moins équivalent à celui dans lequel ils les ont reçues, sous réserve des dispositions de l'article 7-4.

Un état des lieux contradictoire sera établi un mois au moins avant la date d'arrivée du terme ou la date d'effet de la résiliation de la Convention.

### **8.2.- Respect de l'obligation d'entretien**

La Communauté urbaine Caen la mer devra exécuter les opérations d'entretien de manière à être en mesure de restituer aux affectants les dépendances domaniales conformément à l'article 8.1.

A défaut, la Communauté urbaine sera tenue de verser aux affectants une indemnité correspondant au coût de remise en état tel que prévu à l'article 9.1, qui sera fixée d'un commun accord ou à défaut à dire d'expert désigné par le tribunal administratif du lieu de des dépendances domaniales.

### **8.3.- Sort des ouvrages réalisés par la Communauté urbaine**

A l'issue de la Convention pour quelque cause que ce soit, les affectants pourront respectivement, sans indemnisation, conserver les ouvrages réalisés par la Communauté urbaine.

Les affectants pourront également respectivement réclamer à la Communauté urbaine de procéder à ses frais à la destruction et à l'enlèvement des superstructures qui auront été réalisées, de manière à permettre aux affectants de retrouver une plate-forme libre d'ouvrages et propre à sa nouvelle affectation. A défaut, la Communauté urbaine sera tenue de verser aux affectants une indemnité correspondant au coût de ces travaux, qui sera fixée d'un commun accord ou à défaut à dire d'expert désigné par le tribunal administratif du lieu des dépendances domaniales.

## **Article 9 : Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront une solution amiable. A défaut, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal administratif dans le ressort duquel est située des dépendances domaniales.

## **Article 10 – Clause de revoyure**

D'un commun accord, il est convenu entre les parties, dans une période de six à douze mois après la mise en service de la piste cyclable, et à la demande de la plus diligente des parties, une première réunion des représentants de toutes les parties pour permettre le suivi de la présente convention. Cette réunion de suivi pourra ensuite avoir lieu une fois par an à la demande d'une des parties.

## **Article 11 : Notification et éléction de domicile**

Toute correspondance entre les Parties, relative à l'exécution de la présente convention, sera adressée de la manière suivante :

- si la notification ou correspondance est adressée à de la Communauté urbaine : en son hôtel situé à Caen (14) 16 rue Rosa Parks,
- si la notification ou correspondance est adressée à l'université de Caen : en son siège situé à Esplanade de la Paix – 14032 CAEN Cedex 5,
- si la notification ou correspondance est adressée au Crous : Crous Normandie 23 avenue de Bruxelles CS 25317, 14053 Caen cedex 4
- si la notification ou correspondance est adressée à Réseau Canopé : Réseau Canopé direction territoriale Normandie, 21 rue du Moulin au ROY CS 75037, 14050 CAEN Cedex 4.

- si la notification ou correspondance est adressée à Rectorat : Rectorat de l'académie de Normandie, 168 rue Caponnière, B.P. 46184, 14061 Caen Cedex.

Chaque partie informera l'autre de tout changement de domicile susceptible d'intervenir

### **Article 12 : Absence d'enregistrement**

Les parties n'entendent pas requérir l'enregistrement de la présente convention.

Fait sur DIX (10) pages en Cinq (5) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacune des parties.

A Caen, le

#### **Pour l'Université**

Monsieur Lamri ADOUI, Président

#### **Pour le CROUS**

Madame Christine LE NOAN, Directrice Générale

#### **Pour Réseau Canopé**

Madame Christine GAVINI, Rectrice de la région académique Normandie

#### **Pour la Communauté urbaine Caen la mer**

Monsieur Thierry SAINT, Vice-président

#### **Pour la Ville de Caen**

Monsieur Ludwig WILLAUME, adjoint au maire

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-021

Direction de la Recherche et de l'Innovation

### Projet CaeSAR : plans de financement

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;  
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 6 mars 2025 ;

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les plans de financement pour la recherche retenus dans le cadre du Projet CaeSAR et annexés à la présente délibération :

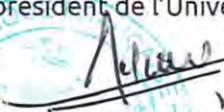
- MENTAL.AI@CaeSAR (budget Unicaen attribué : 360 000 €)
- CAI4Science (budget Unicaen attribué : 375 000 €)
- SEPIASpeak (budget Unicaen attribué : 140 000 €)
- Concerto (budget Unicaen attribué : 148 000 €)
- TargetedNanoOnco (budget Unicaen attribué : 260 000 €)
- CMAP (budget Unicaen attribué : 210 000 €)
- MEMOIRE(S) (budget Unicaen attribué : 207 800 €)

Annexe : Plans de financement dans le cadre du projet CaeSAR.

#### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

03 AVR. 2025

Publié et Transmis au Rectorat le

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



# CSI INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Acronyme	Scientific manager	Targeted objectives, expected results and targeted labels	Budget Unicaen attribué €	Résumé
<a href="#">MENTAL.AI@CaeSAR</a>	<b>GREYC DIAS Gaël</b>	Horizon Europe	<b>360 000</b>	<p>Le projet porte sur l'étude et le développement d'outils numériques intelligents pour les troubles psychiatriques et les maladies neurodégénératives représentant un défi sociétal majeur, offrant des perspectives d'amélioration pour des millions de personnes touchées par ces affections. En encourageant l'innovation, en favorisant la collaboration et en mettant l'accent sur des soins centrés sur le patient, nous avons l'opportunité de révolutionner la santé mentale et cérébrale pour les générations futures.</p>
CAI4Science	<b>GREYC JURIE Frédéric</b>	Horizon Europe	<b>375 000</b>	<p>CAI4Science (IA pour la science à Caen) est un projet de recherche ambitieux qui vise à exploiter le potentiel transformateur de l'intelligence artificielle (IA) pour accélérer la découverte scientifique dans divers domaines. Le projet rassemble l'expertise de quatre laboratoires de recherche de l'Université de Caen Normandie (CIMAP, CRISMAT, LPC et GREYC) afin de développer et de déployer des technologies avancées d'IA/apprentissage automatique adaptées aux besoins spécifiques des sciences du domaine.</p> <p>Les principaux axes de recherche sont : l'intégration de modèles physiques et d'apprentissage automatique, l'utilisation de modèles de fondation pour la découverte scientifique, le développement de modèles substitués et génératifs pour les simulations scientifiques, ainsi que des avancées fondamentales en IA dans des domaines tels que l'optimisation, l'interprétabilité et la robustesse. Le projet vise également à former et à disséminer ces innovations auprès de la communauté scientifique à travers des écoles d'été, des ateliers et des programmes doctoraux.</p>



# CSI BIODIVERTE/ RISQUES CLIMATIQUES

Acronyme	Scientific manager	Targeted objectives, expected results and targeted labels	Budget Unicaen attribué €	Résumé
SEPIASpeak	<b>EthoS LEMAIRE Bastien</b>	ERC BOOSTER	<b>140 000</b>	Ce projet interdisciplinaire, alliant éthologie, robotique et informatique, vise à identifier les signaux visuels utilisés par les seiches pour communiquer avec leurs congénères. Le succès de ce projet pourrait conduire à des avancées significatives dans notre compréhension des céphalopodes et plus largement aux domaines de l'écologie comportementale et de la robotique, en autres.



# CSI INNOVATION EN SANTE

- ERC Booster

Acronyme	Scientific manager	Targeted objectives, expected results and targeted labels	Budget Unicaen attribué €	Résumé
Concerto	<b>ANTICIPE BESSERER\OFFROY Elie</b>	ERC BOOSTER SYNERGY GRANT	148 000	Ce projet se concentre sur le développement de nouvelles sondes TRN à base de peptides ciblant trois récepteurs couplés aux protéines G (RCPG) surexprimés dans certains cancers difficiles à traiter : le récepteur de l'apéline (APJ) dans le cancer de l'ovaire et le glioblastome, le récepteur de la neurotensine 1 (NTSR1) dans les cancers de l'ovaire et de la prostate, et le récepteur de la ghréline (GHSR) dans le cancer de la prostate et le glioblastome.

- Projet collaboratif

Acronyme	Scientific manager	Targeted objectives, expected results and targeted labels	Budget Unicaen attribué €	Résumé
TargetedNanoOnco	<b>ISTCT VALABLE Samuel</b>	Horizon Europe	260 000	Les tumeurs cérébrales de haut grade, principalement représentées par le glioblastome sont des tumeurs agressives et caractérisées par une résistance aux traitements conventionnels que sont la radiothérapie et la chimiothérapie. Ceci se traduit par une espérance de survie très courte.L'absence d'oxygène dans le glioblastome ainsi que la présence de cellules immunosuppressives sont des éléments à l'origine de la faible réponse aux traitements. Nous avons initié un projet visant à aborder ces éléments d'une manière concomitante au moyen de nanoparticules à façon contenant du gadolinium pour augmenter les effets des rayons\X, du manganèse utilisé pour augmenter localement la concentration en oxygène ainsi que des immunothérapies dont l'objectif sera d'inhiber les macrophages immunosuppresseurs



# CSI MÉMOIRE/ PAIX

Acronyme	Scientific manager	Targeted objectives, expected results and targeted labels	Budget Unicaen attribué €	Résumé
CMAP	<b>ICREJ GOSSELIN-GORAND Armelle</b>	Horizon Europe	<b>210 000</b>	<p>Ce projet a pour objectif d'appuyer la recherche juridique et historique sur les données neuropsychologiques pour mieux comprendre les conséquences sur les victimes y compris dans une dimension transgénérationnelle et construire une « mémoire du futur » de la paix. Le projet entend considérer mémoire individuelle et mémoire collective, à partir des apports des travaux menés en neuropsychologie sur la mémoire traumatique. Il s'agit aussi de considérer les impacts sur les conditions de la paix et la question des règlements pacifiques des différends imposés par la Charte des Nations Unies, laquelle induit une place particulière de la Justice, qu'elle soit pénale (interne / internationale), civile ou transitionnelle, questionnant la nécessité de juger.</p> <p>La chaire s'attache également à questionner la conservation de la paix et les exigences de paix pour contribuer au développement d'une éducation et d'une culture de la paix, dans une société contemporaine de plus en plus inclusive et tributaire des nouvelles technologies.</p>
MEMOIRE(S)	<b>NIMH QUINETTE Peggy</b>	Program agency (ONRs)	<b>207 800</b>	<p>Ce projet constitue une occasion unique de recueillir les récits des derniers témoins directs (normands) et indirects (hors du territoire normand) de la Libération et de tenter de comprendre au travers des parcours de vie individuels comment un événement collectif majeur potentiellement traumatique a marqué ces personnes tout au long de leur vie et a participé de leur identité.</p> <p>Les témoignages recueillis constitueront une matière brute d'une valeur inestimable sur le plan scientifique et patrimonial et nécessiteront de croiser les regards disciplinaires pour comprendre comment les événements de la Libération de la Normandie ont profondément marqué ces populations et comment au travers des parcours individuels la résilience s'est développée.</p>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-022

Direction de la Recherche et de l'Innovation

## PLANS DE FINANCEMENT

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;  
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 6 mars 2025 ;

### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les plans de financement pour la recherche annexés à la présente délibération, pour les projets suivants :

- ValAraig (montant total : 166 571,72 €)
- NEONOSE (montant total : 79 639 €)

Annexe : Plans de financement.

#### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



**03 AVR. 2025**

Publié et Transmis au Rectorat le

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Depuis 2017, la population d'araignées de mer a augmenté sur le littoral normand (référence Ifremer), ce qui permet d'en capturer en grande quantité tout au long de l'année, sauf pendant la période de fermeture (1<sup>er</sup> septembre - 15 octobre). Cependant, les volumes les plus importants sont généralement enregistrés au printemps, de même que pour toutes les zones géographiques de la pêche à l'araignée de mer. La pêche de cette espèce en Normandie est autorisée uniquement au casier, avec une taille minimale de capture égale à 120 mm, appelée Longueur Céphalothoracique, à laquelle 50 % de la population est mature. La consommation de cette espèce est cohérente avec la saisonnalité de la pêche. Les araignées de mer sont principalement vendues vivantes, sauf 5,5 % sont commercialisés sous forme de miettes, décortiquées manuellement (Strosser *et al.*, 2021, FranceAgriMer).

L'entreprise « Mer et Terroirs » est spécialisée dans la transformation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques, et possède de l'expérience dans la valorisation des poissons et des crustacés. L'unité de recherche « ABTE » (Aliments Bioprocédés Toxicologie Environnements) de l'université de Caen Normandie est spécialisée dans les recherches sur la qualité des aliments et de l'environnement, ainsi que sur leurs impacts sur la santé humaine.

En tant que partenaire scientifique de la société « Mer et Terroirs », ABTE va réaliser une étude qui consiste notamment à déterminer les paramètres physico-chimiques des produits de la mer transformés par la société « Mer et Terroirs ». A terme, cette étude permettra d'accroître la valorisation d'araignée de mer sous forme de produits à base de chair de ce crustacé.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	Budget Maximal Subventionné *	FEAMPA (56%)	ETAT (24%)	Auto- financement (20%)
<b>Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture</b> <b>Projet collaboratif d'innovation – FEAMPA</b> Programmation 2021-2027	IUT de Caen ABTE / François SICHEL Resp.Sc. Jérôme LEDAUPHIN	Valorisation des araignées de mer, séparation de la chair et introduction de nouveaux produits sur le marché <b>ValAraig</b>  01/03/2025 au 28/02/2027	166 571,72 €	165 000 €	92 400 €	39 600 €	34571,72 €

Avis de la Commission de la Recherche du :  
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Coordinateur, entreprise Mers et Terroirs, Partenaire(s) bénéficiaire(s) : ABTE UNICAEN.

\*Limité à 500 000 € pour les deux partenaires selon la réglementation de cet appel FEAMPA, soit un budget de 335 000 € subventionné à 50 % pour Mers et Terroirs.

## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

En raison du vieillissement global de la population, l'incidence des maladies neurodégénératives est en augmentation dans le monde. Les maladies neurodégénératives sont l'un des troubles neurologiques les plus fréquents dans le monde. Ils résultent de la perte progressive de la structure ou de la fonction neuronale. Les maladies neurodégénératives les plus connues sont : la sclérose latérale amyotrophique, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Huntington, l'atrophie du système nerveux central et les maladies à prions. On estime que 55 millions de personnes dans le monde souffraient de démence en 2019, et ce chiffre devrait atteindre 139 millions d'ici 2050. La maladie d'Alzheimer est la forme de démence et la maladie neurodégénérative la plus répandue, affectant 60 à 70 % des cas. Ainsi, il y a environ 35 millions de patients atteints par la maladie d'Alzheimer dans le monde aujourd'hui, et ce chiffre devrait atteindre 90 millions d'ici 2050. Malheureusement, à l'heure actuelle, la maladie d'Alzheimer reste incurable.

Le projet « **NEONOSE** » a pour objectif de développer une nouvelle solution thérapeutique pluri-cibles : le Néocoprïde (molécule issue de la recherche normande et plus particulièrement du CERMN) administrable par voie nasale afin de proposer un traitement innovant, efficace et favorisant la compliance des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Toutefois, afin que la molécule soit adaptée à cette voie d'administration et qu'elle puisse résider dans la cavité nasale pour faciliter le passage direct vers le cerveau, il est nécessaire de développer une formulation innovante qui permette une bonne adhésion à la muqueuse nasale ainsi qu'une bonne pénétration vers le cerveau.

Des résultats préliminaires ont déjà été obtenus avec le CERMN en associant une galénique thermosensible mise au point par le groupe formulation du CERMN, et le Néocoprïde. Cette galénique novatrice présente des propriétés idéales pour une association avec une molécule administrée par voie nasale. En effet, cette formulation est dite thermosensible, c'est-à-dire qu'à température ambiante celle-ci va être sous forme liquide et qu'à 32°C elle va gélifier. Ainsi, à température de la cavité nasale (l'ordre de 35°C), celle-ci sera sous forme gélifiée et pourra ainsi mieux se fixer à la muqueuse nasale pour augmenter le temps de résidence dans la cavité de la molécule et de ce fait son passage vers le cerveau.

Ces données ont permis de démontrer la supériorité thérapeutique de la voie nasale par rapport à la voie orale dans un premier temps. Quant à l'utilisation de la formulation celle-ci a permis d'améliorer significativement le passage de la molécule vers le cerveau. Ainsi, grâce à ces résultats, nous avons pu démontrer que la formulation est un élément essentiel pour la mise au point d'une nouvelle thérapie par voie nasale. Cependant, pour pouvoir utiliser cette formulation pour de futurs essais réglementaires chez l'animal et chez l'Homme, de nombreux essais supplémentaires sont nécessaires.

C'est pour cela qu'un travail collaboratif entre la société RonomA et les Pr Aurélie Malzert-Fréon et Dr Anne-Claire Groo, qui possèdent une expertise reconnue en pharmacie galénique au CERMN, a été mis en place.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
Collaboratif d'innovation – CER INNOVATION Financement FEDER 2021-2027	UFR SANTE CERMN / Anne-Sophie VOISIN- CHIRET Resp.Sc. Aurélie MALZERT- FREON - Anne-Claire GROO	<b>NEONOSE</b> : Développement d'une formulation intranasale de Néocoprïde  01/03/2025 au 28/02/2027	79 639 €	47 783, 40 €	31 855, 60 €

Commission de la Recherche du :  
Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Coordinateur, entreprise RonomA, Partenaire(s) bénéficiaire(s) : CERMN UNICAEN.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-023

Direction des Études et de la Vie Étudiante

### Dispositifs de soutien 2025/2026

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### **DÉLIBÈRE**

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve les dispositifs de soutien pour l'année 2025/2026.

Annexe : dispositifs de soutien 2025/2026

#### **Résultats du vote :**

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



**03 AVR. 2025**

Publié et Transmis au Rectorat le

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

UFR	Catégories	Intitulé de l'action (cette partie sera affichée sur ParcoursUp)	Année	Code de l'élément pédagogique (Apogée)	Type d'aménagement proposé (L1 en 1 an ou L1 en 2 ans)	Description de l'action (cette partie sera affichée sur ParcoursUp)	Quels sont les objectifs de cette action ?	Pourquoi cette action est-elle mise en place ?	Nom de la formation concernée	Disciplines concernées (matières fondamentales du diplôme, méthodologie...)	Semestre concerné	Profil des étudiants	Nombre de groupes d'étudiants attendus par action	Nombre d'étudiants par groupe	Effectif total attendu par action	L'action est assurée par : un enseignant, un étudiant, autre (préciser)	L'action bénéficie-t-elle d'un autre financement (type NCU) ?	Volume horaire par semestre (HEqTD)	Nombre total d'heures par action (HEqTD)	Montant en euros
LVE	Tutorat	Tutorat en Anglais	OUI-SI		L1 en 1 an	Accompagnement personnalisé.	Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr Anglais. Ouvert aux LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	16	48	TROIS ETUDIANTS	non	60	120,00	3483,60
LVE	Tutorat	Tutorat en Espagnol	OUI-SI		L1 en 1 an	Accompagnement personnalisé. (2h par semaine sur un total de 4h mises à la disposition des étudiants)	Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr ESPAGNOL Ouvert aux LV2	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 10	VARIABLE	DEUX ETUDIANTS	non	40	80,00	2322,40
LVE	Tutorat	Tutorat en langues nordiques	OUI-SI		L1 en 1 an	Accompagnement personnalisé	Pour renforcer les compétences méthodologiques	Nécessité de renforcer les compétences méthodologiques	L1 LLCEr Etudes nordiques	Méthodologie	S1 et S2		1	40	40	DEUX ETUDIANTS	Non	24	48,00	1393,44
LVE	Tutorat	Tutorat en Italien	OUI-SI		L1 en 1 an	Accompagnement personnalisé	Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr Italien	Enseignements fondamentaux - Langue (grammaire et expression)	S1 et S2		1	6	VARIABLE	UN ETUDIANT	Non	24	48,00	1393,44
LVE	Tutorat	Tutorat en Russe	OUI-SI		L1 en 1 an	Accompagnement personnalisé	Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr Russe (Mutualisé avec LEA) Ouvert aux LV2.	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		1	10	10	UN ETUDIANT	non	20	40,00	1161,20
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Anglais	OUI-SI	1REMAM + 2REMANL	L1 en 1 an	TD en laboratoire de langues (24 étudiants) et exercices en ligne.	Remise à niveau	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr Anglais.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		2	24	48	UN ENSEIGNANT	non	12	24,00	1044,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Espagnol	OUI-SI	1REMESL + 2REMESL	L1 en 1 an	Travail approfondi sur les fondamentaux. (Cours de 2h par semaine).	Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr ESPAGNOL	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 20	Environ 20	UN ENSEIGNANT	non	24	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Langues nordiques	OUI-SI		L1 en 1 an	Cours de soutien en pratique orale et écrite en langue de spécialité	Renforcement des compétences disciplinaires	Nécessité de renforcer les compétences disciplinaires	L1 LLCEr Etudes nordiques	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		5	4	20	Enseignant	Non	10	10,00	435,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Italien	OUI-SI	1REMITL + 2REMITL	L1 en 1 an	Cours de renforcement Italien LV1 et Cours de LV3 Italien	Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr Italien	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	5 à 10	5 à 10	Enseignant	non	24	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Russe	OUI-SI	1REMRU + 2REMRU	L1 en 1 an	Cours de LV3 Russe	Renforcer le niveau en langue	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr Russe (Mutualisé avec LEA)	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	10	10	Enseignant	non	24	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Allemand	OUI-SI	1REMALL + 2REMALL	L1 en 1 an	Cours de LV3 (2h par semaine)	Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr Allemand (mutualisé avec LEA, et Allemand LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 5	Environ 5	UN ENSEIGNANT	non	24	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Allemand	OUI-SI	1REMALL + 2REMALL	L1 en 1 an	Renforcement en grammaire et en vocabulaire. (2h par semaine)	Améliorer le niveau général.	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr Allemand (mutualisé avec LEA), et Allemand LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 5	Environ 5	UN ENSEIGNANT	non	12	24,00	1044,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en langue anglaise	OUI-SI	1REMAML + 2REMANL	soutien en LV1 langue anglaise	Aide aux étudiants en difficulté en anglais	Remédier aux difficultés de certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en langue anglaise	Constat des difficultés rencontrées en L1 par certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en langue anglaise	Licence LEA tous les parcours	langue anglaise	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation civilisation anglaise	OUI-SI	1REMCVI + 2REMCVI	soutien en civilisation anglaise	Aide aux étudiants en difficulté en civilisation anglaise	Remédier aux difficultés de certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en civilisation anglaise	Constat des difficultés rencontrées en L1 par certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en civilisation anglaise	Licence LEA tous les parcours	civilisation anglaise	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en allemand	OUI-SI	1REMALL + 2REMALL	soutien en LV2 allemand	Aide aux étudiants en difficulté en LV2	Remédier aux difficultés de certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en allemand	Constat des difficultés rencontrées en L1 par certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en allemand	Licence LEA parcours anglais/allemand	allemand	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	24h	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en italien	OUI-SI	1REMITL + 2REMITL	soutien en LV2 Italien	Aide aux étudiants en difficulté en LV2	Remédier aux difficultés de certains étudiants en italien	Constat des difficultés rencontrées en L1 par certains étudiants en italien	Licence LEA parcours anglais/italien	italien	S1 et S2		1	40	20	enseignant	non	24h	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en espagnol	OUI-SI	1REMESL + 2REMESL	soutien en LV2 espagnol	Aide aux étudiants en difficulté en LV2	Remédier aux difficultés de certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en espagnol	Constat des difficultés rencontrées en L1 par certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en espagnol	Licence LEA parcours anglais/espagnol	espagnol	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	24h	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en russe	OUI-SI	1REMRU + 2REMRU	soutien en LV2 russe	Aide aux étudiants en difficulté en LV2	Remédier aux difficultés de certains étudiants en russe	Constat des difficultés rencontrées en L1 par certains étudiants en russe	Licence LEA parcours anglais/russe	russe	S1 et S2		1	40	10	enseignant	non	24h	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en calcul	OUI-SI	1REMCAL + 2REMCAL	soutien en mathématiques	Aide aux étudiants en difficulté en mathématique	Remédier aux difficultés de certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en mathématique	Constat des difficultés rencontrées en L1 par certains étudiants qui n'ont pas le niveau requis en mathématique	Licence LEA tous les parcours	mathématique	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00
LVE	Tutorat	Tutorat en Anglais	L1				Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr Anglais. Ouvert aux LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	16	48	TROIS ETUDIANTS	non	60	120,00	3483,60
LVE	Tutorat	Tutorat en Espagnol	L1				Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr ESPAGNOL Ouvert aux LV2	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 10	VARIABLE	DEUX ETUDIANTS	non	40	80,00	2322,40
LVE	Tutorat	Tutorat en Langues nordiques	L1				Pour renforcer les compétences méthodologiques	Nécessité de renforcer les compétences méthodologiques	L1 LLCEr Etudes nordiques	Méthodologie	S1 et S2		1	40	40	DEUX ETUDIANTS	Non	24	48,00	1393,44
LVE	Tutorat	Tutorat en Italien	L1				Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr Italien	Enseignements fondamentaux - Langue (grammaire et expression)	S1 et S2		1	6	VARIABLE	UN ETUDIANT	Non	24	48,00	1393,44
LVE	Tutorat	Tutorat en Russe	L1				Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCEr Russe (Mutualisé avec LEA) Ouvert aux LV2.	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		1	10	10	UN ETUDIANT	non	20	40,00	1161,20
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Anglais	L1				Remise à niveau	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr Anglais.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		2	24	48	UN ENSEIGNANT	non	12	24,00	1044,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Espagnol	L1				Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr ESPAGNOL	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 20	Environ 20	UN ENSEIGNANT	non	24	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Langues nordiques	L1				Renforcement des compétences disciplinaires	Nécessité de renforcer les compétences disciplinaires	L1 LLCEr Etudes nordiques	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		5	4	20	Enseignant	Non	10	10,00	435,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Italien	L1				Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCEr Italien	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	5 à 10	5 à 10	Enseignant	non	24	48,00	2088,00

LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en russe	L1				Renforcer le niveau en langue	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCER Russe (Mutualisé avec LEA)	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2			1	10	10	Enseignant	non	24	48,00	2088,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Allemand	L1				Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LLCER Allemand (mutualisé avec LEA), et Allemand LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 5	Environ 5	UN ENSEIGNANT	non	24	48,00	2088,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Allemand	L1				Améliorer le niveau général.	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LLCER Allemand (mutualisé avec LEA), et Allemand LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 5	Environ 5	UN ENSEIGNANT	non	12	24,00	1044,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en langue anglaise	L1				Aide aux étudiants en difficulté en anglais	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA tous les parcours	anglais	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation civilisation anglaise	L1				Aide aux étudiants en difficulté en civilisation anglaise	certains étudiants n'ont pas le niveau requis en langues et en histoire/géographie et on du mal à accrocher en civilisation	Licence LEA tous les parcours	civilisation anglaise	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en allemand	L1				Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/allemand	allemand	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en italien	L1				Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/italien	italien	S1 et S2		1	40	20	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en espagnol	L1				Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/espagnol	espagnol	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en russe	L1				Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/russe	russe	S1 et S2		1	40	10	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en calcul	L1				Aide aux étudiants en difficulté en mathématique	certaines étudiants ont des difficultés en mathématiques	Licence LEA tous les parcours	mathématique	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en droit	L1				Aide aux étudiants en difficulté en droit	certaines étudiants ont des difficultés en droit	Licence LEA tous les parcours	droit	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	12,00	522,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation économie	L1				Aide aux étudiants en difficulté en économie	certaines étudiants ont des difficultés en économie	Licence LEA tous les parcours	économie	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	12,00	522,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Dédoublement de TD	L1				améliorer l'individualisation de la prise en charge pédagogique	Aider les étudiants débutants LV2	Licence LEA parcours Anglais/russe	russe	S1 et S2		1	20	20	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-allemand	L1				aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à un	Licence LEA parcours anglais/allemand	allemand	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80	
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-espagnol	L1				aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à un	Licence LEA parcours anglais/espagnol	espagnol	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80	
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-italien	L1				aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à un	Licence LEA parcours anglais/italien	italien	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80	
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-russe	L1				aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à un	Licence LEA parcours anglais/russe	russe	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80	
LVE	Tutorat	Tutorat Anglais	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	l'aide qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est	L2 LLCER Anglais (pour les étudiants n'ayant pas atteint le niveau B2).	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	30	30	Etudiant	Non	12	24,00	696,72	
LVE	Tutorat	Tutorat Anglais	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	l'aide qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est	L3 LLCER Anglais (pour les étudiants n'ayant pas atteint le niveau C1).	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	30	30	Etudiant	Non	12	24,00	696,72	
LVE	Tutorat	Tutorat Espagnol	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	l'aide qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est	L2 et L3 LLCER et LEA Espagnol	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Etudiant	Non	20	40,00	1161,20	
LVE	Tutorat	Tutorat Russe	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	l'aide qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est	L2 et L3 LLCER et LEA Russe	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Etudiant	Non	12	24,00	696,72	
LVE	Tutorat	Tutorat Allemand	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	l'aide qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est	L2 LLCER et LEA Allemand	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Etudiant	Non	12	24,00	696,72	
LVE	Tutorat	Tutorat Allemand	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	l'aide qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est	L3 LLCER et LEA Allemand	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Etudiant	Non	12	24,00	696,72	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien personnalisé en Italien	L2/L3			Accompagnement personnalisé par un enseignant	Conseils méthodologiques et renforcement linguistique	Le parcours est ouvert aux débutants en L1. Des lacunes peuvent exister. Cette action vise à les combler.	L2 et L3 LLCER Italien	Langue et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Enseignant	Non	12	24,00	1044,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien personnalisé en études nordiques	L2/L3			Accompagnement personnalisé par un enseignant	Conseils méthodologiques et renforcement linguistique	Nécessité de renforcer les compétences disciplinaires	L2 et L3 LLCER Etudes nordiques	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		5	4	20	Enseignant	Non	10	30,00	870,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien personnalisé (tous départements)	L2/L3			Accompagnement personnalisé par un enseignant	Apporter un soutien personnalisé et ponctuel aux étudiants en difficulté.	Aide une ponctuelle d'un enseignant peut éviter le décrochage de certains étudiants.	Tous départements LLCER (en fonction des disponibilités des enseignants).	En fonction des besoins des étudiants	S1 et S2			20	20	Enseignant	Non	10	20,00	870,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (allemand)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/Allemand	allemand	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (italien)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/italien	allemand	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (espagnol)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/Espagnol	espagnol	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	

LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (russe)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/Russe	russe	S3, S4, S5, S6			12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en anglais	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA tous parcours	anglais	S3, S4, S5, S6			12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation économie	L2/L3			soutien en matières d'application	Aide personnalisée aux étudiants en difficulté	certaines étudiants rencontrent d'importantes difficultés dans les matières d'application comme l'éco-gestion	Licence LEA tous parcours	économie/gestion	S3, S4, S5, S6			40	1	40	enseignant	non	12h : 4h 12h : 12h L355 : 12h L356 : 12h	40,00	1740,00
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en droit	L2/L3			soutien en matières d'application	Aide personnalisée aux étudiants en difficulté	certaines étudiants rencontrent des difficultés dans les matières d'application	Licence LEA tous parcours	droit	S3, S4, S5, S6			20	1	20	enseignant	non	12h	24,00	1044,00
LVE	Tutorat	Tutorat informatique	L2/L3			soutien en informatique	Accompagnement personnalisé par des étudiants	certaines étudiants rencontrent des difficultés en informatique	Licence LEA tous parcours	informatique	S3, S4, S5, S6			40	1	40	étudiant	non	15h	30,00	870,90
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-italien	L2/L3			soutien en langues	Accompagnement personnalisé par des étudiants	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA	langues	S3, S4, S5, S6			20	1	20	étudiant	non	12h	24,00	696,72
HSS	Tutorat	Tutorat	OUI-SI	L1 en 1 an		séances de tutorat assurées à la BU Madeleine Derives ou en salle de cours par un étudiant	Suivi individuels des étudiants fragiles, pour permettre un renforcement méthodologique	Public diversifié de la Licence d'histoire (étudiants venant de baccalauréats technologiques ou professionnels); nécessité d'un soutien méthodologique	L1 Histoire	UE fondamentales d'histoire, méthodologie		Étalement sur l'année		Non pertinent	Non pertinent	80	un étudiant de master d'histoire	non	70	140,00	4064,20
HSS	Remédiation méthodologique	Remédiation "Maîtrise de la langue" S1	OUI-SI	HIREMS1	L1 en 1 an	évaluation de l'étudiant assuré par Simon Lanot, avec l'appui du CELM. Une séance d'1h	Permettre à l'étudiant en difficulté avec l'expression écrite de compenser ces difficultés et le aider dans la	Public diversifié de la Licence d'histoire (étudiants venant de baccalauréats technologiques ou professionnels); nécessité	L1 Histoire	Expression écrite, méthodologie		Semestre 1		2	25	50	enseignant Ecrit	?	12h TD présentiel par groupe	24,00	1033,20
HSS	Remédiation méthodologique	Remédiation "Maîtrise de la langue" S2	OUI-SI	HIREMS2	L1 en 1 an	Poursuite du travail du S1, même format et mêmes objectifs	Idem qu'au S1	Idem qu'au S1	L1 Histoire	Expression écrite, méthodologie		Semestre 2		2	25	50	enseignant Ecrit	?	12h TD présentiel par groupe	24,00	1033,20
HSS	Remédiation méthodologique	Parcours OUI-SI	OUI-SI	Y1LE43	L1 en 1 an	Suivi d'un MOOC de remédiation en orthographe	Améliorer l'expression écrite des étudiants	L'action vise les profils les plus fragiles repérés sur parcourcup	Parcours "oui si"	Méthodologie	S1			1	15	15	Responsable L1	Non	13	13,00	559,65
HSS	Tutorat	Tutorat (mutualisé avec L1)	OUI-SI	1SEU01	L1 en 1 an	Accompagnement individualisé d'au moins 6h/année	Appropriation des méthodes de travail étudiantes	Besoins constatés d'un accompagnement méthodologique	Sciences de l'éducation	UE transversales		Étalement sur l'année		1	20	20	Directeur des études + 4 tuteurs		3	6,00	258,30
HSS	Remédiation méthodologique	Remédiation en expression écrite	OUI-SI	1SEU02	L1 en 1 an	12h de cours à distance	Remédiation en orthographe lexicale, grammaticale, ainsi que les formes verbales.	Besoins constatés en expression écrite	Fun-MOOC	UE transversales		Étalement sur l'année		1	20	20	Directeur des études		12	12,00	0,00
HSS	Tutorat	Tutorat	OUI-SI		L1 en 1 an	séances de tutorat assurées par un étudiant de master auprès des étudiants de L1 fragiles			Sciences du langage	matières fondamentales du diplôme		Étalement sur l'année		1	5	5	étudiant	non	10h	20,00	580,60
HSS	Tutorat	Tutorat pour les "Oui si"	OUI-SI		L1 en 1 an	Les étudiants en difficulté s'assoient de rendre aux séances de tutorat (8 à 12h obligatoires pour le message pédagogique) : cours de remédiation permettant aux étudiants de combler leurs	Aide pédagogique ; aide à la préparation des contrôles continus et terminaux ; soutien régulier du parcours.	L'accompagnement par un pair facilite l'appropriation des attentes exprimées par les enseignants e-s.	Licence de sociologie	Sociologie		Étalement sur l'année				60	Un étudiant tuteur ou une étudiante tutee	Non	48	96,00	2786,88
HSS	Remédiation méthodologique	Remédiation pour les étudiants "oui si" de sociologie	OUI-SI		L1 en 1 an	Tutorat (= séances de révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L1 malgré la forte attente de la part des étudiants, à cause des effectifs très élevés.	Licence de sociologie	En complément d'initiation aux Méthodes Universitaires (MU)		Étalement sur l'année		2	30	60	Enseignant de Lettres modernes, contractuel, recruté par l'UR HSS		12	24,00	1044,00
HSS	Tutorat	Tutorat	L1		L1 en 1 an	révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L1 malgré la forte attente de la part des étudiants, à cause des effectifs très élevés.	L1 Arts du spectacle	Catégorie : mise en scène et dramaturgie du théâtre 1 et 2, CM Histoire, mise en scène et dramaturgie du cinéma 1		Étalement sur l'année	Tous les L1, sur la base du volontariat.	1	30	30	Tuteur (étudiant ou étudiante de Master)	Non	50	100,00	2903,00
HSS	Remédiation disciplinaire	Remédiation par le croisement disciplinaire	L1		L1 en 1 an	révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L1 malgré la forte attente de la part des étudiants, à cause des effectifs très élevés.	L1 Arts du spectacle	TP théâtre et cinéma + TD Dramaturgie du S2	S2		Tous	1	250	250	Enseignants	Non	10	10,00	435,00
HSS	Tutorat	Tutorat	L1		L1 en 1 an	révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L1 malgré la forte attente de la part des étudiants, à cause des effectifs très élevés.	L1 Histoire	Méthodologie, UE fondamentales d'histoire		Étalement sur l'année	étudiants en difficultés, repérés par les enseignants ou volontaires	50	50	un étudiant de master en histoire		40	80,00	2322,40	
HSS	Tutorat	Tutorat	L1		L1 en 1 an	révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L1 malgré la forte attente de la part des étudiants, à cause des effectifs très élevés.	L1 Humanités	latin, grec			selon la demande des étudiants, pas plus de 5			un étudiant de Master	non	20h sur l'année, à répartir selon la demande des étudiants	20,00	580,60	
HSS	Remédiation méthodologique	Préparation aux examens	L1	Y1LE14, Y1LE24, Y1LE33, Y1LE64, Y1LE74, Y1LE82		Séances de révision à distance pendant la semaine dédiée	améliorer les résultats de la seconde session	demande des étudiants	Préparation aux examens/ Conseils méthodologiques	Disciplinaires 1, 2, 3, 6, 7, 8	S1 & S2		Etudiants ayant échoué en session 1	1	20	20	enseignant	non	6H CM, soit 9h éq TD	9,00	0,00
HSS	Tutorat	Méthodologie et tutorat	L1						Licence de philosophie	Méthodologie et tutorat		Étalement sur l'année	Toute la cohorte	1	40	40	étudiant	Non	12	24,00	696,72
HSS	Remédiation méthodologique		L1						L1 Philosophie			Étalement sur l'année	Toute la cohorte	1	40	40	1 enseignant (LIANDJ)	non	12 heures au semestre 1 9 heures au	21,00	913,50
HSS	Remédiation méthodologique	Orthographe et compétences rédactionnelles	L1						Licence de philosophie	Orthographe et compétences rédactionnelles		Étalement sur l'année	Toute la cohorte	1	40	40	enseignant	Non	24	48,00	2088,00
HSS	Tutorat	Tutorat (mutualisé avec OUI si)	L1			Participation sous forme de volontariat des étudiants e-s.	Accompagnement individualisé	Appropriation des méthodes de travail étudiantes	Licence Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation		Étalement sur l'année		245	4	4 tuteurs		3	6,00	174,18	
HSS	Remédiation méthodologique	Remédiation en expression écrite	L1			Participation sous forme de volontariat des étudiants e-s.	12h de cours à distance	Remédiation en orthographe lexicale, grammaticale, ainsi que les formes verbales.	Licence Sciences de l'éducation	Fun-MOOC		Étalement sur l'année		245		Fun Moco		12	12,00	0,00	
HSS	Tutorat	Tutorat pour les L1	L1			Soutien des étudiants en difficulté, accueil et suivi des étudiants.	Aide pédagogique ; aide à la préparation des contrôles continus et terminaux ; soutien aux étudiants	L'accompagnement par un pair facilite l'appropriation des attentes exprimées par les enseignants e-s.	Licence de sociologie	Sociologie		Étalement sur l'année	Etudiants volontaires			50	Un étudiant	LES ETUDIANTS DE L1 peuvent participer de manière volontaire au			0,00
HSS	Tutorat	Tutorat	L2/L3			Tutorat (= séances de révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L2 et L3 et caractérisés par les croisements disciplinaires. Cependant, il faut créer un	L2 et L3 Arts du spectacle (Théâtre et cinéma)	TP pluridisciplinaires. Cours magistraux disciplinaires.		Étalement sur l'année		2	30	60	Tuteur (étudiant ou étudiante de Master)	Non	100	200,00	5806,00
HSS	Remédiation disciplinaire	Remédiation par le croisement disciplinaire	L2/L3			révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L2 et L3 et caractérisés par les croisements disciplinaires. Cependant, il faut créer un	L2 et L3 Arts du spectacle (Théâtre et cinéma)	TP théâtre et cinéma.		Étalement sur l'année		8	25	200	Enseignants	Non	20	40,00	1740,00
HSS	Remédiation disciplinaire	Remédiation pour améliorer la pratique, en facilitant l'usage du matériel et des	L2/L3			révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux + Histoire, présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les	Préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études	Les étudiants ont pu passer en L2 et L3 et caractérisés par les croisements disciplinaires. Cependant, il faut créer un	L2 et L3 Arts du spectacle (Théâtre et cinéma)	TP théâtre et cinéma.		Étalement sur l'année		8	25	200	Enseignants	Non	5	10,00	435,00

HSS	Suivi individualisé	Accompagnement individualisé	L2/L3			rencontres et suivi de L2 et L3 en préparation de concours (école de cinéma, théâtre) ; ateliers de médiation avec des étudiants professionnels et les L3 théâtre ; organisation d'une	Proposer aux étudiants et en difficulté un suivi personnalisé pour améliorer les chances de valider le diplôme ; organiser des contenus pédagogiques par la projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Proposer aux étudiants et en difficulté un suivi personnalisé pour améliorer les chances de valider le diplôme ou pour organiser l'appropriation des contenus pédagogiques par la projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L2 et L3 Arts du spectacle, Théâtre et Cinéma	Toutes	Étalement sur l'année	Tous	1	10	Enseignants	Non	20	20,00	870,00	
HSS	Remédiation disciplinaire	Remédiation par l'appropriation professionnelle	L2/L3			Transmission et projection	Poursuite du travail engagé en L1 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L3 Arts du spectacle, Théâtre et Cinéma	Toutes	Étalement sur l'année	Tous	1	80	Enseignants	Non	30	30,00	1305,00	
HSS	Autre	Transmission et projection	L2/L3			Transmission et projection	Poursuite du travail engagé en L1 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L2 et L3 Arts du spectacle, Théâtre et Cinéma	Toutes	Étalement sur l'année	Tous	1	200	Enseignants	Non	30	30,00	1305,00	
HSS	Tutorat	TUTORAT	L2/L3			Assurées par un étudiant de master auprès des étudiants de L2 et L3 ;	Poursuite du travail engagé en L1 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L2 et L3 Histoire	Méthodologie, UE fondamentales d'histoire	Étalement sur l'année	53 et 54	1 TD par semestre	20-25	40-50	un étudiant Ecrire (Simon Lanon)	?	12	24,00	1044,00
HSS	Autre	Diagnostic et remédiation en expression écrite en L2	L2/L3			Assurées par un étudiant de master auprès des étudiants ; aide à	Poursuite du travail engagé en L1 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence humanités				1		enseignants d'informatique intervenant dans la formation en L1/ L2	non	6h	6,00	261,00	
HSS	Tutorat	Tutorat	L2/L3			Assurées par un étudiant de master auprès des étudiants ; aide à	Poursuite du travail engagé en L1 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L2 Sciences du langage	matières fondamentales du diplôme	Étalement sur l'année		1	5	étudiant	non	10h	20,00	580,60	
HSS	Tutorat	Tutorat en sociologie pour les L2 et L3	L2/L3			Assurées par un étudiant de master auprès des étudiants ; aide à	Poursuite du travail engagé en L1 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence de sociologie	Sociologie	Étalement sur l'année		50	Un étudiant ou une étudiante		36,5h	73,00	2119,19		
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L1		DROIL1	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 droit Caen + Alençon,	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année	Tous les étudiants sont concernés sur la base du volontariat	7	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	14,25	28,50	1239,75
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L1		DROIL1	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 AES et admin. publique	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année	Tous les étudiants sont concernés sur la base du volontariat	5	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	8	16,00	696,00
DROIT	Tutorat	Tutorat	L1			Séances de tutorat pour toutes questions d'ordre méthodologique	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 droit Caen + Alençon, L1 AES et admin. publique	Matières juridiques	Étalement sur l'année	Tous les étudiants sont concernés sur la base du volontariat	4	25	60	Etudiant	Non	72	144,00	4130,32
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L2/L3			Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L2 -Droit, AES, AP	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année	Non défini (sur la base du volontariat)	2	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	6	12,00	522,00
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L2/L3			Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L3 -Droit, AES, AP	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année	Non défini (sur la base du volontariat)	4	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	3	6,00	261,00
DROIT	Tutorat	Tutorat	L2/L3			Séances de tutorat pour toutes questions d'ordre méthodologique	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, ...)	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L2 Droit, AES, AP	Matières juridiques	Étalement sur l'année	Non défini (sur la base du volontariat)	2	20	60	Etudiant	Non	36	72,00	2090,16
SEGGAT	Tutorat	Tutorat	OUI/ SI			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 Economie L1 Gestion	Microéconomie, Macroéconomie, Maths, Stats	Étalement sur l'année	1 pour chaque cours	60	60	enseignant	non	14	28,00	1218,00	
SEGGAT	Remédiation disciplinaire	Dispositif pédagogique de soutien avant examens Session 1	OUI/ SI			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 Economie L1 Gestion	Toutes	Étalement sur l'année	1 pour chaque cours	60	60	enseignant	non	14	28,00	1218,00	
SEGGAT	Remédiation disciplinaire	Dispositif pédagogique de soutien avant examens Session 2	OUI/ SI			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 Economie L1 Gestion	Toutes	Étalement sur l'année	1 pour chaque cours	60	60	enseignant	non	14	28,00	1218,00	
SEGGAT	Tutorat	Tutorat	L1			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 Economie L1 Gestion	Microéconomie, Macroéconomie, Maths, Stats	Étalement sur l'année	Etudiants volontaires	2 pour chaque matière	30	60	étudiant	non	135	270,00	7838,10
SEGGAT	Remédiation disciplinaire	Dispositif pédagogique de soutien avant examens Session 1	L1			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 Economie L1 Gestion	Toutes	Étalement sur l'année	Etudiants volontaires	1 pour chaque cours	60	60	enseignant	non	14	28,00	1218,00
SEGGAT	Remédiation disciplinaire	Dispositif pédagogique de soutien avant examens Session 2	L1			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 Economie L1 Gestion	Toutes	Étalement sur l'année	Etudiants volontaires	1 pour chaque cours	60	60	enseignant	non	14	28,00	1218,00
SEGGAT	Tutorat pour étudiants géographes	Tutorat	L1			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	L1 Géographie	Toutes	Étalement sur l'année	2 créneaux hebdomadaires	Créneau de 2 h 2 fois par semaine (S1), à moduler entre les 2 semestres en fonction des besoins	25	50	Maîtres	Non	30	60,00	1741,80
PSYCHO	Tutorat	Tutorat	OUI/ SI			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence 1 de Psychologie	Toutes les disciplines dispensées en L1 avec un focus sur les disciplines transversales (méthodologie)	Étalement sur l'année	1	15	15	Un-e tuteur-ric (Intervenant vocataire: étudiants, docteurant, post-doc ou psychologue)	non	12h S1 / 16h S2	28,00	1218,00	
PSYCHO	Tutorat	Tutorat	OUI/ SI			L1 en 2 ans	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence 1 de Psychologie	Toutes les disciplines dispensées en L1 avec un focus sur les disciplines transversales (méthodologie)	Étalement sur l'année	1	15	15	Un-e tuteur-ric (Intervenant vocataire: étudiants, docteurant, post-doc ou psychologue)	non	12h S1 / 16h S2	28,00	1218,00	
PSYCHO	Tutorat	Tutorat de remédiation en statistiques	L1			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence de Psychologie	Statistiques	Étalement sur l'année	2	15	30	Un-e tuteur-ric (Intervenant vocataire: étudiants, docteurant, post-doc ou psychologue)	non	9	36,00	1566,00	
PSYCHO	Tutorat	Tutorat de remédiation en psychobiologie	L1			L1 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence de Psychologie	Psychobiologie	Étalement sur l'année	2	15	30	Un-e tuteur-ric (Intervenant vocataire: étudiants, docteurant, post-doc ou psychologue)	non	9	36,00	1566,00	
PSYCHO	Tutorat	Tutorat en statistiques L2	L2/L3			L2 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence de Psychologie	Statistiques	Étalement sur l'année	2	15	30	Emploi étudiant	100 % NCU	9h	36,00	1045,08	
PSYCHO	Tutorat	Tutorat en statistiques L3	L2/L3			L3 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence de Psychologie	Statistiques	Étalement sur l'année	1	15	15	Emploi étudiant	100 % NCU	17h	34,00	987,02	
PSYCHO	Tutorat	RemedBio L2	L2/L3			L2 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence de Psychologie	Psychobiologie	Étalement sur l'année	2	15	30	Emploi étudiant	100 % NCU	20h par gpe en L2 par semestre	40,00	1161,20	
PSYCHO	Tutorat	RemedBio L3	L2/L3			L3 en 1 an	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	Appuyer les étudiants en difficulté par des ateliers de médiation et de projection dans l'espace professionnel ; en organisant	Licence de Psychologie	Psychobiologie	Étalement sur l'année	1	15	15	Emploi étudiant	100 % NCU	10h par gpe en L3 au S5	10,00	290,30	

SANTE	Accompagnement hors licence	Tutorat Santé tuteurs	L1			Tutorat pour les étudiants des LAS et la mesure santé, méthodologie et	Le dispositif s'adresse à tous les étudiants LAS et permet aux étudiants de bénéficier d'un soutien		Toutes les LAS	Toutes les disciplines de la mesure santé et de la méthodologie	Étalement sur l'année	Tous les LAS	/	/	environ 800	72 tuteurs étudiants	non	60,5h par tuteur	4356,00	126454,68	
SANTE	Accompagnement hors licence	PROJET PEDAGOGIQUE Dispositif pédagogique de remédiation pour les	L2/L3			Le tutorat remédiation se présente en présentiel, en promotion entière + L3H *11 + 16,5h. C'est L1, L2, L3	Le tutorat remédiation se présente en présentiel tout au long du DFGSP2, afin de permettre aux étudiants de bénéficier d'un soutien	La mise en place de ce dispositif a été décidée par le Comité de l'Entrée dans l'Université de Santé (REIS) et est accompagnée d'une réflexion Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2)	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2)	Sciences analytiques, Physiologie, Sciences du médicament, Biologie moléculaire, Biochimie,	Étalement sur l'année	Étudiant.e.s de DFGSP2 (dont issu.e.s de LAS)	1	environ 50	environ 50				710,00 par semestre (STD x13x30) et 9h au 2ème semestre	16,50	717,75
SANTE	Accompagnement hors licence	Tutorat Pharma	L2/L3			Le tutorat remédiation se présente en présentiel, en promotion entière + L3H *11 + 16,5h. C'est L1, L2, L3	Le tutorat remédiation se présente en présentiel tout au long du DFGSP2, afin de permettre aux étudiants de bénéficier d'un soutien	La mise en place de ce dispositif a été décidée par le Comité de l'Entrée dans l'Université de Santé (REIS) et est accompagnée d'une réflexion Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2)	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2)	Toutes les disciplines de la DFGSP2 selon besoin des étudiants	tout au long de l'année : semestres 1 et 2	action à destination de la promotion entière + 1 groupe	Accompagnement collectif sur un programme choisi après discussion avec les étudiant.e.s	Accompagnement collectif sur un programme choisi après discussion avec les étudiant.e.s	selon besoin des étudiants - Facilité au tutorat est variable selon les années et les séances	1200h par semestre par l'équipe de tuteurs recrutés (étudiants de DFGSP2)+ responsable de l'UEEC IV.		idem 2023/2024 : 22h par tuteur + 12 tuteurs (fourchette haute)	264,00	7663,92	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	Pré-entrée MIM	OUI/ SI	NIVEAU1		Enseignements de mise à niveau pour les étudiants les plus fragiles	Faciliter la réussite des étudiants	Remise à niveau pour pallier absence des pré requis nécessaires	L1 oui-SI Portail MIM	Portail MIM	Semestre 1		4	30	120	ENSEIGNANT	NON	25	100,00	4350,00	
SCIENCES	Tutorat	Tutorat MIM	OUI/ SI			Heures de soutien à petits effectifs en mathématiques.	Renforcer les étudiants qui ont des résultats un peu justes.	Aider les étudiants sur des points non assimilés.	L1 oui-SI Portail MIM	Mathématiques	Étalement sur l'année		1	20	120	ETUDIANTS DE MASTER	oui partiellement	90	180,00	5225,40	
SCIENCES	Suivi individualisé	SUUI INDIVIDUEL MIM	OUI/ SI	SUIMIM	L1 en 1 an	Suivi individualisé	Repérer les étudiants en difficulté et vérifier l'adéquation de la formation avec le projet étudiant	Orienter et conseiller le étudiant sur leur choix d'étude	portail mim L1 Maths : 100 étudiants L1 MASHS : 60 étudiants L1 Informatique : 250					410	ENSEIGNANT			205,00	8917,50		
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	ENSEIGNEMENTS DE SOUTIEN MIM	OUI/ SI	SOUTIEN2	L1 en 2 ans	Soutien aux étudiants de L1 oui-si et L1 en 2 ans en grande difficulté	Amélioration des résultats des étudiants en grande difficulté	Limiter le décrochage	L1 Informatique				1	40	40	ENSEIGNANT / VACATAIRE			350,00	15225,00	
SCIENCES	Autre	TESTS POSITIONNEMENT MIM	OUI/ SI	TESTMIM	L1 en 1 an	Conception et mise en place de tests de positionnement permettant de suivre en	Permettre aux étudiants de s'autocorriger sur leur progression	manque de recul des étudiants sur leur progression	L1 du portail MIM	Mathématiques	Étalement sur l'année		1	120	120	ENSEIGNANT	non	15	15,00	652,50	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	REVISION AVANT SESSION 2 - MIM	OUI/ SI	REVEKAM1		Td de révision pour les étudiants devant composer en seconde session	Revenir sur les notions non acquises durant le semestre/année	Aider les étudiants à réussir lors de seconde session	L1 du portail MIM	toutes disciplines avec seconde session	Semestre 2					ENSEIGNANT			160,00	6960,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	Pré-entrée BST	OUI/ SI	REMMATHS REMPHYS	L1 en 1 an	Enseignements de mise à niveau en Mathématiques, Physique et Chimie pour les étudiants arrivant en L1	Faciliter la réussite des étudiants qui ont un baccalauréat non adapté (autre que "bac général avec sciences")	Permettre aux étudiants de mieux intégrer les notions de base de la licence	L1 Sc de la Vie (Hors LAS) L1 wvt L1 Sciences de la terre	Mathématiques, Physique, Chimie	Semestre 1		2	40	80	ENSEIGNANT	NON	20	40,00	1740,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	Pré-entrée BST	OUI/ SI	REMMATHS REMPHYS		Enseignements de mise à niveau en mathématiques, chimie et physique pour les étudiants arrivant en L1	Faciliter la réussite des étudiants qui ont un baccalauréat non adapté (autre que "bac général avec sciences")	Permettre aux étudiants de mieux intégrer les notions de base de la licence	L1 Sciences pour la santé	Mathématiques, Physique, Chimie	Semestre 1		1	40	40	ENSEIGNANT	Non	20	20,00	870,00	
SCIENCES	Tutorat	Tutorat BST	OUI/ SI	nc	L1 en 1 an	Tutorat obligatoire en présentiel, commun aux SI (hors LAS), SVT et ST. Tutorat à destination des étudiants de L1	Faciliter la réussite des étudiants qui ont un baccalauréat non adapté (autre que "bac général avec sciences")	Permettre aux étudiants de mieux intégrer les notions de base de la licence	L1 Sc de la Vie (Hors LAS) L1 wvt L1 Sciences de la terre	Toutes les matières disciplinaires	Étalement sur l'année		16	5	80	ETUDIANTS	oui - partiellement	18	616,00	17882,48	
SCIENCES	Tutorat	Tutorat BST	OUI/ SI	nc	L1 en 1 an	Tutorat obligatoire en présentiel, commun aux SI (hors LAS), SVT et ST. Tutorat à destination des étudiants de L1	Faciliter la réussite des étudiants qui ont un baccalauréat non adapté (autre que "bac général avec sciences")	Permettre aux étudiants de mieux intégrer les notions de base de la licence	Tutorat L1 Sc de la Vie (Hors LAS) L1 wvt L1 Sciences de la terre	Toutes les matières disciplinaires	Étalement sur l'année		6	5	30	ETUDIANTS	Oui	18	260,00	7547,80	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	Pré-entrée PCI	OUI/ SI	NIVEAU2		TD de révisions (pré-entrée) (mathématiques, physiques et chimie)	Intégration des étudiants et révisions des bases nécessaires aux UE de L1 de la Licence	Aider les étudiants à reprendre une dynamique de travail	L1 OUI-SI Portail PCI		Semestre 1		6	30	180	ENSEIGNANT	80	480,00	20880,00		
SCIENCES	Autre	TESTS POSITIONNEMENT PCI	OUI/ SI	TESTPCI		Conception et mise en place de tests de positionnement permettant de suivre en	Permettre aux étudiants de s'autocorriger sur leur progression	manque de recul des étudiants sur leur progression	L1 oui-si du portail PCI : en 1 an et en 2 ans		Étalement sur l'année			200		ENSEIGNANT			15,00	652,50	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	ENSEIGNEMENTS DE SOUTIEN PCI	OUI/ SI	SOUTIEN	L1 en 1 an	Soutien pour étudiants de L1 oui-si en difficultés	Faciliter la réussite des étudiants qui ont un baccalauréat général avec des faiblesses dans les acquis	Aider les étudiants à réussir lors premier semestre	L1 du portail PCI		Semestre 1		2	30	60	ENSEIGNANT	non	26	52,00	2262,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	ENSEIGNEMENTS DE SOUTIEN PCI	OUI/ SI	SOUTIEN	L1 en 1 an	Soutien pour étudiants de L1 oui-si en difficultés	Faciliter la réussite des étudiants qui ont un baccalauréat général avec des faiblesses dans les acquis	Aider les étudiants à réussir lors second semestre	L1 du portail PCI		Semestre 2		2	30	60	ENSEIGNANT	non	26	52,00	2262,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	ENSEIGNEMENTS DE SOUTIEN PA	OUI/ SI	SOUTIEN	L1 en 2 ans	Soutien pour étudiants de L1 oui-si 2e second semestre	Faciliter la réussite des étudiants qui ont un baccalauréat général avec des faiblesses dans les acquis	Aider les étudiants à réussir dans l'acquisition des UE de la licence	L1 du portail PCI	Toutes disciplines	Semestre 2		1	40	40	ENSEIGNANT	non	26	26,00	1131,00	
SCIENCES	Remédiation méthodologique	ecri+	OUI/ SI		L1 en 2 ans	Suivi du MDOC Ecrit sous la supervision de Mr LANOT	Augmenter les compétences en orthographe et rédactionnelles des étudiants. Obtenir une copie	L'objectif est de pas en plus de difficultés à rédiger un texte correctement. Cette formation a pour but de leur permettre d'être plus à l'aise et de pas en plus de difficultés à rédiger un texte correctement. Cette formation a pour but de leur permettre d'être plus à l'aise	L1 parcours adapté	Toutes disciplines	Étalement sur l'année		1	40	40	ENSEIGNANT	non	15	15,00	652,50	
SCIENCES	Remédiation méthodologique	ecri+	OUI/ SI		L1 en 1 an	Suivi du MDOC Ecrit sous la supervision de Mr LANOT	Augmenter les compétences en orthographe et rédactionnelles des étudiants. Obtenir une copie	L'objectif est de pas en plus de difficultés à rédiger un texte correctement. Cette formation a pour but de leur permettre d'être plus à l'aise et de pas en plus de difficultés à rédiger un texte correctement. Cette formation a pour but de leur permettre d'être plus à l'aise	L1 chimie	Toutes disciplines	Étalement sur l'année		1	40	40	ENSEIGNANT	non	15	15,00	652,50	
SCIENCES	Tutorat	TUTORAT PCI	OUI/ SI		L1 en 1 an	Heures de soutien à petits effectifs en mathématiques.	Renforcer les étudiants qui ont des résultats un peu justes.	Aider les étudiants sur des points non assimilés.	L1 du portail PCI		Étalement sur l'année			15-25	15-25	ETUDIANTS DE MASTER	non	26	52,00	1509,56	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	REMISE A NIVEAU EN CHIMIE - PCI	OUI/ SI	YSCHLPIA	L1 en 2 ans	Remise à niveau en chimie pour étudiants L1 en grande difficulté	Permettre aux étudiants de mieux intégrer les notions de base de la licence	Permettre aux étudiants de réussir leur Licence 1 au bout de 2 ans	L1 du portail PCI		Semestre 1		1	40 à 50	40 à 50	ENSEIGNANT	50	50,00	2175,00		
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	REMISE A NIVEAU EN MATHÉMATIQUES - PCI	OUI/ SI	YSEALPIA	L1 en 2 ans	Remise à niveau mathématiques pour étudiants L1 en grande difficulté	Permettre aux étudiants de mieux intégrer les notions de base de la licence	Permettre aux étudiants de réussir leur Licence 1 au bout de 2 ans	L1 du portail PCI		Semestre 1		1	40 à 50	40 à 50	ENSEIGNANT	50	50,00	2175,00		
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	REMISE A NIVEAU EN PHYSIQUE - PCI	OUI/ SI	YSPLPIA	L1 en 2 ans	Remise à niveau en physique pour étudiants L1 en grande difficulté et parcours en 2 ans	Permettre aux étudiants de mieux intégrer les notions de base de la licence	Permettre aux étudiants de réussir leur Licence 1 au bout de 2 ans	L1 du portail PCI		Semestre 1		1	40 à 50	40 à 50	ENSEIGNANT	50	50,00	2175,00		
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	REVISION AVANT SESSION 2 -PCI	OUI/ SI	REVEKAM2		Td de révisions	Revision des notions non acquises	Aide aux étudiants à la réussite aux examens	L1 du portail PCI	toutes disciplines 2nde session	Semestre 2		1	40	40	ENSEIGNANT	OUI PARTIELLEMENT	15	15,00	652,50	
SCIENCES	Tutorat	Tutorat BST	L1	NC		Tutorat présentiel sur la base du volontariat pour les étudiants SpS hors LAS non OUI-SI. Les supports pédagogiques sont mis à disposition des étudiants	Renforcer les étudiants qui ont un baccalauréat non adapté (autre que "bac général avec sciences")	Aider les étudiants sur des points non assimilés aux cours, soit pas un niveau de lycée juste ou l'abandon de la discipline	Tutorat présentiel par les pairs aux étudiants de L1 hors LAS et distanciel pour les étudiants SpS LAS	Toutes les matières disciplinaires	Étalement sur l'année		16	5	80	ETUDIANT	OUI	18	660,00	19159,80	
SCIENCES	Autre	TESTS POSITIONNEMENT PCI	L1	TESTPCI	L1 en 1 an	Conception et mise en place de tests de positionnement permettant de suivre en cours d'année les progrès des étudiants	Permettre aux étudiants de s'autocorriger sur leur progression	manque de recul des étudiants sur leur progression	L1 du portail PCI	Disciplines PCI	Étalement sur l'année	L1 en 1 an et en 2 ans	1	200	200	ENSEIGNANT	NON	7,5	15,00	652,50	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	Pré-entrée MIM	L1	NIVEAU1		Enseignements de mise à niveau pour les étudiants les plus fragiles	Faciliter la réussite des étudiants	Remise à niveau pour pallier absence des pré requis nécessaires.	L1 du portail MIM	L1 Portail MIM	semestre 1		1	30	30	ENSEIGNANT	NON	25	25,00	1087,50	
SCIENCES	Suivi individualisé	SUUI INDIVIDUEL MIM	L1	SUIMIM	L1 en 1 an	Suivi individualisé	Repérer les étudiants en difficulté et vérifier l'adéquation de la formation avec le projet étudiant	Orienter et conseiller les étudiants sur leur choix d'étude	portail mim L1 Maths : 100 étudiants L1 MASHS : 60 étudiants L1 Informatique : 250		semestre 1	L1	1	410	410	ENSEIGNANT	NON	205	205,00	8917,50	

SCIENCES	Tutorat	TUTORAT - MM	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	heures de soutien à petits effectifs en mathématiques et informatique	Amélioration des résultats des étudiants en difficulté	limiter le décrochage	L2 Maths, Maths et Informatique	mathématiques informatique	Étalement sur l'année	étudiants en difficulté	1	20	20	TUTEURS ETUDIANT	NON	40	80,00	2322,40	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN AVANT 2NDE SESSION - MM	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	Td de révision pour les étudiants composant en seconde session	Revenir sur les notions non acquises durant le semestre/année	Aider les étudiants à réussir lors de seconde session	L2 et L3 du portail MM	toutes disciplines avec seconde session	Semestre 2	étudiants devant repasser la seconde session	1	20	20	ENSEIGNANT	NON	40	40,00	1740,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	PRE-RENTREE - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	TOUTES REVISIONS SUR LES PRE-REQUIS DE L1 en chimie organique (mutualisé avec L2 Physique), chimie	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L2.	LA PROGRAMME DES REVISIONS ORG fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre est	L2 Chimie , L2 Physique (option Chimie)	Chimie, techniques de calcul, Calcul d'incertitudes et TP de chimie	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	1	45	45	enseignant	NON	14 fois 1,25=17,5	17,50	761,25	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	PRE-RENTREE - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	Td de révisions sur les pré-requis de L1 en Techniques de Calculs	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L2.	Les prérequis de l'étudiant fin leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre est	L2 Physique et L2 CUPGE. Et L2 Mécanique et L2E3A	Techniques de calcul	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	2	30	60	enseignant	NON	6 fois 1,25=7,5 par groupe	15,00	652,50	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	TOUTES REVISIONS SUR LES PRE-REQUIS DE L1-L2 au niveau des méthodes mathématiques avancées	Revoir les prérequis nécessaires pour les enseignements de physique quantique et statistique au niveau du master. Elles sont délicates et cruciales pour les poursuites d'études en master. Elles	Les prérequis de l'étudiant fin leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre est	L3 Physique	Physique quantique et statistique	Étalement sur l'année	Tous les étudiants de la promotion	1	30	30	enseignant	NON	10	20,00	870,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	PRE-RENTREE - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	Td de Révisions en (Chimie Organique, Chimie inorganique et Chimie théorique)	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L3.	fin leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre est	L3 Chimie	Chimie Organique Chimie inorganique et Chimie Théorique	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	1	40	40	enseignant	NON	3 fois 8=24	24,00	1044,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	Remise à niveau en mathématiques - révisions	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L3.	LA PROGRAMME DES REVISIONS ORG fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre est	L3 Mécanique	Mathématiques	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	2	25-30	55 L3 Mécanique + L3 EEEA)	enseignant	NON	10	20	870,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	Remise à niveau en mécanique - révisions	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L3.	LA PROGRAMME DES REVISIONS ORG fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre est	L3 Mécanique	Mécanique	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	1	25	25	enseignant	NON	10	10,00	435,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN AVANT 2NDE SESSION - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	Td de révision avant la session 2	Révision de cours entre les deux sessions d'examen	Rappel des enseignements principaux du 1er semestre	L3 Mécanique	Enseignements de la L3 Mécanique	Semestre 2	Tous les étudiants en 2nde session	1	15	15	enseignant	NON	15	15,00	652,50	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN AVANT 2NDE SESSION - EST	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3	Td de révision avant la session 2	Révision des enseignements entre les deux sessions d'examen	Rappel des enseignements UE Disciplinaires	L2 et L3 ST (+ DV pour UE mutualisées)	UE disciplinaires	Semestre 1	Etudiants passant en 2e session des UE du premier semestre	Un groupe par UE concernée	10	50		Enseignant	Non	10	10,00	435,00
STAPS	Tutorat	Tutorat étudiant	L1		heures de soutien sur travail à la BU Campus 2 : Accompagnement méthodologique à l'élaboration des étudiants dans le cadre d'ateliers à effectif réduit ou accompagnement						Tous publics de licence, en priorité L1			50 en moyenne hebdomadaire	Etudiant			250,00	7257,50	
STAPS	Remédiation disciplinaire	OUI SI	OUI SI		L1 en 1 an						L1 "oui si"			40	Enseignant		3h TD par étudiant	120,00	5220,00	
STAPS	Remédiation disciplinaire	Rémédiation	L1			Accompagnement entre les deux semestres et les deux sessions sous forme de					Tous publics de licence, en priorité L1			60	Enseignant		24hTD par étudiant	1440,00	62640,00	

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-024

*Direction des Études et de la Vie Étudiante*

### Calendriers universitaires 2025/2026

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### **DÉLIBÈRE**

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve les calendriers universitaires pour l'année 2025/2026 annexés à la présente délibération.

Annexe : Calendriers universitaires 2025/2026.

#### **Résultats du vote :**

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,

  
Lamri ADOUI  


Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## Calendrier universitaire 2025-2026

Calendrier universitaire 2025-2026												
Site	composante	diplôme année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Administration économique et sociale parcours Droit - Gestion	Vendredi 29 août 2025 à 14h00 Amphithéâtre à venir	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Administration économique et sociale parcours Droit - Gestion		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Administration économique et sociale parcours Droit - Gestion		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01/2026 au 25/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	-	du 04/05 au 16/05/2026	du 08/06 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Administration économique et sociale parcours Economie - Gestion	Vendredi 29 août 2025 à 14h00 Amphithéâtre à venir	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Administration économique et sociale parcours Economie - Gestion		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Administration économique et sociale parcours Economie - Gestion		du 01/09/2025 au 12/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01/2026 au 25/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	-	du 04/05 au 16/05/2026	du 08/06 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Administration publique	Vendredi 29 août 2025 à 14h00 Amphithéâtre à venir	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Administration publique		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Administration publique	Lundi 1er septembre 2025 à 10h30 (DR270)	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit Parcours Droit public	Jeudi 28 août 2025 à 9h30 Amphithéâtre P. Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit Parcours Droit public	Jeudi 28 août 2025 à 11h30 Amphithéâtre P. Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Droit Parcours Droit public	Jeudi 28 août 2025 à 14h00 Amphithéâtre P. Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit Parcours Droit privé	Jeudi 28 août 2025 à 9h30 Amphithéâtre P. Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit Parcours Droit privé	Jeudi 28 août 2025 à 11h30 Amphithéâtre P. Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Droit Parcours Droit privé	Jeudi 28 août 2025 à 14h00 Amphithéâtre P. Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit parcours accès aux études de santé	Jeudi 28 août 2025 à 9h30 Amphithéâtre Pierre Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026

campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit parcours accès aux études de santé	Jeudi 28 août 2025 à 11h30 Amphithéâtre Pierre Daure	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit	Vendredi 29 août 2025 à 9h30 Amphithéâtre	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit	Vendredi 29 août 2025 à 11h30 Amphithéâtre	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit parcours accès aux études de santé	Vendredi 29 août 2025 à 9h30 Amphithéâtre	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit parcours accès aux études de santé	Vendredi 29 août 2025 à 11h30 Amphithéâtre	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Métiers des administrations et des collectivités territoriales en alternance	2 septembre 2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026		au fil de l'eau				au fil de l'eau	du 26/05 au 12/06
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Métiers des administrations et des collectivités territoriales hors alternance	2 septembre 2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026		au fil de l'eau				au fil de l'eau	du 26/05 au 12/06/2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Métiers du notariat en alternance	1er septembre 2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026		au fil de l'eau				au fil de l'eau	du 15 au 19 juin 2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Métiers du notariat hors alternance	1er septembre 2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026		au fil de l'eau				au fil de l'eau	du 15 au 19 juin 2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Assistant juridique en alternance	1er septembre 2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026		au fil de l'eau				au fil de l'eau	du 15 au 19 juin 2026
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Assistant juridique hors alternance	1er septembre 2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026		au fil de l'eau				au fil de l'eau	du 15 au 19 juin 2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit civil parcours Protection des personnes vulnérables		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit civil parcours Protection des personnes vulnérables	vendredi 5 septembre 2025	du 05/09/2025 au 9/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 12/01/2026 au 16/01/2026	du 19/01/2026 au 31 août 2026	du 23/02 au 01/03/2026		du 13/04 au 17/04/2026	seconde session sous réserve de décision des directeurs du M2 du 01 au 15/09/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit de l'entreprise parcours Diplôme de juriste conseil d'entreprise		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit de l'entreprise parcours Diplôme de juriste conseil d'entreprise		du 08/09/2025 au 20/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025		du 05/01/2026 au 27/06/2026 ; stage obligatoire du 05/01/2026 au 26/03/2026 ; certification de spécialisation du 01/06/2026 au 27/06/2026			du 26/05/2026 au 30/05/2026	
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit de l'entreprise parcours Contrats et contentieux d'affaires		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit de l'entreprise parcours Contrats et contentieux d'affaires		du 01/09/2025 au 20/02/2026	non	20/02/2026	Du 23/02/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	26-juin	non
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit des assurances parcours Assurances et personnes		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026

campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit des assurances parcours Assurances et personnes		du 08/09/2025 au 14/01/2026	Non	du 02/03/2026 au 03/03/2026	du 04/03/2026 au 04/09/2026			17 et 18/06/2026 et soutenance mémoires 04/09/2026	
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit des libertés Parcours droits fondamentaux		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit des libertés Parcours droit pénal des libertés		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit des libertés	15/09/2025	du 15/09/2025 au 06/03/2026	Non	du 10/03/2026 au 31/03/2026	du 01/04/2026 au 30/09/2026	Non	Non	du 01/09/2026 au 30/09/2026	Pas de session 2
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit du numérique parcours Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit du numérique parcours Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle	01/09/2025	1/09/2025 au 16/01/2026	Néant	15 et 16 janvier 2026	du 1/09/2025 au 26/06/2026	néant	néant	25 et 26 juin 2026	entre le 1/09/2026 et le 30/09/2026
campus 2	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit du numérique parcours Droit de la cybersécurité		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 3	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit du numérique parcours Droit de la cybersécurité	01/09/2025	1/09/2025 au 16/01/2026	néant	15 et 16 janvier 2026	du 1/09/2025 au 26/06/2026	néant	néant	25 et 26 juin 2026	entre le 1/09/2026 et le 30/09/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit international et droit européen parcours Droit et régulation des marchés internationaux		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit international et droit européen parcours Droit et régulation des marchés internationaux	le lundi 8 septembre 2025 à 10h00 (DR309)	du 08/09/2025 au 09/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 13 au 18/04/2026	du 12/01 au 30/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Néant	du 13 au 18/04/2026	entre le 1 et le 30/09/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit notarial	Lundi 1er septembre 2025 à 10h30 (DR270)	du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit notarial	Lundi 8 septembre 2025 à 10h00 (DR308)	du 08/09/2025 au 20/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/06 au 30/06/2026	du 05/01 au 13/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 15/06 au 30/06/2026	du 01/09 au 30/09/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit public parcours Contrats, finances et gouvernance publics		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit public parcours Contrats, finances et gouvernance publics	mercredi 24 septembre 2025	du 24/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 et du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 30/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026		soutenances des mémoires ou rapports de stage jusqu'au 18/09/2026	2/10 au 9/10/2026
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Justice procès et procédures parcours Contentieux privé		du 01/09/2025 au 13/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 15/12 au 20/12/2025 du 05/01 au 10/01/2026	du 12/01 au 18/04/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 20 au 26/04/2026	du 27/04 au 16/05/2026	du 08 au 27/06/2026
Campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Justice, procès et procédures, parcours Contentieux privé	Jeudi 4 septembre 2025	du 22/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025		du 05/01/2026 au 01/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026		du 22/06/2026 au 26/06/2026	du 07/09/2026 au 26/09/2026
campus 1	EOI	DU	PAREO	08/09/2025 Bât B- B1-101-B 14h30	08/09/2025 au 20/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	Contrôle continu	du 05/01/2026 au 17/03/2026	du 23/02 au 01/03/2026	néant	16 et 17/03/2026	contrôle continu et soutenance du 23 au 31 mars
Campus 1	UFR HSS	L1	Arts du spectacle	A venir ultérieurement. Après attribution des salles pour 2025-2026	du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	du 15/06/2026 au 30/06/2026





Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Dispositif, accompagnement, formation: ingénierie et recherche (DAFIR)		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénierie numérique dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes (INES)		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	du 15/06/2026 au 30/06/2026
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	du 15/06/2026 au 30/06/2026
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données - LTD		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	du 15/06/2026 au 30/06/2026
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données - LTD		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	du 15/06/2026 au 30/06/2026
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 01/09/2025 au 06/12/2025	du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 08/12/2025 au 19/12/2025	du 05/01/2026 au 30/09/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 19/04/2026	du 20/04/2026 au 05/05/2026	
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	DIU	TO mi-temps	26, 27 et 28/08/2025	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 18/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 14/02/2026 au 01/03/2026	Du 13/04/2026 (matin) au 27/04/2026 (matin)	Annualisé	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	TO	TO plein temps	26, 27 et 28/08/2025			Annualisé				Annualisé	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M1	MEEF premier degré	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 23/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (matin)	CC	du 27/01/2026 au 04/07/2026 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2026		CC	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M2	MEEF premier degré	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 23/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (matin)	CC	du 27/01/2026 au 04/07/2026 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2026	du 13/04/2026 (matin) au 21/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Premier degré EFÉ	Début septembre 2025	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 11/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	02/06/26	30/06/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Premier degré EFÉ	Début septembre 2025								
Campus Inspé	Inspé	DIU	TO mi-temps		Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 18/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 14/02/2026 au 01/03/2026	Du 13/04/2026 (matin) au 27/04/2026 (matin)	Annualisé Portfolio	CC
Campus Inspé	Inspé	TO	TO plein temps	26, 27 et 28/08/2025								CC

Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Documentation	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Documentation	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré EPS	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré EPS	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Histoire géographie	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Histoire géographie	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré LVE allemand anglais espagnol	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré LVE allemand anglais espagnol	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré Lettres modernes	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré Lettres modernes	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré Mathématiques	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré Mathématiques	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré EFÉ Maths	Début septembre 2025	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 11/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	02/06/26	30/06/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré EFÉ Maths	Début septembre 2025								
Campus Inspé / UFR Sciences (campus 2)	Inspé	M1	MEEF Second degré Physique Chimie	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé / UFR Sciences (campus 2)	Inspé	M2	MEEF Second degré Physique Chimie	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Sciences de la vie et de la terre	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC + CT pour soutenance mémoire (2 novembre 2025 à 31 janvier 2026)	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Sciences de la vie et de la terre	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Sciences économiques et sociales	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 13/04/2026 (matin) au 27/04/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Sciences économiques et sociales	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	DIU	TO mi-temps		Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 18/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 14/02/2026 au 01/03/2026	Du 13/04/2026 (matin) au 27/04/2026 (matin)	Annualisé	pas de session 2
Campus Inspé	Inspé	TO	TO plein temps	28/08/2025								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF encadrement éducatif	28/08/2025 (13h30 -15h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 13/04/2026 (matin) au 20/4/2026 (matin)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF encadrement éducatif	28/08/2025 (16h-17h)								
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation pour l'éducation inclusive	03/09/2025	Du 03/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 03/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation de formateurs en milieu scolaire	06/09/2025	Du 06/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 06/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/4/2026 (matin)	CC	CC

campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	03/09/2025	Du 03/09/2025 au 15/09/2026	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 03/09/2025 au 15/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 (matin) au 27/04/2026 (matin)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	03/09/2025		du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC		du 23/02 au 01/03/2026			
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourisimes Educatifs	09/09/2025	Du 09/09/2025 au 19/12/2025 (inclus)	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 05/01/2026 au 31/08/2026	Période de stage	Période stage	CC	Pas de session 2
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourisimes Educatifs	09/09/2025	Du 09/09/2025 au 19/12/2025 (inclus)	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 05/01/2026 au 31/08/2026				
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation EFE 1er degré	02/09/25	Du 03/09/2025 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 05/01/2026 au 26/06/2026	Du 14/02/2026 au 01/03/2026	Du 11/04/2026 (matin) au 27/04/2026 (matin)	19/06/26	11/09/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation EFE 2nd degré	02/09/25	Du 03/09/2025 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 05/01/2026 au 26/06/2026	Du 14/02/2026 au 01/03/2026	Du 11/04/2026 (matin) au 27/04/2026 (matin)	19/06/26	11/09/26
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 1	Génie biologique tous parcours	1/09/2025 à 13h Amphi Charpak à confirmer	1/09/25 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04/2026 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 2	Génie biologique tous parcours	1/09/2025 à 9h	1/09/25 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04/2026 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 3	Génie biologique tous parcours	8/09/2025 à 9h	1/09/25 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04/2026 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 1	Génie chimique-Génie des procédés, Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	1/09/2025 à 10h30 - Amphi GC106	du 1/9/25 au 23/1/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 26/01/26 au 30/6/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 2	Génie chimique-Génie des procédés, Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	1/09/2025 à 9h - Amphi GC106	du 1/9/25 au 23/1/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 26/01/26 au 30/6/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 3	Génie chimique-Génie des procédés Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	8/09/2025 à 8h30-Amphi GC106	du 8/9/25 au 23/1/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 1	Gestion des entreprises & administrations	01/09/2025 9h30 Amphi	02/09/2025 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 20/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 2	Gestion des entreprises & administrations tous parcours	01/09/2025 14h Amphi	02/09/2025 au 09/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	12/01/2026 au 20/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 3	Gestion des entreprises & administrations tous parcours	01/09/2025 10h30 salles de GEA	01/09/2025 au 06/03/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	09/03/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 1	Techniques de Commercialisation	1/9 14h Amphi Charpak	1/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 2	Techniques de Commercialisation	2/9 9h Fi FA Amphi Travert	2/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01 au 31/08 2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 31/08/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 3	Techniques de Commercialisation	2/9 14h Fi Amphi Travert et 8/9 14h FA Amphi Charpak	3/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01 au 31/08 2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 31/08/2026	CC	
Vire	JT Pôle de Cae	BUT 1	Hygiène, sécurité, environnement	Lundi 08/09/2025 13h30 Amphithéâtre	08/09/25 au 30/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	02/02/26 au 30/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Vire	JT Pôle de Cae	BUT 2	Hygiène, sécurité, environnement	Lundi 08/09/2025 08h30 Amphithéâtre	08/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/26 au 30/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Vire	JT Pôle de Cae	BUT 2 Alternance	Hygiène, sécurité, environnement	Lundi 08/09/2025 08h30 Amphithéâtre	08/09/25 au 16/01/26	Alternance	CC	19/01/26 au 30/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Vire	JT Pôle de Cae	BUT 3 Alternance	Hygiène, sécurité, environnement	Lundi 01/09/2025 08h30 Amphithéâtre	01/09/25 au 02/01/26	Alternance	CC	05/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 1	Information communication tous parcours	Mardi 2 septembre 14h à 16h Amphi	1/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01 au 30/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04/ au 26/04/2026	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 2	Information communication tous parcours	Mardi 2 septembre 9h à 10h Amphi	1/09/25 au 19/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	CC	05/01 au 30/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04/ au 26/04/2026	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 3	Information communication tous parcours	Lundi 1er septembre 8h à 10h Amphi	1/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04/ au 26/04/2026	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 1	Informatique	01/09, 13h-15h, Amphi	01/09/25 – 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/26-26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	13/04/2026-26/04/26	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 2	Informatique	03/09/2025, 14h Amphi	01/09/25 – 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/26-11/04/26	du 23/02 au 01/03/2026	13/04/2026-26/04/26	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 3	Informatique	08/09, 10h Amphi	01/09/25 – 13/02/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04/2026-26/04/26	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 1	Mesures Physiques	01/09/25 à 8h Amphi	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	Du 26/01/2026 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 2	JT Pôle de Cae	BUT 2	Mesures Physiques	01/09/25 à 10h Amphi	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	Du 26/01/2026 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
	IUT Pôle de Cae	BUT 3	Mesures Physiques	15/09/25 8h Amphi	Du 15/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 1	Réseaux et télécommunications	01/09/25 de 10h à 12h Amphi	01/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	Du 19/01/26 au 30/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
campus 3	JT Pôle de Cae	BUT 2	Réseaux et télécommunications	01/09/25 de 15h à 17h Amphi	01/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	Du 19/01/26 au 30/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
	IUT Pôle de Cae	BUT 3	Réseaux et télécommunications	22/09/25 de 10h à 12h en salle 3142	01/09/25 au 30/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	02/02/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Lisieux	JT Pôle de Cae	BUT 1	Techniques de commercialisation LISIEUX	01/09/25 à 14h Amphi	du 02/09/25 au 09/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 12/01/26 au 12/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04/26 au 26/04/2026	CC	

Lisieux	JT Pôle de Cae	BUT 2	Techniques de commercialisation LISIEUX	01/09/25 à 11h Salle 2.8	du 01/09/25 au 19/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 05/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	NC	CC
Lisieux	JT Pôle de Cae	BUT 3	Techniques de commercialisation LISIEUX	15/09/25 à 11h Salle 2.8	du 15/09/25 au 19/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	CC	05/01/2026 au 31/08/2026	NC	NC	CC
Lisieux	JT Pôle de Cae	BUT 1	Science des Données	01/09/25 à 14h Amphi	du 02/09/25 au 09/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 12/01/26 au 19/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Lisieux	JT Pôle de Cae	BUT 2	Science des Données	01/09/25 à 11h Amphi	du 02/09/25 au 09/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 12/01/26 au 27/03/26 + stage de 10 semaines	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Lisieux	JT Pôle de Cae	BUT 3	Science des Données	01/09/25 à 9h en SD 36	du 02/09/25 au 12/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	CC	05/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Lisieux	JT Pôle de Cae	BUT 3 FA	Science des Données	01/09/25 à 9h en SD 36	du 02/09/25 au 12/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 05/01/26 au 31/08/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
campus 2	JT Pôle de Cae	LP	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion production valorisation parcours Procédés et technologies pharmaceutiques	29/8 à 8h-GC141	du 29/08/25 au 23/1/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 26/1/26 au 30/6/26	non semestrialisé	non semestrialisé	CC
Vire	JT Pôle de Cae	LP	Métiers de la Mode	Lundi 15/09/2025 08h30 Amphithéâtre	15/09/25 au 30/06/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	non semestrialisé	non semestrialisé	non semestrialisé	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Gestion des entreprises & administrations	Mardi 02 septembre 2025 à 9h00 - Amphi A	du 02/09/2025 au 24/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 26/01/2026 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Gestion des entreprises & administrations TOUS parcours : GC2F/CG2P et GPRH - FI	Lundi 1er septembre 09h - Amphi B	du 1/09/2025 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 19/01/2026 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Gestion des entreprises & administrations TOUS Parcours GC2F, CG2P et GPRH - FA	Lundi 1er septembre 09h - Amphi B	du 1/09/2025 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 19/01/2026 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Gestion des entreprises & administrations TOUS parcours : GC2F/CG2P et GPRH - FI	Lundi 1er septembre 09h - Amphi B	du 1/09/2025 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Gestion des entreprises & administrations TOUS Parcours GC2F, CG2P et GPRH - FA	Lundi 1er septembre 09h - Amphi B	du 1/09/2025 au 16/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1 FA	Génie électrique et informatique industrielle	Lundi 1er Septembre 10h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/25 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Génie électrique et informatique industrielle	Lundi 1er Septembre 9h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/25 au 26/06/25	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Génie électrique et informatique industrielle	Lundi 8 Septembre 9h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/25 au 26/06/25	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Génie électrique et informatique industrielle	Lundi 15 Septembre 9h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Génie électrique et informatique industrielle	Lundi 15 Septembre 9h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Génie industriel et maintenance	Lundi 1er Septembre 09h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Génie industriel et maintenance EAMEA (FA)	Lundi 1er Septembre 09h00	01/09/25 au 23/01/26	Sans Objet	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1 FA	Génie industriel et maintenance	Lundi 1er Septembre 09h00	01/09/25 au 23/01/26	Sans Objet	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Génie industriel et maintenance	Lundi 1er Septembre 10h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Génie industriel et maintenance	Lundi 1er Septembre 10h00	01/09/25 au 23/01/26	Sans Objet	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Génie industriel et maintenance	Lundi 15 Septembre 09h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Génie industriel et maintenance	Lundi 15 Septembre 09h00	01/09/25 au 23/01/26	Sans Objet	CC	26/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques	Lundi 1er Septembre 14h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 1er Septembre 9h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 1er Septembre 9h00	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 1er Septembre 10h	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 1er Septembre 10h	01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Métiers du multimédia et de l'internet	03 septembre à 10:00	du 02/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Métiers du multimédia et de l'internet	02 septembre à 14:00	du 02/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/26 au 31/08/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Métiers du multimédia et de l'internet	02 septembre à 10h00	du 02/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/26 au 31/08/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC

Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Métiers du multimédia et de l'internet	02 septembre à 10h00	du 02/09/25 au 16/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	19/01/26 au 31/08/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Techniques de commercialisation	1er septembre à 10h00 Amphi B	du 01/09/25 au 23/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 26/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Techniques de commercialisation	1er septembre à 9h00 Amphi C	Du 1er/09/25 au 19/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	CC	Du 05/01/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 (FA)	Techniques de commercialisation	1er septembre à 9h00 Amphi C	Du 1er/09/25 au 20/02/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	Du 02/03/26 au 26/06/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Techniques de commercialisation	1er septembre à 11h00 Amphi B	Du 1er/09/25 au 19/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	CC	05/01/26 au 31/08/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Techniques de commercialisation	1er septembre à 11h00 Amphi B	Du 1er/09/25 au 20/02/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	Du 02/03/26 au 31/08/26	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04 au 26/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT1	Carrières sociales CGE3S	03/09/2025 - 9h Hall principal IUT	03/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT2	Carrières sociales CGE3S	02/09/2025 - 9h Hall principal IUT	02/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 3	Carrières sociales CGE3S	01/09/2025 - 9h Hall principal IUT	01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 1	Carrières sociales Villes et territoires Durables	03/09/2025 - 9h Hall principal IUT	03/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 2	Carrières sociales Villes et territoires Durables	02/09/2025 - 9h Hall principal IUT	02/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 3	Carrières sociales Villes et territoires Durables	01/09/2025 - 9h Hall principal IUT	01/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT1	Génie Mécanique et Productive	03/09/2025 - 9h Hall principal IUT	03/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 2	Génie Mécanique et Productive Tous parcours	02/09/2025 - 9h Hall principal IUT	02/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 3	Génie Mécanique et Productive Tous parcours	08/09/2025 - 9h Hall principal IUT	08/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT1	Management logistique et transport	03/09/2025 - 9h Hall principal IUT	03/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 2	Management logistique et transport Tous parcours	08/09/2025 - 9h Hall principal IUT	08/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 3	Management logistique et transport Tous parcours	08/09/2025 - 9h Hall principal IUT	08/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT1	Qualité Logistique Industrielle et Organisation	08/09/2025 - 9h Hall principal IUT	08/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 2	Qualité Logistique Industrielle et Organisation	08/09/2025 - 9h Hall principal IUT	08/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	BUT 3	Qualité Logistique Industrielle et Organisation	08/09/2025 - 9h Hall principal IUT	08/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	LP	Domotique parcours Technologies au service des personnes	Non Concernée	Non Concernée	du 27/10 au 02/11/2025	Non Concernée	Non Concernée	du 23/02 au 01/03/2026	Non Concernée	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	LP	E-Commerce et marketing numérique parcours Gestion de la relation clients et e-commerce	15/09/2025 - 9h Hall principal IUT	15/09/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	LP	Management des processus logistiques parcours Gestion et organisation des activités logistiques	Non Concernée	Non Concernée	du 27/10 au 02/11/2025	Non Concernée	Non Concernée	du 23/02 au 01/03/2026	Non Concernée	CC	
Alençon	T Pôle d'Alençon	LP (nouveau intitulé) VET LPEQUI - 411 RNCP : 29762	Gestion des Organisations Agricoles et Agroalimentaires - Parcours : Métiers de gestion dans la filière équine	28/08/2025 - 9h Hall principal IUT	28/08/2025 au 23/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CCI	26/01 au 26/06/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 13/04 au 24/04/2026	CC	
Campus 1	UFR Psychologie	L1	Psychologie	1/09/2025, 10h-12h début des cours le 2/09 Lieu à déterminer (amphi Daure à réserver)	du 2/09 au 4/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 8/12 au 19/12/2025	du 5/01 au 9/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 13/04 au 18/04/2026 et du 27/04 au 30/04/2026	du 15/06 au 30/06/2026
Campus 1	UFR Psychologie	L1 LAS	Psychologie - LAS	25/08/2025, rentrée 9h et début des cours à 14h UFR SANTE lieu à déterminer +Rentrée Psychologie : cf. ci-dessus	du 25/08 au 4/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 5/12 au 19/12/2025 (examens UE LAS le 5/12)	du 5/01 au 9/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 13/04 au 18/04/2026 et du 27/04 au 30/04/2026 (examens UE LAS le 24/04)	du 15/06 au 30/06/2026 (session 2 UE LAS les 25 et 26/06)
Campus 1	UFR Psychologie	L2	Psychologie	1/09/2025, 10h30-11h30 début des cours à 14h Lieu à déterminer	du 1/09 au 4/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 8/12 au 19/12/2025	du 5/01 au 3/07/2026(cf. date de fin du dépôt du rapport stage Session 2 = stage possible jusqu'au 30/06/26)	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 13/04 au 18/04/2026 et du 27/04 au 30/04/2026	du 15/06 au 30/06/2026

Campus 1	UFR Psycholog	L3	Psychologie	1/09/2025, 9h30-10h30 début des cours à 14h Lieu à déterminer	du 1/09 au 4/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 8/12 au 19/12/2025	du 5/01 au 3/07/2026 (cf. date de fin du dépôt du rapport stage Session 2 = stage possible jusqu'au 30/06/26)	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 13/04 au 18/04/2026 et du 27/04 au 30/04/2026	du 15/06 au 30/06/2026
Campus 1	UFR Psycholog	M1	Psychologie parcours Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	1/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 2/09 au 5/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 16/12 au 18/12/2025	du 5/01 au 10/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/05 au 20/05/2026 et soutenances du 8/06 au 10/06/2026	du 24/06 au 26/06/2026 et soutenances du 29/06 au 30/06/2026
Campus 1	UFR Psycholog	M2	Psychologie parcours Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	8/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 9/09 au 12/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 16/12 au 18/12/2025	du 5/01 au 31/08/2026 (cf.Session 2 = stage possible jusqu'au 31/08/26)	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/06 au 19/06/2026 et soutenances du 1/07 au 3/07/2026	2/09/2026 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 31/08/2026)
<del>Campus 1</del>	<del>UFR Psycholog</del>	<del>M1</del>	<del>Psychologie parcours Psychologie de l'éducation</del>			du 27/10 au 02/11/2025			du 23/02 au 01/03/2026			
Campus 1	UFR Psycholog	M2	Psychologie parcours Psychologie de l'éducation	8/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 9/09 au 12/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 16/12 au 18/12/2025	du 5/01 au 31/08/2026 (cf.Session 2 = stage possible jusqu'au 31/08/26)	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/06 au 19/06/2026 et soutenances du 1/07 au 3/07/2026	2/09/2026 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 31/08/2026)
Campus 1	UFR Psycholog	M1	Psychologie parcours Psychologie de l'enfant de l'adolescent et de la famille	1/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 2/09 au 5/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 17/12 au 19/12/2025	du 5/01 au 10/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/05 au 20/05/2026 et soutenances du 8/06 au 10/06/2026	du 24/06 au 26/06/2026 et soutenances du 29/06 au 30/06/2026
Campus 1	UFR Psycholog	M2	Psychologie parcours Psychologie de l'enfant de l'adolescent et de la famille	8/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 9/09 au 12/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 16/12 au 18/12/2025	du 5/01 au 31/08/2026 (cf.Session 2 = stage possible jusqu'au 31/08/26)	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/06 au 19/06/2026 et soutenances du 1/07 au 3/07/2026	2/09/2026 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 31/08/2026)
Campus 1	UFR Psycholog	M1	Psychologie parcours Psychologie psycho-dynamique clinique et pathologique	1/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 2/09 au 5/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 17/12 au 19/12/2025	du 5/01 au 10/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/05 au 20/05/2026 et soutenances du 8/06 au 10/06/2026	du 24/06 au 26/06/2026 et soutenances du 29/06 au 30/06/2026
Campus 1	UFR Psycholog	M2	Psychologie parcours Psychologie psycho-dynamique clinique et pathologique	8/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 9/09 au 12/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 16/12 au 18/12/2025	du 5/01 au 31/08/2026 (cf.Session 2 = stage possible jusqu'au 31/08/26)	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/06 au 19/06/2026 et soutenances du 1/07 au 3/07/2026	2/09/2026 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 31/08/2026)
Campus 1	UFR Psycholog	M1	Psychologie parcours Psychologie sociale de l'intervention : audit et conduite de changement	1/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 2/09 au 5/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 17/12 au 19/12/2025	du 5/01 au 10/04/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/05 au 20/05/2026 et soutenances du 8/06 au 10/06/2026	du 24/06 au 26/06/2026 et soutenances du 29/06 au 30/06/2026
Campus 1	UFR Psycholog	M2	Psychologie parcours Psychologie sociale de l'intervention : audit et conduite de changement	8/09/2025, 10h Lieu à déterminer	du 9/09 au 12/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	du 16/12 au 18/12/2025	du 5/01 au 31/08/2026 (cf.Session 2 = stage possible jusqu'au 31/08/26)	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	du 18/06 au 19/06/2026 et soutenances du 1/07 au 3/07/2026	2/09/2026 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 31/08/2026)
campus 1	UFR Seggat	L1	Économie	02/09/2025 à 09h Amphi D1	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L2	Économie	02/09/2025 à 14h Amphi Lignier	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L3	Économie	05/09/2025 à 10h30	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L1	Géographie et aménagement	02/09/2025 à 09h Amphi D1	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L2	Géographie et aménagement	03/09/2025 à 14h Amphi Frémont	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L3	Géographie et aménagement	03/09/2025 à 14h Amphi Frémont	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026 + 26/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L1	Gestion	02/09/2025 à 09h Amphi D1	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L2	Gestion	02/09/2025 à 14h Amphi Lignier	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	07/04 au 10/04/2026 et du 27/04 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Entrepreneuriat et développement d'affaires	09/09/2025	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	du 04/05 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026

campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Gestion opérationnelle	09/09/2025	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	du 04/05 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Section internationale	09/09/2025	08/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12/2025	05/01 au 01/07/2026	du 23/02 au 01/03/2026	13/04 au 24/04/2026	du 04/05 au 13/05/2026	15/06/ au 01/07/2026
campus 1	UFR Seggat	LP	Métiers de la protection et de la Gestion de l'environnement Parcours environnement, agriculture, paysage et territoires ruraux	08/09/2025 en salle LP EA AC 138	Du 08/09/2025 au 10/04/2026	du 28/10 au 03/11/2024	09 et 10/02/26, 16 et 17/03/2026, 01-03/04/2026	Du 27/04/2026 au 11/09/2026	du 23/02 au 27/02/2026	Du 28/04/2026 au 12/09/2025	10 et 11/09/2026	-
campus 1	UFR Seggat	LP	Cartographie, Topographie et Systèmes d'Information Géographique Parcours Systèmes d'Information Géographique - Diagnostic et Aménagement des Territoires	Vendredi 5 septembre (réunion de rentrée)	du 5/09/2025 au 27/02/2026		16/02/2026 au 20/02/2026	du 02/03/2026 au 18/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026		30 et 31 mars 2026 (projets tutorés) et 17 et 18 septembre 2026 (soutenance des mémoires)	-
campus 1	UFR Seggat	M1	Economie Appliquée P. Etudes Socio-économiques et Développement Durable	Le 8 septembre réunion de rentrée à 10h30 AC 143 A	Du 9 septembre au 3 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	Du 15 au 19 décembre	Du 5 janvier 2026 au 27 mars 2026	du 23/02 au 01/03/2026	-	Du 23 au 27 mars 2026	-
campus 1	UFR Seggat	M2	Economie Appliquée P. Etudes Socio-économiques et Développement Durable	Le 8 septembre réunion de rentrée à 13h30 AC 143 A	08/09 au 12/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	15/12 au 19/12/2025	05/01 au 27/02/2026	-	-	-	-
campus 1	UFR Seggat	M1	Economie Appliquée P. Advanced Applied Economics	lundi 8 septembre 2025 à 10h00	Du 8/09/2025 au 09/01/2026	Du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 15/12/2025 au 19/12/2025 et du 05/01/2026 au	du 12/01/2026 au 31/08/2026	Du 23/02/2026 au 01/03/2026	Du 11/04/2026 au 26/04/2026	du 11/05/2026 au 29/05/2026	du 22/06/2026 au 26/06/2026 et Du 24/08/2026 au
campus 1	UFR Seggat	M2	Economie Appliquée - parcours Advanced Applied Economics	lundi 8 septembre 2025 à 11h00	Du 8/09/2025 au 16/01/2026	Du 27/10/2025 au 02/11/2025	du 05/01/2026 au 16/01/2026	du 19/01/2026 au 04/09/2026	sans objet	sans objet	du 25/05/2026 au 29/05/2026	du 22/06/2026 au 26/06/2026 et Du 31/08/2026 au
campus 1	UFR Seggat	M1	Entrepreneuriat et management de projets parcours Ingénierie des projets entrepreneuriaux	Réunion de rentrée le 01/09/25	Du 01/09 au 05/12/25 révisions du 8/12 au 12/12/25	du 27/10 au 02/11/2025	Du 15/12 au 19/12/25	Du 05/01 au 13/03/26 révisions du 16/03 au 20/03/26	du 23/02 au 01/03/2026	?? En stage	Du 23/03 au 27/03/26	Du 22/06 au 26/06/26
campus 1	UFR Seggat	M2	Entrepreneuriat et management de projets parcours Ingénierie des projets entrepreneuriaux	Réunion de rentrée le 05/09/2025 10h-12h	08/09/2025	du 27/10 au 02/11/2025	08/12 au 19/12	05/01/2026	du 23/02 au 01/03/2026	-	09/03 au 13/03	-
campus 1	UFR Seggat	M1	Géographie aménagement environnement et développement parcours Environnement	lundi 8 septembre 2025 à 10h00, ampli MRSH	8/09/2025 au 30/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025 et du 19 au 30/01/2026	du 2/02 au 11/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Du 11 au 26/04/2026	du 22/06 au 10/07/2026 et du 24/08/ au 11/09/2026	sans objet
campus 1	UFR Seggat	M2	Géographie aménagement environnement et développement parcours Environnement	lundi 15 septembre 2025 à 11h00, ampli MRSH	15/09/2025 au 27/03/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 8 au 12/12/2025 et du 23 au 27/03/2026	du 30/03 au 16/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	sans objet	15 et 16/09/2026	sans objet
campus 1	UFR Seggat	M1	Géographie aménagement environnement et développement parcours Territoires en transition	lundi 8 septembre 2025 à 10h00, ampli MRSH	8/09/2025 au 30/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025 et du 19 au 30/01/2026	du 2/02 au 11/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Du 11 au 26/04/2026	du 22/06 au 10/07/2026 et du 24/08/ au 11/09/2026	sans objet
campus 1	UFR Seggat	M2	Géographie aménagement environnement et développement parcours Territoires en transition	lundi 15 septembre 2025 à 11h00, ampli MRSH	15/09/2025 au 27/03/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 8 au 12/12/2025 et du 23 au 27/03/2026	du 30/03 au 16/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	sans objet	15 et 16/09/2026	sans objet

campus 1	UFR Seggat	M1	Contrôle de Gestion et audit Organisationnel. P. Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue	01/09/2025 - AC 104	Du 01/09/25 au 31/08/2026	Alternance	CC intégral	Du 01/09/25 au 31/08/2026	-	Alternance	CC intégral	-
campus 1	UFR Seggat	M2	Contrôle de Gestion et audit Organisationnel. P. Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue		Du 01/09/25 au 07/07/2026	Alternance	CC intégral	Du 01/09/25 au 07/07/2026	-	Alternance	CC intégral	-
campus 1	UFR Seggat	M1	Urbanisme et aménagement Parcours Aménagement durable, urbanisme rénové et assistance à maîtrise d'ouvrage	Lundi 1er septembre à 10h, salle AC007	1er septembre au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	Révisions 11 et 12 décembre, Examens du 15 au 19 décembre	du lundi 5 janvier 'au 31 juillet (stage facultatif)	du 23/02 au 01/03/2026	du 11 avril au 27 avril 2026	Révision : 29 et 30 avril 2026 Examens : 4 au 7 mai	Révision : 4 et 5 juin. Examens : 8 au 12 juin
campus 1	UFR Seggat	M2	Urbanisme et aménagement parcours Aménagement durable, urbanisme rénové et assistance à maîtrise d'ouvrage	Lundi 6 octobre 2025 à 10h, salle AC 007	du 6 octobre 2025 au 25 septembre 2026 (annualisation, alternance)	du 27/10 au 02/11/2025 (pour l'université, ne concerne pas les alternants et stagiaires.	Révisions du 5 au 7 janvier, Examens du 8 au 9 janvier	du 6 octobre 2025 au 25 septembre 2026 (annualisation, alternance)	du 23/02 au 01/03/2026	du 11 avril au 27 avril 2026 (pour l'université, ne concerne pas les alternants et stagiaires)	Révisions du 22 au 23 juin, 2026 Examens du 24 au 26 2026 juin Soutenances de mémoire, 1 et 2 septembre;	du 21 au 25 septembre 2026
Campus 2	UFR STAPS	L1	STAPS parcours LAS	29 aout 2025 10h amph 500 + S3-057	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	5 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 24/02/2026	20 au 23 avril 2026	24 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS	29 aout 2025 10h amph 500 + S3-057	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
		L2	STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	1er septembre 2025 à 10h amph 500	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Education et motricité		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Entraînement sportif		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Management du sport		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Activité physique adaptée & santé		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
		L3	STAPS parcours Education et motricité	1er septembre 2025 à 13h30 amph 500	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Entraînement sportif		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Management du sport		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Activité physique adaptée & santé		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
		M1	Ergonomie	le 15/09/2025 à 10h	du 15/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	UE1 : 20 et 21/11/2025 et du 15 au 19/12/2025	du 22/12/2025 au 09/07/2026	du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	02 au 09/07/2026
		M2	Ergonomie	le 01/09/2025 à 9h30	du 01/09 au 19/12/2025	Fi : du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025	Fi : du 22/12/2025 au 02/10/2026 FC/FA : du 22/12/2025 au 09/07/2026 (1e session) ou 30/09/2026 (2e session)	Fi : du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	Fi : du 28/09 au 02/10/2026 FC/FA : du 28/09 au 30/09/2026
		M1	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	UE1 : 20 et 21/11/2025 et du 15 au 19/12/2025	du 22/12/2025 au 09/07/2026	du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	02 au 09/07/2026
		M2	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025	du 22/12/2025 au 02/10/2026	du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	28/09 au 02/10/2026

		M1	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	UE1 : 20 et 21/11/2025 et du 15 au 19/12/2025	5 janvier 2026 au 28 août 2026	/	11 au 13 février - semaine de soutenance en session 1 la semaine du 22 juin 2026	14 et 15 septembre 2026	
		M2	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025	5 janvier 2026 au 5 septembre 2026	/	le vendredi 13 février - soutenances en session 1 la semaine du 7 septembre 2026	28 au 30 septembre 2026	
		M1	STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) parcours Entraînement, Préparation physique et mentale en sport de haut niveau	le 08/09/2025 à 8h30	du 08/09/2025 au 06/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 05/01/2026 au 06/01/2016	du 07/01/2026 au 07/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	/	du 11/05/2026 au 13/05/2026	du 22/06/2026 au 26/06/2026
		M2	STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) parcours Entraînement, Préparation physique et mentale en sport de haut niveau	le 01/09/2025 à 8h30	du 01/09/2025 au 06/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 05/01/2026 au 06/01/2016	du 07/01/2026 au 28/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	/	du 04/05/2026 au 07/06/2026	du 22/06/2026 au 26/06/2026
PRFS	UFR Santé	Mineure santé	Mineure santé	25/08/2025 à 9h amph Marie Curie PFRS	du 25/08/2025 au 21/11/2025	/	05/12/25	du 7/01/2026 au 10/04/2026	du 14 au 22/02/2026	/	24/04/2026	25 et 26/06/2026
PRFS	UFR Santé	DFGSM2	Diplôme de formation générale en sciences médicales 2 <sup>e</sup> a	1er/09/2025 à 9h amph Marie Curie	du 1er/09/2025 au 5/12/2025	/	18 et 19/12/2025	du 5/01/2026 au 24/04/2026	du 14 au 22/02/2026	/	11 et 12/05/2026	le 02/02/2026 les 18 et 19/06/2026
PRFS	UFR Santé	DFGSM3	Diplôme de formation générale en sciences médicales 3 <sup>e</sup> a	1er/09/2025 à 10h amph Hippocrate	du 1er/09/2025 au 5/12/2025	/	18 et 19/12/2025	du 5/01/2026 au 24/04/2026	du 14 au 22/02/2026	/	11 et 12/05/2026	18 et 19/06/2026
PFRS	UFR SANTE	DFGSO2	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 2ème année	19/08/2025	du 19/08 au 19/12/2025	/	du 15 au 19/12/2025	du 05/01 au 26/06/2026	du 16/02 au 20/02/2026	/	du 4 au 15 mai 2026	le 02/02/2026 (épreuves mut. L2méd) et du 15 au 26 juin 2026
PFRS	UFR SANTE	DFGSO3	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 3ème année	25/08/2025	du 30/06 au 19/12/2025	/	du 15 au 19/12/2025	du 05/01 au 26/06/2026	du 16/02 au 20/02/2026	/	du 4 au 15 mai 2026	le 02/02/2026 (épreuves mut. L2méd) et du 15 au 26 juin 2026
PFRS	UFR SANTE	DFASO1	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques 1ère année	25/08/2025	du 30/06 au 31/12/2025	/	du 15 au 19/12/2025	du 02/01 au 31/08/2026	/	/	du 4 au 15 mai 2026	du 15 au 26 juin 2026
PFRS	UFR SANTE	DFASO2	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques 1ère année	25/08/2025	du 30/06 au 31/12/2025	/	du 15 au 19/12/2025	du 02/01 au 31/08/2026	/	/	du 4 au 15 mai 2026	du 15 au 26 juin 2026
PRFS	UFR Santé	DFASM1	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 1 <sup>er</sup> a	29/08/25	01/09 au 19/12/2025	/	du 15 au 19/12/25	du 05/01 au 30/08/2026	/	/	Entre le 04/05 et le 07/05/26 et entre le 16/03 et le 30/03 2026	du 01/06 au 05/06/2026
PRFS	UFR Santé	DFASM2	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 2 <sup>e</sup> a	01/09/25	01/09/2025 au 04/01/2026	/	22 et 23/10/2025	du 05/01 au 24/07/2026	/	/	25 et 26/02/2026 et entre le 16/03 et le 30/03 2026	du 01/06 au 05/06/2026
PRFS	UFR Santé	DFASM3	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 3 <sup>e</sup> a	01/09/25	02/09/2025 au 05/01/2026	/	du 14/12/2025 au 20/12/2025	du 05/01 au 03/07/2026	/	/	et entre le 16/03 et le 30/03 2026	Entre le 13/01/2026 et le 30/04/2026
PRFS	UFR Santé	M2	Santé publique parcours Ethique en santé	01/10/2025	du 01/10 au 12/12/25	du 27/10 au 02/11/25	du 5 au 9/01/26	du 05/01 au 20/03/26	/	/	Entre le 30/03 et le 08/04/26	du 16 au 18/09/26
PRFS	UFR Santé	M1	Santé publique parcours Méthodes et recherche clinique et épidémiologique	17/09/2024	du 17/09 au 12/12/25	du 27/10 au 02/11/25	du 5 au 9/01/26	du 12/01 au 20/03/26	du 23/02 au 01/03/26	/	Entre le 30/03 et le 08/04/26	Entre le 17 et le 24/06/26
PRFS	UFR Santé	M2	Santé publique parcours Méthodes et recherche clinique et épidémiologique	16/09/2024	du 16/09 au 25/11/24	du 27/10 au 02/11/25	du 15 au 19/12/25	du 05/01 au 12/06/26	/	/	le 27/06/26	Entre le 15 et le 19/06/26
PRFS	UFR Santé	DFGSP2	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2 <sup>e</sup> a	25/08/2025 (TD remise à niveau)	25/08/2025 au 03/12/2025	/	10/12/2025 au 19/12/2025	05/01/2026 au 30/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 au 26/04/2026	06/05/2026 au 22/05/2026	19/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	DFGSP3	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3 <sup>e</sup> a	28/08/2025	28/08/2025 au 03/12/2025	/	10/12/2025 au 19/12/2025 Oral PHS55 du 02/12/2025 au 03/12/2025	05/01/2026 au 30/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 au 26/04/2026	06/05/2026 au 22/05/2026	22/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	DFASP1	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques 1 <sup>er</sup> e	28/08/2025	28/08/2025 au 03/12/2025	/	10/12/2025 au 19/12/2025	05/01/2026 au 30/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 au 26/04/2026	Examen Tronc commun du 07/04/2026 au 09/04/2026 Ecrits/Oraux S2: du 06/05/2026 au 22/05/2026	19/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	DFASP2	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques 2 <sup>e</sup> a	29/08/2025	29/08/2025 au 03/12/2025	/	10/12/2025 au 19/12/2025	05/01/2026 au 04/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026 (sauf industrie)	Du 20/04/2026 au 26/04/2026	Industrie : 30/03/26 au 31/03/26 06/05/2026 au 22/05/2026	22/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	DAPH60	6ème année Officine	01/09/2025	01/09/2025 au 03/12/2025	/	10/12/2025 au 19/12/2025	05/01/2026 au 30/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	/	/	22/06/2026 au 03/07/2026

PRFS	UFR Santé	M1	Sciences du médicament parcours Développement clinique du médicament	28/08/2025	28/08/2025 au 03/12/2025	/	10/12/2025 au 19/12/2025	05/01/2026 au 11/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	Du 20/04/2026 au 26/04/2026	Examen Tronc commun du 07/04/2026 au 09/04/2026 Ecrits/Oraux S2: du 06/05/2026 au 22/05/2026	19/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	M2	Sciences du médicament parcours Développement clinique du médicament	15/09/2025	15/09/2025 au 05/12/25	/	10/12/25 au 19/12/25	05/01/26 au 02/10/26	/	/	/	19/06/26 au 03/07/26
PRFS	UFR Santé	M1	Sciences du médicament parcours Drug design	28/08/2025	28/08/2025 au 03/12/2025	/	10/12/2025 au 19/12/2025	05/01/2026 au 30/08/2026	/	/	Epreuves MIDD 23/02/2026 au 13/03/2026	19/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	M2	Sciences du médicament parcours Drug design	/	28/08/2025 au 03/12/2025	/	du 24/11/2025 au 28/11/2025	05/01/2026 au 30/08/2026	/	/	Oraux S2: du 6/07/2026 au 17/07/2026	Du 05/01/2026 au 9/01/2026
PFRS	UFR Santé	SMa2	Sciences Maëutiques 2ème année	27/08/25	du 29/08/2025 au 07/12/2025	/	du 15/12/2025 au 19/12/2025	du 08/12/2025 au 28/06/2026	/	du 13/04/2026 au 26/04/2026	Du 11/05/2026 au 15/05/2026	du 22/06/2026 au 24/06/2026
PFRS	UFR Santé	SMa3	Sciences Maëutiques 3ème année	27/08/25	du 27/08/2025 au 07/12/2025	/	du 15/12/2025 au 19/12/2025	du 08/12/2025 au 28/06/2026	/	du 13/04/2026 au 26/04/2026	du 27/04/2026 au 30/04/2026	du 22/06/2026 au 24/06/2026
PFRS	UFR Santé	SMa4	Sciences Maëutiques 4ème année	27/08/25	du 27/08/2025 au 25/01/2026	/	du 15/12/2025 au 19/12/2025	du 26/01/2026 au 28/06/2026	/	du 13/04/2026 au 26/04/2026	du 27/04/2026 au 30/04/2026	du 22/06/2026 au 24/06/2026
PFRS	UFR Santé	SMa5	Sciences Maëutiques 5ème année	27/08/25	du 27/08/2025 au 15/02/2026	/	le 19/12/2025	du 16/02/2026 au 28/06/2026	/	du 13/04/2026 au 26/04/2026	du 27/04/2026 au 30/04/2026	du 22/06/2026 au 24/06/2026
PFRS	UFR Santé	DEUST 1	DEUST Préparateur/technicien en pharmacie (formation en alternance)	01/09/2025 Ou semaine du 01/09 en fonction des groupes	du 01/09 au 16/01/2026	CC Retour notes MAX 30/01/2026	Semaine du 02 février 2026	du 19/01 au 31/08/2026	CC Retour notes MAX 20/05/2026	du 25/05/2026 au 27/05/2026	du 15/06/2026 au 19/06/2026	Semaine du 29 juin 2026
PFRS	UFR Santé	DEUST 2	DEUST Préparateur/technicien en pharmacie (formation en alternance)	01/09/2025 Ou semaine du 01/09 en fonction des groupes	du 01/09 au 16/01/2027	CC Retour notes MAX 30/01/2026	Semaine du 02 février 2026	du 19/01 au 31/08/2026	CC Retour notes MAX 20/05/2026	du 25/05/2026 au 27/05/2026	du 15/06/2026 au 19/06/2026	Semaine du 29 juin 2028
IFPP d'Alençon (IFRES)	IFRES Alençon UFR santé	L1	DE de Pédicure-Podologie Licence sciences du soin	08/09/2025	08/09/2025 au 30/01/2026	25/10/2025 au 03/11/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	01/02/2026 au 10/07/2026	21/02/2026 au 02/03/2026	17/04/2026 au 27/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFPP d'Alençon (IFRES)	IFRES Alençon UFR santé	L2	DE de Pédicure-Podologie Licence sciences du soin	04/09/2025	04/09/2025 au 30/01/2026	25/10/2025 au 03/11/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	01/02/2026 au 10/07/2026	21/02/2026 au 02/03/2026	17/04/2026 au 27/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFPP d'Alençon (IFRES)	IFRES Alençon UFR santé	L3	DE de Pédicure-Podologie Licence sciences du soin	02/09/2025	02/09/2025 au 30/01/2026	25/10/2025 au 03/11/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	01/02/2026 au 10/07/2026	21/02/2026 au 02/03/2026	17/04/2026 au 27/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFMEM	IFMEM UFR santé	L1	DE de manipulateurs en électroradiologie médicale Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/25 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés au cours du semestre et du 08/12 au 19/12/2025	02/02/2026 au 26/06/2026	22/12/25 au 04/01/2026	13 au 19/04/2026	Examens réalisés au cours du semestre et du 18/05/2026 au 29/05/2026	Du 29/06/2026 au 10/07/2026
IFMEM	IFMEM UFR santé	L2	DE de manipulateurs en électroradiologie médicale Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/25 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés au cours du semestre et du 08/12 au 19/12/2025	02/02/2026 au 26/06/2026	22/12/25 au 04/01/2026	13 au 19/04/2026	Du 28/04/2026 au 01/05/2026 et du 01/06/2026 au 05/06/2026	Du 29/06/2026 au 10/07/2026
IFMEM	IFMEM UFR santé	L3	DE de manipulateurs en électroradiologie médicale Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/25 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés au cours du semestre et du 15/12 au 19/12/2025	02/02/2026 au 26/06/2026	22/12/25 au 04/01/2026	30/03 au 05/04/2026	Examens réalisés au cours du semestre et du 11/05/2026 au 15/05/2026	Session 2 du S5: du 11/05 au 15/05/2026
IFSI de Lisieux	IFSI de Lisieux UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	Du 01/09/2025 au 01/02/2026	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 02/02/2026 au 05/07/2026	23/02/2026 au 01/03/2026	20/04/2026 au 26/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Session 2 su Semestre 1 courant semestre 2 Session 2 du Semestre 2 du 06/07/2026 au 17/07/2026

IFSI de Lisieux	IFSI de Lisieux UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	Du 01/09/2025 au 01/02/2026	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 02/02/2026 au 05/07/2026	16/02/2026 au 22/02/2026	13/04/2026 au 19/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Session 2 su Semestre 3 courant semestre 4 Session 2 du Semestre 4 du 06/07 au 10/07/2026 et du 20/07 au 24/07/2026
IFSI de Lisieux	IFSI de Lisieux UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	25/08/2025	Du 25/08/2025 au 25/01/2026	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 26/01/2026 au 21/06/2026	NON	Du 20/04/2026 au 26/04/2026 et du 22/06/2026 au 27/06/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Session 2 su Semestre 5 courant semestre 6 Session 2 du Semestre 6 en sept ou octobre 2026
IFRES d'Alençon (IFMK)	UFR santé IFRES Alençon	L2	1er cycle du DE de masso-kinésithérapie K1 Licence sciences du soin	08/09/2025 à 10H, IFMK Alençon, IFRES, Campus universitaire de Damigny	Du 02 septembre au 30 janvier 2026	Du 25 octobre au 02 novembre 2025	Examens réalisés au cours du semestre	Du 02 février au 03 juillet 2026	Du 14 au 22 février 2026	Du 11 au 26 avril 2026	Examens réalisés au cours du semestre	Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en août
IFRES d'Alençon (IFMK)	UFR santé IFRES Alençon	L3	1er cycle du DE de masso-kinésithérapie K2 Licence sciences du soin	02/09/0225 à 14H, IFMK Alençon, IFRES, Campus universitaire de Damigny	Du 02 septembre au 30 janvier 2026	Du 25 octobre au 02 novembre 2025	Examens réalisés au cours du semestre	Du 02 février au 03 juillet 2026	Du 14 au 22 février 2026	Du 11 au 26 avril 2026	Examens réalisés au cours du semestre	Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en août
IFSI de Saint Lô	IFSI de St-Lô UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	du 01/09/2025 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés au cours du semestre	du 02/02/2026 au 03/07/2026	NON	du 13/04/2026 au 24/04/2026	Examens réalisés au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et en août.
IFSI de Saint Lô	IFSI de St-Lô UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	du 01/09/2025 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés au cours du semestre	du 02/02/2026 au 03/07/2026	NON	du 20/04/2026 au 30/04/2026	Examens réalisés au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et en août.
IFSI de Saint Lô	IFSI de St-Lô UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	du 01/09/2025 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés au cours du semestre	du 02/02/2026 au 26/06/2026	NON	du 20/04/2026 au 24/04/2026 et du 29/06/2026 au 03/07/2026	Examens réalisés au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et en août.
IFE d'Alençon (IFRES)	IFRES Alençon UFR santé	L1	DE ergothérapie Licence sciences du soin	04/09/2025	04/09/2025 au 30/01/2026	25/10/2025 au 03/11/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/02/2026 au 10/07/2026	28/02/2026 au 09/03/2026	25/04/2026 au 03/05/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.

IFE d'Alençon (IFRES)	IFRES Alençon UFR santé	L2	DE ergothérapie Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/2025 au 06/02/2026	18/10/2025 au 27/10/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	09/02/2026 au 10/07/2026	14/02/2026 au 23/02/2026	25/04/2026 au 03/05/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 3, les examens ont lieu courant semestre 4. Pour la session 2 du semestre 4, les examens auront lieu en juillet et en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFE d'Alençon (IFRES)	IFRES Alençon UFR santé	L3	DE ergothérapie Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/2025 au 06/02/2026	25/10/2025 au 03/11/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	09/02/2026 au 10/07/2026	14/02/2026 au 23/02/2026	13/06/2026 au 21/06/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la CAC de session 1. Pour la session 2 du semestre 5, les examens ont lieu courant semestre 6. Pour la session 2 du semestre 6, les examens auront lieu en juillet et en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
PRFS	UFR Santé	1A	Certificat de capacité d'orthoptie	Le 01/09/2025	Du 01/09/2025 au 19/12/2025	Du 27/10/25 au 31/10/25	Du 05/01/2026 au 09/01/2026	Du 12/01/2026 au 22/05/2026	Du 16/02/2026 au 20/02/2026	Du 20/04/2026 au 24/04/2026	Du 25/05/2026 au 29/05/2026	Du 29/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	2A	Certificat de capacité d'orthoptie	Le 30/08/2025	Du 01/09/2025 au 09/01/2026	Du 27/10/25 au 31/10/2025	Du 12/01/2026 au 16/01/2026	Du 19/01/2026 au 29/05/2026	5 jours sur la période du 16/02/2026 au 27/02/2026	Du 20/04/2026 au 24/04/2026	Du 01/06/2026 au 05/06/2026	Du 29/06/2026 au 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	3A	Certificat de capacité d'orthoptie	Le 01/09/2025	Du 01/09/2025 au 19/12/2025	5 jour sur la période du 20/10/25 au 31/10/25	Du 05/01/2026 au 09/01/2026	Du 12/01/2026 au 29/05/2026	5 jours sur la période du 16/02/2026 au 27/02/2026	5 jours sur la période du 13/04/2026 au 24/04/2026	Du 01/06/2026 au 05/06/2026	Du 29/06/2026 au 03/07/2026
IFSI de Flers	IFSI de FlersUF	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	du 01/09/2025 au 01/02/2026	NON	du 13/10/2025 au 17/10/2025 et du 15 au 19 décembre 2025 et du 26 /01/2026 au 30/01/2026	02/02/2026 au 05/07/2026	NON	du 20/04/2026 au 26/04/2026 et du 29/06/2026 au 5/07/2026	du 13 au 17/04/2026 et du 18 au 22/05/2026	du 15 au 22/07/2026
IFSI de Flers	IFSI de FlersUF	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	du 01/09/2025 au 01/02/2026	NON	du 29/09 au 3/10/2025 et du 15 au 19 décembre 2025	02/02/2026 au 05/07/2026	NON	du 20/04/2026 au 26/04/2026 et du 29/06/2026 au 5/07/2026	du 02 au 6 mars 2026 et du 24 au 29/05/2026	du 15 au 22/07/2026
IFSI de Flers	IFSI de FlersUF	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	du 01/09/2025 au 01/02/2026	NON	du 10/11/2025 au 14/11/2025 et du 26 /01/2026 au 30/01/2026	02/02/2026 au 05/07/2026	NON	du 20/04/2026 au 26/04/2026 et du 29/06/2026 au 5/07/2026	du 13 au 17/04/2026	du 15 au 22/07/2026
PFRS	UFR Santé	M1	Diplôme d'État Infirmiers en pratiques avancées	04/09 distanciel 08/09 présentiel au PFRS	04/09/2025 au 28/02/2026	///	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/03/2026 au 15/08/2026	///	///	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats suite au jury
PFRS	UFR Santé	M2	Diplôme d'État Infirmiers en pratiques avancées mention pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires	22/09/2025 distanciel 23/09/2025 présentiel	22/09/2025 au 28/02/2026	///	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/03/2026 au 15/08/2026	///	///	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats suite au jury
IFP d'Alençon (IFRES)	IFRES UFR santé	L1	DE de psychomotricien Licence sciences du soin	08/09 9h environ, IFMK Damigny	Du 08/09/2025 au 30/01/2026	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	examen pour partie à la fin du cours et sinon en partiels du 02/02/2026 au 06/02/2026	09/02/2026 au 29/06/2026	Du 16/02/2026 au 20/02/2026	Du 13/04/2026 au 17/04/2026	examen pour partie à la fin du cours et sinon en partiels du 01/06/2026 au 05/06/2026	session 2 du S1 du 23/03/2026 au 27/03/2026 et session 2 du S2 du 06/07/2026 au 10/07/2026
IFP d'Alençon (IFRES)	IFRES UFR santé	L2	DE de psychomotricien Licence sciences du soin	02/09/2025	Du 02/09/2025 au 23/01/2026	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	examen pour partie à la fin du cours et sinon en partiels du 26/01/2026 au 30/01/2026	09/02/2026 au 29/06/2026	Du 16/02/2026 au 20/02/2026	Du 13/04/2026 au 17/04/2026	examen pour partie à la fin du cours et sinon en partiels du 01/06/2026 au 05/06/2026	session 2 du S3 du 23/03/2026 au 27/03/2026 et session 2 du S4 du 06/07/2026 au 10/07/2026
IFP d'Alençon (IFRES)	IFRES UFR santé	L3	DE de psychomotricien Licence sciences du soin	02/09/2025	Du 02/09/2025 au 23/01/2026	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	examen pour partie à la fin du cours et sinon en partiels du 26/01/2026 au 30/01/2026	09/02/2026 au 29/06/2026	Du 16/02/2026 au 20/02/2026	Du 13/04/2026 au 17/04/2026	examens en fin de cours (CT en cours de semestre)	en juillet ou début septembre 2026
IFSI de Caen	IFSI de Caen UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/25 au 30/01/26	NON	19 au 30/01/26	02/02/2026 au 03/07/2026	NON	13 au 17/04/26 et 23/06 au 03/07 2026	11 au 22/05/26	Semestre 1: 29/06 au 03/07/26 Semestre 2: 13 au 17/07/26
IFSI de Caen	IFSI de Caen UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/25 au 30/01/26	NON	01 au 12/12/25	02/02/2026 au 03/07/2026	NON	20 au 24/04/26 et 23/06 au 03/07 2026	18 au 29/05/26	Semestre 1: 29/06 au 03/07/26 Semestre 2: 13 au 17/07/26
IFSI de Caen	IFSI de Caen UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/25 au 30/01/26	NON	08 au 12/12/25 et 26 au 30/01/26	02/02/2026 au 03/07/2026	NON	20 au 24/04/26 et 23/06 au 03/07 2026	13 au 17/04/26 et 27 au 30/04/26	Semestre 1: 04 au 08/05/26

IFSI de CHERBOUR G-COTENTIN	IFSI Cherbourg UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/2025- 01/02/2026	20/10/2025-26/10/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/02/2026- 05/07/2026	09/02/2026-15/02/2026	13/04/2026-19/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Période du 06/07/2026 au 23/08/2026
IFSI de CHERBOUR G-COTENTIN	IFSI Cherbourg UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/2025- 01/02/2026	17/10/2025-2/11/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/02/2026- 05/07/2026	16/02/2026-22/02/2026	06/04/2026-12/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Période du 06/07/2026 au 23/08/2026
IFSI de CHERBOUR G-COTENTIN	IFSI Cherbourg UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/2025- 01/02/2026	17/10/2025-2/11/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/02/2026- 05/07/2026	09/02/2026-15/02/2026	06/04/2026-12/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	2ème session semestre 5: courant semestre 6 2ème session semestre 6: après jury DE
IFSI de Alençon	IFSI d'Alençon UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/2025 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/02/2026 au 03/07/2026	16/02/2026 au 20/02/2026	13/04/2026 au 17/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 18/08/2026 au 22/08/2026
IFSI de Alençon	IFSI d'Alençon UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	01/09/2025	01/09/2025 au 30/01/2026	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/02/2026 au 03/07/2026	16/02/2026 au 20/02/2026	13/04/2026 au 17/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 18/08/2026 au 22/08/2026
IFSI de Alençon	IFSI d'Alençon UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	26/08/2025	26/08/2025 au 23/01/2026	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	02/02/2026 au 26/06/2026	16/02/2026 au 20/02/2026	13/04/2026 au 17/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 18/08/2026 au 22/08/2026
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 1A	Certificat de capacité d'orthophonie	Le 01/09/2025 horaires à définir au PRFS	Du 01/09/2025 au 19/12/2025	5 jours sur la période du 27/10/2025 au 04/11/2025	Du 15/12/2025 au 17/12/2025	Du 05/01/2026 au 12/06/2026	Du 16/02/2026 au 20/02/2026	Du 13/04/2026 au 17/04/2026	Du 26/05 au 28/05/2026	Les 02/07 et 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 2A	Certificat de capacité d'orthophonie	Le 01/09/2025	Du 01/09/2025 au 19/12/2026	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	Du 26/11/2025 au 28/11/2025	Du 05/01/2026 au 12/06/2026	Du 16/02/2026 au 20/02/2026	Du 13/04/2026 au 17/04/2026	Du 26/05 au 28/05/2026	Les 02/07 et 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 3A	Certificat de capacité d'orthophonie	Le 01/09/2025	Du 01/09/2025 au 19/12/2027	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	Du 15/12/2025 au 17/12/2025	Du 05/01/2026 au 12/06/2026	Du 18/02/2026 au 20/02/2026 + 2 jours soit 09 et 10/02 soit 16 et 17/02 soit 23 et 24/02 soit 02 et 03/03	Du 15/04 au 17/04/2026 + 2 jours soit 13 et 14/04 soit 20 et 21/04 soit 27 et 28/04	Du 26/05 au 28/05/2026	Les 02/07 et 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 4A	Certificat de capacité d'orthophonie	Le 01/09/2025	Du 01/09/2025 au 19/12/2028	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	Du 15/12/2025 au 17/12/2025	Du 05/01/2026 au 12/06/2026	Les 16 et 17/02/2026 et le 20/02/2026 + 2 jours soit 18 et 19/02 soit 25 et 26/02 soit 202 et 03/03	Les 13 et 14/04/2026 et le 17/04/2026 + 2 jours soit 08 et 09/04 soit 15 et 16/04 soit 22 et 23/04 soit 29 et 30/04	Du 01/06 au 03/06/2026	Les 02/07 et 03/07/2026
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 5A	Certificat de capacité d'orthophonie	Le 04/09/2025	Du 01/09/2025 au 19/12/2029	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	Du 17/12/2025 au 18/12/2025	Du 05/01/2026 au 12/06/2026	5 jours entre le 09/02/2026 et le 06/03/2026	5 jours entre le 07/04/2026 et le 30/04/2026	Le 04/06/2026 et soutenance mémoire du 22/06 au 26/06/2026	Les 02/07 et 03/07/2026
campus 1	SUFCA	DAEU A	Diplôme d'accès aux études universitaires option littéraire	06/10/2025 de 14h à 16h, Campus 1	06/10/2025 au 29/05/2026	du 27/10 au 02/11/2025	néant	06/10/2025 au 29/05/2026	du 14/02 au 21/02/2026	du 11/04 au 18/04/2026	du 01/06 au 03/06/2026	du 24/06 au 26/06/2026
campus 1	SUFCA	DAEU A SESSION accélérée	Diplôme d'accès aux études universitaires option littéraire EAD	05/01/2026 de 14h à 16h, en visio plateforme e campus	05/01/2026 au 29/05/2026			05/01/2026 au 29/05/2026	du 14/02 au 21/02/2026	du 11/04 au 18/04/2026	du 01/06 au 03/06/2026	du 24/06 au 26/06/2026

### Calendrier universitaire 2025-2026

ESIX												
Site/Composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	1er semestre				2ème semestre				
				Période d'activités de formation	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Examens Session 2	Période d'activités de formation	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus 2/ESIX	ING CPI	Mécatronique et Systèmes embarqués	01/09/2025	du 01/09/2025 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2024	CC/ECI	Epreuve de substitution ECI 06/01 au 09/01	05/01/2026 au 31/08/2026	du 23/02 au 01/03/2027	20/04 au 30/04 2026	CC/ECI	15/06 au 03/07/2027
campus 2/ESIX	ING 3	Mécatronique et Systèmes embarqués	08/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 8/9/2025 au 30/1/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	pas de session 2	Du 2/2/2025 au 4/9/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04/26 au 26/04/26	CC	pas de session 2

campus 2/ESIX	ING 4	Mécatronique et Systèmes embarqués	08/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 8/9/2025 au 30/1/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	pas de session 2	Du 2/2/2025 au 4/9/2026	du 23/02 au 01/03/2026	du 11/04/26 au 26/04/26	CC	pas de session 2
campus 2/ESIX	ING 5	Mécatronique et Systèmes embarqués	08/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 8/9/2024 au 6/3/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	pas de session 2	Du 10/3/2025 au 31/12/2026	du 23/02 au 01/03/2026	STAGE	CC	pas de session 2
campus 2/ESIX	ING 4 Apprenti	Mécatronique et Systèmes embarqués	08/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 8/9/2025 au 30/1/2026		CC	pas de session 2	Du 2/2/2025 au 4/9/2025			CC	pas de session 2
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut Etudiant	Génie industriel	1er sept 2025 amphi ESIX	du 1/09/25 au 9/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 2/03/26 au 6/03/26	du 9/01/26 au 31/08/26	du 21/02 au 01/03/2026	du 11/04/26 au 26/04/26	CC	du 22/06/26 au 26/06/26
Campus Manche /ESIX	ING 4 Statut Etudiant	Génie industriel	1er sept 2025	du 1/09/25 au 9/01/26	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 2/03/26 au 6/03/26	du 9/01/26 au 31/08/26	du 21/02 au 01/03/2026	du 11/04/26 au 26/04/26	CC	du 22/06/26 au 26/06/26
Campus Manche /ESIX	ING 5 Statut Etudiant	Génie des systèmes industriels	08/09/2025	Du 8/9/2025 au 20/1/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	du 2/03/26 au 6/03/26	du 21/01/26 au 30/09/26	du 21/02 au 01/03/2026			
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut apprenti	Génie industriel	1er sept 2025 amphi esix	du 1/09/25 au 9/02/26		CC	du 9/03/26 au 13/03/26	du 10/02/26 au 31/08/26			CC	du 1/09/26 au 4/09/26
Campus Manche /ESIX	ING 4 Statut apprenti	Génie industriel	1er sept 2025	du 1/09/25 au 9/02/26		CC	du 9/03/26 au 13/03/26	du 10/02/26 au 31/08/26			CC	du 1/09/26 au 4/09/26
Campus Manche /ESIX	ING 5 Statut apprenti	Génie des systèmes industriels	1er sept 2025	du 1/09/25 au 9/02/26		CC	du 9/03/26 au 13/03/26	du 10/02/26 au 31/08/26			CC	du 22/06/26 au 26/06/26
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut apprenti	Génie énergétique	1er sept 2025 amphi esix	du 1/09/25 au 9/02/26		CC	du 9/03/26 au 13/03/26	du 10/02/26 au 31/08/26			CC	du 1/09/26 au 4/09/26
Campus Manche /ESIX	ING 4 Statut apprenti	Génie énergétique	1er sept 2025	du 1/09/25 au 9/02/26		CC	du 9/03/26 au 13/03/26	du 10/02/26 au 31/08/26			CC	du 1/09/26 au 4/09/26
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut apprenti	Génie nucléaire	1er sept 2025 amphi esix	du 1/09/25 au 9/02/26		CC	du 9/03/26 au 13/03/26	du 10/02/26 au 31/08/26			CC	du 1/09/26 au 4/09/26
Campus Manche /ESIX	ING 4 Statut apprenti	Génie nucléaire	1er sept 2025	du 1/09/25 au 9/02/326		CC	du 9/03/26 au 13/03/26	du 10/02/26 au 31/08/26			CC	du 1/09/26 au 4/09/26
campus 2/ESIX	ING 3 Etudiant	Agro-alimentaire	04/09/2025	04/09/2025 au 17/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	02/03/2026 au 06/03/2026	19/01/2026 au 29/08/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 26/04/2026	CC	01/06/2026 au 06/06/2026 - 01/09/2026 au 15/09/2026 (mémoire rapport de stage)
campus 2/ESIX	ING 4 Etudiant	Agro-alimentaire	16/09/2025	04/09/2025 au 30/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	02/03/2026 au 06/03/2026	26/01/2026 au 29/08/2026	du 23/02/2026 au 01/03/2026	du 13/04/2026 au 26/04/2026	CC	02/06/2026 au 06/06/2026 - 01/09/2026 au 15/09/2026 (mémoire rapport de stage)
campus 2/ESIX	ING 5 Etudiant	Agro-alimentaire	16/09/2025	16/09/2025 au 23/02/2026	du 27/10 au 02/11/2025	CC	02/03/2026 au 06/03/2026	23/02/2026 au 15/09/2026			CC	23/09/25 au 27/09/25
campus 2/ESIX	ING 3 Apprenti	Agro-alimentaire	04/09/2025	04/09/2025 au 31/01/2026		CC	02/03/2026 au 06/03/2026	27/01/2026 au 29/08/2026			CC	25/08/2026 au 29/08/2026
campus 2/ESIX	ING 4 Apprenti	Agro-alimentaire	04/09/2025	04/09/2025 au 24/01/2026		CC	02/03/2026 au 06/03/2026	26/01/2026 au 15/09/2026			CC	25/08/2026 au 29/08/2026
campus 2/ESIX	ING 5 Apprenti	Agro-alimentaire	16/09/2025	17/09/2025 au 20/12/2025		CC	02/03/2026 au 06/03/2026	23/12/2025 au 15/09/2026			CC	23/09/25 au 27/09/25
Campus1/ESIX	ING CPI	ESIX Sciences des Aliments - Sciences Vie (SV - ESA)	01/09/2025	28/08/2025 au 19/12/2025	27/10/2025 au 31/10/2025	11/12/2025 au 19/12/2025	pas de session 2	05/01/2026 au 31/08/2026	23/02/2026 au 27/02/2026	13/04/2026 au 24/04/2026	04/05/2026 au 13/05/2026	17/06/2026 au 26/06/2026

Campus 1/ESIX	ING CPI	ESIX Sciences des Aliments - Sciences Pour la Santé (SPS - ESA)	01/09/2025	01/09/2025 au 19/12/2025	27/10/2025 au 31/10/2025	CC	pas de session 2	05/01/2026 au 31/08/2026	23/02/2026 au 27/02/2026	20/04/2026 au 24/04/2026	CC	08/06/2026 au 26/06/2026
------------------	---------	---	------------	--------------------------	--------------------------	----	------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	----	--------------------------

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-025

*Direction des Études et de la Vie Étudiante*

### Modifications des calendriers universitaires 2024/2025

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les modifications des calendriers universitaires de l'UFR des Sciences et de l'UFR LVE.

Annexe : Calendriers modifiés de l'UFR des Sciences et l'UFR LVE.

#### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Calendrier universitaire 2024-2025 modifié**

UFR LVE													
Site	Composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre					ARGUMENTAIRE
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2	
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Allemand	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	Enseignements du 13/01 au 5/04/2025 Stage entre le 28/04/2025 et le 29/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC	Les étudiants de L3 LEA doivent effectuer un stage obligatoire à l'étranger de 6 à 8 semaines Cette période de stage n'avait pas été incluse, par erreur, dans la période d'activité de la formation qui avait soumise à la CFVU, d'où la demande de rectification. En outre, pour bénéficier des bourses Erasmus+, ils doivent accomplir 60 jours de stage or le calendrier initial ne comptait que 55 jours : d'où la nécessité de rallonger cette période de stage Les jurys de L3 sont également décalés en conséquence : initialement fixés le 24 juin ils auront lieu le 30 juin, après la période de stage.
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Espagnol	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	Enseignements du 13/01 au 5/04/2025 Stage entre le 28/04/2025 et le 29/06/2026	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC	
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Italien	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	Enseignements du 13/01 au 5/04/2025 Stage entre le 28/04/2025 et le 29/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC	
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Russe	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	Enseignements du 13/01 au 5/04/2025 Stage entre le 28/04/2025 et le 29/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC	
Campus 1	UFR LVE	M1	LLCER Master mention Traduction interprétation, parcours Traduction spécialisée et localisation	Réunion de rentrée : vendredi 6 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 25/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 6 au 10/01/2024	Enseignements du 13/01 au 26/04/2025 Mini-stage optionnel du 06/01 au 10/01 pour les étudiants n'ayant pas de session de substitution	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et le 2/05/2025 Semaine de substitution : 5 au 9 mai 2025	NC	
Campus 1	UFR LVE	M2	LLCER Master mention Traduction interprétation, parcours Traduction spécialisée et localisation	Réunion de rentrée : vendredi 6 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 25/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 6 au 10/01/2024	Stage entre le 01/01/2025 et le 25/09/2025 de 8 semaines à 6 mois	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	NC	NC	Modification de la période d'activité de la formation pour faire figurer le stage

Dép.	Site	Composante	diplôme/ année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information (pour les L1, préciser jour, heure et lieu)	Période d'activités de formation Semestre 1	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation Semestre 2	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
BST	Campus 1	UFR des Sciences	M1	Neurosciences parcours Sciences des comportements	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 04/04/2025	<del>30/06/2025 au 11/07/2025</del> 23/06/2025 au 27/06/2025

Justificatif de la demande :

En raison d'UE partagées avec le parcours Neurosciences moléculaires, cellulaires et intégrées (NMCI), les calendriers doivent être alignés.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-026

Direction des Études et de la Vie Étudiante

### Diplôme d'Université « Pratique de thérapie par exposition à la réalité virtuelle »

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme d'Université « Pratique de thérapie par exposition à la réalité virtuelle » au sein de l'UFR de Psychologie.

Annexe : Maquette du Diplôme d'Université.

#### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**D.U. Pratique de  
Thérapie par Exposition  
à la Réalité Virtuelle (T.E.R.V.)**

**Coordination : Maud LEMERCIER-DUGARIN  
MCF (UFR Psychologie)**





UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

## Informations sur le futur D.U. Pratique de T.E.R.V

- ❖ 4 modules obligatoires (70h au total) – en hybride
  - Module 1 (en distanciel) : ouvert en qualifiant
- ❖ 1 module optionnel (20h) – en présentiel : ouvert en qualifiant
- ❖ Pré-requis d'accès au D.U. : professionnels de santé (psychologues, psychothérapeutes, médecins, infirmiers, éducateurs... sinon au cas par cas) ; vérification des diplômes.
- ❖ Ouverture : novembre 2025
- ❖ Lien avec le Centre de consultation Léa Vion (à partir de 2026)

### **Module 1**

**« Adapter la prise en charge TCC  
à la Réalité Virtuelle »**

**20h – distanciel**

*Mode de validation : assiduité + QCM*

### **Module 2**

**« Mettre en place une TERV  
pour les troubles anxieux »**

**20h – hybride (6h distanciel + 14h présentiel)**

*Mode de validation : assiduité + QCM*

### **Module 3**

**« Mettre en place une TERV  
pour les troubles addictifs »**

**20h – hybride (6h distanciel + 14h présentiel)**

*Mode de validation : assiduité + QCM*

### **Module 4**

**« Supervision clinique et mémoire »**

**10h – distanciel**

*Mode de validation : assiduité + soutenance (oral)*

### **Module 5 (optionnel)**

**« Création d'environnements virtuels »**

**20h – présentiel**

*Mode de validation : assiduité*

## Présentation générale

Ce D.U. vise à dispenser des compétences aux professionnels impliqués dans le **champ de la santé mentale** qui leur permettent de mettre en place des thérapies par exposition à la réalité virtuelle (TERV). Les cours théoriques, dispensés à distance, s'accompagnent de 4 journées de pratique en présentiel pour que les stagiaires puissent se familiariser avec du matériel de réalité virtuelle et expérimenter, sous forme de jeux de rôles, des séances de TERV.

L'approche adoptée est fondée sur le **modèle des thérapies par exposition**, dans le champ des thérapies comportementales et cognitives (TCC).

Ce D.U. n'a ni vocation, ni prétention de se substituer à un cursus universitaire ou d'enseignement supérieur délivrant des diplômes légitimant l'intervention de professionnels auprès de populations en situation de fragilité, ni de se substituer à une formation qualifiante sur les TCC.

## Objectifs de la formation

Le D.U. permet aux professionnels :

- D'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en place d'une thérapie par exposition en utilisant du matériel de réalité virtuelle (module/UE 1).
- De mettre en pratique la TERV pour les troubles anxieux (module/UE 2) et les troubles addictifs (module/UE 3).
- D'accompagner les stagiaires dans la réflexion sur la mise en place de la TERV dans leur pratique professionnelle (module/UE 4).

Un module complémentaire optionnel permet d'apprendre à créer et à modifier soi-même des environnements virtuels à partir du logiciel graphique Unreal Engine, sans avoir besoin de coder.

**MAQUETTE PÉDAGOGIQUE EN COMPÉTENCES ET VOLUME HORAIRE**

Dans actual vous aller saisir en UE les blocs et sous les UE les éléments constitutifs : matières ou compétences. Afin de compléter le dossier pour la CFVU, dans ce tableau il convient d'indiquer le nom du bloc et les compétences visées par chaque bloc. Le nombre de compétences (lignes prédéfinies) et le nombre de blocs (6) n'a aucun caractère indicatif, ils ont été construit afin de correspondre à toutes les configurations possibles (beaucoup de blocs avec peu de compétences par bloc ou encore peu de blocs avec plus de compétences. Si le DU est rattaché à un/des blocs de compétences d'un diplôme LMD, indiquer le numéro du bloc correspondant.

Nom du bloc Numéro RNCP si concerné	BLOC 1	BLOC 2
	Module 1 - Adapter la prise en charge TCC à la RV	Module 2 - Mettre en place une TERV pour des troubles anxieux
Compétences du bloc. Voir le guide	Acquérir les connaissances des modèles fondamentaux en TCC adaptés à la RV	Acquérir les connaissances sur la sémiologie des troubles anxieux pour mieux les détecter
	Acquérir les connaissances sur l'analyse fonctionnelle en TCC	Acquérir les connaissances sur l'épidémiologie des troubles anxieux
	Acquérir les connaissances sur le protocole transdiagnostique de Barlow	Diagnostiquer les troubles anxieux afin d'appréhender leur retentissement sur la vie quotidienne des patients
	Acquérir les connaissances sur l'histoire et les évolutions de la RV dans le domaine de la santé mentale	Evaluer les troubles anxieux à l'aide d'outils validés
	Acquérir les connaissances des concepts clés liés à la RV (cybermalaise, immersion, sentiment de présence)	Transmettre au patient les éléments liés au fonctionnement de son trouble : psychoéducation des troubles anxieux avec les modèles explicatifs
	Comprendre et connaître le matériel /logiciels nécessaires pour exercer la TERV en situation clinique (hôpital, clinique ou cabinet)	Mener des entretiens de TERV
	Identifier les techniques d'entretien TCC applicables en TERV	Adapter sa prise en charge en fonction des troubles du patient
	Concevoir un protocole complet de TERV	Expérimenter le déroulement complet de la thérapie séance par séance
	Mettre en pratique pour la phobie simple, la phobie sociale, le trouble de stress post-traumatique et le trouble obsessionnel compulsif	

Nom du bloc Numéro RNCP si concerné	BLOC 3	BLOC 4
	Module 3 - Mettre en place une TERV pour des troubles addictifs	Module 4 - Supervision clinique et supervision de mémoire
Compétences du bloc. Voir le guide	Acquérir les connaissances sur la sémiologie des troubles addictifs pour mieux les détecter	Articuler les contenus de la formation avec son expérience professionnelle
	Acquérir les connaissances sur l'épidémiologie des troubles addictifs	Savoir décrire et intégrer les apports de la formation dans sa pratique professionnelle
	Diagnostiquer les troubles addictifs afin d'appréhender leur retentissement sur la vie quotidienne des patients	
	Evaluer les troubles addictifs à l'aide d'outils validés	
	Transmettre au patient les éléments liés au fonctionnement de son trouble : psychoéducation des troubles addictifs avec les modèles explicatifs	
	Mener des entretiens de TERV	
	Adapter sa prise en charge en fonction des troubles du patient	
	Expérimenter le déroulement complet de la thérapie séance par séance	
Adapter sa prise en charge en fonction des troubles du patient : mettre en pratique pour le trouble de l'usage de l'alcool, le trouble de l'usage du tabac et le jeu d'argent pathologique		

**Mention et/ou parcours dont relève cette UE :** DU Pratique de la thérapie par exposition réalité virtuelle

**Code Apogee de l'UE :** TERV1

**Nom complet de l'UE :** Adapter la prise en charge TCC à la RV

Composante de rattachement : 924 - UFR de Psychologie

Nom du responsable de l'UE et adresse électronique : Maud Lemerancier-Dugarin  
maud.lemerancier-dugarin@unicaen.fr

Semestre : 1

Volume horaire enseigné : 20h,      Nombre de crédits ECTS :

Volume horaire travail personnel de l'étudiant : 0h

Langue d'enseignement de l'UE : Français

Enseignements composant l'UE	CNU	CM	EqTD
Adapter la prise en charge TCC à la RV	16	20	30

## Descriptif

## Pré-requis

## Acquis d'apprentissage

### Compétences visées

- Acquérir les connaissances des modèles fondamentaux en TCC adaptés à la RV
- Acquérir les connaissances sur l'analyse fonctionnelle en TCC
- Acquérir les connaissances sur le protocole transdiagnostique de Barlow
- Acquérir les connaissances sur l'histoire et les évolutions de la RV dans le domaine de la santé mentale
- Acquérir les connaissances des concepts clés liés à la RV (cybermalaise, immersion, sentiment de présence)
- Comprendre et connaître le matériel /logiciels nécessaires pour exercer la TERV en situation clinique (hôpital, clinique ou cabinet)
- Identifier les techniques d'entretien TCC applicables en TERV
- Concevoir un protocole complet de TERV

**Mention et/ou parcours dont relève cette UE :** DU Pratique de la thérapie par exposition réalité virtuelle

**Code Apogee de l'UE :** TERV2

**Nom complet de l'UE :** Mettre en place une TERV pour des troubles anxieux

Composante de rattachement : 924 - UFR de Psychologie

Nom du responsable de l'UE et adresse électronique : Maud Lemerancier-Dugarin  
maud.lemerancier-dugarin@unicaen.fr

Semestre : 1

Volume horaire enseigné : 20h,      Nombre de crédits ECTS :

Volume horaire travail personnel de l'étudiant : 0h

Langue d'enseignement de l'UE : Français

Enseignements composant l'UE	CNU	CM	EqTD
Acquérir les connaissances sur les troubles anxieux	16	6	9
PRATIQUE TERV TA	16	14	21

## Descriptif

## Pré-requis

## Acquis d'apprentissage

### Compétences visées

-TERV2A : Acquérir les connaissances sur les troubles anxieux :

Acquérir les connaissances sur la sémiologie des troubles anxieux pour mieux les détecter

Acquérir les connaissances sur l'épidémiologie des troubles anxieux

Diagnostiquer les troubles anxieux afin d'appréhender leur retentissement sur la vie quotidienne des patients

Évaluer les troubles anxieux à l'aide d'outils validés

Transmettre au patient les éléments liés au fonctionnement de son trouble : psychoéducation des troubles anxieux avec les modèles explicatifs

-TERV2B : Mettre en pratique les connaissances acquises :

Mener des entretiens de TERV

Adapter sa prise en charge en fonction des troubles du patient

Expérimenter le déroulement complet de la thérapie séance par séance

Mettre en pratique pour la phobie simple, la phobie sociale, le trouble de stress post-traumatique et le trouble obsessionnel compulsif

**Mention et/ou parcours dont relève cette UE :** DU Pratique de la thérapie par exposition réalité virtuelle

**Code Apogee de l'UE :** Terv3

**Nom complet de l'UE :** Mettre en place une Terv pour des troubles addictifs

Composante de rattachement : 924 - UFR de Psychologie

Nom du responsable de l'UE et adresse électronique : Maud Lemerrier-Dugarin  
maud.lemerrier-dugarin@unicaen.fr

Semestre : 1

Volume horaire enseigné : 20h,      Nombre de crédits ECTS :

Volume horaire travail personnel de l'étudiant : 0h

Langue d'enseignement de l'UE : Français

Enseignements composant l'UE	CNU	CM	EqTD
Acquérir les connaissances sur les troubles addictifs	16	6	9
Mettre en pratique les connaissances acquises	16	14	21

## Descriptif

## Pré-requis

## Acquis d'apprentissage

### Compétences visées

- Terv3A Acquérir les connaissances sur les troubles addictifs :

Acquérir les connaissances sur la sémiologie des troubles addictifs pour mieux les détecter

Acquérir les connaissances sur l'épidémiologie des troubles addictifs

Diagnostiquer les troubles addictifs afin d'appréhender leur retentissement sur la vie quotidienne des patients

Évaluer les troubles addictifs à l'aide d'outils validés

Transmettre au patient les éléments liés au fonctionnement de son trouble : psychoéducation des troubles addictifs avec les modèles explicatifs.

- Terv3B Mettre en pratique les connaissances acquises :

Mener des entretiens de Terv

Adapter sa prise en charge en fonction des troubles du patient

Expérimenter le déroulement complet de la thérapie séance par séance

Adapter sa prise en charge en fonction des troubles du patient :

mettre en pratique pour le trouble de l'usage de l'alcool, le trouble de l'usage du tabac et le jeu d'argent pathologique

**Mention et/ou parcours dont relève cette UE :** DU Pratique de la thérapie par exposition réalité virtuelle

**Code Apogee de l'UE :** TERV4

**Nom complet de l'UE :** Supervision clinique et supervision de mémoire

Composante de rattachement : 924 - UFR de Psychologie

Nom du responsable de l'UE et adresse électronique : Maud Lemerancier-Dugarin  
maud.lemerancier-dugarin@unicaen.fr

Semestre : 1

Volume horaire enseigné : 10h,      Nombre de crédits ECTS :

Volume horaire travail personnel de l'étudiant : 0h

Langue d'enseignement de l'UE : Français

Enseignements composant l'UE	CNU	TD	EqTD
Supervision clinique et supervision de mémoire	16	10	10

## Descriptif

## Pré-requis

## Acquis d'apprentissage

## Compétences visées

- Articuler les contenus de la formation avec son expérience professionnelle
- Savoir décrire et intégrer les apports de la formation dans sa pratique professionnelle

2025: DUVIRT VET [501] Diplôme d'Université Pratique de la thérapie par exposition à la réalité virtuelle

Code	Libellé	CNU	Chx min	Chx max	ECTS	Coef. HETD		HTD	HCM	Porté	HETD
						1	1,5				
DUVIRT	AN DU PRATIQUE DE TERV					20		10h	60h	0	100
TERV1	UE Adapter la prise en charge TCC à la RV	16			20				20h x 1gpes	0	30
TERV2	UE Mettre en place une TERV pour des troubles anxieux				20				20h	0	30
TERV2A	EC Acquérir les connaissances sur les troubles anxieux	16			20				6h x 1gpes	0	9
TERV2B	EC PRATIQUE TERV TA	16			20				14h x 1gpes	0	21
TERV3	UE Mettre en place une TERV pour des troubles addictifs				20				20h	0	30
TERV3A	EC Acquérir les connaissances sur les troubles addictifs	16			20				6h x 1gpes	0	9
TERV3B	EC Mettre en pratique les connaissances acquises	16			20				14h x 1gpes	0	21
TERV4	UE Supervision clinique et supervision de mémoire	16			20			10h x 1gpes		0	10
<i>Total</i>						20		10h	60h		100

## Calendrier DU TERV 2025-2026

- Date limite de candidature : début septembre 2025
  
- **Module 1** - Adapter la prise en charge TCC à la réalité virtuelle, 100% à distance, ouvert aussi en qualifiant : **du 3 au 5 novembre 2025**
  
- **Module 2** – Mettre en place une TERV pour des troubles anxieux :
  - A distance : 6 heures : **6 et/ou 7 novembre 2025**
  - En présentiel : **16 et 17 janvier 2026**
  
- **Module 3** – Mettre en place une TERV pour des troubles addictifs :
  - A distance : 6 heures : **6 et/ou 7 novembre 2025**
  - En présentiel : **6 et 7 février 2026**
  
- **Module 4** – Supervision clinique et mémoire, 100% à distance : **de mars à mai 2026**
  
- **Module optionnel** – Créations d’environnements virtuels, 100% en présentiel, ouvert aussi en qualifiant : **du 21 au 23 mai 2026**
  
- Rendu du mémoire écrit : 17 mai 2026
  
- Soutenances (à distance) : 9 et 10 juin 2026 (Session 1) et 25 juin 2026 (Session 2)

**DU PRATIQUE DE TERV (sans le module 4)**  
**1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT**

**Nombre moyen d'apprenants attendus**

Formation alternant/continue	20
Formation initiale	0
<b>Total</b>	<b>20</b>

**Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures**

Nombre d'heures	61
-----------------	----

**Heures d'accompagnement par apprenant**

	Nombre d'heures TD /étudiant
suivi professionalisation	0
Suivi stage (FI)	0
Suivi individuel du mémoire	0
<b>Total suivi</b>	<b>0</b>

**Volume horaire enseignements**

	Nombre d'heures	Heures EC (nouveau)	Solde
Heures CM	60		60
Heures TD	10		10
Heures TP	0		0
<b>Total heures</b>	<b>70</b>		

Référentiel : ajouter les heures d'EI (31h suivi de mémoire + soutenances)  
 + 30 heures de responsabilité pédagogique du DU

**2 - DÉTERMINATION DES RECETTES**

**Détermination du tarif**

	Tarif proposé	Tarif horaire
Formation continue/alternance	2 450 €	35 €
Formation initial	- €	- €

	Autres recettes	Sources de la recette
<b>Total</b>	<b>- €</b>	

<b>Total recettes</b>	<b>49 000 €</b>
-----------------------	-----------------

**3- DÉTERMINATION DES COÛTS**

**Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité**

**Enseignement et accompagnement apprenants**

Taux de majoriation	1,92	Part des titulaires :	10%	Part sur service statutaire :	0%
---------------------	------	-----------------------	-----	-------------------------------	----

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	60	0	17,28	155,52
Heures TD	71	0	13,632	122,688
Heures TP	0	0	0	0
<b>Coût horaire chargé</b>		174 €	45 €	61 €
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>1 391 €</b>	<b>16 921 €</b>

**Gestion de scolarité et nouveau recrutement**

	quote-part	coût annuel moyen	coût dispositif
Gestion de sco et administratif direct	10%	40 000 €	4 000 €

**Autres frais directement imputable**

	Montant
Frais de mission	3 000 €
Accueil Café	400 €
Matériels pédagogiques (2 ordi + 2 casques) sur ans	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 400 €</b>

6000€ amorti sur 3 ans

**Frais de structure**

15%	7 350 €
-----	---------

<b>Total dépenses</b>	<b>35 062 €</b>
-----------------------	-----------------

**4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL**

<b>Recettes</b>	<b>49 000 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>35 062 €</b>

<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>13 938 €</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>28%</b>

**DU PRATIQUE DE TERV (sans le module 4)**  
**1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT**

**Nombre moyen d'apprenants attendus**

Formation alternant/continue	14
Formation initiale	0
<b>Total</b>	<b>14</b>

**Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures**

Nombre d'heures	69
-----------------	----

**Heures d'accompagnement par apprenant**

	Nombre d'heures TD /étudiant
suivi professionalisation	0
Suivi stage (FI)	0
Suivi individuel du mémoire	0
<b>Total suivi</b>	<b>0</b>

**Volume horaire enseignements**

	Nombre d'heures	Heures EC (nouveau)	Solde
Heures CM	60		60
Heures TD	10		10
Heures TP	0		0
<b>Total heures</b>	<b>70</b>		

Référentiel : 30 heures de responsabilité pédagogique du DU  
+15h présence 1 vacataire aux soutenances (10h Session 1 + 5h Session 2)  
+ attention, Module 4 mémoire= 2h TD en classe entière + 8h en sous-groupe en TD à distance (=à 20 stagiaires = 4 sous-groupes maxi \*8h) : coût maximal à supporter 32h dont 8h déjà prévues dans le volume horaire enseignements. Reste 24 heures qui sont à prendre en compte ici.

**2 - DÉTERMINATION DES RECETTES**

**Détermination du tarif**

	Tarif proposé	Tarif horaire
Formation continue/alternance	2 800 €	40 €
Formation initial	- €	- €

	Autres recettes	Sources de la recette
<b>Total</b>	<b>- €</b>	

**Total recettes** align="right">**39 200 €**

**3- DETERMINATION DES COÛTS****Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité****Enseignement et accompagnement apprenants**

Taux de majoriation align="right">1,92      Part des titulaires : align="right">10%      Part sur service statutaire : align="right">0%

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	60	0	17,28	155,52
Heures TD	79	0	15,168	136,512
Heures TP	0	0	0	0
<b>Coût horaire chargé</b>		<b>174 €</b>	<b>45 €</b>	<b>61 €</b>
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>1 460 €</b>	<b>17 761 €</b>

**Gestion de scolarité et nouveau recrutement**

	quote-part	coût annuel moyen	coût dispositif
Gestion de sco et administratif direct	10%	40 000 €	4 000 €

**Autres frais directement imputable**

	Montant
Frais de mission	3 000 €
Accueil Café	400 €
Marketing	800 €
Matériels pédagogiques (3 ordi + 3 casques)	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 200 €</b>

6 000€ amortis sur 3 ans

**Frais de structure**

19%      **7 448 €**

**Total dépenses** align="right">**36 870 €**

**4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL**

<b>Recettes</b>	<b>39 200 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>36 870 €</b>

<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>2 330 €</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>6%</b>

**DU PRATIQUE DE TERV (commission pilotage financier et patrimoine 06.03.2025)**  
**1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT**

**Nombre moyen d'apprenants attendus**

Formation alternant/continue	20
Formation initiale	0
<b>Total</b>	<b>20</b>

**Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures**

Nombre d'heures	69
-----------------	----

**Heures d'accompagnement par apprenant**

	Nombre d'heures TD /étudiant
suivi professionalisation	0
Suivi stage (FI)	0
Suivi individuel du mémoire	0
<b>Total suivi</b>	<b>0</b>

**Volume horaire enseignements**

	Nombre d'heures	Heures EC (nouveau)	Solde
Heures CM	60		60
Heures TD	10		10
Heures TP	0		0
<b>Total heures</b>	<b>70</b>		

Référentiel : 30 heures de responsabilité pédagogique du DU  
 +15h présence 1 vacataire aux soutenances (10h Session 1 + 5h Session 2)  
 + attention, Module 4 mémoire= 2h TD en classe entière + 8h en sous-groupe en TD à distance (=> 20 stagiaires = 4 sous-groupes maxi \*8h) : coût maximal à supporter 32h dont 8h déjà prévues dans le volume horaire enseignements. Reste 24 heures qui sont à prendre en compte ici.

**2 - DÉTERMINATION DES RECETTES**

**Détermination du tarif**

	Tarif proposé	Tarif horaire
Formation continue/alternance	2 800 €	40 €
Formation initial	- €	- €

	Autres recettes	Sources de la recette
<b>Total</b>	<b>- €</b>	

<b>Total recettes</b>	<b>56 000 €</b>
-----------------------	-----------------

**3- DETERMINATION DES COÛTS**

**Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité**

**Enseignement et accompagnement apprenants**

Taux de majoration	1,92	Part des titulaires :	10%	Part sur service statutaire :	0%
--------------------	------	-----------------------	-----	-------------------------------	----

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	60	0	17,28	155,52
Heures TD	79	0	15,168	136,512
Heures TP	0	0	0	0
<b>Coût horaire chargé</b>		174 €	45 €	61 €
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>1 460 €</b>	<b>17 761 €</b>

**Gestion de scolarité et nouveau recrutement**

	quote-part	coût annuel moyen	coût dispositif
Gestion de sco et administratif direct	10%	40 000 €	4 000 €

**Autres frais directement imputable**

	Montant
Frais de mission	3 000 €
Accueil Café	400 €
Marketing	800 €
Matériels pédagogiques (3 ordi + 3 casques)	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 200 €</b>

6 000€ amortis sur 3 ans

**Frais de structure**

19%	10 640 €
-----	----------

<b>Total dépenses</b>	<b>40 062 €</b>
-----------------------	-----------------

**4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL**

<b>Recettes</b>	<b>56 000 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>40 062 €</b>

<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>15 938 €</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>28%</b>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-027

Direction des Études et de la Vie Étudiante

### Diplôme d'Université « Juriste urbaniste »

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme d'Université « Juriste urbaniste » au sein de l'UFR de Droit, d'AES et d'Administration publique.

Annexe : Maquette du Diplôme d'Université.

#### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUL

Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



PROJET DE CREATION D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT

DIPLOME D'UNIVERSITE JURISTE URBANISTE (DUJU)

Diplôme Universitaire (DU)

Diplôme Inter-Universitaire (DIU)  Etablissement partenaire : Aucun

**Descriptif synthétique de la formation :**

Le DUJU est un nouveau diplôme provenant de la fusion de deux diplômes d'université préexistants au sein de l'UFR DROIT de l'Université de Caen Normandie, à savoir le diplôme d'université « droit de l'urbanisme » (en formation à distance) et le diplôme d'université « Instructeur du droit des sols » (formation en présentiel). Ces deux diplômes d'université ont été créés et sont dirigés par Vincent LE GRAND (MCF en droit public).

Deux raisons motivent cette fusion.

D'une part, il est indispensable d'hybrider le DU « Instructeur du droit des sols » pour proposer cette formation essentiellement en distanciel et faire en sorte qu'elle puisse accueillir des candidats situés sur l'ensemble du territoire national.

D'autre part, la coexistence de deux diplômes d'université spécialisés en droit de l'urbanisme au sein du même établissement présente un certain nombre d'inconvénients. Les demandes d'informations présentées par des personnes intéressées et certains dossiers de candidature ont pu confirmer une confusion fréquente entre les deux formations.

Le nouveau DU « juriste urbaniste » comportera deux parcours, lesquels correspondent pour l'essentiel aux contenus pédagogiques des deux DU devant être fusionnés.

Le parcours « Assistant à maîtrise d'ouvrage » intégrera de nombreux contenus de l'ancien DU « Droit de l'urbanisme ».

Le parcours « Instructeur du droit des sols » reprendra, mais dans un format hybride, les nombreux enseignements du DU « Instructeur du droit des sols ».

**Objectifs de la formation :**

Dans les deux parcours qu'il propose, le DUJU poursuit comme objectif la maîtrise générale du droit de l'urbanisme notamment à travers deux dimensions distinctes :

**l'urbanisme réglementaire et opérationnel** : compréhension du rôle respectif d'acteurs très nombreux, hiérarchisation des normes et maîtrise du procédé de production et de l'application de la planification locale, maîtrise des outils d'acquisition foncière (droit de préemption), des outils opérationnels de l'aménagement (zone d'aménagement concerté, lotissement) ;

**l'application du droit des sols** : instruction des actes d'urbanisme (certificats d'urbanisme et permis), délivrance de ces actes ;

**Publics visés :**

**Secteur public** : services déconcentrés de l'Etat, établissements publics de coopération intercommunale, villes et communes, établissements publics fonciers, sociétés d'économie mixte.

**Secteur privé** : professions libérales réglementées (architectes, avocats, géomètres-experts), entreprises (TPE et PMI) et bureaux d'études en charge de la planification urbaine (SCoT et PLU), sociétés de construction et d'aménagement foncier.

**Date d'ouverture prévue**

1<sup>er</sup> septembre 2025

Avis Valeria Alaire  
VP CFVU

Avis Hélène Bouraïma-Lelong  
VP CFVU

## Pré-maquette de DU de niveau licence Accréditation 2025-2029

- Reconduction : ~~oui~~ / **non** (rayer la mention inutile)
- Restructuration : ~~oui~~ / **non** (rayer la mention inutile)
- Création : **oui** / ~~non~~ (rayer la mention inutile)

Intitulé	DU Juriste Urbaniste
Portail(s)	<i>Droit – Administration Economique et sociale – Administration Publique</i>
Composante porteuse	UFR Droit, AES et Administration Publique
Composante(s) partenaire(s)	
Lieu(x) d'enseignement	Université Caen Normandie (Campus 1)
Modalité pédagogique	<input type="checkbox"/> Présentiel : <b>oui</b> / <del>non</del> (rayer la mention inutile) <input type="checkbox"/> Distanciel : <b>oui</b> / <del>non</del> (rayer la mention inutile) <input type="checkbox"/> FOAD : <b>oui</b> / <del>non</del> (rayer la mention inutile)
Pré-requis	<input type="checkbox"/> <del>oui (à préciser) :</del> <input type="checkbox"/> <b>non</b>
Nombre moyen d'apprenants attendus	<input type="checkbox"/> En formation continue : 30 <input type="checkbox"/> En formation initiale : 10
Responsable(s) pédagogique(s)	Vincent LE GRAND – MCF en droit public

## Présentation générale du « Juriste urbaniste » (JU)

### Originalité par rapport à l'offre de formation existante de l'université :

A plan national, il n'existe aucun diplôme universitaire dédié spécifiquement à la formation initiale des juristes en urbanisme.

Ce diplôme est créé par la fusion de deux diplômes d'université habilités au sein de l'Université Caen-Normandie, à savoir le DU « droit de l'urbanisme » et le DU « Instructeur du droit des sols ». Le premier existe depuis 2019 et est proposé en distanciel. Le second a été habilité en 2023 et n'est proposé qu'en présentiel. La coexistence de deux DU consacrés au droit de l'urbanisme au sein de l'Université de Caen Normandie contribuait à rendre moins lisible l'offre de formations.

En conséquence, il a été décidé de réunir les deux DU en **un seul DU, intitulé « Juriste Urbaniste » et composé de deux parcours.**

- **Le premier parcours est intitulé « Assistant à maîtrise d'ouvrage »**
- **Le second parcours est intitulé « Instructeur du droit des sols »**

Cette réunion permettra au surplus de basculer en formation à distance la très grande majorité des enseignements de l'ancien DU Instructeur du droit des sols.

Il existe un Master ADURA au sein de l'UFR SEGGAT dont l'objet n'est pas de préparer spécifiquement à l'intégration de postes de juristes en urbanisme puisque cette formation généraliste est plus largement ouverte sur tous les métiers de l'urbanisme.

Il existe enfin une licence professionnelle « Métiers de l'Administration Territoriale » au sein de l'UFR Droit, basée à l'antenne de droit d'Alençon à Damigny, qui est plus largement ouverte sur les différents emplois territoriaux. Les enseignements que cette formation renferme en droit de l'urbanisme sont trop limités pour préparer de manière adaptée les étudiants à l'intégration de postes de juristes en urbanisme.

### Besoins socio-professionnels auxquels répond ce Diplôme Universitaire :

#### Parcours « Assistant à maîtrise d'ouvrage »

Qu'il s'agisse d'aider à la réalisation d'un projet d'urbanisme porté par une collectivité publique ou une personne privée, acteur professionnel ou particulier, la maîtrise de compétences juridiques s'avère indispensable.

Depuis qu'il a été créé le diplôme d'université « Droit de l'urbanisme » a pu accueillir des candidats d'horizons tout à fait disparates : avocats, agents publics, architectes, géomètres, agents immobiliers, experts fonciers.

Le parcours « AMO » a pour objet de leur offrir un panorama complet de la réglementation opposable au projet urbain depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

#### Parcours « Instructeur du droit des sols »

Il y a dix ans, la loi ALUR revenait sur les conditions dans lesquelles l'Etat mettait jusqu'alors gratuitement à disposition ses services déconcentrés pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Faute de pouvoir continuer à bénéficier de cette aide, un grand nombre de communes ont été contraintes de traiter par elles-mêmes les formalités accomplies par leurs administrés.

En premier lieu, la mission d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme assurée par l'Etat étant assimilée à un service et non à une compétence stricto sensu, son transfert n'a pas été accompagné d'une compensation financière.

En deuxième lieu, l'examen du volume d'activités révèle une augmentation constante des dossiers à traiter. L'année du retrait de l'Etat, 758 619 autorisations d'urbanisme étaient délivrées sur l'ensemble du territoire. En 2021, selon les statistiques ministérielles, ce sont 1 156 869 autorisations d'urbanisme qui ont été accordées.

Lorsqu'ils ne sont pas pourvus par des fonctionnaires en reconversion ou en mobilité, la plupart des postes offerts le sont actuellement par des étudiants fraîchement diplômés peu ou mal préparés à leur intégration. Aucun

d'entre eux n'a en effet pu recevoir une préparation spécifiquement adaptée au métier d'instructeur. Car il n'existe aucune formation initiale dédiée à cette profession en France.

L'acquisition des fondamentaux de l'instruction s'effectue donc le plus souvent après et non pas avant la prise de poste. Il convient de mettre fin à cette situation paradoxale. La création de ce DU IDS doit y contribuer.

### **Objectifs pédagogiques - Compétences visées :**

Maîtrise générale du droit de l'urbanisme notamment à travers deux dimensions distinctes :

- l'urbanisme réglementaire et opérationnel : compréhension du rôle respectif d'acteurs très nombreux, hiérarchisation des normes et maîtrise du procédé de production et de l'application de la planification locale, maîtrise des outils d'acquisition foncière (droit de préemption), des outils opérationnels de l'aménagement (zone d'aménagement concerté, lotissement) ;
- l'application du droit des sols : instruction des actes d'urbanisme (certificats d'urbanisme et permis), délivrance de ces actes ;

Dès lors, le DU proposera 2 parcours correspondant à ces deux domaines. Ainsi, cette modulation de la formation permettra de répondre au mieux aux spécificités de chaque profil. Dans le cadre de chaque parcours, le stagiaire suit huit blocs d'enseignement.

La formation sera proposée à distance, sauf un volume de 48 heures en présentiel (programmées sur deux semaines de cours non consécutives) dans le seul parcours « Instructeur du droit des sols ».

Les inscrits auront à suivre deux parcours totalisant 8 blocs d'enseignement.

Deux de ces blocs sont mutualisés : « IDENTIFIER les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement » et « DECRYPTER les documents de planification ».

### **Objectifs professionnels et débouchés - Métiers visés :**

Parcours « Assistant à maîtrise d'ouvrage » : tous les métiers du projet urbain au sens large, à savoir : urbaniste, géomètre-expert, agent immobilier, programmiste, développeur immobilier, chargé d'opérations, chargé d'études

Parcours « Instructeur du droit des sols » : L'insertion professionnelle se fera au sein de l'administration territoriale au sens large. Il est possible aux diplômés d'intégrer les services d'une commune, d'un syndicat, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'une agence technique départementale. Les employeurs recrutent par voie statutaire ou contractuelle, majoritairement sur le grade de rédacteur, en catégorie B et parfois en catégorie C. On trouve aussi des instructeurs sur le grade d'attaché, en catégorie A.

### **Possibilités d'insertion ou d'évolution professionnelle des diplômés :**

Secteur public : services déconcentrés de l'Etat, établissements publics de coopération intercommunale, villes et communes, établissements publics fonciers, sociétés d'économie mixte.

Secteur privé : professions libérales réglementées (architectes, avocats, géomètres-experts), entreprises (TPE et PMI) et bureaux d'études en charge de la planification urbaine (SCoT et PLU), sociétés de construction et d'aménagement foncier.

### **Partenariat actuels ou envisagés avec d'autres établissements de formation et partenariat avec les milieux professionnels :**

Depuis une dizaine d'années, le diplôme d'université « Droit de l'urbanisme » est l'objet d'un partenariat avec le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de l'Etat (Rouen). Ce partenariat, au titre duquel le CVRH inscrit actuellement entre 15 et 30 agents par an à la formation à distance, devrait pouvoir être reconduit au sein du Juriste Urbaniste.

Contact : Isabelle Batelliye - CVRH de Rouen

Tél : 02 35 68 92 30 - CVRH : Portail <http://intra.cmvrh.sg.e2.rie.gouv.fr/>

## Schéma descriptif de l'organisation générale du JU – parcours Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Unités d'enseignement	Enseignement(s) prévu(s)	Volume horaire enseignants (pas d'héTD)	Nature de l'enseignement  CM, TD ou FOAD	Modalités du contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)
<b>UE 1</b> <b>Mutualisée avec le parcours IDS</b>	<b>IDENTIFIER</b> <b>Les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement</b>	8	FOAD	ORAL N° 1 DEVANT JURY
<b>UE2</b>	<b>HIERARCHISER</b> <b>Les servitudes opposables</b>	8	FOAD	ORAL N° 1 DEVANT JURY
<b>UE3</b> <b>Mutualisée avec le parcours IDS</b>	<b>DECRYPTER</b> <b>Les documents de planification</b>	8	FOAD	ORAL N° 1 DEVANT JURY
<b>UE4</b>	<b>ACQUERIR</b> <b>Des terrains</b>	8	FOAD	ORAL N° 1 DEVANT JURY
<b>UE5</b>	<b>EVALUER</b> <b>Les impacts sur l'environnement</b>	8	FOAD	ORAL N° 2 DEVANT JURY
<b>UE6</b>	<b>AMENAGER</b> <b>Et viabiliser le foncier</b>	8	FOAD	ORAL N° 2 DEVANT JURY
<b>UE7</b>	<b>CONSTRUIRE</b> <b>Et réaliser des travaux</b>	8	FOAD	ORAL N° 2 DEVANT JURY

<b><i>UE8</i></b>	<b>SECURISER Juridiquement les opérations</b>	8	FOAD	ORAL N° 2 DEVANT JURY
		<b>Total 64</b>	<b>FOAD</b>	

## Schéma descriptif de l'organisation générale du JU – parcours Instructeur du droit des sols (IDS)

Unités d'enseignement	Enseignement(s) prévu(s)	Volume horaire enseignants (pas d'héTD)	Nature de l'enseignement CM, TD ou FOAD	Modalités du contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)
<b>UE 1</b> Mutualisée avec le parcours AMO	<b>IDENTIFIER</b> Les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement	8	FOAD	ORAL DEVANT JURY
<b>UE2</b>	<b>CERTIFIER</b> Des renseignements d'urbanisme	8	FOAD	ORAL DEVANT JURY
<b>UE3</b> Mutualisée avec le parcours AMO	<b>DECRYPTER</b> Les documents de planification	8	FOAD	ORAL DEVANT JURY
<b>UE4</b>	<b>MAITRISER</b> Les outils numériques de l'instruction	8	FOAD	ORAL DEVANT JURY
<b>UE5</b>	<b>INSTRUIRE</b> Les demandes	48	présentiel	EPREUVE DE MISE EN SITUATION DUREE 4 HEURES
		16	FOAD	

<b>UE6</b>	<b>AUTORISER Des projets</b>	8	FOAD	EPREUVE DE MISE EN SITUATION DUREE 4 HEURES
<b>UE7</b>	<b>ANALYSER L'environnement</b>	8	FOAD	EPREUVE DE MISE EN SITUATION DUREE 4 HEURES
<b><u>UE 8</u></b>	<b>CONCERTER Et gérer les conflits</b>	8	FOAD	ORAL DEVANT JURY
<b>TOTAL</b>		<b>72 h FOAD + 48 h présenti el</b>		

## EXEMPLES D'INTITULES DE BLOCS DE COMPÉTENCES

**Les blocs de compétences ci-dessous sont fournis à titre d'exemple pour vous aider à compléter le tableau vierge ci-dessus**

N° et intitulé du bloc (1)	Liste de compétences (1)
RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les principaux concepts du droit, de l'économie et des sciences sociales pour analyser des documents administratifs.</li> </ul>
RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les fonctions d'une organisation publique ou privée et ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.</li> </ul>
RNCP24427BC02 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer, décrire et évaluer le fonctionnement d'une organisation dans son environnement économique, juridique et social.</li> </ul>
RNCP24427BC02 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils, méthodes et langages fondamentaux (techniques quantitatives et informatiques) appliquées aux sciences sociales.</li> </ul>
RNCP24427BC02 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les méthodes nécessaires à la passation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral.</li> </ul>
RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> </ul>
RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> </ul>
RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
RNCP24427BC04 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> </ul>
RNCP24427BC04 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> </ul>

RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> </ul>
RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
RNCP24427BC07 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>

Intitulé du DU / DIU :

DU Juriste urbaniste parcours Instructeur du droit des sols

Les cases bleues sont celles que nous vous invitons à renseigner, une aide s'affiche lorsque vous cliquez sur celles-ci. Les cases jaunes sont automatiquement calculées. Les cases vertes contiennent des informations pré-remplies. Les montants sont approximatifs à l'euro près. Afin de simplifier, si vous avez majoré les heures, l'ensemble des heures seront majorées à l'exception de la responsabilité pédagogique.

## 1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT

## Nombre moyen d'apprenants attendus

Formation continue	10
Formation initiale	10
<b>Total</b>	<b>20</b>

## Heures d'accompagnement par apprenant

	Nombre d'heures TD /étudiant
Pédagogique (stagiaire FC)	0
Suivi du stage (FI-FC)	
Suivi individuel du mémoire (FI-FC)	
<b>Total suivi</b>	<b>0</b>

## Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures

Nombre d'heures	10
-----------------	----

## Volume horaire enseignements

	Nombre d'heures	Dont mutualisées*	Solde
Heures CM	120		120
Heures TD			0
Heures TP			0
<b>Total heures</b>	<b>120</b>		

\*En cas de mutualisation, préciser le(s) dispositif(s) avec le(s)quel(s) les cours sont mutualisés que les heures soient financées sur ce DU ou sur le programme avec lequel il est mutualisé : 16 h mutualisées entre les deux parcours

## 2 - DÉTERMINATION DES RECETTES

## Détermination du tarif

	Nombre d'heures	Tarif horaire proposé	Tarif proposé
Formation continue	120	30 €	3 600 €
Formation initiale	120	- €	- €

Le tarif tient compte notamment des besoins de formation de l'environnement, de la différenciation de la formation (niveau d'expertise, formation de niche etc...), des tarifs pratiqués par les autres organismes de formation sur la zone concernée.

Il doit également assurer l'équilibre financier de la formation. Le montant horaire doit être en € plein.

## Autres recettes

	Autres recettes	Sources de la recette
	4 000 €	Droits spécifiques en FI : 400 € * 10
<b>Total</b>	<b>4 000 €</b>	

<b>Total recettes</b>	<b>40 000 €</b>
-----------------------	-----------------

## 3- DÉTERMINATION DES COÛTS

## Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité

## Enseignement et accompagnement apprenants

Taux de majoration 1,5

Part des titulaires : 40%

Part sur service statutaire : 60%

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	120	43,2	43,2	162
Heures TD	10	2,4	2,4	9
Heures TP	0	0	0	0

Les heures calculées dans les colonnes services statutaires, heures complémentaires (HC) et vacataires sont les heures payées. Elles sont calculées en équivalent TD et tiennent compte du taux de majoration indiqué. Ce taux impacte les heures financées pour les HC et les vacataires. Les heures TP sont valorisées à 1 H TP = 1H TD si ces heures sont réalisées dans le service statutaire et à 2/3 H TD sinon.

	Coût horaire chargé	174 €	45 €	61 €
<b>Total</b>	<b>7 934 €</b>	<b>2 052 €</b>	<b>10 400 €</b>	

## Gestion de scolarité

	% en équivalent temps pleins	côût annuel moyen	côût dispositif
	9%	47 000 €	4 230 €

## Frais de structure

19% 7 600 €

Les frais de structure sont estimés en % des recettes. Ce pourcentage est un pourcentage moyen par l'université. Ces frais correspondent à l'ensemble des coûts annexes.

<b>Total dépenses</b>	<b>32 217 €</b>
-----------------------	-----------------

## 4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

<b>Recettes</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>32 217 €</b>

<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>7 783 €</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>19%</b>

Intitulé du DU / DIU :

DU Juriste urbaniste parcours Assistant à maîtrise d'œuvre

Les cases bleues sont celles que nous vous invitons à renseigner, une aide s'affiche lorsque vous cliquez sur celles-ci. Les cases jaunes sont automatiquement calculées. Les cases vertes contiennent des informations pré-remplies. Les montants sont approximatés à l'euro près. Afin de simplifier, si vous avez majoré les heures, l'ensemble des heures seront majorées à l'exception de la responsabilité pédagogique.

### 1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT

#### Nombre moyen d'apprenants attendus

Formation continue	20
Formation initiale	0
<b>Total</b>	<b>20</b>

#### Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures

Nombre d'heures	10
-----------------	----

#### Heures d'accompagnement par apprenant

	Nombre d'heures TD /étudiant
Pédagogique (stagiaire FC)	0
Suivi du stage (FI-FC)	
Suivi individuel du mémoire (FI-FC)	
<b>Total suivi</b>	<b>0</b>

#### Volume horaire enseignements

	Nombre d'heures	Dont mutualisées*	Solde
Heures CM	64		64
Heures TD			0
Heures TP			0
<b>Total heures</b>	<b>64</b>		

\*En cas de mutualisation, préciser le(s) dispositif(s) avec le(s)quel(s) les cours sont mutualisés que les heures soient financées sur ce DU ou sur le programme avec lequel il est mutualisé : 16 h mutualisées entre les deux parcours

### 2 - DÉTERMINATION DES RECETTES

#### Détermination du tarif

	Nombre d'heures	Tarif horaire proposé	Tarif proposé
Formation continue	64	30 €	1 920 €
Formation initiale	64		- €

Le tarif tient compte notamment des besoins de formation de l'environnement, de la différenciation de la formation (niveau d'expertise, formation de niche etc...), des tarifs pratiqués par les autres organismes de formation sur la zone concernée. Il doit également assurer l'équilibre financier de la formation. Le montant horaire doit être en € plein.

#### Autres recettes

	Autres recettes	Sources de la recette
<b>Total</b>	<b>- €</b>	

**Total recettes 38 400 €**

### 3- DETERMINATION DES COÛTS

#### Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité

##### Enseignement et accompagnement apprenants

Taux de majoriation 1,5

Part des titulaires : 40%

Part sur service statutaire : 60%

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	64	23,04	23,04	86,4
Heures TD	10	2,4	2,4	9
Heures TP	0	0	0	0

Les heures calculées dans les colonnes services statutaires, heures complémentaires (HC) et vacataires sont les heures payées. Elles sont calculées en équivalent TD et tiennent compte du taux de majoration indiqué. Ce taux impacte les heures financées pour les HC et les vacataires. Les heures TP sont valorisées à 1 H TP = 1H TD si ces heures sont réalisées dans le service statutaire et à 2/3 H TD sinon.

	Coût horaire chargé	174 €	45 €	61 €
<b>Total</b>	<b>4 427 €</b>	<b>1 145 €</b>	<b>5 802 €</b>	

#### Gestion de scolarité

	% en équivalent temps pleins	côût annuel moyen	côût dispositif
	9%	47 000 €	4 230 €

#### Frais de structure

19% 7 296 €

Les frais de structure sont estimés en % des recettes. Ce pourcentage est un pourcentage moyen par université. Ces frais correspondent à l'ensemble des coûts annexes.

**Total dépenses 22 900 €**

### 4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

<b>Recettes</b>	<b>38 400 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>22 900 €</b>

<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>15 500 €</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>40%</b>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-028

Direction des Études et de la Vie Étudiante

#### Diplôme d'Université « Droits de l'Homme et formation à la Paix »

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme d'Université « Droits de l'Homme et formation à la Paix » au sein de l'UFR de Droit, AES et d'Administration publique.

Annexe : Maquette du Diplôme d'Université.

##### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## ANNEXE 4

### Diplôme Universitaire (DU)

### «Droits de l'homme et formation à la Paix »

<b>Porteurs du projet</b>	UFR de Droit, AES et administration publique de l'Université de Caen Normandie et Institut International des Droits de l'homme et de la Paix
<b>Cadre du projet</b>	<b>CHAIRE UNESCO 2025-2030 : « MEMOIRE ET AVENIR DE LA PAIX »</b> <b>Droit, histoire et neurosciences pour la construction d'une paix durable</b>
<b>Lieu</b>	UNICAEN
<b>Responsable UNICAEN</b>	<b>Mme GOSSELIN-GORAND Armelle</b> , Professeure de droit privé à l'Université de Caen Normandie/ <a href="mailto:armelle.gosselin-gorand@unicaen.fr">armelle.gosselin-gorand@unicaen.fr</a>
<b>Forme de l'enseignement</b>	Hybride : présentiel et virtuel
<b>Volume Horaire</b>	84.5 h = 41.5 h (une semaine complète avec accueil de 30 mn et deux soirées) et 42 h de programme virtuel et 1h évaluation
<b>Dates</b>	Ouverture Novembre 2025
<b>Modalités de formation</b>	Formation initiale Formation continue
<b>Public cible</b>	<b>Formation initiale</b> : étudiants en droit, en histoire, en sciences politiques, en sociologie, en philosophie, en préparation aux concours de la fonction publique, en langues étrangères appliquées et autres personnes intéressées. <b>Formation continue</b> : -professionnels de l'éducation (enseignants lycée et collège éducation civique, HGGSP (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques), HLP (Humanités, littérature et philosophie), éducateurs, intervenants sociaux) -chefs de projet et bénévoles associatifs dans les domaines humanitaires, développement, sécurité, paix, migration en ONG, Organisations internationales, partenaires techniques et financiers -professionnels du droit (intervenants pénitentiaires, juristes traitant des droits de l'homme, de la protection des migrants, médiateurs) -professionnels de la liberté d'expression (journalistes, militants, reporter et photoreporter).
<b>Pré-requis</b>	Être titulaire d'un BAC +1 validé Avoir et savoir justifier d'un intérêt fort pour la thématique
<b>Capacité d'accueil</b>	Minimum 14 - Maximum 30
<b>Objectifs de la formation</b>	Offrir une Formation juridique complémentaire sur les droits de l'Homme (sources, institutions, garanties), intégrant un volet éducation (principes fondamentaux et outils de l'éducation non formelle) et enrichie de la pluridisciplinarité en histoire et en neurosciences pour former à une culture de paix durable.
<b>Equipe pédagogique</b>	<u>UNICAEN</u> : Droit : Mme Armelle GOSSELIN-GORAND et Mme Catherine-Amelie CHASSIN, Histoire : Mme Dzovinar KEVONIAN Neuropsychologie : M. Hervé PLATEL et M. Francis EUSTACHE <u>Institut International des droits de l'Homme et de la Paix</u> : Mme Fiona SCHNELL

<p style="text-align: center;"><b>Contenus pédagogiques</b></p>	<p><b>Module 1 : DROITS DE L'HOMME / 32 h (15.5 présentiel et 16.5 h de programme virtuel)</b></p> <p>La formation vise à doter les participants du bagage minimal pour pouvoir analyser et utiliser le cadre juridique applicable aux droits de l'homme, principalement en France et en Europe. Il permettra d'appréhender les sources (Constitution, Traités, Lois et règlements) et les organes majeurs (rôle des autorités administratives indépendantes, rôle des juges internes et européens). L'enseignement évoquera en outre les grandes libertés qui reviennent de façon récurrente dans le débat national, en prenant garde à rester sur un terrain neutre, celui des normes applicables, sans parti-pris idéologique. Seront ainsi abordées les questions touchant à la laïcité, à la liberté d'expression, au débat toujours renouvelé du droit à l'intégrité physique et du droit à la vie privée et familiale. Les intervenants sont tous reconnus pour leurs compétences dans ces questions.</p>
	<p><b>Module 2 : HISTOIRE / 22 heures (10 h de présentiel et 12 heures de programme virtuel)</b></p> <p>La formation de 10h30 vise à acquérir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours 1 : Un état des lieux de l'historiographie en sciences humaines et sociales sur l'état des savoirs concernant les droits de l'homme et la paix analysés à l'échelle globale : acteurs, normes, pratiques (1h30)</li> <li>- Cours 2 à 5 : Quatre modules sous format séminaire permettant d'acquérir des bases sur les pratiques de pacification et de prises en considération des droits humains (Antiquité 2h, Moyen-Age 2h, Moderne 2h, Contemporaine 3h) avec des enseignants chercheurs et chercheuses spécialistes à partir de leurs travaux et de sources d'archives (7h heures).</li> <li>- Cours 6 : Un état des enjeux géopolitiques et sociopolitiques actuels, de l'échelle locale à l'échelle globale, avec un débat conclusif et prospective actions (1h30).</li> </ul>
	<p><b>Module 3 : EDUCATION NON FORMELLE / 13 heures (9.5 h présentiel et 3.5 h de programme virtuel)</b></p> <p>Les deux principaux objectifs sont de former les participants aux outils d'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique à travers des méthodes d'éducation non-formelles et de renforcer leurs compétences afin de mieux diffuser les droits de l'Homme dans le cadre de leur activité professionnelle. Des exercices opérationnels basés sur des cas pratique, l'échange, l'alerte et la création de projets concrets sont essentiels dans la construction de compétences professionnelles pour sensibiliser, discuter et faire prendre conscience les publics cibles des enjeux des droits de l'homme et de culture de paix. En s'appuyant sur l'expertise scientifique et, entre autres sur les méthodes développées par le Conseil de l'Europe, la formation propose des activités de jeux de rôle, de simulation et de création se composant de temps d'expérience, individuelle ou collective, et de temps essentiel de bilan, de réflexion et d'évaluation collaborative.</p>
	<p><b>Module 4: ENJEUX NEUROPSYCHOLOGIQUES/ 16 h (6 h présentiel et 10 h de programme virtuel)</b></p> <p>Le programme vise aussi à questionner et analyser les conditions de paix et de conservation de la paix au regard de la prise en charge des victimes et des enjeux de justice en s'appuyant sur les travaux relatifs à la mémoire individuelle et collective. Au-delà de l'intérêt de ces questions dans le champ de la santé, les études neuropsychologiques et cognitives de la mémoire permettent d'éclairer les approches socio-historiques et juridiques dans la construction des politiques mémorielles et la construction des conditions d'une paix durable. Le programme s'appuie sur deux études de cas : 1) Programme 13-Novembre (attentats du <a href="#">13 novembre 2015</a> à Paris et banlieue) ; 2) Derniers témoins civils de la Bataille de Normandie</p>
	<p><b>Ressources matérielles</b></p> <p>Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, un espace e campus dédié et différents outils informatiques seront proposés pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* d'échanger des fichiers, des données</li> <li>* de partager des ressources, des informations</li> <li>* de communiquer en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.</li> </ul>

**Modalités  
d'évaluation**

Simulation pratique : A l'issue d'une préparation de 30 minutes, le candidat expose et échanges avec le jury pendant 15 minutes.

## Schéma descriptif de l'organisation générale du DU

Bloc de compétences	Compétence(s) visée(s) Voir tableau ci-dessous	Enseignement(s) prévu(s)	Volume horaire enseignants (pas d'héTD)	Nature de l'enseignement CM, TD ou FOAD	Modalités du contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)
1 bloc de compétence = 1 UE Le nombre de blocs est libre					
<b>BLOC 1</b>  Intitulé : Analyser et utiliser le cadre juridique applicable aux droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender les textes juridiques et les organes majeurs (rôle des autorités administratives indépendantes, rôle des juges internes et internationaux).</li> <li>- Mobiliser et comprendre des ressources liées aux droits de l'homme (laïcité, liberté d'expression, droit à l'intégrité physique et droit à la vie privée et familiale).</li> <li>- Adopter une position de neutralité et distanciée.</li> </ul>	Sources Organes Contenu des droits de l'homme	15.5 h + 16.5 h	CM Présentiel  Distanciel	Simulation pratique : A l'issue d'une préparation de 30 minutes, le candidat expose et traite le cas soumis puis échange avec le jury pendant 15 minutes.  <b>1 heure</b>
<b>BLOC 2</b>  Intitulé : Utiliser les outils de l'éducation non formelle pour sensibiliser des acteurs aux droits de l'Homme et à la formation à la Paix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et se confronter à des cas pratiques en utilisant les principes de l'éducation non formelle.</li> <li>- Animer et favoriser des échanges/ discussions.</li> <li>- Mettre en place des temps d'évaluation et de réflexion collaborative.</li> </ul>		9.5 h +  Et 3.5h	CM Présentiel  Distanciel  Institut international des droits de l'homme et de la paix	
<b>BLOC 3</b>  Intitulé : Analyser les questions de paix en adoptant un regard historique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les connaissances de l'histoire régissant les droits de l'homme et de la paix.</li> <li>- Acquérir des bases sur les pratiques de pacification et de prises en considérations des droits de l'homme à partir de quatre périodes (Antiquité, Moyen-Age, Moderne, Contemporaine)</li> <li>- Débattre sur les enjeux géopolitiques et sociopolitiques actuels</li> </ul>	Histoire	10 h et  12 h	CM/ présentiel  Distanciel	
<b>BLOC 4</b>  Intitulé : Intégrer les aspects neuropsychologiques dans son analyse afin de comprendre les enjeux de justice et de prises en charge des victimes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Appréhender les conditions de Paix et de conservation de la Paix en s'appuyant sur les travaux relatifs à ma mémoire individuelle et collective.</li> <li>-Précisez l'impact des évènements traumatiques sur l'identité des individus et leur capacité à (re)construire une narration individuelle compatible avec les grands récits historiques.</li> </ul>	Neurosciences	6 h  et 10 h	Presentiel  distanciel	

xxxxxxx : enseignement spécifique au DU

xxxxxxx : enseignement mutualisé avec les erasmus entrants

## Programme du Diplôme Universitaire (DU) «Droit de l'Homme et formation à la Paix»

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI Institut international des Droits de l'Homme et de la Paix	VENDREDI
<b>MATIN</b> 8h30/12h30	<b>ACCUEIL</b> 30 mn Droit	histoire (2 h) neuropsychologie (2h)	histoire 2 h neuropsychologie 2 h	Education non formelle formation à la paix et à la citoyenneté démocratique	Histoire
<b>12h30/14h</b>	Déjeuner RU	Déjeuner RU	Déjeuner RU	Déjeuner institut	Déjeuner RU
<b>APRÈS- MIDI</b> 14h/17h30	Droit	Droit	DROIT	Education non formelle formation à la paix et à la citoyenneté démocratique	Histoire (2 h) et droit (1,5)

Éducation non formelle	7,5
Neuros	4
Droit	15,5
Histoire	10
Accueil	0,5
<b>Total semaine</b>	<b>37,5</b>

### SOIREES

1 NEURO	2
1 EDUCATION NF	2
<b>Total soirées</b>	<b>4</b>

Intitulé du DU / DIU :

DU Droits de l'homme et formation à la paix

Les cases bleues sont celles que nous vous invitons à renseigner, une aide s'affiche lorsque vous cliquez sur celles-ci. Les cases jaunes sont automatiquement calculées. Les cases vertes contiennent des informations pré-remplies. Les montants sont approximatifs à l'euro près. Afin de simplifier, si vous avez majoré les heures, l'ensemble des heures seront majorées à l'exception de la responsabilité pédagogique.

### 1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT

#### Nombre moyen d'apprenants attendus

Formation continue	6
Formation initiale	7
<b>Total</b>	<b>13</b>

#### Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures

Nombre d'heures	20
-----------------	----

#### Heures d'accompagnement par apprenant

	Nombre d'heures TD /étudiant
Pédagogique (stagiaire FC)	2
Suivi du stage (FI-FC)	
Suivi individuel du mémoire (FI-FC)	
<b>Total suivi</b>	<b>9</b>

#### Volume horaire enseignements

	Nombre d'heures	Dont mutualisées*	Solde
Heures CM	84	42	42
Heures TD			0
Heures TP			0
<b>Total heures</b>	<b>84</b>		

\*En cas de mutualisation, préciser le(s) dispositif(s) avec le(s)quel(s) les cours sont mutualisés que les heures soient financées sur ce DU ou sur le programme avec lequel il est mutualisé : enseignements d'histoire, neurosciences et éducation non formelle sous forme de capsules vidéo financées par la chaire Normandie pour la Paix.

### 2 - DÉTERMINATION DES RECETTES

#### Détermination du tarif

	Nombre d'heures	Tarif horaire proposé	Tarif proposé
Formation continue	86	18 €	1 539 €
Formation initiale	84	3 €	252 €

Le tarif tient compte notamment des besoins de formation de l'environnement, de la différenciation de la formation (niveau d'expertise, formation de niche etc...), des tarifs pratiqués par les autres organismes de formation sur la zone concernée. Il doit également assurer l'équilibre financier de la formation. Le montant horaire doit être en € plein.

#### Autres recettes

	Autres recettes	Sources de la recette
<b>Total</b>	<b>- €</b>	

**Total recettes 10 998 €**

### 3- DETERMINATION DES COÛTS

#### Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité

##### Enseignement et accompagnement apprenants

Taux de majoration 1,28

Part des titulaires : 80%

Part sur service statutaire : 20%

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	42	10,08	51,6096	16,128
Heures TD	29	4,64	23,7568	7,424
Heures TP	0	0	0	0

Les heures calculées dans les colonnes services statutaires, heures complémentaires (HC) et vacataires sont les heures payées. Elles sont calculées en équivalent TD et tiennent compte du taux de majoration indiqué. Ce taux impacte les heures financées pour les HC et les vacataires. Les heures TP sont valorisées à 1 H TP = 1H TD si ces heures sont réalisées dans le service statutaire et à 2/3 H TD sinon.

	Coût horaire chargé	174 €	45 €	61 €
<b>Total</b>	<b>2 561 €</b>	<b>3 391 €</b>	<b>1 432 €</b>	

#### Gestion de scolarité

	% en équivalent temps pleins	côût annuel moyen	côût dispositif
	0%	47 000 €	0 €

#### Frais de structure

19% 2 090 €

Les frais de structure sont estimés en % des recettes. Ce pourcentage est un pourcentage moyen par l'université. Ces frais correspondent à l'ensemble des coûts annexes.

**Total dépenses 9 475 €**

### 4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

<b>Recettes</b>	<b>10 998 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>9 475 €</b>

<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>1 523 €</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>14%</b>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-029

Direction des Études et de la Vie Étudiante

### Diplôme d'Université « Droit funéraire »

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 novembre 2024 ;*

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

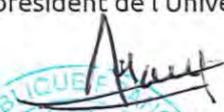
Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme d'Université « Droit funéraire » au sein de l'UFR de Droit, AES et Administration publique.

Annexe : Maquette du Diplôme d'Université.

#### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## Pré-maquette de DU de niveau licence Accréditation 2023-2027

Reconduction : ~~oui~~ / non (rayer la mention inutile)

Restructuration : ~~oui~~ / non (rayer la mention inutile)

Création : oui / ~~non~~ (rayer la mention inutile)

Intitulé	<b>D.U. Droit funéraire</b>
Portail(s)	<i>Droit – Administration Economique et sociale – Administration Publique</i>
Composante porteuse	UFR Droit, AES et Administration Publique
Composante(s) partenaire(s)	Fédération Française des Pompes funèbres (FFPF) <i>(Convention de partenariat à venir)</i> Ville de Caen <i>(Convention de partenariat en cours de discussion)</i>
Lieu(x) d'enseignement	Formation ouverte à distance
Modalité pédagogique	<input type="checkbox"/> Présentiel : <del>oui</del> / non (rayer la mention inutile) <input type="checkbox"/> Distanciel : <del>oui</del> / non (rayer la mention inutile) <input type="checkbox"/> FOAD : oui / <del>non</del> (rayer la mention inutile)
Pré-requis	<input type="checkbox"/> oui (à préciser) : Baccalauréat / VAE <input type="checkbox"/> <del>non</del>
Nombre moyen d'apprenants attendus	<input type="checkbox"/> En formation continue : 15 <input type="checkbox"/> <del>En formation initiale :</del>
Responsable(s) pédagogique(s)	Béatrice Majza, maître de conférences (HDR) en droit public

### **Originalité par rapport à l'offre de formation existante de l'université :**

Il n'existe pas de diplôme universitaire en droit funéraire à l'université de Caen-Normandie.

Le droit funéraire n'est enseigné qu'en Master 2 "Droit public" (4 heures de cours magistraux) ainsi qu'en licence professionnelle "Métiers des administrations et des collectivités territoriales" à l'U.F.R. droit, basée à l'antenne de droit d'Alençon à Damigny. Or, cette licence professionnelle qui vise à former ses lauréats à une insertion immédiate dans les principaux métiers des collectivités locales (secrétaire de mairie, par exemple), ne prévoit que 7 heures de travaux dirigés en droit funéraire ce qui est insuffisant pour en appréhender les différents aspects.

L'intérêt de ce D.U. est également de diversifier l'offre de formation en cette matière : le principal diplôme universitaire en France, en droit funéraire, est enseigné en présentiel à l'Université catholique de Lille.

Car ce diplôme universitaire sera entièrement dispensé à distance, permettant son accès à tous en métropole et en outre-mer, ce qui est un atout au regard de l'objectif de l'inscrire en tant que formation pérenne au sein de l'Université de Caen-Normandie.

Le D.U. "droit funéraire" vise donc à compléter l'offre de formation des D.U. de l'U.F.R. Droit de l'Université de Caen, avec une proposition jusque-là inexistante au sein des universités publiques.

Il concerne principalement les agents des collectivités territoriales et des préfectures en charge des affaires funéraires, les dirigeants et gestionnaires des établissements funéraires ainsi que les praticiens du droit (notaires et avocats) qui souhaitent parfaire leurs connaissances et évoluer vers une expertise accrue en cette matière dans une perspective de formation, de professionnalisation ou d'évolution de carrière.

### **Besoins socio-professionnels auxquels répond ce Diplôme Universitaire :**

La législation funéraire remonte, pour l'essentiel, au Premier Empire et au décret-loi du 23 prairial An XII (12 juin 1804) dont certaines dispositions demeurent toujours en vigueur. Rénovée et complétée par l'intervention de deux textes essentiels, les lois n°93-23 du 8 janvier 1993 et n°2008-1350 du 19 décembre 2008, toutes deux relatives à la législation funéraire, cette matière reste cependant marquée par une certaine fragmentation. En effet, si l'essentiel des dispositions la concernant est regroupé au sein du code général des collectivités territoriales, certaines figurent aux codes de la santé publique, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, des assurances, ou encore au code civil. Une dense jurisprudence, judiciaire et administrative, a également contribué à la formation du droit funéraire, en palliant les failles de la législation mais en complexifiant l'appréhension et la compréhension de la matière.

Constatant les lacunes des dispositifs juridiques existants, la Défenseure des droits dans un rapport du 26 octobre 2021 intitulé *"Des droits gravés dans le marbre ? La personne défunte et ses proches face au service public funéraire"* a encore appelé à une clarification et une actualisation du droit funéraire. Et malgré de récentes adaptations (loi 3DS du 21 février 2022), ce droit peine encore à s'adapter aux réalités sociales actuelles et à répondre aux multiples situations (familiales, choix de la sépulture...).

Le professionnel du funéraire est donc soumis, pour l'exercice de son métier, à une réglementation complexe et d'application stricte compte tenu des enjeux et de la sensibilité de la matière :

- Au sein des collectivités territoriales :
  - o Le conservateur de cimetière doit coordonner la gestion administrative des sites funéraires, gérer les cimetières, les concessions et espaces funéraires et s'assurer du respect de la réglementation funéraire ;
  - o L'officier d'état civil doit établir les actes de décès, gérer les opérations administratives post-mortem ; il doit donc connaître et appliquer la législation funéraire ;
  - o Le secrétaire de mairie, qui a un poste polyvalent dans les petites communes (moins de 2000 habitants), doit connaître le cadre réglementaire et juridique des actes administratifs et d'état civil et savoir gérer les équipements municipaux tels que les cimetières ;
  - o L'agent funéraire doit vérifier les documents administratifs post mortem (certificat de décès, autorisation de transport, d'inhumer, de crémation, ...) et connaître le règlement intérieur des cimetières.

- Les agents des préfectures en charge des questions funéraires veillent à l'application des lois et des règlements relatifs aux activités funéraires et délivrent les habilitations en ce domaine. Ils sont également en lien avec les mairies (prolongation de délais d'inhumation ou de crémation...) ainsi qu'avec les gestionnaires d'établissements funéraires.
- Les dirigeants et gestionnaires d'établissements funéraires doivent, quant à eux, connaître l'organisation du service des pompes funèbres, les démarches administratives post mortem à réaliser et la législation funéraire au sens large.
- Les avocats peuvent être confrontés aux contentieux judiciaires ou administratifs que sont susceptibles de soulever l'organisation des funérailles, le choix du lieu d'inhumation ou encore le prix des obsèques.
- Les notaires ont pour mission de veiller au respect de l'expression de la volonté du défunt, d'intervenir dans la transmission et la gestion des concessions ou encore de superviser les opérations administratives liées au décès.

Le professionnel du funéraire peut ainsi éprouver un réel besoin de formation en droit funéraire. Il est dans le même temps rarement diplômé dans cette spécialité. Le DU pourrait de la sorte satisfaire un double besoin de formation professionnelle et de qualification personnelle.

En outre, certaines professions ont une obligation de formation : chaque notaire en exercice doit satisfaire à une obligation de formation continue de 30 heures par an et tout avocat inscrit à un barreau est tenu à une obligation de formation continue de 20 heures par année civile.

A ce titre, le D.U. "droit funéraire" constituerait une formation complémentaire particulièrement intéressante pour les personnes souhaitant se spécialiser ou évoluer dans leur cadre professionnel.

### **Objectifs pédagogiques - Compétences visées :**

Le D.U. "droit funéraire" poursuit l'objectif de permettre aux diplômés d'acquérir les compétences suivantes :

- Maîtriser le cadre juridique des opérations funéraires afin de sécuriser les divers actes (état-civil, expression de la volonté du défunt...) et pratiques (inhumation, crémation, exhumation...) ;
- Définir les composantes principales du service public funéraire (service intérieur et extérieur des pompes funèbres, service libre) ;
- Connaître les différentes conditions d'exercice du dirigeant ou gestionnaire d'établissements funéraires (habilitation préfectorale, conditions de diplômes, modes de gestion du service des pompes funèbres...) ;
- Appréhender les différents pouvoirs de police du maire ;
- S'approprier la réglementation applicable aux concessions funéraires ;
- Savoir appliquer les règles juridiques relatives à la crémation et à la destination des cendres ;
- Connaître l'organisation et la gestion des différents sites funéraires (cimetières, sites cinéraires, terrains communs...);
- Appréhender les différents contentieux, leurs jurisprudences et les modes de résolution des conflits tant sous l'angle judiciaire qu'administratif ;
- Acquérir l'expertise juridique nécessaire à l'exercice des différentes professions du funéraire.

### **Objectifs professionnels et débouchés - Métiers visés :**

Les métiers visés par le D.U. "droit funéraire" sont :

- Au sein des collectivités territoriales :
  - o Les conservateurs de cimetière
  - o Les officiers d'état civil
  - o Les secrétaires de mairie
  - o Les agents funéraires

- Les agents des préfectures
- Les dirigeants et gestionnaires d'établissements funéraires
- Les avocats
- Les notaires

Le D.U. concerne principalement des personnes exerçant déjà une fonction publique, privée ou libérale liée au funéraire car il s'inscrit dans une perspective de formation et de professionnalisation.

### **Possibilités d'insertion ou d'évolution professionnelle des diplômés :**

Le diplôme universitaire "droit funéraire" répond également à un besoin de formation s'inscrivant dans la perspective d'une évolution professionnelle :

Les conservateurs de cimetière peuvent relever du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A de la filière administrative) ou des ingénieurs territoriaux (catégorie A de la filière technique). Mais souvent, les conservateurs de cimetière sont recrutés au grade de rédacteurs (catégorie B, filière administrative) ou de techniciens territoriaux (catégorie B, filière technique), voire au grade d'adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière administrative).

Les officiers d'état civil appartiennent au cadre emplois d'adjoint administratif de la fonction publique territoriale, recruté sur concours de catégorie C. Il en est de même des agents funéraires, relevant du cadre d'emplois des adjoints et adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière technique). Un secrétaire de mairie peut relever du cadre d'emplois des attachés, rédacteurs ou adjoints administratifs (respectivement des catégories, A, B et C, filière administrative).

Dans ces cas de figure très variables, être diplômé du D.U. "droit funéraire", par l'approfondissement des connaissances en la matière, permet à l'agent territorial d'évoluer d'une commune à une autre dans le cadre d'une mobilité externe. Il lui est également possible via les concours internes, d'envisager une réorientation professionnelle : par exemple, l'adjoint administratif peut, avec de l'ancienneté et un concours interne, devenir rédacteur territorial.

Pour les agents des préfectures, ce D.U. apportera une qualification particulière et/ou de maintenir leurs compétences à niveau, leur permettant de faire face aux difficultés d'application du droit funéraire qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Les dirigeants et gestionnaires d'établissements funéraires, dont la profession est réglementée, s'assureront une expertise supplémentaire qu'ils pourront mettre en avant et exploiter, y compris dans les outils de communication de leur entreprise.

Le D.U. "droit funéraire", permet également à tous les professionnels en exercice, avocats et notaires, de bénéficier d'une formation débouchant sur une spécialisation particulière. Ainsi, un avocat peut mettre en avant le fait qu'il est "expert en droit funéraire".

### **Partenariat actuels ou envisagés avec d'autres établissements de formation et partenariat avec les milieux professionnels :**

Un partenariat est envisagé avec :

- La ville de Caen : une convention-cadre a été signée par l'Université Caen-Normandie avec la ville de Caen, la Communauté urbaine Caen la Mer, le centre d'action sociale de la ville de Caen ainsi que le CROUS de Normandie pour une durée de 5 ans à compter de 2019. Cette convention a vocation à faciliter les interventions à l'université du personnel des établissements de la Ville et à contribuer à la formation des agents de la ville.
- La Fédération française des pompes funèbres (FFPP), première fédération patronale du secteur funéraire.

## Schéma descriptif de l'organisation générale du DU

<p style="text-align: center;"><b>Bloc de compétences</b> 1 bloc de compétence = 1 UE Le nombre de blocs est libre</p>	<p style="text-align: center;"><b>Compétence(s) visée(s)</b> Voir tableau ci-dessous</p>	<p style="text-align: center;"><b>Enseignement(s) prévu(s)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Volume horaire enseignants</b> (pas d'héTD)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Nature de l'enseignement</b>  CM, TD ou FOAD</p>	<p style="text-align: center;"><b>Modalités du contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>BLOC 1 (UE1)</b> Intitulé :  <b>LES FONDAMENTAUX DU DROIT FUNERAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires</p> <p>-Mobiliser les principaux concepts du droit pour analyser des documents administratifs.</p> <p>-Identifier les fonctions d'une organisation publique ou privée et ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.</p> <p style="text-align: center;">RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel</p> <p>-Parfaire ses connaissances juridiques, pour améliorer sa pratique professionnelle.</p>	<p>1- Présentation du droit funéraire (source, institutions...)</p> <p>2- Les services publics</p> <p>3- La police administrative</p> <p>4- Le domaine public</p> <p>5- Les actes administratifs</p> <p>6- Le statut du corps décédé</p> <p>7- Méthodologie</p>	10	FOAD	<p>-Un contrôle continu (cas pratique à rendre au cours de l'UE)</p> <p>-Une épreuve orale terminale (30 minutes par webcam)</p>
<p style="text-align: center;"><b>BLOC 2 (UE2)</b> Intitulé :  <b>LES OPERATIONS FUNERAIRES</b></p>	<p style="text-align: center;">RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires</p> <p>-Mobiliser les principaux concepts du droit pour analyser des documents administratifs.</p>	<p>1- Le service des pompes funèbres (intérieur, extérieur, libre), l'habilitation préfectorale, la réglementation nationale et locale des pompes funèbres</p>	32	FOAD	<p>-Un contrôle continu (cas pratique à rendre au cours de l'UE)</p> <p>-Une épreuve orale terminale (30 minutes par webcam)</p>

	<p>RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse</p> <p>-Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</p> <p>RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel</p> <p>-Sécuriser son activité professionnelle.</p> <p>-Respecter les principes d'éthique et de déontologie.</p> <p>-Parfaire ses connaissances juridiques, pour améliorer sa pratique professionnelle.</p> <p>-Maîtrise du contenu rédactionnel des différents actes juridiques.</p>	<p>2- Les opérations funéraires préalables à l'inhumation et à la crémation (actes d'état civil, déclarations administratives, transport de corps, problèmes médicaux légaux)</p> <p>3- L'organisation des funérailles (expression volonté des défunts, prise en charge funérailles)</p> <p>4- Les procédures d'exhumation</p>			<p>-Une épreuve écrite terminale (deux heures - déposée en ligne)</p>
<p><b>BLOC 3 (UE3)</b> Intitulé :</p> <p><b>CIMETIERES ET SEPULTURES</b></p>	<p>RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires</p> <p>-Mobiliser les principaux concepts du droit pour analyser des documents administratifs.</p> <p>RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse</p>	<p>1- L'inhumation hors espace concédé</p> <p>2- L'inhumation en espace concédé : les concessions funéraires</p> <p>3- La crémation</p> <p>4- L'organisation et la gestion du cimetière</p>	32	FOAD	<p>-Un contrôle continu (cas pratique à rendre au cours de l'UE)</p> <p>-Une épreuve orale terminale (30 minutes par webcam)</p>

	<p>-Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</p> <p>RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel</p> <p>-Sécuriser son activité professionnelle.</p> <p>-Respecter les principes d'éthique et de déontologie.</p> <p>-Parfaire ses connaissances juridiques, pour améliorer sa pratique professionnelle.</p> <p>-Maîtrise du contenu rédactionnel des différents actes juridiques.</p>				-Une épreuve écrite terminale (deux heures - déposée en ligne)
<p><b>BLOC 4 (UE4)</b> Intitulé :</p> <p><b>LES CONTENTIEUX FUNERAIRES</b> <i>(Unité d'enseignement optionnelle)</i></p>	<p>RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires</p> <p>-Mobiliser les principaux concepts du droit pour analyser des documents administratifs et des jurisprudences.</p> <p>RNCP24427BC02 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire</p> <p>-Déterminer la nature juridique des obligations contractuelles, les conditions de validité et de responsabilité contractuelle.</p>	<p>1- Le contentieux judiciaire (civil et pénal)</p> <p>2- Le contentieux administratif</p>	16	FOAD	<p>-Un contrôle continu (cas pratique à rendre au cours de l'UE)</p> <p>-Une épreuve orale terminale (30 minutes par webcam)</p>

	<p>RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse</p> <p>-Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</p> <p>Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</p> <p>Développer une argumentation avec esprit critique.</p>				
			<b>Total</b> <b>90 h</b>		

## EXEMPLES D'INTITULES DE BLOCS DE COMPÉTENCES

**Les blocs de compétences ci-dessous sont fournis à titre d'exemple pour vous aider à compléter le tableau vierge ci-dessus**

N° et intitulé du bloc (1)	Liste de compétences (1)
RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les principaux concepts du droit, de l'économie et des sciences sociales pour analyser des documents administratifs.</li> </ul>
RNCP24427BC01 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les fonctions d'une organisation publique ou privée et ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.</li> </ul>
RNCP24427BC02 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer, décrire et évaluer le fonctionnement d'une organisation dans son environnement économique, juridique et social.</li> </ul>
RNCP24427BC02 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils, méthodes et langages fondamentaux (techniques quantitatives et informatiques) appliquées aux sciences sociales.</li> </ul>
RNCP24427BC02 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les méthodes nécessaires à la passation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral.</li> </ul>
RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> </ul>
RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> </ul>
RNCP24427BC03 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
RNCP24427BC04 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> </ul>
RNCP24427BC04 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> </ul>

RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> </ul>
RNCP24427BC05 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> </ul>
RNCP24427BC06 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
RNCP24427BC07 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	90	0	121,5	81
Heures TD	20	0	18	12
Heures TP	0	0	0	0
Coût horaire chargé		174 €	45 €	61 €
Total		0 €	6 278 €	5 656 €

Les heures calculées dans les colonnes services statutaires, heures complémentaires (HC) et vacataires sont les heures payées. Elles sont calculées en équivalent TD et tiennent compte du taux de majoration indiqué. Ce taux impacte les heures financées pour les HC et les vacataires. Les heures TP sont valorisées à 1 H TP = 1H TD si ces heures sont réalisées dans le service statutaire et à 2/3 H TD sinon.

#### Gestion de scolarité

		côté annuel moyen	côté dispositif
% en équivalent temps pleins	12%	47 000 €	5 640 €

#### Frais de structure

19%	4 418 €
-----	---------

Les frais de structure sont estimés en % des recettes. Ce pourcentage est un pourcentage moyen pour l'université. Ces frais correspondent à l'ensemble des coûts annexes.

<b>Total dépenses</b>	<b>21 991 €</b>
-----------------------	-----------------

#### 4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Recettes	23 250 €
Dépenses	21 991 €

Résultat prévisionnel	1 259 €
Taux de marge	5%

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-030

*Direction des Études et de la Vie Étudiante*

#### Modifications de maquettes

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la modification de maquettes de l'IAE.

Annexe : Maquette et modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

##### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

# DU Compétences en gestion des entreprises – demande de modifications du contrôle continu

Le DU Compétences en gestion des entreprises est proposé en partenariat avec le CNED. Il est constitué de deux UE de la L3 Gestion parcours Management des entreprises.

Jusqu'alors les modalités de contrôle des connaissances comportaient 3 types d'évaluation

- 1) Une auto-évaluation qui permettait de déclencher les attestations d'heures sur ecampus pour « garantir » l'encaissement de la formation puisque ce DU n'est proposé qu'en formation continue,
- 2) Un devoir maison déposé sur la plateforme du CNED,
- 3) Une évaluation terminale sous forme QCM, télésurveillée par Managexam.

Après deux ans de fonctionnement, le constat est que le dispositif est coûteux financièrement et humainement :

- Financièrement car il faut régler la prestation de télésurveillance de 3 fois 1/2h par semestre en session 1 et 6 fois 1/2h en session 2 ;
- Humainement car les tests pour passer les examens télésurveillés doivent être vérifiés un par un avec rappel de l'inscrit pour identifier les blocages et sécuriser le déroulement de l'examen terminal.

C'est pourquoi nous vous proposons la simplification suivante avec une modalité de contrôle des connaissances 100% en contrôle continu. Les deux évaluations seraient les suivantes :

- Le devoir maison pour 40% de la note ;
- Un QCM en ligne d'une trentaine de questions à traiter en 30 mn

Les évaluations se dérouleraient tout au long de l'année avec un étalement des regroupements sur l'année. Voici ce que nous envisageons pour la rentrée 2025/2026 :

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Comptabilité générale	Regroupement	Regroupement Devoir maison	QCM en ligne						
Gestion budgétaire		Regroupement	Devoir maison	QCM en ligne					
Fiscalité			Regroupement	Devoir maison	QCM en ligne				
Marketing				Regroupement	Devoir maison	QCM en ligne			
Comptabilité analytique					Regroupement	Devoir maison	QCM en ligne		
Analyse financière						Regroupement	Devoir maison	QCM en ligne	

La session 2 prendrait la forme d'un QCM unique par élément constitutif de l'unité d'enseignement

Composante  
Type de diplôme  
Mention de diplôme  
Version d'étape

910 IAE Caen, École universitaire de Management  
Diplôme Universitaire de niveau <= Bac  
DUVCGE  
DUVCGE\_311 Diplôme d'Université Compétences en Gestion des Entreprises

Liste :  
Nature :  
Part CC ou  
Coefficient :

O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme  
préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif  
coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	Session 1				Session 2			Coefficient de l'UE ou de l'EC	Remarques éventuelles	
						Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal					
						Nature - écrit - oral - pratique	Part CC	Nature - écrit - oral - pratique - assiduité	Durée	Part CT	Nature - écrit - oral - pratique - assiduité	Durée			Part CT
	DUVCGE0			Accueil méthodologique											
	DUVCGE0	O	RDUVCG01	Accueil	DUVCGE_311									Non évalué	
	DUVCGE1			Mettre en oeuvre des méthodes et outils de gestion 1											
	DUVCGE1	O	RDUVCG11 DUVCG11	Comptabilité générale	DUVCGE_311	2 Ecrits	40% (DUVCG11C1) 60% (DUVCG11C2)	Ecrit (QCM)	30 mn	60% (DUVCG11CT)	Ecrit (QCM)	30 min	100% (DUVCG11CT)	1	CC : un QCM (60%) et un devoir (40%)
	DUVCGE1	O	RDUVCG12 DUVCG12	Fiscalité de l'entreprise	DUVCGE_311	2 Ecrits	40% (DUVCG12C1) 60% (DUVCG12C2)	Ecrit (QCM)	30 mn	60% (DUVCG12CT)	Ecrit (QCM)	30 min	100% (DUVCG12CT)	1	CC : un QCM (60%) et un devoir (40%)
	DUVCGE1	O	RDUVCG13 DUVCG13	Gestion budgétaire et tableaux de bord	DUVCGE_311	2 Ecrits	40% (DUVCG13C1) 60% (DUVCG13C2)	Ecrit (QCM)	30 mn	60% (DUVCG13CT)	Ecrit (QCM)	30 min	100% (DUVCG13CT)	1	CC : un QCM (60%) et un devoir (40%)
	DUVCGE2			Mettre en oeuvre des méthodes et outils de gestion 1											
	DUVCGE2	O	RDUVCG21 DUVCG21	Comptabilité analytique	DUVCGE_311	2 Ecrits	40% (DUVCG21C1) 60% (DUVCG21C2)	Ecrit (QCM)	30 mn	60% (DUVCG21CT)	Ecrit (QCM)	30 min	100% (DUVCG21CT)	1	CC : un QCM (60%) et un devoir (40%)
	DUVCGE2	O	RDUVCG22 DUVCG22	Analyse financière	DUVCGE_311	2 Ecrits	40% (DUVCG22C1) 60% (DUVCG22C2)	Ecrit (QCM)	30 mn	60% (DUVCG22CT)	Ecrit (QCM)	30 min	100% (DUVCG22CT)	1	CC : un QCM (60%) et un devoir (40%)
	DUVCGE2	O	RDUVCG23 DUVCG23	Marketing	DUVCGE_311	2 Ecrits	40% (DUVCG23C1) 60% (DUVCG23C2)	Ecrit (QCM)	30 mn	60% (DUVCG23CT)	Ecrit (QCM)	30 min	100% (DUVCG23CT)	1	CC : un QCM (60%) et un devoir (40%)

**DEMANDE DE MODIFICATION  
DES MAQUETTES DE LA FORMATION ET DES MODALITES DE CONTROLE  
DES CONNAISSANCES**

Année universitaire 2025-2026

**Diplôme concerné : Licence professionnelle Chargé(e) de clientèle**

Auteurs de la demande : Anne PETRON et Angie REVEL PEDEMONS, responsables pédagogiques de la Licence professionnelle sur les sites de CAEN et CHERBOURG.

Documents joints à la demande : maquettes de la formation et des modalités de contrôle des connaissances modifiées.

Les modifications demandées poursuivent trois objectifs :

- ouvrir la Licence professionnelle Chargé(e) de clientèle au secteur assurantiel conformément aux attentes de la nouvelle fiche RNCP relative à cette licence ;
- intégrer une préparation spécifique à la certification AMF, obligatoire pour l'exercice du métier visé et dont les conditions d'obtention ont été durcies ;
- plus généralement, adapter la formation aux évolutions de la profession et aux exigences de la nouvelle fiche RNCP de la Licence professionnelle Chargé(e) de clientèle de façon à toujours pouvoir proposer cette formation aux étudiants adoptant le régime de la formation continue.

Ces modifications sont présentées **en jaune** dans les maquettes de la formation et des modalités de contrôle des connaissances.

---

**Argumentaire pour les modifications de la maquette de la formation :**

→ **Sur le fond**, les modifications demandées sont les suivantes :

- s'agissant du bloc 1 sur les compétences théoriques (UCN) :
  - **introduction d'interventions sur l'assurance [EC « Fondamentaux de l'assurance » (14h) + EC « Assurance-vie » (10,50h)]** : cette ouverture sur l'assurance apparaît indispensable pour trois raisons :
    - les établissements bancaires commercialisent aujourd'hui de nombreux produits d'assurance ;

- le recrutement en LP CC de candidats « sérieux » est rendu difficile par le développement d'une multitude d'offres de formations dans le secteur privé, cette ouverture sur le secteur assurantiel permettant donc de toucher un public plus large ;
- l'ouverture sur le secteur assurantiel est exigée par la nouvelle fiche RNCP de la LP CC ;

En compensation, les volumes horaires des EC « Mathématiques financières » et « Statut juridique familial du client » ont été réduit de 35 heures à 21 heures, sachant que ces EC étaient trop dotés par rapport aux autres ;

- **augmentation du volume horaire de l'EC « Offre ISR des banques et des assurances » qui passe de 10,5 à 14 heures** : cette augmentation est rendue nécessaire par le développement de ces offres dans les secteurs bancaire et assurantiel et par les exigences de la nouvelle fiche RNCP. Elle est compensée par la réduction de l'EC intitulé « Statut juridique familial du client », trop doté par rapport aux autres interventions.
- **augmentation du volume horaire de l'EC « Droit bancaire » qui passe de 14 à 17.5 heures** : cette augmentation est nécessaire pour permettre aux étudiants de maîtriser davantage la réglementation des contrats de prêt. Elle est compensée par la réduction de l'EC « Fondamentaux du droit des biens » qui passe de 17.5 à 14h.
- s'agissant du bloc 2 sur les compétences pratiques (ESB) :
  - **introduction de l'EC « Digitaliser la relation client » avec un volume horaire de 14h00** : cette introduction est rendue nécessaire par les importantes mutations technologiques qui touchent les secteurs bancaires et assurantiels. En compensation, les EC « Qualifier les projets du client » et « Répondre aux besoins du client (identifier les solutions) », trop dotés selon les retours des étudiants, sont réduits respectivement de 35 à 28 heures et de 42 à 35 heures ;
  - **réduction des EC « Traiter les besoins de financement » et « Développer la satisfaction client »** qui passent respectivement de 28 à 21 heures et de 21 à 14 heures pour compenser l'introduction de la préparation de l'AMF dans la maquette (Cf. ci-dessous), compte tenu des retours des étudiants ;
- s'agissant du bloc 3 sur les compétences transversales :
  - **introduction de l'EC « Préparation à la certification AMF » à hauteur 35 heures** : cette préparation sera confiée à un expert et en partie mutualisée avec toutes les formations du pôle BFA (M1 GP et tous les parcours du master

MBFA). L'introduction de cette préparation est nécessaire car le dispositif « certification AMF » a fait l'objet d'une réforme en 2020 qui a très sensiblement durci ses conditions d'obtention, en élargissant la base et la répartition des questions selon les thèmes, rendant peu efficaces les stratégies de « bachotage ». Les étudiants de LP CC qui disposent pourtant d'une plateforme de préparation à cette certification en autonomie avec l'ESB, ne parviennent que très rarement à l'obtenir. Ce faible taux de réussite en LP CC est d'ailleurs le reflet d'un faible taux de réussite des candidats d'une manière plus générale (taux inférieur à 40% actuellement semble-t-il). C'est ce qui explique que certaines écoles (Kedge, IAE Bordeaux, formations partenaires de master de l'ESB...) aient introduit une préparation spécifique à la certification AMF dans leur maquette de formation. L'insertion d'une telle préparation dans la maquette de la formation est une chance de se démarquer des formations du privé non seulement dans le cadre du recrutement des candidats en LP CC mais également pour l'insertion professionnelle de nos futurs diplômés.

- **introduction d'un EC « Maîtriser l'orthographe et l'expression écrite avec Ecri+ » de 10.5 heures** : depuis la rentrée de septembre 2023, les étudiants de LP CC bénéficient de la plateforme Ecri+ pour développer leurs compétences en orthographe et en expression écrite. Ils passent, au cours de l'année universitaire, deux certifications obligatoires attestant d'un certain niveau de maîtrise de la langue française écrite, valorisable auprès des employeurs. Ce dispositif qui vient soutenir la construction du projet tutoré, peut encore être amélioré en introduisant trois sessions d'approfondissement, en présentiel, dirigées par le maître de conférences en charge du développement et de la promotion de cette plateforme. En compensation, l'EC « Construire une action commerciale » a été réduit de 35 à 28 heures.

→ **Sur la forme**, les intitulés des blocs de compétences, des UE et des EC ont été simplifiés pour rendre la compréhension du contenu pédagogique de la formation plus accessible pour les étudiants et les intervenants.

Pour des raisons de lisibilité également, les EC « Fondamentaux du droit privé » et « Fondamentaux du droit des biens » ont été distingués sur la maquette, de même que les EC « Gérer son image professionnelle (LinkedIn) » et « Gérer sa posture professionnelle ». Pour cette même raison, l'EC « Maîtriser les outils numériques (Excel) » de 7 heures qui était pris en charge dans le cadre de l'EC « Mathématiques financières » a été distingué sur la maquette. Il ne s'agit que de modifications formelles.

## **Argumentaire pour les modifications des modalités de contrôle des connaissances :**

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances demandées sont, pour l'essentiel, la conséquence des modifications de la maquette de la formation.

- s'agissant du bloc 1 sur les compétences théoriques (UCN) :
  - EC « Mathématiques financières » : 2 écrits d'1 heure chacun pour tenir compte de la réduction du volume horaire de l'EC ;
  - EC « Offre ISR des banques » : l'ajout d'un dossier à traiter est sollicité en plus de l'écrit d'1 heure existant compte tenu de l'augmentation du volume horaire de l'EC ;
  - EC « Fondamentaux du droit privé » : QCM de 20 minutes
  - EC « Garanties du crédit » : 1 quizz de 20 minutes (20%) et 1 écrit (80%)
  - EC « Fiscalité du particulier » : 1 écrit d'1 heure et 1 écrit d'1h30.
  - EC « Fondamentaux du droit des assurances » : 1 écrit d'1 heure
  - EC « Assurance-vie » : 1 écrit d'1/2 heure
  - EC « Statut juridique familial du client » : 1 écrit d'1 heure au lieu de 2 écrits d'1 heure, compte tenu de la réduction du volume horaire de l'EC
  - EC « Fondamentaux du droit des biens » : 1 écrit d'1 heure, compte tenu de la réduction du volume horaire de l'EC.
  
- s'agissant du bloc 2 sur les compétences pratiques (ESB) :
  - EC « Digitaliser la relation client » : ce nouvel EC est intégré dans l'épreuve transversale existante de l'UE ;
  
- s'agissant du bloc 3 sur les compétences transversales :
  - EC « Préparer la certification AMF » : aucune évaluation en interne. Il faudra reporter ADM. pour admis si la certification est obtenue par l'étudiant et AJ. pour ajourné si elle n'est pas obtenue ;
  - EC « Maîtriser l'orthographe et l'expression écrite avec Ecri+ » : note globale en fonction de la progression de l'étudiant au cours des campagnes mensuelles Ecri+ obligatoires.

**Licence pro Chargé de clientèle CAEN  
CLIELP-211**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.
			CM	TD		
<b>BLOC1 Compétences théoriques</b>	<b>B1LPCCC</b>		<b>217,00</b>		<b>20</b>	
<b>UE1-1 Comprendre l'env. éco. de la banque et de l'assurance</b>	<b>B1U1LPC</b>		<b>94,50</b>		<b>10</b>	
EC Environnement monétaire <del>et financiers des banques</del>	B1U1LPC1		21,00			
<del>EC Rôle et fonctionnement des entreprises</del>	<del>B1U1LPC2</del>		<del>21,00</del>			
EC Economie de la banque et de l'assurance	B1U1LPC6		21,00			
EC Organisation des marchés financiers	B1U1LPC3		17,50			21h avant
EC Mathématiques financières	B1U1LPC4		21,00			
EC Offre ISR des banques et des assurances	B1U1LPC5		14,00			
<b>UE1-2 Maîtriser l'environnement juridique et fiscal</b>	<b>B1U2LPC</b>		<b>122,50</b>		<b>10</b>	
EC Fondamentaux du droit privé <del>et du droit des biens</del>	B1U2LPC1		7,00			24,5h avant
<del>EC Comprendre l'orga. et contr. bancaire</del>	<del>B1U2LPC2</del>		<del>14,00</del>			
<del>EC Règles contitution et mo. des garanties</del>	<del>B1U2LPC3</del>		<del>17,50</del>			
EC Droit bancaire	B1U2LPC6		17,50			
EC Garanties du crédit	B1U2LPC7		17,50			
EC Fiscalité du particulier <del>:- impact patrimoine client</del>	B1U2LPC4		21,00			
EC Fondamentaux du droit des biens	B1U2LPC10		14,00			
EC Identifier Statut juridique familial du client	B1U2LPC5		21,00			
EC Fondamentaux du droit de l'assurance	B1U2LPC8		14,00			
EC Assurance-vie	B1U2LPC9		10,50			
<b>BLOC2 Compétences pratiques</b>	<b>B2LPCCC</b>			<b>210,00</b>	<b>20</b>	
<b>UE2-1 Gérer la relation client / prospect</b>	<b>B2U1LPC</b>			<b>70,00</b>	<b>5</b>	
EC Déclencher les prises de conscience	B2U1LPC1			28,00		
EC Qualifier les projets du client	B2U1LPC2			28,00		
EC Digitaliser la relation client	B2U1LPC3			14,00		
<b>UE2-2 Conseiller le client / prospect</b>	<b>B2U2LPC</b>			<b>98,00</b>	<b>10</b>	
EC Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation	B2U2LPC1			21,00		
EC Répondre aux besoins du client	B2U2LPC2			35,00		
EC Traiter les besoins de financement	B2U2LPC3			21,00		
EC Rempporter l'adhésion du client et assurer le suivi	B2U2LPC4			21,00		
<b>UE2-3 Contribuer au résultat de son établissement bancaire</b>	<b>B2U3LPC</b>			<b>42,00</b>	<b>5</b>	
EC Actionner les leviers de développement	B2U3LPC1			14,00		
EC Développer la satisfaction client	B2U3LPC2			14,00		
EC Contribuer à l'accroissement du PNB	B2U3LPC3			14,00		
<b>BLOC3 Compétences transversales</b>	<b>B3LPCCC</b>		<b>63,00</b>	<b>108,50</b>	<b>20</b>	
<b>UE3-1 Développer son esprit d'analyse, autonomie dans le travail</b>	<b>B3U1LPC</b>		<b>63,00</b>	<b>14,00</b>	<b>5</b>	
EC Savoir Communiquer en anglais	B3U1LPC1		21,00			
<del>EC Mettre en oeuvre la méthodologie du projet tutoré</del>	<del>B3U1LPC2</del>		<del>7,00</del>			
EC Rédiger un mémoire de recherche (méthodologie)	B3U1LPC2		7,00			
EC Gérer sa posture professionnelle	B3U1LPC3			14,00		
EC Préparer la certification AMF	B3U1LPC4		35,00			
<b>UE3-2 Maîtriser les usages digitaux et numériques</b>	<b>B3U2LPC</b>			<b>14,00</b>	<b>0</b>	
EC Gérer son image professionnelle (LinkedIn)	B3U2LPC1			7,00		
EC Maîtriser les outils numériques (Excel)	B3U2LPC2			7,00		
<b>UE3-3 Construire le projet tutoré et professionnel</b>	<b>B3U3LPC</b>			<b>80,50</b>	<b>15</b>	
<del>EC Elaborer le projet tutoré</del>	<del>B3U3LPC1</del>			<del>77,00</del>		
<del>EC Mettre en oeuvre les acquis et les pratiques : alternance</del>	<del>B3U3LPC2</del>			<del>7,00</del>		
EC Construire une action commerciale	B3U3LPC3			35,00		
EC Maîtriser l'orthographe et l'expression écrite avec ECRI+	B3U3LPC4			10,50		
EC Rédiger un mémoire de recherche	B3U3LPC5			35,00		
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>280,00</b>	<b>318,50</b>	<b>30,00</b>	
			<b>598,50</b>			
			<b>738,50 HEDT</b>			

245h CM et 329 TD avant  
574h avant

**Licence pro Chargé de clientèle CHERBOURG  
CLIELP-213**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.
			CM	TD		
<b>BLOC1 Compétences théoriques et d'analyse</b>	<b>B1LPCCH</b>		<b>217,00</b>		<b>20</b>	
<b>UE1-1 Comprendre l'env. éco. de la banque et de l'assurance</b>	<b>B1U1LPH</b>		<b>94,50</b>		<b>10</b>	
EC Environnement monétaire <del>et financiers des banques</del>	B1U1LPH1		21,00			
<del>EC Rôle et fonctionnement des entreprises</del>	<del>B1U1LPH2</del>		<del>21,00</del>			
EC Economie de la banque et de l'assurance	B1U1LPH6		21,00			
EC Organisation des marchés financiers	B1U1LPH3		17,50			21h avant
EC Mathématiques financières	B1U1LPH4		21,00			
EC Offre ISR des banques et des assurances	B3U1LPH2		14,00			
<b>UE1-2 Maîtriser l'environnement juridique et fiscal</b>	<b>B1U2LPH</b>		<b>122,50</b>		<b>10</b>	
EC Fondamentaux du droit privé <del>et du droit des biens</del>	B1U2LPH1		7,00			24,5h avant
<del>EC Comprendre l'orga. et contr. bancaire</del>	<del>B1U2LPH2</del>		<del>14,00</del>			
<del>EC Règles contitution et mo. des garanties</del>	<del>B1U2LPH3</del>		<del>17,50</del>			
EC Droit bancaire	B1U2LPH6		17,50			
EC Garanties du crédit	B1U2LPH7		17,50			
EC Fiscalité du particulier <del>: impact patrimoine client</del>	B1U2LPH4		21,00			
EC Fondamentaux du droit des biens	B1U2LH10		14,00			
EC Identifier Statut juridique familial du client	B1U2LPH5		21,00			
EC Fondamentaux du droit de l'assurance	B1U2LPH8		14,00			
EC Assurance-vie	B1U2LPH9		10,50			
<b>BLOC2 Compétences pratiques et professionnelles</b>	<b>B2LPCCH</b>			<b>210,00</b>	<b>20</b>	
<b>UE2-1 Gérer la relation client / prospect</b>	<b>B2U1LPH</b>			<b>70,00</b>	<b>5</b>	
EC Déclencher les prises de conscience	B2U1LPH1			28,00		
EC Qualifier les projets du client	B2U1LPH2			28,00		
EC Digitaliser la relation client	B2U1LPH3			14,00		
<b>UE2-2 Conseiller le client / prospect</b>	<b>B2U2LPH</b>			<b>98,00</b>	<b>10</b>	
EC Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation	B2U2LPH1			21,00		
EC Identifier les solutions	B2U2LPH2			35,00		
EC Traiter les besoins de financement	B2U2LPH3			21,00		
EC Rempporter l'adhésion du client et assurer le suivi	B2U2LPH4			21,00		
<b>UE2-3 Contribuer au résultat de son établissement bancaire</b>	<b>B2U3LPH</b>			<b>42,00</b>	<b>5</b>	
EC Actionner les leviers de développement	B2U3LPH1			14,00		
EC Développer la satisfaction client	B2U3LPH2			14,00		
EC Contribuer à l'accroissement du PNB	B2U3LPH3			14,00		
<b>BLOC3 Compétences transversales et numériques</b>	<b>B3LPCCH</b>		<b>63,00</b>	<b>108,50</b>	<b>20</b>	
<b>UE3-1 Développer son esprit d'analyse, autonomie dans le travail</b>	<b>B3U1LPH</b>		<b>63,00</b>	<b>14,00</b>	<b>5</b>	
EC Savoir Communiquer en anglais	B3U1LPH1		21,00			
<del>EC Mettre en oeuvre la méthodologie du projet tutoré</del>	<del>B1U3LPH1</del>		<del>7,00</del>			
EC Rédiger un mémoire de recherche (méthodologie)	B3U1LPH2		7,00			
EC Gérer sa posture professionnelle	B3U1LPH3			14,00		
EC Préparer la certification AMF	B3U1LPH4		35,00			
<b>UE3-2 Maîtriser les usages digitaux et numériques</b>	<b>B3U2LPH</b>			<b>14,00</b>	<b>2</b>	
EC Gérer son image professionnelle (LinkedIn)	B3U2LPH1			7,00		
EC Maîtriser les outils numériques (Excel)	B3U2LPH2			7,00		
<b>UE3-3 Construire le projet tutoré et professionnel</b>	<b>B3U3LPH</b>			<b>80,50</b>	<b>15</b>	
<del>EC Elaborer le projet tutoré</del>	<del>B3U3LPH1</del>			<del>77,00</del>		
<del>EC Mettre en oeuvre les acquis et les pratiques : alternance</del>	<del>B3U3PH2</del>			<del>7,00</del>		
EC Construire une action commerciale	B3U3PH3			35,00		
EC Maîtriser l'orthographe et l'expression écrite avec ECRI+	B3U3PH4			10,50		
EC Rédiger un mémoire de recherche	B3U3PH5			35,00		
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>280,00</b>	<b>318,50</b>	<b>30,00</b>	
			<b>598,50</b>			
			<b>738,50 HEDT</b>			

21h avant

24,5h avant

245h CM et 329 TD avant  
574h avant

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?

Erasmus : non

Enseignement à distance : non

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1					SESSION 2						
							Contrôle continu			Contrôle terminal		Contrôle terminal						
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	
	B1U1LPC			UE1-1 Comprendre l'env. éco. de la banque et de l'assurance	10											1		
	B1U1LPC	O	B1U1LPC1	EC Environnement monétaire et financiers des banques		CLIELP_211	Ecrits	2	100%				Oral	20 min	100%	0,2	Ecrit 1 h et 1 dossier.	
			B1U1LPC2	EC Rôle et fonctionnement des entreprises		CLIELP_211	Ecrit et oral	2	100%				Oral	20 min	100%	0,2	Oral (dossier de groupe); écrit 1 h	
	B1U1LPC	O	B1U1LPC6	EC Economie de la banque et de l'assurance		CLIELP_211	Ecrit et oral	2	100%				Oral	20 min	100%	0,2	Oral (dossier de groupe); écrit 1 h	
	B1U1LPC	O	B1U1LPC3	EC Organisation des marchés financiers		CLIELP_211	Ecrits	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,2	2 écrits de 1 heure chacun	
	B1U1LPC	O	B1U1LPC4	EC Mathématiques financières		CLIELP_211	Ecrits	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,2	2 écrits 1h chacun	
	B1U1LPC	O	B1U1LPC5	EC Offre ISR des banques et des assurances		CLIELP_211	Ecrit	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,2	1 écrit d'1h et 1 dossier	
	B1U2LPC			UE1-2 Maîtriser l'environnement juridique et fiscal	10											1		
	B1U2LPC	O	B1U2LPC1	EC Fondamentaux du droit privé et du droit des biens		CLIELP_211	Ecrit	1	100%				Ecrit	20 min,	100%		QCM 20 min,	
			B1U2LPC2	EC Comprendre l'orga. et contr. bancaire		CLIELP_211	Ecrit et oral	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,2	1 oral, 1 écrit 1 h	
			B1U2LPC3	EC Règles contitution et mo. des garanties		CLIELP_211	Ecrit et oral	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,2	1 oral, 1 écrit 1 h	
	B1U2LPC	O	B1U2LPC6	EC Droit bancaire		CLIELP_211	Ecrit et oral	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,1	1 oral, 1 écrit 1 h	
	B1U2LPC	O	B1U2LPC7	EC Garanties du crédit		CLIELP_211	Ecrits	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,1	1 écrit 20 min. (20%) et 1 écrit 1h (80%)	
	B1U2LPC	O	B1U2LPC4	EC Fiscalité du particulier - impact patrimoine client		CLIELP_211	Ecrits	2	100%				Ecrit	1 h30	100%	0,2	1 écrit d'1heure et 1 écrit 1h30	
	B1U2LPC	O	B1U2LPC10	EC Fondamentaux du droit des biens		CLIELP_211	Ecrit	1	100%				Ecrit	1 h	100%	0,1	1 écrit 1h	
	B1U2LPC	O	B1U2LPC5	EC Identifier Statut juridique familial du client		CLIELP_211	Ecrits	2	100%				Ecrit	1 h	100%	0,2	1 écrit d' 1 h	
	B1U2LPC	O	B1U2LPC8	EC Fondamentaux du droit de l'assurance		CLIELP_211	Ecrit	1	100%				Ecrit	1 h	100%	0,1	1 écrit 1h	
	B1U2LPC	O	B1U2LPC9	EC Assurance-vie		CLIELP_211	Ecrit	1	100%				Ecrit	30 min,	100%	0,1	1 écrit 30 min,	
	B2U1LPC			Gérer la relation client / prospect	5											1		
	B2U1LPC	O	B2U1LPC1	Déclencher les prises de conscience		CLIELP_211				Oral	20 min	100%	Oral	20 min	100%		Epreuve transverse sur les EC de l'UE	
	B2U1LPC	O	B2U1LPC2	Qualifier les projets du client		CLIELP_211												
	B2U1LPC	O	B2U1LPC3	Digitaliser la relation client		CLIELP_211												
	B2U2LPC			Conseiller le client / prospect	10											1		
	B2U2LPC	O	B2U2LPC1	Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation		CLIELP_211											Epreuves transverses sur les EC de l'UE	
	B2U2LPC	O	B2U2LPC2	Répondre aux besoins du client (identifier les solutions)		CLIELP_211				Ecrit	3 h 30	50%	Ecrit	3 h 30	100%			
	B2U2LPC	O	B2U2LPC3	Traiter les besoins de financement		CLIELP_211				Oral	20 min	50%	Oral	20 min				
	B2U2LPC	O	B2U2LPC4	Remporter l'adhésion du client et assurer le suivi		CLIELP_211												
	B2U3LPC			Contribuer au résultat de son établissement bancaire	5											1		
	B2U3LPC	O	B2U3LPC1	Actionner les leviers de développement		CLIELP_211											Epreuve transverse sur les EC de l'UE	
	B2U3LPC	O	B2U3LPC2	Développer la satisfaction client		CLIELP_211				Ecrit	2 h	100%	Ecrit	2 h	100%			
	B2U3LPC	O	B2U3LPC3	Contribuer à l'accroissement du PNB		CLIELP_211												
	B3U1LPC			UE3-1 Développer son esprit d'analyse, autonomie dans le travail	5											1		
	B3U1LPC	O	B3U1LPC1	EC Savoir Communiquer en anglais		CLIELP_211	Ecrit et oral	2	100%					Oral	20 min	100%		Ecrit et oral
			B3U1LPC4	EC Mettre en oeuvre la méthodologie du projet tutoré		CLIELP_211												Non évalué
	B3U1LPC	O	B3U1LPC2	EC Rédiger un mémoire de recherche (méthodologie)		CLIELP_211												Non évalué
			B3U1LPC3	EC Gérer sa posture professionnelle		CLIELP_211												Non évalué
		O	B3U1LPC4	EC Préparer la certification AMF		CLIELP_211												Passage de la certification avec justificatif et résultats : ADM si obtention et AJ pour non obtention
	B3U2LPC			Maîtriser les usages digitaux et numériques	0											1		
	B3U2LPC	O	B3U2LPC1	Gérer son image professionnelle (linkedIn)		CLIELP_211												Non évalué
	B3U2LPC	O	B3U2LPC2	Maîtriser les outils numériques (Excel)		CLIELP_211												Non évalué
	B3U3LPC			Construction du projet tutoté et professionnel	15											1		
		O	B3U3LPC1	EC Elaborer le projet tutoré		CLIELP_211	Ecrits et Oraux Pratique	5	100%					Ecrit	temps libre	100%	0,5	2 écrits temps libre, 2 oraux Pratique : participation au projet voltaire
		O	B3U3LPC2	EC Mettre en oeuvre les acquis et les pratiques : alternance		CLIELP_211	Pratique	4	100%					Report de note du CC	100%	0,5	Evaluation activité en entreprise	
	B3ULPC	O	B3U3LPC3	Construire une action commerciale		CLIELP_211				Ecrit oral	Temps libre 40 min	50%	Oral	temps libre	100%	0,4	Rapport écrit temps libre et 1 soutenance orale du rapport campagnes mensuelles obligatoires donnant lieu à 1 note globale intégrée dans le projet tutoré + passage de 2 certifications obligatoires	
		O	B3U3LPC4	Maîtriser l'orthographe et l'expression écrite avec Ecri+		CLIELP_211	Ecrit	1	100%				Ecrit	temps libre	100%	0,2		
	B3U3LPC	O	B3U3LPC5	Rédiger un mémoire de recherche		CLIELP_211	Ecrit et Oral		100%				Ecrit	temps libre	100%	0,4	1 mémoire écrit temps libre et 1 soutenance orale du mémoire de 40 minutes (20 en présentation et 20 en questions)	



Argumentaire Master 1 MIM, semestre 1 :

- Remplacement du cours intitulé « Digital agility » (1MCI111) par un enseignement intitulé « Geopolitics ».
  - Volume Horaire inchangé (21 heures)
  - Contrôle des connaissances inchangé
  - Motif : le cours de Digital Agility ne semble pas donner entière satisfaction aux étudiants. Il est apparemment pour partie redondant avec d'autres enseignements de la maquette pédagogique. Le cours de Geopolitics correspondrait davantage à ce qui est enseigné dans les diplômes internationaux dispensés dans les universités nord-américaines.
  
- Remplacement du cours intitulé « Resume and cover letter » (UE 5, MCIFA421 : 21h00) par le cours intitulé « Tutored Projects » (1MCI142) qui ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune dotation horaire.
  - Contrôle des connaissances :

L'épreuve orale sanctionnant l'actuel cours 1MCI142 est de ce fait supprimée de l'UE 1-4.

Les épreuves écrites et orales de « Resume and cover letter » (MCIFA421) sont supprimées de l'UE 5

Le nouveau cours Tutored project inclut dans l'UE 5 est évalué par un oral de groupe de 20 minutes.

- Motif : Le cours Tutored project est très chronophage pour l'enseignant. Celui de Resume and cover letter est en grande partie redondant par rapport au cursus antérieur des étudiants.

Régulier : oui / non ?

Régime spécial : oui / non ?

Erasmus : oui / non ?

Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles					
							Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle continu		Contrôle terminal								
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves			
1MCIS1	1MCIU11			<b>Professional experience and development</b>	5														5		
<del>1MCIS1</del>	<del>1MCIU11</del>	<del>O</del>	<del>1MCI111</del>	<del>Digital agility</del>			<del>oral de groupe</del>	<del>4</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI111C</del>					<del>Ecrit</del>	<del>1h30</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI111T</del>	<del>3</del>		
1MCIS1	1MCIU11	O	1MCI112	Priority management and personal efficiency		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI112C1 1MCI112C2					Ecrit	1h30	100%	1MCI112T	2	Etude de cas en groupe / Présentation orale / Notation différenciée	
1MCIS1	1MCIU11	O	1MCI115	Geopolitics		MCI2M1_202	Oral de groupe	1	100%	1MCI115C					Ecrit	1h30	100%	1MCI115T	3		
1MCIS1	1MCIU11	x	1MCI113	Business game / simulation d'entreprise		MCI2M1_202	Oral	1	100%	1MCI113C					Ecrit	1h30	100%	1MCI113T	3	Soutenance orale en groupe - Note individuelle	
1MCIS1	1MCIU11	x	1MCI114	Integration		MCI2M1_202	Oral	2	50% /CC	1MCI114C 1MCI114C1					Ecrit	1h	100%	1MCI114T	3		
1MCIS1	1MCIU12			<b>Management</b>	7														7		
1MCIS1	1MCIU12	O	1MCI121	Individual and collective management		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI121C					Ecrit	2h	100%	1MCI121T	3	études de cas en groupes -note individuelle	
1MCIS1	1MCIU12	O	1MCI122	Managerial challenges of technological transformations		MCI2M1_202	Ecrit	1	30%	1MCI122C		Oral	20 mns	70%	1MCI122OR	Ecrit	2h	100%	1MCI122T	3	Quiz en CC + étude de cas en CT
1MCIS1	1MCIU12	O	1MCI124	Agile management		MCI2M1_202	oral					30 mns	100%	1MCI124OR	Ecrit	1h	100%	1MCI124T	2		
1MCIS1	1MCIU13			<b>Financial Management</b>	9														9		
1MCIS1	1MCIU13	O	1MCI131	Fundamentals of finance		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI131C					Ecrit	1h30	100%	1MCI131T	4		
1MCIS1	1MCIU13	O	1MCI132	Statistics and data analysis		MCI2M1_202						Ecrit	1h30	100%	1MCI132T	Ecrit	1h30	100%	1MCI132T	3	
1MCIS1	1MCIU14			<b>Business and Trade</b>	5														5		
1MCIS1	1MCIU14	O	1MCI141	International business news analysis		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI141C					Ecrit	1h30	100%	1MCI141T	1	Etude de cas ou exercices à rendre	
<del>1MCIS1</del>	<del>1MCIU14</del>	<del>O</del>	<del>1MCI142</del>	<del>Tutored projects</del>		<del>MCI2M1_202</del>	<del>Oral</del>	<del>4</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI142C</del>					<del>Ecrit</del>	<del>1h30</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI142T</del>	<del>4</del>	<del>Etude de cas en groupe - Présentation orale - notation individualisée</del>	
1MCIS1	1MCIU14	O	1MCI143	Strategic management		MCI2M1_202						Ecrit	2h	100%	1MCI143T	Ecrit	2h	100%	1MCI143T	3	
1MCIS1	1MCIU14	O	1MCI144	LV2 (french for international student)-LV2 (except english)		MCI2M1_202	oral	1	60%	1MCI144C		Ecrit	1h30	40%	1MCI144T				3	Voir carré international	
1MCIS1	1MCIU15			<b>Professional experience and development</b>	4														4		
<del>1MCIS1</del>	<del>1MCIU15</del>	<del>O</del>	<del>MCIFA421</del>	<del>Resume and cover letter</del>		<del>MCI2M2_212</del>	<del>Ecrit</del>	<del>1</del>	<del>50%</del>	<del>MCIFA421C</del>	<del>Oral</del>	<del>20 mns</del>	<del>50%</del>	<del>MCIFA421OR</del>	<del>Ecrit</del>	<del>1h30</del>	<del>100%</del>	<del>MCIFA421T</del>	<del>2</del>	<del>CC - cv et lettre de motivation</del>	
1MCIS1	1MCIU15	O	MCIFA422	Successful expatriation and international experience		MCI2M2_212	Ecrit	1	100%	MCIFA422C					Ecrit	1h30	100%	MCIFA422T	1		
1MCIS1	1MCIU15	O	1MCI142	Tutored projects		MCI2M1_202					Oral de groupe	20 mns	100%	1MCI142OR	Ecrit	1h30	100%	1MCI142T	4		
1MCIS2	1MCIIS2	x		<b>Semester abroad</b>	30																
1MCIS2	1MCIIS2		1MCIU25	Internship (10 semaines minimum)	6						Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		5		
1MCIS2	1MCIIS2		1MCIU1	Classes in a partner university	24														11	Saisie de la moyenne obtenue dans l'université partenaire sur la base d'une grille de conversion établie par l'UCN.	
1MCIS2	1MCIIS2	x		<b>Semester in CAEN</b>	30																
1MCIS2	1MCIIS2		1MCIU25	Internship (10 semaines minimum)	6						Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		5		
1MCIS2	B1MCIIS2			<b>Classes in France</b>	24														11		
1MCIS2	1MCIU21			<b>Professional experience and development</b>	6														11		
1MCIS2	1MCIU21	O	1MCI211	Problem solving tools		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI211C					Ecrit	1h30	100%	1MCI211T	1		
1MCIS2	1MCIU21	O	1MCI212	Methods		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI212C					Ecrit	2h	100%	1MCI212T	3	Dossier sur le montage d'une étude Note individuelle	
1MCIS2	1MCIU21	O	1MCI213	Remote communication		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI213C					Ecrit	1h	100%	1MCI213T	2	Quiz	
1MCIS2	1MCIU21	O	1MCI214	Lobbying and network visibility		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI214C					Ecrit	1h	100%	1MCI214T	2	Quiz	
1MCIS2	1MCIU21	O	1MCI215	Team building		MCI2M1_202	Oral Ecrit	2	30% 70%	1MCI215C 1MCI215C1					Ecrit	1h30	100%	1MCI215T	3		
1MCIS2	1MCIU22			<b>International finance management</b>	6														6		
1MCIS2	1MCIU22	O	1MCI221	Financial management II		MCI2M1_202	Ecrits	2	100%	1MCI221C1 1MCI221C2					Ecrit	1h30	100%	1MCI221T	3		
1MCIS2	1MCIU22	O	1MCI222	International taxation		MCI2M1_202					Ecrit	1h30	100%	1MCI222T	Ecrit	1h30	100%	1MCI222T	3		
1MCIS2	1MCIU23			<b>International management</b>	6														7		
1MCIS2	1MCIU23	O	1MCI231	Managing clients and suppliers		MCI2M1_202					Ecrit	1h30	100%	1MCI231T	écrit	2h	100%	1MCI231T	2		
1MCIS2	1MCIU23	O	1MCI232	Intercultural management		MCI2M1_202	Ecrit Oral	2	100%	1MCI232C1 1MCI232C2					Ecrit	1h30	100%	1MCI232T	2	Etudes de cas en groupe/ oral Note individuelle	
1MCIS2	1MCIU23	O	1MCI233	International marketing		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI233C					Ecrit	2h	100%	1MCI233T	3		
1MCIS2	1MCIU24			<b>International trade and business</b>	6														10		
1MCIS2	1MCIU24	O	1MCI241	Quality-logistics and production		MCI2M1_202	Ecrit Oral de groupe	2	50% 50%	1MCI241C1 1MCI241C2					Ecrit	2h	100%	1MCI241T	3		
1MCIS2	1MCIU24	O	1MCI242	Digital sales : prospection and negotiation		MCI2M1_202	Oral	1	100%	1MCI242C					Ecrit	1h	100%	1MCI242T	4		
1MCIS2	1MCIU24	O	1MCI243	FLE (French for international students) - LV2 (except English) for French Speakers		MCI2M1_202	oral	1	60%	1MCI243C		Ecrit	1h30	40%	1MCI243T				3	Voir carré international	

Stage obligatoire  
 L'obtention de l'année est conditionnée au fait d'avoir effectué et validé le stage (minimum 10/20)

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles			
							Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle continu		Contrôle terminal						
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	
1MCI1	1MCIU11			<b>Professional experience and development</b>	5														5
<del>1MCI1</del>	<del>1MCIU11</del>	<del>O</del>	<del>1MCI111</del>	<del>Digital agility</del>		<del>MCI2M1_202</del>	<del>oral de groupe</del>	<del>4</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI114C</del>					<del>Ecrit</del>	<del>1h30</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI114T</del>	<del>3</del>
1MCI1	1MCIU11	O	1MCI112	Priority management and personal efficiency		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI112C1 1MCI112C2					Ecrit	1h30	100%	1MCI112T	2
1MCI1	1MCIU11	O	1MCI115	Geopolitics		MCI2M1_202	Oral de groupe	1	100%	1MCI115C					Ecrit	1h30	100%	1MCI115T	3
1MCI1	1MCIU11	x	1MCI113	Business game / simulation d'entreprise		MCI2M1_202	Oral	1	100%	1MCI113C					Ecrit	1h30	100%	1MCI113T	3
1MCI1	1MCIU11	x	1MCI114	Integration		MCI2M1_202	Oral	2	50% /CC	1MCI114C 1MCI114C1					Ecrit	1h	100%	1MCI114T	3
1MCI1	1MCIU12			<b>Management</b>	7														7
1MCI1	1MCIU12	O	1MCI121	Individual and collective management		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI121C					Ecrit	2h	100%	1MCI121T	3
1MCI1	1MCIU12	O	1MCI122	Managerial challenges of technological transformations		MCI2M1_202	Ecrit	1	30%	1MCI122C	Oral	20 mns	70%	1MCI122OR	Ecrit	2h	100%	1MCI122T	3
1MCI1	1MCIU12	O	1MCI124	Agile management		MCI2M1_202					Oral	30 mns	100%	1MCI124OR	Ecrit	1h	100%	1MCI124T	2
1MCI1	1MCIU13			<b>Financial Management</b>	9														9
1MCI1	1MCIU13	O	1MCI131	Fundamentals of finance		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI131C					Ecrit	1h30	100%	1MCI131T	4
1MCI1	1MCIU13	O	1MCI132	Statistics and data analysis		MCI2M1_202					Ecrit	1h30	100%	1MCI132T	Ecrit	1h30	100%	1MCI132T	3
1MCI1	1MCIU14			<b>Business and Trade</b>	5														5
1MCI1	1MCIU14	O	1MCI141	International business news analysis		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI141C					Ecrit	1h30	100%	1MCI141T	1
<del>1MCI1</del>	<del>1MCIU14</del>	<del>O</del>	<del>1MCI142</del>	<del>Tutored projects</del>		<del>MCI2M1_202</del>	<del>Oral</del>	<del>4</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI142C</del>					<del>Ecrit</del>	<del>1h30</del>	<del>100%</del>	<del>1MCI142T</del>	<del>4</del>
1MCI1	1MCIU14	O	1MCI143	Strategic management		MCI2M1_202					Ecrit	2h	100%	1MCI143T	Ecrit	2h	100%	1MCI143T	3
1MCI1	1MCIU14	O	1MCI144	LV2 (french for international student)-LV2 (except english)		MCI2M1_202	Oral	1	60%	1MCI144C	Ecrit	1h30	40%	1MCI144T					3
1MCI1	1MCIU15			<b>Professional experience and development</b>	4														4
<del>1MCI1</del>	<del>1MCIU15</del>	<del>O</del>	<del>MCIFA421</del>	<del>Resume and cover letter</del>		<del>MCI2M2_212</del>	<del>Ecrit</del>	<del>4</del>	<del>50%</del>	<del>MCIFA421C</del>	<del>Oral</del>	<del>20 mns</del>	<del>50%</del>	<del>MCIFA421OR</del>	<del>Ecrit</del>	<del>1h30</del>	<del>100%</del>	<del>MCIFA421T</del>	<del>2</del>
1MCI1	1MCIU15	O	MCIFA422	Successful expatriation and international experience		MCI2M2_212	Ecrit	1	100%	MCIFA422C					Ecrit	1h30	100%	MCIFA422T	1
1MCI1	1MCIU15	O	1MCI142	Tutored projects		MCI2M1_202					Oral de groupe	20 mns	100%	1MCI142OR	Ecrit	1h30	100%	1MCI142T	4
1MCI2	1MCIIS2	x		<b>Semester abroad</b>	30														
1MCI2	1MCIIS2		1MCIU25	Internship (10 semaines minimum)	6						Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		5
1MCI2	1MCIIS2		1MCIU1	Classes in a partner university	24														11
	1MCIIFS2	x		<b>Semester in CAEN</b>	30														
1MCI2	1MCIIFS2		1MCIU25	Internship (10 semaines minimum)	6						Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		Rapport de stage en Anglais	Temps illimité	100%		5
1MCI2	B1MCIIFS2			<b>Classes in France</b>	24														11
1MCI2	1MCIU21			<b>Professional experience and development</b>	6														11
1MCI2	1MCIU21	O	1MCI211	Problem solving tools		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI211C					Ecrit	1h30	100%	1MCI211T	1
1MCI2	1MCIU21	O	1MCI212	Methods		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI212C					Ecrit	2h	100%	1MCI212T	3
1MCI2	1MCIU21	O	1MCI213	Remote communication		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI213C					Ecrit	1h	100%	1MCI213T	2
1MCI2	1MCIU21	O	1MCI214	Lobbying and network visibility		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI214C					Ecrit	1h	100%	1MCI214T	2
1MCI2	1MCIU21	O	1MCI215	Team building		MCI2M1_202	Oral Ecrit	2	30% 70%	1MCI215C 1MCI215C1					Ecrit	1h30	100%	1MCI215T	3
1MCI2	1MCIU22			<b>International finance management</b>	6														6
1MCI2	1MCIU22	O	1MCI221	Financial management II		MCI2M1_202	Ecrits	2	100%	1MCI221C1 1MCI221C2					Ecrit	1h30	100%	1MCI221T	3
1MCI2	1MCIU22	O	1MCI222	International taxation		MCI2M1_202					Ecrit	1h30	100%	1MCI222T	Ecrit	1h30	100%	1MCI222T	3
1MCI2	1MCIU23			<b>International management</b>	6														7
1MCI2	1MCIU23	O	1MCI231	Managing clients and suppliers		MCI2M1_202					Ecrit	1h30	100%	1MCI231T	ecrit	2h	100%	1MCI231T	2
1MCI2	1MCIU23	O	1MCI232	Intercultural management		MCI2M1_202	Ecrit Oral	2	100%	1MCI232C1 1MCI232C2					Ecrit	1h30	100%	1MCI232T	2
1MCI2	1MCIU23	O	1MCI233	International marketing		MCI2M1_202	Ecrit	1	100%	1MCI233C					Ecrit	2h	100%	1MCI233T	3
1MCI2	1MCIU24			<b>International trade and business</b>	6														10
1MCI2	1MCIU24	O	1MCI241	Quality-logistics and production		MCI2M1_202	Ecrit Oral de groupe	2	50% 50%	1MCI241C1 1MCI241C2					Ecrit	2h	100%	1MCI241T	3
1MCI2	1MCIU24	O	1MCI242	Digital sales : prospection and negotiation		MCI2M1_202	Oral	1	100%	1MCI242C					Ecrit	1h	100%	1MCI242T	4
1MCI2	1MCIU24	O	1MCI243	FLE (French for international students) - LV2 (except English) for French Speakers		MCI2M1_202	Oral	1	60%	1MCI243C	Ecrit	1h30	40%	1MCI243T					3

Stage obligatoire  
 L'obtention de l'année est conditionnée au fait d'avoir effectué et validé le stage (minimum 10/20)

# DEMANDE DE MODIFICATIONS MAQUETTE DE FORMATION ET MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Pour l'année universitaire : 2025-2026

## Diplôme : Master Monnaie Banque Assurance Parcours Chargé d'Affaires Entreprises et Ingénierie

Rédacteur de la demande : Sylvie Cieply

Documents joints : maquettes et MCC modifiés

Les modifications demandées ont deux objectifs :

- Finaliser les modifications introduites l'année dernière qui visaient à renforcer la visibilité de la formation sur la dimension ingénierie ; ces transformations avaient été organisées sur deux années pour éviter les » doublons » ou les « trous » dans la formation des étudiants ;
- Ajuster les volumes horaires et corriger les erreurs observées sur l'année en cours ;
- Intégrer dans la formation en master 2 une préparation spécifique à la certifications AMF.

---

### Argumentaire pour les modifications en M1

En première année, les modifications demandées sont mineures.

Dans la maquette de formation,

- au semestre 1, réallocation d'une séance de formation sur certains cours (+3,5h en gestion de patrimoine, +3,5 h en méthodologie) avec en contrepartie une réduction du volume sur les *soft skills*,

- échanges de deux cours de diagnostic financier entre les 2 semestres.

Le travail sur les *soft skills* sera proposé aux étudiants par l'IAE hors maquette de formation dans le cadre d'ateliers proposés par les associations, Alumni ou autres dispositifs.

Dans les Modalités du Contrôle des Connaissances (MCC),

- au semestre 1, distinction des Contrôles Continus (CC) en macroéconomie et en RSE,

- au semestre 2, création d'une épreuve commune en consolidation, diagnostic financier et trésorerie et passage de l'épreuve d'étude de cas au semestre 2 avec en session 2

---

## Argumentaire pour les modifications en M1

En M2, les modifications sont plus substantielles puisque nous proposons l'introduction d'un cours de préparation à la certification Autorité des Marchés Financiers de 21 heures qui sera confié à un expert de cette certification et qui sera mutualisée avec toutes les formations du pôle BFA (Licence pro, master GP et tous les parcours du master MBFA).

Le dispositif « certification AMF », mis en application en juillet 2010 et placé sous l'autorité du Haut conseil certificateur de place, a fait l'objet d'une réforme en 2020 qui a durci ses conditions d'obtention. Il n'existe pas de statistiques officielles publiées par l'AMF sur l'évolution des taux de réussite mais la consultation des organismes qui préparent à cette certification met en évidence une chute très significative de la réussite des candidats. Pour l'Ecole Supérieure de la Banque, le taux de réussite est passé de 66% en 2020 à 37% en 2024. La plus grande difficulté à obtenir cette certification est due à l'élargissement de la base des questions et à la répartition des questions selon les thèmes qui rend peu efficace les stratégies de « bachotage ». Certaines écoles (Kedge, IAE de Bordeaux, formations partenaires en master de l'ESB, ...) ont introduit, en conséquence, des préparations à la certification dans leur maquette de formation.

Dans la maquette,

- au semestre 3, remplacement du cours de "gestion de patrimoine", dorénavant en M1, par le cours de "gestion du risque crédit" et réallocation d'une séance de 3,5 h du cours de "gestion du risque crédit" vers celui concernant les "entreprises en difficulté",
- au semestre 3, introduction d'un cours de préparation à la certification AMF de 21 h.

Dans les MCC,

- Introduction de 2 évaluations en "gestion du risque crédit" à la place d'une seule prévue pour gestion de patrimoine du dirigeant ; oral de 20 minutes en session 2,
- Introduction d'une note en CC en certification AMF évaluée via un quizz lors de la préparation en session 1 et en intégrant les résultats de la certification en session 2.

---

Ces modifications sont présentées en rouge dans les maquettes et MCC jointes à ce dossier.

**Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'affaires entreprises et institutions (CAEI)  
BFA1M2 - 211**

**Semestre 3 - 2025-2026 - S3MCAE**

	Libellés courts	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.
				CM	TD		
<b>UE1 - Faire le diagnostic stratégique de l'entreprise</b>		<b>S3MCAE1</b>		<b>24,50</b>	<b>14,00</b>	<b>5</b>	<b>2,00</b>
Faire la veille économique sociale et politique	Veille	S3MCAE11		14,00			70%
Faire le diagnostic d'une entreprise	Diagnostic stratégique	S3MCAE12		10,50			
Simuler le management opérationnel et financier d'un groupe international	Global challenge	S3MCAE13			14,00		30%
<b>UE2 - Réaliser un diagnostic financier avancé</b>		<b>S3MCAE2</b>		<b>49,00</b>		<b>8</b>	<b>3,00</b>
Evaluer une entreprise	Evaluation	S3MCAE21		21,00			40%
Réaliser un diagnostic financier approfondi	Diagnostic financier 3	S3MCAE22		14,00			40%
Analyser des états financiers en normes IFRS	IFRS	S3MCAE23		14,00			20%
<b>UE3 - Accompagner les organisations aux besoins spécifiques</b>		<b>S3MCAE3</b>		<b>73,50</b>		<b>7</b>	<b>2,00</b>
Accompagner la transmission d'entreprise (montages LBO)	LBO	S3MCAE31		10,50			10%
Projets & EnR	Projets & EnR	S3MCAE32		14,00			10%
Répondre aux besoins financiers des entreprises exportatrices	Trade finance	S3MCAE33		14,00			30%
Gérer les risques financiers grâce aux marchés	Gestion des risques	S3MCAE34		21,00			30%
Répondre aux besoins des clients spéciaux (collectivités, coopératives,...)	Financements spéciaux	S3MCAE35		14,00			20%
<b>UE4 - Apprécier les risques liés à l'activité bancaire</b>		<b>S3MCAE4</b>		<b>35,00</b>		<b>5</b>	<b>1,50</b>
<b>Patrimoine du dirigeant-Gérer le risque crédit</b>	<b>Dirigeant Risque crédit</b>	S3MCAE41		10,50			50%
Maîtriser le traitement de l'entreprise en difficulté au sein d'un EC	Traitement de l'entreprise en difficulté	S3MCAE42		24,50			50%
<b>UE5 - Développer ses compétences transversales</b>		<b>S3MCAE5</b>		<b>56,00</b>		<b>5</b>	<b>1,50</b>
Conduire un projet de recherche	Méthodologie	S3MCAE51		10,50			30%
<b>Préparer la certification AMF</b>	<b>AMF</b>	<b>3MRCP73</b>		21,00			30%
Exposer ses résultats à l'écrit et à l'oral en anglais - certification	Anglais	S3MCAE52		24,50			40%
<b>TOTAL SEMESTRE</b>				<b>238,00</b>	<b>14,00</b>	<b>30,00</b>	
				<b>252,00</b>			
				<b>371,75 HETD</b>			

14h avant

21h avant

ajout et mutualisation M2  
RCPA, G2C et GP

231h avant



**Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'affaires entreprises et institutions (CAEI)  
BFA1M2 - 211**

**Semestre 4 - 2024-2025 - S4MCAE**

	Libellés courts	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.
				CM	TD		
<b>UE6 - Analyser les choix stratégiques des entreprises</b>		<b>S4MCAE1</b>		<b>24,50</b>		<b>5</b>	<b>1,00</b>
Analyser les choix stratégiques d'une organisation	Choix stratégiques	S4MCAE11		10,50			100%
Analyser de façon critique le business plan	Business plan	S4MCAE12		10,50			
Faire face aux cyber risques	Risque cyber	S4MCAE13		3,50			
<b>UE7 - Monter un dossier de financement</b>		<b>S4MCAE2</b>		<b>45,50</b>		<b>7</b>	<b>2,00</b>
Concevoir des solutions de financement bancaire pour des PME à risque	Solutions bancaires	S4MCAE21		17,50			30%
Mener un diagnostic financier approfondi (niveau 4)	Diagnostic financier 3	S4MCAE22		14,00			70%
Monter un dossier de crédit pour un comité des engagements	Dossier de crédit	S4MCAE23		14,00			
<b>UE8 - Mobiliser l'ingénierie financière au service de l'entreprise</b>		<b>S4MCAE3</b>		<b>84,00</b>		<b>8</b>	<b>3,00</b>
Maîtriser les fondamentaux du Capital Venture et du Private Equity	Private equity	S4MCAE31		14,00			25%
Maîtriser les fondamentaux du crowdfunding	Crowdfunding	S4MCAE32		7,00			
Mettre en place des financements structurés	Financements structurés	S4MCAE33		49,00			50%
Découvrir le métier du banquier conseil	Banquier conseil	S4MCAE35		14,00			25%
<b>UE9 - Piloter l'activité</b>		<b>S4MCAE4</b>		<b>14,00</b>	<b>10,50</b>	<b>5</b>	<b>1,00</b>
Gérer un EC (Serious Game)	Cesim Bank	S4MCAE41			10,50		60%
Piloter la performance de la relation client	Performance client	S4MCAE42		7,00			20%
Piloter la performance d'un centre d'affaire	Performance centre d'affaires	S4MCAE43		7,00			20%
<b>UE10 - Développer ses compétences transversales</b>		<b>S4MCAE5</b>		<b>45,50</b>		<b>5</b>	<b>3,00</b>
Développer et exposer une pensée critique et originale	Mémoire de recherche	S4MCAE51		17,50			60%
Exposer ses résultats à l'écrit et à l'oral en anglais - certification	Anglais	S4MCAE52		21,00			40%
Préparer son entrée sur le marché du travail	Entretien	S4MCAE53		7,00			NE
<b>TOTAL SEMESTRE</b>				<b>213,50</b>	<b>10,50</b>	<b>30,00</b>	
				<b>224,00</b>			
				<b>330,75 HETD</b>			



# DEMANDE DE MODIFICATIONS MAQUETTE DE FORMATION ET MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Pour l'année universitaire : 2025-2026

## Diplôme : Master Gestion de patrimoine

Rédacteur de la demande : Frédéric Chazal, Jérôme Leproux

Documents joints : maquettes et MCC modifiés

Les modifications demandées ont deux objectifs :

- Adapter la maquette aux évolutions rapides du secteur pour offrir une formation en adéquation avec le secteur professionnel
- Ajuster les volumes horaires et corriger les erreurs observées sur l'année en cours ;
- Intégrer dans la formation en master 2 une préparation spécifique à la certifications AMF.

---

### Argumentaire pour les modifications en M1

En première année, les modifications demandées sont mineures.

Dans la maquette de formation,

- suppression du cours d'analyse financière pour les anciens, remplacé par une période en entreprise
- répartition entre CM et TD pour le cours de Macroéconomie (21 h CM et 7h TD)
- introduction d'un cours de Finance durable au S2
- Remplacement du cours de négociation commerciale par un cours sur la conformité
- remplacement du codéveloppement par un cycle de conférences. Le codéveloppement est proposé hors maquette aux étudiants qui en ont besoin

---

### Argumentaire pour les modifications en M2

En M2, les modifications sont plus substantielles puisque nous proposons l'introduction d'un cours de préparation à la certification Autorité des Marchés Financiers de 21 heures qui sera confié à un expert de cette certification et qui sera mutualisée avec toutes les formations du pôle BFA (Licence pro, master GP et tous les parcours du master MBFA).

Le dispositif « certification AMF », mis en application en juillet 2010 et placé sous l'autorité du Haut conseil certificateur de place, a fait l'objet d'une réforme en 2020 qui a durci ses conditions d'obtention. Il n'existe pas de statistiques officielles publiées par l'AMF sur l'évolution des taux de réussite mais la consultation des organismes qui préparent à cette certification met en évidence une chute très significative de la réussite des candidats. Pour l'École Supérieure de la Banque, le taux de réussite est passé de 66% en 2020 à 37% en 2024. La plus grande difficulté à obtenir cette certification est due à l'élargissement de la base des questions et à la répartition des questions selon les thèmes qui rend peu efficace les stratégies de « bachotage ». Certaines écoles (Kedge, IAE de Bordeaux, formations partenaires en master de l'ESB, ...) ont introduit, en conséquence, des préparations à la certification dans leur maquette de formation.

Dans la maquette,

- au semestre 3, introduction d'un cours de préparation à la certification AMF de 21 h.
- réduction du volume horaire du cours d'évaluation d'entreprise de 7h à 3h30

Dans les MCC,

- Introduction d'une note en CC en certification AMF évaluée via un quizz lors de la préparation en session 1 et en intégrant les résultats de la certification en session 2.

---

Ces modifications sont présentées en rouge dans les maquettes et MCC jointes à ce dossier.

UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles																
					Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal																					
					Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves			Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves												
S1 MCAE	S1MCAE1		<b>Situer l'entreprise dans son macro-environnement</b>	5										2																
	O	S1MCAE11	Macroéconomie		écrit	2	70%	S1MCAE11C					oral	20 min	100%	S1MCAE1OR	1,00	1 quizz + une étude de document												
	O	S1MCAE12	RSE		écrit	1	30%	S1MCAE11C1 S1MCAE12C										1 quizz												
		S1MCAE2	<b>Analyser la situation financière d'une entreprise</b>	8													2													
	O	S1MCAE21	Analyse financière RAN															non évalué car remise à niveau												
	O	S1MCAE22	Diagnostic financier 1																											
	O	S1MCAE23	Choix d'investissement																											
	O	S1MCAE24	Choix de financement															cas sur l'ensemble des matières												
		S1MCAE3	<b>Identifier les produits adaptés aux besoins des clients</b>	7													100%	3												
	O	S1MCAE31	Marchés de capitaux RAN																non évalué car remise à niveau											
	O	S1MCAE32	Produits bancaires																1 travail à la maison et 1 écrit sur table											
	O	S1MCAE33	Garanties		écrit	1	20%	S1MCAE33C		écrit	1 h 30 min	80%	S1MCAE33T		Oral	20 min	100%	S1MCAE33OR	0,50	quizz et étude de cas										
		S1MCAE4	<b>Situer l'établissement de crédit dans son environnement</b>	5														2												
	O	S1MCAE41	Economie de la banque RAN																non évalué car remise à niveau											
	O	S1MCAE42	Crises																											
	O	S1MCAE43	Réglementation bancaire		écrits	2	50% / CC	S1MCAE42C S1MCAE43C						oral	20 min	100%	S1MCAE4OR	0,50												
	O	S1MCAE44	Gestion de patrimoine		écrit	1	100%	S1MCAE44C						Oral	20 min	100%	S1MCAE44OR	0,50												
		S1MCAE5	<b>Développer ses compétences transversales</b>	5														2												
	O	S1MCAE51	Calculs financiers avec Excel RAN																non évalué car remise à niveau											
	O	S1MCAE52	Epertofolio																non évalué											
	O	S1MCAE52	Projet																Dossier relatif au projet en cours de réalisation sur la méthode											
	O	S1MCAE53	Soft skills																non évalué											
	O	S1MCAE54	Anglais		écrit / oral	2	50%/50%	S1MCAE56C S1MCAE56C1							oral	20 min	100%	S1MCAE56OR	0,30											
	O	S1MCAE55	Méthodologie		écrit	1	100%	S1MCAE57C							écrit	temps libre	100%	S1MCAE57OR	0,20	remise d'un dossier avec problématique, plan et revue de la littérature										
S2MCAE	S2MCAE1		<b>Situer l'entreprise dans son micro-environnement</b>	7														2,50												
	O	S2MCAE11	Droit des sociétés		écrit / oral	2	70%/30%	S2MCAE11C S2MCAE11C1							oral	20 min	100%	S2MCAE11OR	0,30	1 écrit et 1 dossier collectif avec soutenance (note individuelle)										
	O	S2MCAE12	Droit de l'entreprise en difficulté												oral	20 min	100%	S2MCAE12OR	0,30	Oral groupe (note individuelle) (50%) et écrit 1h (50%)										
	O	S2MCAE13	Business economics		écrits	2	50%/50%	S2MCAE13C S2MCAE13C1							oral	20 min	100%	S2MCAE13OR	0,40	1 quizz et une étude de cas										
		S2MCAE2	<b>Réaliser le diagnostic financier d'un groupe</b>	8														2												
	O	S2MCAE21	Comptabilité consolidée																											
	O	S2MCAE22	Trésorerie																écrit	3h	100%	S2MCAE2T	écrit	2h	100%	S2MCAE2T	0,35	cas sur l'ensemble des matières		
	O	S2MCAE23	Diagnostic financier 2																	écrit	temps libre	40%	S2MCAE23T	oral	20 mn	100%	S2MCAE23OR	0,35	cas réalisé en groupe et sa soutenance ("petit" grand oral)	
	O	S2MCAE24	Norme		écrit	1	100%	S2MCAE24C							écrit	1h	100%	S2MCAE24T	0,15											
	O	S2MCAE25	Fiscalité												écrit	1h	100%	S2MCAE25T	0,15											
		S2MCAE3	<b>Concevoir des produits adaptés aux besoins des clients</b>	5															3											
	O	S2MCAE31	Approche globale																	écrit	2h	100%	S2MCAE31T	écrit	1 h	100%	S2MCAE31T	0,30		
	O	S2MCAE32	Debt																	écrit	1h	100%	S2MCAE32T	écrit	1 h	100%	S2MCAE32T	0,30		
	O	S2MCAE33	BFR																									non évalué		
	O	S2MCAE34	Finance éthique		écrit	temps libre	100%	S2MCAE34C													écrit	1 h	100%	S2MCAE34T	écrit	1 h	100%	S2MCAE34T	0,20	dossier commun avec stratégie bancaire
	O	S2MCAE35	Ingénierie sociale																		écrit	1 h	100%	S2MCAE35T	écrit	1 h	100%	S2MCAE35T	0,20	
		S2MCAE4	<b>Se positionner dans un EC en tant que CA</b>	5																1,50										
	O	S2MCAE41	Stratégie des EC		écrit	1	100%	S2MCAE41C													oral	20 min	100%	S2MCAE41OR	0,50	dossier commun avec stratégie bancaire				
	O	S2MCAE42	Négociation		oral	2	50%/50%	S2MCAE42C S2MCAE42C1													oral	20 min	100%	S2MCAE42OR	0,50					
		S2MCAE5	<b>Développer ses compétences transversales</b>	5																1,50										
	O	S2MCAE51	Soft-skills-Projet		écrit / oral	2	50%/50%- 30%/70%	S2MCAE51C S2MCAE51C1													pratique	temps libre	100%	S2MCAE51OR	0,25	Présentation écrite et orale des réalisations				
	O	S2MCAE52	Modélisation financière		écrit	1	100%	S1MCAE52C													écrit	temps libre	100%	S1MCAE52T	0,25	modélisation du cours de debt et de stratégie				
	O	S2MCAE53	Méthodologie																									non évalué		
	O	S2MCAE54	Recherche		écrit / oral	2	50%/50%	S2MCAE53C S2MCAE53C1													écrit	temps libre	100%	S2MCAE53OR	0,25	Dossier en groupe avec soutenance				
	O	S2MCAE55	Anglais		écrit / oral	2	50%/50%	S2MCAE54C S2MCAE54C1													oral	20 min	100%	S2MCAE54OR	0,50					

**Master Gestion de Patrimoine  
CGPAM2-211**

2025-2026

**Semestre 3 - 2025-2026 - S3GP**

	Apogée	Volumen		ECTS	Coef.	Enseignants
		CM	TD			
<b>UE1 – Remise à niveau</b>	<b>2GPU1</b>	<b>70,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	
Régimes matrimoniaux	2GPU11	10,50				
Droit des successions	2GPU12	10,50				
Fiscalité	2GPU13	14,00				
Conjoncture économique et marchés financiers	2GPU14	14,00				
Assurance vie	2GPU15	14,00				
Épargne salariale et retraites d'entreprises	2GPU16	7,00				
<b>UE2 – Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</b>	<b>2GPU2</b>	<b>133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>3,00</b>	
<i>Être expert en gestion du patrimoine privé</i>	<b>2GPU21</b>	<b>87,50</b>			0,60	
Régimes conventionnels	2GPU211	14,00				
EC Libéralités spéciales	2GPU212	7,00				
EC Cas complexe niveau II	2GPU213	10,50				
Démembrement de propriété	2GPU214	17,50				
Couple et société	2GPU215	7,00				
Sociétés civiles et holding	2GPU216	17,50				
Actionnariat salarié	2GPU217	7,00				
Anticipation de la cessation d'activité	2GPU218	7,00				
<i>Maîtriser les aspects internationaux de la gestion de patrimoine</i>	<b>2GPU22</b>	<b>45,50</b>			0,40	
Droit international privé	2GPU221	17,50				
Conventions fiscales internationales	2GPU222	7,00				
Délocation des biens et des personnes	2GPU223	14,00				
Cas pratique de succession internationale	2GPU224	7,00				
<b>UE3 – Contribuer à la transformation en contexte professionnel</b>	<b>2GPU3</b>	<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	
Usages numériques spécialisés	2GPU31	7,00				
Communiquer en anglais	2GPU32	14,00				
<b>UE4 – Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion appliqués à la gestion patrimoniale</b>	<b>2GPU4</b>	<b>80,50</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>3,00</b>	
Conjoncture économique et marchés financiers	2GPU41	14,00				
Allocation stratégique d'actifs	2GPU42	17,50				
Investissement immobilier	2GPU43	14,00				
Investissement en assurance-vie	2GPU44	7,00				
Produits de défiscalisation	2GPU45	7,00				
Préparer la Certification AMF	2GPU46 3MRCP73	21,00				
Revue de presse	2GPU47					
<b>UE5 – Accompagner les comportements et postures au travail</b>	<b>2GPU5</b>	<b>24,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Maîtriser la relation client	2GPU51	24,50				
<b>TOTAL SEMESTRE</b>		<b>299,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30,00</b>	<b>7,00</b>	
		<b>299,00</b>				
		<b>388,50 HETD</b>				

augmentation de 14h :  
mutualisation M2 RCPA, M2  
G2C et M2 CAEI

245h avant

**Semestre 4 - S4GP**

	Apogée	Volumen		ECTS	Coef.	Enseignants
		CM	TD			
<b>UE6 – Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</b>	<b>2GPU6</b>	<b>136,50</b>		<b>8,00</b>	<b>3,00</b>	
<i>Être expert de l'organisation du patrimoine du dirigeant</i>	<b>2GPU61</b>	<b>45,50</b>				
Statut juridique et social du dirigeant	2GPU611	14,00				
Statut fiscal du dirigeant § optimisation de sa rémunération	2GPU612	14,00				
L'immobilier dans l'entreprise	2GPU613	10,50				
Structures sociétaires pour les professions libérales	2GPU614	7,00				
<i>Être expert de la gestion du patrimoine du dirigeant</i>	<b>2GPU62</b>	<b>28,00</b>				
Protection du patrimoine privé du chef d'entreprise	2GPU621	10,50				
Assurance prévoyance du chef d'entre. § professions libérales	2GPU622	10,50				
Garanties données par le dirigeant	2GPU623	7,00				
<i>Être expert dans la transmission du patrimoine du dirigeant</i>	<b>2GPU63</b>	<b>63,00</b>				
Management de la transmission d'entreprise	2GPU631	7,00				
Évaluation d'entreprise	2GPU632	3,50				
Analyse financière - cas pratique	2GPU633	7,00				
LBO OBO patrimoniaux	2GPU634	7,00				
Transmission à titre onéreux et à titre gratuit	2GPU635	24,50				
Cas pratique transmission d'entreprise	2GPU636	14,00				
<b>UE7 – Contribuer à la transformation en contexte professionnel</b>	<b>2GPU7</b>	<b>16,00</b>	<b>7,00</b>	<b>8,00</b>	<b>3,00</b>	
Savoir analyser un cas et présenter des solutions patrimoniales	2GPU71	7,00				
Actualité fiscale	2GPU72	2,00				
Mémoire	2GPU73		7,00			
Réglementation professionnelle	2GPU74	7,00				
<b>UE8 – Mettre en œuvre des règles et normes et des démarches de qualité appliquées à la gestion patrimoniale</b>	<b>2GPU8</b>	<b>42,00</b>		<b>8,00</b>	<b>3,00</b>	
<i>Les couples</i>	<b>2GPU81</b>	<b>7,00</b>				
La protection du conjoint survivant	2GPU811	7,00				
Relations patrimoniales au sein du couple non marié	2GPU812	7,00				
Cas pratique étude patrimoniale	2GPU813	14,00				
<i>Les situations de crise</i>	<b>2GPU82</b>	<b>7,00</b>				
Gestion du patrimoine et crises familiales	2GPU821	7,00				
Gestion du patrimoine et personnes vulnérables	2GPU822	7,00				
<b>UE9 – Développer une culture managériale organisationnelle</b>	<b>2GPU9</b>	<b>0,00</b>		<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	
Insertion professionnelle	2GPU91					
<b>UE10 – Accompagner les comportements et postures au travail</b>	<b>2GPU10</b>	<b>45,00</b>		<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	
<i>Certification AMF</i>	<b>2GPU101</b>	<b>7,00</b>				
Comportement commercial	2GPU102	14,00				
Coaching à l'entretien découverte	2GPU103	7,00				
Conférences	2GPU104	7,00				
Revue de presse	2GPU105					
Utilisation de Big expert	2GPU106	3,00				
Communiquer en anglais	2GPU107	14,00				
<b>TOTAL SEMESTRE</b>		<b>239,50</b>	<b>7,00</b>	<b>30,00</b>	<b>11,00</b>	
		<b>246,50</b>				
		<b>366,25 HEDT</b>				

7h avant

257h avant



Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles			
							Contrôle continu			Contrôle terminal	Contrôle terminal			Contrôle terminal					
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	
S3GP	2GPU1			<b>UE – Remise à niveau</b>	0														0
		○	2GPU11	Régimes matrimoniaux															non évalué
		○	2GPU12	Droit des successions															non évalué
		○	2GPU13	Fiscalité															non évalué
		○	2GPU14	Conjoncture économique et marchés financiers															non évalué
		○	2GPU15	Assurance vie															non évalué
		○	2GPU16	Épargne salariale et retraites d'entreprises															non évalué
	2GPU2			<b>UE 10 – Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</b>	13														3
		○	2GPU21	<b>Être expert en gestion du patrimoine privé</b>															
		○	2GPU211	Régimes conventionnels															
		○	2GPU212	EC Libéralités spéciales															
		○	2GPU213	EC Cas complexe niveau II															
		○	2GPU214	Démembrement de propriété							écrit	3 h	100%	2GPU21T	écrit	3 h	100%	2GPU21T	60%
		○	2GPU215	Couple et société															
		○	2GPU216	Sociétés civiles et holding															
		○	2GPU217	Actionnariat salarié															
		○	2GPU218	Anticipation de la cessation d'activité															
		○	2GPU22	<b>Maîtriser les aspects internationaux de la gestion de patrimoine</b>															
		○	2GPU221	Droit international privé															
		○	2GPU222	Conventions fiscales internationales							écrit	2 h	60%	2GPU22T	écrit	2 h	60%	2GPU22T	40%
		○	2GPU223	Délocation des biens et des personnes							écrit	1 h	40%	2GPU22T1	écrit	1 h	40%	2GPU22T1	
		○	2GPU224	Cas pratique de succession internationale															
	2GPU3			<b>UE 11 – Contribuer à la transformation en contexte professionnel</b>	4														1
		○	2GPU31	Usages numériques spécialisés															non évalué
		○	2GPU32	Communiquer en anglais			écrit et oral	2	100%	2GPU32C1 2GPU32C2					oral	20 min	100%	2GPU32OR	1
	2GPU4			<b>UE 12 – Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion</b>	13														3
		○	2GPU41	Conjoncture économique et marchés financiers															
		○	2GPU42	Allocation stratégique d'actifs															
		○	2GPU43	Investissement immobilier							écrit	2 h	60%	2GPU41T	écrit	2 h	60%	2GPU41T	1
		○	2GPU44	Investissement en assurance-vie							écrit	1 h	40%	2GPU41T1	écrit	1 h	40%	2GPU41T1	
		○	2GPU45	Produits de défiscalisation															
		○	2GPU46	<del>Certification AMF</del>															non évalué
		○	3MRCP73	Préparer la certification AMF			écrit	1	100%	3MRCP73C					Certification AMF	2h	100%	3MRCP73T	1
		○	2GPU47	Revue de presse															non évalué
	2GPU5			<b>UE 13 – Accompagner les comportements et postures au travail</b>	0														0
			2GPU51	Maîtriser la relation client															non évalué
S4GP	2GPU6			<b>UE 14 – Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</b>	8														3
			2GPU61	<b>Être expert de l'organisation du patrimoine du dirigeant</b>															
			2GPU611	Statut juridique et social du dirigeant															
			2GPU612	Statut fiscal du dirigeant & optimisation de sa rémunération															
			2GPU613	L'immobilier dans l'entreprise															
			2GPU614	Structures sociétaires pour les professions libérales															
			2GPU62	<b>Être expert de la gestion du patrimoine du dirigeant</b>															
			2GPU621	Protection du patrimoine privé du chef d'entreprise							écrit	3 h	100%	2GPU6T	écrit	3 h	100%	2GPU6T	1
			2GPU622	Assurance prévoyance du chef d'entre. \$ professions libérales															
			2GPU623	Garanties données par le dirigeant															
			2GPU63	<b>Être expert dans la transmission du patrimoine du dirigeant</b>															
			2GPU631	Management de la transmission d'entreprise															
			2GPU632	Évaluation d'entreprise															
			2GPU633	Analyse financière : cas pratique															
			2GPU634	LBO OBO patrimoniaux															
			2GPU635	Transmission à titre onéreux et à titre gratuit															
			2GPU636	Cas pratique transmission d'entreprise															
	2GPU7			<b>UE 15 – Contribuer à la transformation en contexte professionnel</b>	8														3
			2GPU71	Savoir analyser un cas et présenter des solutions patrimoniales							oral	45 min	100%	2GPU71OR	oral	45 min	100%	2GPU71OR	0,7
			2GPU72	Actualité fiscale															non évalué
			2GPU73	Mémoire							mémoire	Temps libre	100%	2GPU74T	mémoire	Temps libre	100%	2GPU74T	0,3
			2GPU74	Réglementation professionnelle															non évalué
	2GPU8			<b>UE 16 – Mettre en œuvre des règles et normes et des démarches de qualité</b>	8														3
			2GPU81	<b>Les couples</b>															
			2GPU82	La protection du conjoint survivant															
			2GPU83	Relations patrimoniales au sein du couple non marié															
			2GPU84	Cas pratique étude patrimoniale															
			2GPU85	<b>Les situations de crise</b>															
			2GPU86	Gestion du patrimoine et crises familiales															
			2GPU87	Gestion du patrimoine et personnes vulnérables							écrit	3 h	100%		écrit	3 h	100%		1
	2GPU9			<b>UE 17 – Développer une culture managériale organisationnelle</b>	3														1
			2GPU91	Insertion professionnelle							note LEA				note LEA				1
	2GPU10			<b>UE 18 – Accompagner les comportements et postures au travail</b>	3														1
			2GPU101	<del>Certification AMF</del>															non évalué
			2GPU102	Comportement commercial															non évalué
			2GPU103	Coaching à l'entretien découverte															non évalué
			2GPU104	Conférences															non évalué
			2GPU105	Revue de presse															non évalué
			2GPU106	Utilisation de Big expert															non évalué
			2GPU107	Communiquer en anglais			écrit et oral	2	100%	2GPU107C1 2GPU107C2					oral	20 min	100%	2GPU107OR	1

## **Demandes de modification de la maquette « Master Management de l'innovation »- 2025-26**

Les modifications demandées pour le master concernent ses deux années. Elles aménagent les contenus des maquettes et rééquilibrent les coefficients des matières ainsi que leurs modalités d'évaluation. Ces modifications ne concernent qu'à la marge le contenu même du diplôme.

Pour l'essentiel, elles ont pour objectif :

1. de s'adapter aux dernières avancées technologiques face auxquelles il est indispensable que des étudiants d'un master innovation aient des compétences solides (cours d'intelligence artificielle)
2. de placer plus tôt certains cours (propriété industrielle, RSE et innovation), les étudiants de M1 en ayant besoin dans le cadre de projets menés dès le premier semestre du M1.
3. de rééquilibrer les contenus pédagogiques de M1 et M2 (passage du séminaire de recherche du M1 au M2)
4. de sensibiliser nos étudiants dès le début du M1 à la transition climatique grâce à la Fresque du climat
5. de rééquilibrer à la marge notre contrôle des connaissances (y compris coefficient et ECTS), compte tenu des modifications indiquées précédemment, et avec un souhait de mettre un peu plus l'accent sur l'évaluation écrite.

**Master 1 Management de l'innovation  
MINNM1-201**

**Semestre 1 - 2025-2026 - 1MISEM1**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants
			CM	TD			
<b>UE 1.1 Integration</b>	<b>1MIUE11</b>		<b>69,00</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	
EC Atelier Management Agile	1MI112		6,00				
EC Simulation Entreprise	1MI113		12,00			<b>1</b>	
EC RSE et innovation	1MI216		21,00			<b>2</b>	
EC IA et Management de l'innovation	1MI114		30,00			<b>2</b>	
<b>UE 1.2 Management et société</b>	<b>1MIUE12</b>		<b>108,50</b>		<b>10</b>	<b>3</b>	
EC Management	1MI121		21,00				
EC Enjeux manageriaux des transformations	1MI122		21,00				
EC Management strategique	1MI123		24,50				
EC Gestion de projet	1MI124		21,00				
EC Séminaire de recherche	1MI125		12,00				
EC Gestion et valorisation de la propriete industrielle	3INOV21		21,00				
<b>UE 1.3 Statistiques appliquées et Méthodologie</b>	<b>1MIUE13</b>		<b>63,00</b>		<b>7</b>	<b>2</b>	
EC Methodologie des enquêtes	1MI131		21,00			<b>2</b>	
EC Analyses des données	1MI132		21,00			<b>3</b>	
EC Agilite digitale	1MI133		21,00			<b>3</b>	
<b>UE 1.4 Développement personnel et professionnel</b>	<b>1MIUE14</b>		<b>33,00</b>		<b>7</b>	<b>1</b>	
EC Projet professionnel	1MI141		12,00			<b>2</b>	
EC Projets tutorés	1MI142						
EC Anglais/cours de GMAT	1MI143		21,00			<b>3</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>273,50</b>	<b>0,00</b>	<b>30,00</b>		
			<b>273,50</b>				
			<b>428,25 HETD</b>				

21h avant au S2

avant en M2  
au S1 du M2 avant

213,5h avant

**Master 1 Management de l'innovation  
MINNM1-201**

**Semestre 2 - 2025-2026 - 1MISEM2**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants
			CM	TD			
<b>UE 2.1 Pilotage transversal</b>	<b>1MIUE21</b>		<b>42,00</b>		<b>14</b>	<b>2</b>	
<i>EC Gouvernance, RSE et innovation</i>	<i>1MI216</i>		<i>21,00</i>				
EC Projet tutorés	1MI212					<b>3</b>	
EC Système d'information	1MI213		21,00			<b>2</b>	
EC Anglais	1MI214		21,00			<b>4</b>	
EC Stage (10 semaines minimum)	1MI215					<b>3</b>	
<b>UE 2.2 Pilotage fonctionnel</b>	<b>1MIUE22</b>		<b>42,00</b>		<b>8</b>	<b>2</b>	
EC Controle de gestion	1MI221		21,00				
EC Management operationnel	1MI222		21,00				
<b>UE 2.3 Pilotage innovation</b>	<b>1MIUE23</b>		<b>42,00</b>		<b>8</b>	<b>2</b>	
EC Economie de l'innovation	1MI231		21,00				
EC Conception de l'innovation	1MI232		21,00				
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>126,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30,00</b>		
			<b>126,00</b>				
			<b>189,00 HETD</b>				

147h avant

**Master 2 Management de l'innovation  
MINNM2-212**

**Semestre 3 - 2025-2026 - 3INOV**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants
			CM	TD			
<b>UE 3.1 Enseignements fondamentaux</b>	<b>3INOV1</b>		<b>56,00</b>		<b>5</b>		
EC Gouvernance, RSE et Innovation	3INOV11		21,00				
EC Business plan	3INOV13		21,00				
EC Culture scientifique	3INOV12		35,00				
<b>UE 3.2 Protection de l'innovation</b>	<b>3INOV2</b>		<b>35,00</b>		<b>5</b>		
<del>EC Gestion et valorisation de la propriété industrielle</del>	<del>3INOV21</del>		<del>21,00</del>				
EC séminaire de recherche			14,00				
EC Intelligence économique et veille concurrentielle	3INOV22		21,00				
<b>UE 3.3 Financement de l'innovation</b>	<b>3INOV3</b>		<b>38,50</b>		<b>5</b>		
EC Politiques publiques et montage des projets d'innovation	3INOV31		17,50				
EC Financement et fiscalité de l'innovation	3INOV32		21,00				
<b>UE 3.4 Organisation de l'innovation</b>	<b>3INOV4</b>		<b>35,00</b>		<b>5</b>		
EC Organisation de l'innovation	3INOV41		17,50				
EC Réseaux, partenariats et espaces d'innovation	3INOV42		17,50				
<b>UE 3.5 Management des projets innovants</b>	<b>3INOV5</b>		<b>42,00</b>		<b>5</b>		
EC Constitution et animation des équipes-projets	3INOV51		21,00				
EC Pilotage et évaluation des projets	3INOV52		21,00				
<b>UE 3.6 Professionnalisation 1</b>	<b>3INOV6</b>		<b>10,50</b>	<b>14,00</b>	<b>5</b>		
EC Synthèse	3INOV61		10,50				
EC Learning expedition	3INOV62			7,00			Thomas Loilier
EC Entretiens individuels	3INOV63			7,00			
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>217,00</b>	<b>14,00</b>			
			<b>231,00</b>		<b>30,00</b>		
			<b>350,00 HETD</b>				

passage au S1 du M1  
avant au S1 du M1

238h avant

**Master 2 Management de l'innovation  
MINNM2-212**

**Semestre 4 - 2025-2026 - 4INOV**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants			
			CM	TD						
<b>UE 4.1 Créativité et design</b>	<b>4INOV1</b>		<b>42,00</b>		<b>5</b>					
EC Methodes et outils de creativite	4INOV11		21,00							
EC Design et conception	4INOV12		21,00							
<b>UE 4.2 Developpement d'affaire</b>	<b>4INOV2</b>		<b>35,00</b>		<b>5</b>					
EC Creation d'entreprise	4INOV21		17,50							
EC Entrepreneuriat	4INOV22		17,50							
<b>UE 4.3 Marketing de l'innovation</b>	<b>4INOV3</b>		<b>42,00</b>		<b>5</b>					
EC Analyse des marches et tendances socio-culturelles	4INOV31		21,00							
EC Web marketing et reseaux sociaux	4INOV32		21,00							
<b>UE 4.4 Professionnalisation 2</b>	<b>4INOV4</b>		<b>10,50</b>	<b>35,00</b>	<b>10</b>					
EC Synthèse <b>et mémoire</b>	4INOV41		10,50							
EC Learning expedition	4INOV42			28,00			7h Thomas + 21h*2 Thomas et Pascal : encadrement			
EC Entretiens individuels	4INOV43			7,00						
<b>UE 4.5 Business tranformation</b>	<b>4INOV5</b>		<b>38,50</b>		<b>5</b>					
EC Anglais des affaires	4INOV51		21,00							
EC Change management and digital transformation	4INOV52		17,50							
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>168,00</b>	<b>35,00</b>	<b>30,00</b>					
			<b>203,00</b>							
			<b>287,00 HETD</b>							

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	SESSION 1						SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles			
							Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal								
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT	Codes Epreuves	
1MISEM1	1MIUE11			UE1.1 Intégration	6												2				
1MISEM1	1MIUE11	O	1M112	Atelier Management Agile		MINNM1_201															
1MISEM1	1MIUE11		1M126	RSE et Innovation		MINNM1_201				Ecrit	2h00	100 %	1M1216T	Ecrit	2h00	100 %	1M1216T	2			
1MISEM1	1MIUE11		1M114	IA et management de l'innovation		MINNM1_201	Ecrit	1	20%										CC : les projets seront réalisés en groupe avec une notation individuelle Session 2 : résolution d'une étude de cas choisie parmi 2		
1MISEM1	1MIUE11	O	1M113	Simulation Entreprise		MINNM1_201	Oral	2	25% / projet					Oral	30 min	100 %		2			
1MISEM1	1MIUE12			Management et société	10														CC : Soutenance Orale en groupe notation individuelle		
1MISEM1	1MIUE12	O	1M121	Management		MINNM1_201	Oral	1	100 %	1M121C				Oral	15 min	100 %	1M121OR	1	CC : étude de cas en groupe notation individuelle		
1MISEM1	1MIUE12	O	1M122	Enjeux managériaux des transformations		MINNM1_201	Oral	1	100 %	1M122C				Oral	15 min	100 %	1M122OR	1	CC : Soutenance Orale en groupe notation individuelle		
1MISEM1	1MIUE12	O	1M123	Management stratégique		MINNM1_201	Oral	1	100 %	1M123C				Oral	15 min	100 %	1M123OR	1	CC : Soutenance Orale en groupe notation individuelle		
1MISEM1	1MIUE12	O	1M124	Gestion de projet		MINNM1_201					Ecrit	2h	100 %	1M124T	Ecrit	2h	100 %	1M124T	1		
1MISEM1	1MIUE12		3INOV21	Gestion et valorisation de la propriété industrielle			Oral	2	100 %	3INOV21C1 3INOV21C2				Oral	15 min	100 %	3INOV21OR	1	CC: 2 études de cas et soutenances orales en groupe notation individuelle		
1MISEM1	1MIUE13			Statistiques appliquées et Méthodologie	7														2		
1MISEM1	1MIUE13	O	1M131	Methodologie des enquêtes		MINNM1_201	Ecrit	1	100 %	1M131C				Ecrit	1h	100 %	1M131T	2	CC : dossier en groupe notation individuelle		
1MISEM1	1MIUE13	O	1M132	Analyse des données		MINNM1_201					Ecrit	2h	100 %	1M132T	Ecrit	2h	100 %	1M132T	3		
1MISEM1	1MIUE13	O	1M133	Agilité digitale		MINNM1_201	Ecrit	1	50 %	1M131C	Ecrit	2h	50 %	1M133T	Ecrit	1h	100 %	1M133T	3	CC : étude de cas en groupe notation individuelle	
1MISEM1	1MIUE14			Développement personnel et professionnel	7														1		
1MISEM1	1MIUE14	O	1M141	Projet professionnel		MINNM1_201	Ecrit	1	100 %	1M141C				Ecrit	Temps libre	100 %	1M141T	2	CC et CT : dossier individuel		
1MISEM1	1MIUE14	O	1M142	Projets tutorés		MINNM1_201															
1MISEM1	1MIUE14	O	1M143	Anglais/cours de GMAT		MINNM1_201	Ecrit (1h) Oral (15 min)	2	50 %	1M143C1 1M143C2				Ecrit	1h	100 %	1M143T	3			
1MISEM2	1MIUE21			Pilotage transversal	14															2	
1MISEM2	1MIUE21			Gouvernance, RSE et innovation																	
1MISEM2	1MIUE21	O	1M122	Projets tutorés		MINNM1_201	Oral	1	100 %	1M122C				Ecrit	2h	100 %					
1MISEM2	1MIUE21	O	1M123	Système d'information		MINNM1_201					Ecrit	2h	100 %	1M123T	Ecrit	1h	100 %	1M122T	3	CC : Soutenance Orale en groupe notation individuelle	
1MISEM2	1MIUE21	O	1M124	Anglais		MINNM1_201	Ecrit (1h) Oral (15 min)	2	50 %	1M124C1 1M124C2				Ecrit	2h	100 %	1M123T	2			
1MISEM2	1MIUE21	O	1M125	Stage (10 semaines minimum)		MINNM1_201	Ecrit	1	100 %	1M124C1 1M124C2				Ecrit	1h	100 %	1M124T	4			
1MISEM2	1MIUE21	O		Pilotage fonctionnel	8									Ecrit	Temps libre	100 %	1M125T	3	Rapport de mission		
1MISEM2	1MIUE22			Contrôle de gestion		MINNM1_201					Ecrit	2h	100 %	1M121T	Ecrit	2h	100 %	1M121T	2		
1MISEM2	1MIUE22	O	1M122	Management opérationnel		MINNM1_201					Ecrit	2h	100 %	1M122T	Ecrit ou oral	2h	100 %	1M122T	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral	
1MISEM2	1MIUE22	O		Pilotage innovation	8															2	
1MISEM2	1MIUE23		1M1231	Economie de l'innovation		MINNM1_201					Ecrit	2h	100 %	1M1231T	Ecrit	2h	100 %	1M1231T	1		
1MISEM2	1MIUE23	O	1M1232	Conception de l'innovation		MINNM1_201					Ecrit	2h	100 %	1M1232T	Ecrit	2h	100 %	1M1232T	1		

L'obtention de l'année est conditionnée au fait d'avoir obtenu au moins 10/20 au rapport de mission.

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1							SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles		
							Contrôle continu				Contrôle terminal			Contrôle terminal							
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé	Part CC	Codes épreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes épreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes épreuves			
3INOV	3INOV1			Enseignements fondamentaux	5															2	
		Θ	3INOV11	Gouvernance, RSE et innovation		MINNM2-212					Ecrit	2h	100%	3INOV11F	Ecrit	2h	100%	3INOV11F	±		
		O	3INOV13	Business plan		MINNM2-212					Ecrit	2h	100%	3INOV13T	Ecrit	2h	100%	3INOV13T	1		
		O	3INOV12	Culture scientifique		MINNM2-212	Oral	1	100%	3INOV12C					Oral	30 min	100%	3INOV12OR	1	Oral de groupe 30 min - notation individuelle	
	3INOV2			Protection de l'innovation	5														2		
		Θ	3INOV21	Gestion et valorisation de la propriété industrielle		MINNM2-212	Ecrit	2	50% par CC	3INOV21C1 3INOV21C2					Oral	30 min	100%	3INOV21OR	±	CC+2 études de cas individuelles	
		O	1M125	Séminaire de recherche			Oral	1	100%	1M125C					oral	15 min	100%	1M125OR	1	CC : Soutenance Orale en groupe notation individuelle	
		O	3INOV22	Intelligence économique et veille concurrentielle		MINNM2-212	Oral	1	50%	3INOV22C	Ecrit	2h	50%	3INOV22T	Ecrit	2h	100%	3INOV22T	1	CC : Oral de groupe 15 min	
	3INOV3			Financement de l'innovation	5														2		
		O	3INOV31	Politique publiques et montage des projets d'innovation		MINNM2-212	Oral Ecrit	2	50% 50%	3INOV31C1 3INOV31C2					Oral	30 min	100%	3INOV31OR	1	CC : oral individuel 15 min + dossier de groupe notation individuelle	
		O	3INOV32	Financement et fiscalité de l'innovation		MINNM2-212	Oral Ecrit	1 ±	50% 50%	3INOV31C1 3INOV31C2	Ecrit	2h	50%	3INOV41T	Oral	30 min	100%	3INOV32OR	1	CC : oral individuel 15 min	
	3INOV4			Organisation de l'innovation	5														2		
		O	3INOV41	Organisation de l'innovation		MINNM2-212	Oral	1	50%	3INOV41C	Ecrit	2h	50%	3INOV41T	Ecrit	2h	100%	3INOV41T	1	CC : oral en groupe notation individuelle	
		O	3INOV42	Réseaux, partenariats et espaces d'innovation		MINNM2-212	Oral Ecrit	2	50% 50%	3INOV42C1 3INOV42C2					Ecrit	2h	100%	3INOV42T	1	CC : oral individuel 15 min + dossier de groupe notation individuelle	
	3INOV5			Management des projets innovants	5														2		
		O	3INOV51	Constitution et animation des équipes-projets		MINNM2-212	Oral	1	100%	3INOV51C					Oral	30 min	100%	3INOV51OR	1	Oral de groupe 30 min	
		O	3INOV52	Pilotage et évaluation des projets		MINNM2-212	Ecrit	2	50% 50%	3INOV52C1 3INOV52C2					Oral	30 min	100%	3INOV52OR	1	CC : 2 dossiers de groupe notation individuelle	
	3INOV6			Professionalisation 1	5														2		
		O	3INOV61	Synthèse		MINNM2-212	Oral	1	100%	3INOV61C					Oral	30 min	100%	3INOV61OR	2	CC : oral individuel	
		O	3INOV62	Préparation learning expedition		MINNM2-212	Oral	±	100%	3INOV62C					Ecrit	Temps libre	100%	3INOV62T	±	CC : oral de groupe notation individuelle Session 2 : dossier individuel non évalué	
		O	3INOV63	Entretien individuel		MINNM2-212														non évalué	
4INOV	4INOV1			Créativité et design	5														2		
		O	4INOV11	Méthodes et outils de créativité		MINNM2-212	Oral Ecrit	2	50% 50%	4INOV11C1 4INOV11C2					Oral	30 min	100%	4INOV11OR	1	CC : oral individuel 30 min + dossier de groupe notation individuelle	
		O	4INOV12	Design et conception		MINNM2-212	Oral	2	50% par CC	4INOV12C1 4INOV12C2					Oral	30 min	100%	4INOV12OR	1	CC : oral individuel 30 min + oral de groupe 30 min	
	4INOV2			Developpement d'affaires	5														2		
		O	4INOV21	Création d'entreprise		MINNM2-212	Oral	1	50%	4INOV21C	Ecrit	2h	50%	4INOV21T	Ecrit	2h00	100%	4INOV21T	1		
		O	4INOV22	Intrapreneuriat		MINNM2-212	Oral	1	100%	4INOV22C					Oral	30 min	100%	4INOV22OR	1	CC : Oral de groupe 30 min notation individuelle	
	4INOV3			Marketing de l'innovation	5														2		
		O	4INOV31	Analyse des marchés et tendances socio-culturelles		MINNM2-212	Oral	1	100%	4INOV31C					Oral	30 min	100%	4INOV31OR	1	CC : Oral de groupe 30 min notation individuelle	
		O	4INOV32	Web Marketing et réseaux sociaux		MINNM2-212	Oral	1	100%	4INOV32C					Oral	30 min	100%	4INOV32OR	1	CC : Oral de groupe 30 min notation individuelle	
	4INOV4			Professionalisation 2	10														4		
		O	4INOV41	Synthèse et mémoire		MINNM2-212					Synthèse (oral) Mémoire Soutenance	15 min Temps libre 20 min	20% 60% 20%	4INOV41OR1 4INOV41T 4INOV41OR	Synthèse (oral) Mémoire Soutenance	report de la note de Session1 Temps libre 20 min	20% 60% 20%	4INOV41OR1 4INOV41T 4INOV41OR	3	Oral individuel et mémoire	
		O	4INOV42	Learning expedition		MINNM2-212	Pratique	1	100%	4INOV42C					Report de la note de CC	100%	4INOV42C	1	CC : Evaluation de terrain (grille connue a priori) - notation individuelle		
		O	4INOV43	Entretiens individuels		MINNM2-212														Non évalué	
	4INOV5			Business transformation	5														2		
		O	4INOV51	Anglais des Affaires		MINNM2-212	Oral	1	100%	4INOV51C					Oral	30 min	100%	4INOV51OR	1	CC : Oral de groupe notation individuelle	
		O	4INOV52	Change Management and digital transformation		MINNM2-212	Oral	1	100%	4INOV52C					Oral	30 min	100%	4INOV52OR	1	CC : Oral de groupe notation individuelle	

Pour la formation initiale, le stage est obligatoire

L'obtention de l'année est conditionnée au fait d'avoir 10/20 au mémoire pour l'ensemble de la promotion FI et FA

## **Modifications maquettes et MCC**

### **Master Marketing**

Les changements apportés correspondent aux fortes évolutions des métiers du marketing dans le double contexte de la transformation digitale des organisations et des impacts de la généralisation de l'IA.

**Les modifications sur les MCC, modifications motivées, notamment, par les impacts de l'IA sur les CC.**

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	SESSION 1						SESSION 2				Remarques éventuelles
						Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal				
						Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	
1MARK	1MARK1			Appréhender les enjeux organisationnels	5											
		O	1GRH33	Comprendre les fondamentaux de la comptabilité générale					écrit	45 min	100%	écrit	45 min	100%		2
		O	1GRH72	Vivre une expérience de simulation d'entreprise					oral			oral	15 min	100%		2
		O	1GRH52	Construire son projet professionnel et son passeport professionnel					dossier		100%	Dossier	Temps libre	100%		4
		O	1MARK14	Entreprenariat niveau 1					écrit	1h	100%	écrit	45 min	100%		2
	1MARK2			Concevoir une stratégie marketing digital	5											
		O	1MARK21	Ecosystème digital												non évalué
		O	1MARK22	Fresque digitale												non évalué
		O	1MARK25	Gérer les Data					écrit	3h	100%	écrit	3h	100%		4
		O	1MARK24	IA générative niveau 1					Dossier		100%	Dossier	Temps libre	100%		4
	1MARK3			Appréhender le métier de community manager	5											
		O	1MARK31	Intégration au marketing												non évalué
		O	1MARK32	Community management et réseaux sociaux					Dossier		100%	épreuve sur poste informatique	1h30	100%		5
	1MARK4			Créer un site internet et des applications	5											
		O	1MARK41	Photoshop					épreuve sur poste informatique	1	100%	épreuve sur poste informatique	1h30	100%		3
		O	1MARK42	UXDesign					épreuve sur poste informatique	1	100%	épreuve sur poste informatique	1h30	100%		4
	1MARK5			Business and english	5											
		O	1MARK51	Practical marketing					écrit	1h30	100%	écrit	1h30	100%		3
	1MARK6			Concevoir une stratégie marketing	5											
		O	1MARK61	Veille, Eveil, Réveil												Non évalué
			1MARK64	Lancement de produit												Non évalué
			1MARK65	Management interculturel					oral	45 min	100%	dossier	Temps libre	100%		4
		O	1MARK62	Démarche marketing (SCP)					oral		100%	Dossier	Temps libre	100%		3
		O	1MARK63	La conversion du regard					Dossier		100%	Dossier	Temps libre	100%		4
2MARK	2MARK1			Appréhender les enjeux organisationnels	5											
		O	2GRH11	Comprendre les fondamentaux de l'analyse financière					écrit	45min	100%	écrit	45min	100%		3
		O	2GRH12	Comprendre les fondamentaux de la comptabilité analytique					écrit	45min	100%	écrit	45min	100%		3
		O	2MARK13	Entreprenariat niveau 2					écrit	1h	100%	écrit	45min	100%		3
	2MARK2			Développer la visibilité de son entreprise sur le web	5											
		O	2MARK21	Création de site internet					épreuve sur poste informatique	1	100%	épreuve sur poste informatique	1h30	100%		3
		O	2MARK22	Analytics et performance digitale					épreuve sur poste informatique	1h30	100%	épreuve sur poste informatique	1h30	100%		3
		O	2MARK23	Datavisualisation					épreuve sur poste informatique	1	100%	épreuve sur poste informatique	1h30	100%		3
	2MARK3			Exploiter le bigdata et l'intelligence artificielle	5											
		O	2MARK31	Intelligence artificielle					oral		100%	Dossier	Temps libre	100%		4
									dossier et oral		100%	dossier	Temps libre	100%		5
		O	2MARK32	Product ownership					Dossier		100%	dossier	temps libre	100%		3
	2MARK4			Promouvoir une marque au travers des réseaux sociaux	5											
		O	2MARK41	Stratégie éditoriale , brand content et IA												Non évalué
		O	2MARK42	Social selling					Dossier		100%	dossier	temps libre	100%		3
			2MARK45	Marque employeur et employabilité sur les réseaux sociaux					écrit	1h30	100%	écrit	45 min	100%		3
			2MARK44	Employabilité sur les réseaux sociaux												
		O	2MARK43	Marque employeur					écrit	2h	100%	écrit	2h	100%		3
		O	2MARK46	Introduction au design					écrit	2h	100%	écrit	2h	100%		3
	2MARK5			Décoder les tendances de consommation	5											
		O	2MARK53	IA et méthodologie de la recherche												Non évalué
		O	2MARK54	Méthodologie du mémoire												Non évalué
		O	2MARK52	Analyse des tendances					écrit et oral	temps illimité	100%	oral	30 min	100%		5
	2MARK6			Maitrise l'expérience client	5											
		O	2MARK61	Omnicanalité et distribution 4.0					oral		100%	Dossier	Temps libre	100%		4

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1					SESSION 2					Remarques éventuelles	
							Contrôle continu			Contrôle terminal		Contrôle terminal						
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient		
3MARK	3MARK1			Mettre en oeuvre le Marketing Digital	6													
		O	3MARK11	Management niveau 1														Non évalué
		O	3MARK12	Référencement naturel			dossier	1	100%									
		O	3MARK13	Référencement payant														
		O	3MARK14	Intelligence artificielle			dossier	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
		O	3MARK15	Fresque du climat									Dossier	Temps libre	100%			3
	3MARK2			Mettre en oeuvre le Marketing Mix	12													Non évalué
		O	3MARK21	préparation de cas de 48h						écrit	2h	100%	écrit	2h	100%			5
		O	3MARK22	Distribution			oral	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
			3MARK23	EC Communication-publicitaire						écrit	2h	100%	écrit	2h	100%			3
		O	3MARK24	Marque						écrit	2h	100%	écrit	2h	100%			3
	3MARK3			Décider et piloter les actions marketing	12													
		O	3MARK31	Comportement du consommateur			Dossier	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
			3MARK32	Négociation			Dossier	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
		O	3MARK35	Entreprenariat niveau 2			oral	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
		O	3MARK33	Markstrat			oral	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			5
		O	3MARK34	Les études qualitatives et IA			oral	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
4MARK	4MARK1			Décoder les tendances de consommation	4													
		O	4MARK11	Sacré, spiritualité et bien-être			oral	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
			4MARK12	Culture, tourisme et expérience														
		O	4MARK15	Management niveau 2			Oral	1	100%				Dossier	temps libre	100%			3
		O	4MARK13	Ethnomarketing de la consommation (Londres)			oral	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			5
			4MARK14	Décoder la consommation à l'international						écrit	1h30	100%	Dossier	Temps libre	100%			3
		O	4MARK16	Analyse financière niveau 2			oral			oral	45 min	100%	Dossier	Temps libre	100%			3
	4MARK2			Concevoir/piloter une politique de MKG digital	9													
		O	4MARK21	Illustrator			dossier	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			4
		O	4MARK22	Les apports du design en marketing														Non évalué
			4MARK23	Stratégie marketing digital et ROI														Non évalué
		O	4MARK26	Gestion du stress et des émotions														Non évalué
		O	4MARK24	Récupération, préparation et analyse de données			dossier	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
		O	4MARK25	ROI et contrôle budgétaire						écrit	1h30	100%	écrit	1h30	100%			3
	4MARK3			Concevoir et piloter une politique social média	5													
			4MARK34	Développer son expertise média			oral	1	100%				Dossier	temps libre	100%			3
		O	4MARK31	Stratégie communautaire			oral	1	100%									
		O	4MARK32	Marketing d'influence et conversationnel			oral	1	100%	écrit	3h00	100%	écrit	3h	100%			3
		O	4MARK33	Montage vidéo, motion design			Dossier	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			3
	4MARK4			Apprentissage	12					mémoire	Temps libre		mémoire	Temps libre				10
	4MARK5			Maîtriser l'environnement de l'intelligence artificielle	5					oral	20 min	100%	oral	20 min	100%			
		O	4MARK51	Intelligence artificielle générative			Dossier	1	100%				Dossier	Temps libre	100%			5
		O	4MARK52	Anthropologie appliquée à l'IA														Non évalué
			4MARK53	Customer relationship management														Non évalué
		O	4MARK55	Approche des marchés internationaux						oral	45 min	100%	Dossier	temps libre	100%			5
		O	4MARK54	Intelligence artificielle et prospective						Oral	30 min	100%	oral	30 min	100%			5

**DEMANDE DE MODIFICATIONS MAQUETTE DE FORMATION ET  
MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES**

**DEMANDE D'OUVERTURE DE FORMATION**

Pour l'année universitaire : 2025-2026

**Diplôme : Master Monnaie Banque Assurance Parcours Responsable de  
clientèle pro et agri**

Documents joints : maquettes et MCC modifiées

**I - DEMANDE DE MODIFICATIONS MAQUETTE DE FORMATION ET MODALITES DU  
CONTROLE DES CONNAISSANCES**

**Deux modifications sont demandées sur le S3 :**

- **Ajout d'une évaluation en CC pour la matière « Relations banque-entreprises »** afin de mettre en corrélation les modalités d'évaluation avec le volume horaire de la matière

- **Intégration dans la formation en master 2 d'une préparation spécifique à la certification AMF.**

En M2, nous proposons l'introduction d'un cours de préparation à la certification Autorité des Marchés Financiers de 21 heures qui sera confié à un expert de cette certification et qui sera mutualisée avec toutes les formations du pôle BFA (Licence pro, master GP et tous les parcours du master MBFA).

Le dispositif « certification AMF », mis en application en juillet 2010 et placé sous l'autorité du Haut conseil certificateur de place, a fait l'objet d'une réforme en 2020 qui a durci ses conditions d'obtention. Il n'existe pas de statistiques officielles publiées par l'AMF sur l'évolution des taux de réussite mais la consultation des organismes qui préparent à cette certification met en évidence une chute très significative de la réussite des candidats. Pour l'Ecole Supérieure de la Banque, le taux de réussite est passé de 66% en 2020 à 37% en 2024. La plus grande difficulté à obtenir cette certification est due à l'élargissement de la base des questions et à la répartition des questions selon les thèmes qui rend peu efficace les stratégies de « bachotage ». Certaines écoles (Kedge, IAE de Bordeaux, formations partenaires en master de l'ESB, ...) ont introduit, en conséquence, des préparations à la certification dans leur maquette de formation.

Une note en CC en certification AMF sera attribuée via un QCM lors de la préparation en session 1 puis en intégrant les résultats de la certification en session 2.

Ces modifications sont présentées en rouge dans les maquettes et MCC jointes à ce dossier.

**Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Responsable de clientèle professionnels et agri (RCPA)  
BFA3M2 - 218**

**Semestre 3 - 2025-2026 - 3MRCP**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants
			CM	TD			
<b>UE3.1 Comprendre l'environnement économique des professionnels</b>	<b>3MRCP1</b>		<b>21,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0</b>		
Conjoncture économique	3MRCP11		7,00				
Relation banque entreprises	3MRCP12		7,00	7,00			
Marché des matières premières	3MRCP13		7,00				
<b>UE3.2 Analyser/proposer des produits adaptés aux professionnels</b>	<b>3MRCP2</b>		<b>63,00</b>		<b>8</b>		
Produits bancaires Pro/Agri	3MRCP21	2 grp	14,00				
IARD Pro/Agri	3MRCP22	2 grp	14,00				
Économie sociale	3MRCP23		14,00				
Diagnostic financier approfondi	3MRCP24		21,00				
<b>UE3.3 Appliquer les normes juridiques relatives aux professionnels</b>	<b>3MRCP3</b>		<b>31,50</b>		<b>8</b>		
Couple et société	3MRCP31		7,00				
Fiscalité Pro/Agri	3MRCP32		14,00				
Statut juridique	3MRCP33		10,50				
<b>UE3.4 Appréhender et gérer les risques des professionnels</b>	<b>3MRCP4</b>		<b>21,00</b>		<b>6</b>		
Suivi du risque	3MRCP41		7,00				
Entreprises en difficulté	3MRCP42		14,00				
<b>UE3.5 Conseiller et négocier avec une clientèle de professionnels</b>	<b>3MRCP5</b>		<b>28,00</b>		<b>5</b>		
Gestion des conflits	3MRCP51		10,50				
Prescription commerciale	3MRCP52		3,50				
Comportement commercial / Coaching	3MRCP53	3 grp	14,00				
<b>UE3.6 Communiquer de façon spécifique</b>	<b>3MRCP6</b>		<b>21,00</b>		<b>3</b>		
Actualité économique et financière	3MRCP61		7,00				
Anglais	3MRCP62		14,00				
<b>UE3.7 S'adapter au changement en contexte professionnel</b>	<b>3MRCP7</b>		<b>24,50</b>	<b>17,50</b>	<b>0</b>		
Méthodologie et préparation du mémoire	3MRCP71		3,50	10,50			
Coordination	3MRCP72			7,00			
Préparer la certification AMF	3MRCP73		21,00				
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>210,00</b>	<b>24,50</b>	<b>30,00</b>		
			<b>234,50</b>				
			<b>349,50 HETD</b>				

Avant 3,5h CM et 7h TD

224h avant

**Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Responsable de clientèle professionnels et agri (RCPA)  
BFA3M2 - 218**

**Semestre 4 - 2025-2026 - 4MRCP**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants
			CM	TD			
<b>UE Analyser situation financière / proposer des solutions</b>	<b>4MRCP1</b>		<b>70,00</b>		<b>8</b>		
Evaluation entreprise	4MRCP11		14,00				
Cycle de vie	4MRCP12		21,00				
Cas de financement	4MRCP13		35,00				7h par enseignement
Cas de Création PRO							
Cas cycle d'exploitation PRO/AGRI							
Cas investissement PRO/AGRI							
Cas rachat LBO/OBO							
Montages Holding							
<b>UE Analyser situation privée pro /proposer sol. patrimoniales</b>	<b>4MRCP2</b>		<b>77,00</b>		<b>8</b>		
Assurance-vie	4MRCP21		10,50				
Ingénierie sociale	4MRCP22		14,00				
Actualisation fiscale	4MRCP23		3,50				
IFI	4MRCP24		7,00				
Assurance et prévoyance du chef d'entreprise	4MRCP25		14,00				
Transmission entreprise	4MRCP26		14,00				
Baux professionnels (pro/agri)	4MRCP27		14,00				
<b>UE Développer une culture managériale et organisationnelle</b>	<b>4MRCP3</b>		<b>52,50</b>		<b>3</b>		
Leadership	4MRCP31		7,00				
Management opérationnel	4MRCP32		14,00				
Management collectif	4MRCP33		14,00				
Gestion et développement d'un portefeuille clients	4MRCP34		17,50				
<b>UE Exprimer des savoirs spécifiques aux métiers au pro/agri</b>	<b>4MRCP4</b>		<b>21,00</b>	<b>14,00</b>	<b>8</b>		
Mémoire professionnel	4MRCP41		7,00	7,00			
Grand oral pro/agri	4MRCP42		14,00	7,00			
<b>UE S'adapter au changement en contexte professionnel</b>	<b>4MRCP5</b>		<b>17,50</b>		<b>3</b>		
Jeux de management	4MRCP51		7,00				
Agile	4MRCP52		10,50				
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>238,00</b>	<b>14,00</b>	<b>30,00</b>		
			<b>252,00</b>				
			<b>371,00 HETD</b>				



Composante 910 IAE Caen, École universitaire de Management  
 Type de diplôme Master  
 Mention de diplôme MAADMI Management et administration des entreprises  
 Version d'étape MAEM2\_216 Master 2 Management et Administration des Entreprises · Évreux

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Crédits ECTS crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant  
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme  
 Part CC ou CT préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif  
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.  
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1			SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles				
							Contrôle continu			Contrôle terminal					Contrôle terminal			
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Code épreuve	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Code épreuve	
MAEES3	MAEE31	O		Management d'équipe	15													1
MAEES3	MAEE31	O	MAEE311	Animer une équipe au quotidien		MAEM2_216												
MAEES3	MAEE31	O	MAEE312	Qualité de vie au travail		MAEM2_216												
MAEES3	MAEE31	O	MAEE313	Communication interpersonnelle et connaissance de soi		MAEM2_216				Ecrit Oral	Temps illimité 30 mn	75% 25%	MAEE31T MAEE31OR	Ecrit	1h	100%	MAEE31T1	Composition par groupe imposé avec une date de remise imposée. <b>Session 2</b> : composition individuelle sur un sujet transversal portant sur les matières de l'UE
MAEES3	MAEE31	O	MAEE314	Conduite d'entretiens		MAEM2_216												
MAEES3	MAEE31	O	MAEE315	S'organiser		MAEM2_216												
MAEES3	MAEE31	O	MAEE316	Manager à distance		MAEM2_216												
MAEES3	MAEE32	O		Développement de projet et système d'information	15													
MAEES3	MAEE32	O	MAEE321	Management de projet		MAEM2_216												
MAEES3	MAEE32	O	MAEE322	Méthode de résolution de problème		MAEM2_216				Ecrit	2h	100%	MAEE32T	Ecrit	1h30	100%	MAEE32T	2 matières sur 3
MAEES3	MAEE32	O	MAEE323	Systèmes d'information		MAEM2_216												
MAEES4	MAEE41	O		Développement entrepreneurial	15													1
MAEES4	MAEE41	O	MAEE411	Mécanismes de financement de la création		MAEM2_216												
MAEES4	MAEE41	O	MAEE412	Ecosystème de la création d'entreprise		MAEM2_216												
MAEES4	MAEE41	O	MAEE413	Etudes de marché		MAEM2_216				Ecrit	9h	100%	MAEE41T	Ecrit	2h	100%	MAEE41T	Tirage au sort d'un sujet, composition par groupe imposé. Remise du sujet à 9h et rendu de l'écrit à 18h. <b>Session 2</b> : Ecrit individuel portant sur au moins 2 matières de l'UE
MAEES4	MAEE41	O	MAEE414	Reprenre une entreprise		MAEM2_216												
MAEES4	MAEE41	O	MAEE415	Stratégie digitale		MAEM2_216												
MAEES4	MAEE41	O	MAEE416	Structures juridiques		MAEM2_216												
MAEES4	MAEE42	O		Parcours professionnel 3	10													1
MAEES4	MAEE42	O	MAEE421	Préparation mémoire		MAEM2_216				Ecrit Oral	Temps illimité 20 min	50% 50%	MAEE42T MAEE42OR	Ecrit Oral	Temps illimité 20 min	50% 50%	MAEE42T MAEE42OR	Etude professionnelle à rédiger tout au long de l'année. <b>Session 2</b> : Report de la note si ≥10 / Réécriture de l'étude professionnelle
MAEES4	MAEE43	O		Séminaire méthodologique et communication spécialisée	5													
MAEES4	MAEE43	O	MAEE431	Business English		MAEM2_216				Ecrit	1h	50%50%	MAEE43T	Ecrit ou Oral	1h	50%50%	MAEE43T	<b>Session 2</b> : si le nombre d'étudiant est >5 écrit, sinon oral.

Ajout de la soutenance

**Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Gestion d'actifs, Contrôle des risques et conformités (G2C)  
BFA2M2 - 212**

**2025-2026**

**Semestre 3 - MG2CS3**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants
			CM	TD			
<b>UE 3.1 Réfléchir et élaborer une stratégie d'un établissement financier</b>	<b>MG2C31</b>		<b>37,00</b>		<b>4,00</b>		
Maîtriser et appréhender la finance durable	MG2C311		18,00		3,00		
Concevoir des opérations de haut de bilan et d'ingénierie financière	MG2C312		19,00		2,00		
<b>UE 3.2 Analyser et gérer des actifs 2</b>	<b>MG2C32</b>		<b>104,00</b>		<b>12,00</b>		
Analyser et évaluer des actifs 2	MG2C321		75,00		8,00		
Évaluer les instruments dérivés	MG2C322		29,00		4,00		
<b>UE 3.3 Analyser et maîtriser les risques et la conformité 2</b>	<b>MG2C33</b>		<b>60,00</b>		<b>8,00</b>		
Maîtriser les techniques de la conformité et sa supervision	MG2C331		27,00		4,00		
Gérer l'épargne publique (OPC)	MG2C332		18,00		2,00		
Gérer les risques financiers	MG2C333		15,00		2,00		
<b>UE 3.4 Développer ses compétences professionnelles</b>	<b>MG2C34</b>		<b>91,00</b>	<b>57,00</b>	<b>6,00</b>		
Elaborer des modèles financiers	MG2C341		46,00		4,00		
Entreprendre un projet	MG2C342			24,00	1,00		
Accompagner l'insertion professionnelle	MG2C343			30,00	0,00		
Communiquer professionnellement	MG2C344		6,00	3,00	0,00		
Préparer une certification	MG2C345		18,00				
Préparation de la certification AMF	3MRCP73		21,00		0,00		
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>292,00</b>	<b>57,00</b>			
			<b>349,00</b>		<b>30,00</b>		
			<b>495,00 HETD</b>				

Mutualisation M2 RCPA, M2 GP et M2 CAEI : ajout de 21H

328h avant

**Semestre 4 - MG2CS4**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants
			CM	TD			
<b>UE 4.1 Stage en entreprise (6 mois maximum)</b>	<b>MG2C40</b>		<b>3,00</b>		<b>30,00</b>		
Stage	MG2C401		3,00				
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>3,00</b>	<b>0,00</b>			
			<b>3,00</b>		<b>30,00</b>		
			<b>4,50 HETD</b>				



Régulier : oui / non ?

Régime spécial : oui / non ?

Erasmus : oui / non ?

Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1					SESSION 2					Remarques éventuelles	
							Contrôle continu			Contrôle terminal		Contrôle terminal						
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient		
MG2CS3	MG2C31			Réfléchir et élaborer une stratégie d'un établissement financier	4													
MG2CS3	MG2C31	O	MG2C311	Maîtriser et appréhender la finance durable	2	BFA2M2_212	Ecrit	1	50%	Ecrit	1 h 30 min	50%	Oral	30 min	100%	0,5		
MG2CS3	MG2C31	O	MG2C312	Concevoir des opérations de haut bilan et d'ingénierie fin.	2	BFA2M2_212	Ecrit	2	100%				Oral	30 min	100%	0,5		
MG2CS3	MG2C32			Analyser et gérer des actifs 2	12													
MG2CS3	MG2C32	O	MG2C321	Analyser et évaluer des actifs 2	8	BFA2M2_212	Ecrit	1	20%	3 Ecrits Oral	3 x 1h 30 min	80% (part égale pour chaque CT)	Oral	30 min	100%	0,67		
MG2CS3	MG2C32	O	MG2C322	Evaluer les instruments dérivés	4	BFA2M2_212				2 Ecrits	1 h	50%	Oral	20 min	100%	0,33		
MG2CS3	MG2C33			Analyser et maîtriser les risques et la conformité 2	8													
MG2CS3	MG2C33	O	MG2C331	Maîtriser les techniques de la conformité et sa supervision	4	BFA2M2_212				Ecrit Etude de cas	1 h Temps libre	60% 40%	Oral	20 min	100%	0,5		
MG2CS3	MG2C33	O	MG2C332	Gérer l'épargne publique (OPC)	2	BFA2M2_212	Ecrit	1	30%	Ecrit	1 h	70%	Oral	20 min	100%	0,25		
MG2CS3	MG2C33	O	MG2C333	Gérer les risques financiers	2	BFA2M2_212	Oral	1	50%	Ecrit	45 min	50%	Oral	20 min	100%	0,25		
MG2CS3	MG2C34			Développer ses compétences professionnelles	6													
MG2CS3	MG2C34	O	MG2C341	Elaborer des modèles financiers	3	BFA2M2_212	Ecrit Oral	2	30% 35%	Oral	30 min	35%	Oral	20 min	100%	0,5	une note attendue pour les 2 CC	
MG2CS3	MG2C34	O	MG2C342	Entreprendre un projet	1	BFA2M2_212	Oral	1	100%				Oral	20 min	100%	0,25	CT de la session 1 : travail en temps illimité pour l'oral	
MG2CS3	MG2C34	O	MG2C343	Accompagner l'insertion professionnelle		BFA2M2_212												
MG2CS3	MG2C34	O	MG2C344	Communiquer professionnellement		BFA2M2_212												
MG2CS3	MG2C34	O	MG2C345	Préparer une certification														
MG2CS3	MG2C34	O	3MRCP73	Préparation de la certification AMF	1	BFA2M2_212	écrit	1	100%				Certification AMF	2h	100%	0,25	Quizz en première session ; Session 2 passage de la certification avec justificatif et résultats :ADM si obtention et AJ si non obtention.	
MG2CS4	MG2C40			Stage en entreprise	30													
MG2CS4	MG2C40	O	MG2C401	Stage	12	BFA2M2_212				Oral	1 h	100%	Oral	20 min	100%	1	Evaluation issue du LEA en lien avec l'oral	
MG2CS4	MG2C40	O	MG2C402	Mémoire	18	BFA2M2_212				Mémoire	Temps libre	100%	Report de la note du mémoire			1	Evaluation issue du LEA en lien avec l'oral	

L'obtention de l'année est conditionnée au fait d'avoir finalisé le stage et rédigé le mémoire.

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1					SESSION 2			Remarques éventuelles		
							Contrôle continu			Contrôle terminal		Contrôle terminal					
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	
5BFA	5BFA1			Comprendre son environnement en BFA	6											3,0	
		O	5BFA11	Economie monétaire et financière		GES4L3-215	écrits	3	40% 30% 30%				oral	20 min	100%		
		O	5BFA12	Economie de la banque et de l'assurance		GES4L3-215										0,6	Session 1 : CC éco monétaire : 1 écrit (1h) (40%) + EBA: 2 écrits (1h) (60%)
		O	5BFA13	Fondamentaux du droit privé		GES4L3-215	écrit	1	30%	écrit	1h 30 min	70%	oral	20 min	100%	0,4	
	5BFA2			Utiliser les outils numériques dans le secteur financier	6											2,0	
		O	5BFA21	Approfondissement excel		GES4L3-215	écrits	2	50% par CC				écrit	1h	100%	0,5	
		O	5BFA22	Communiquer via les réseaux sociaux		GES4L3-215											non évalué
		O	5BFA23	Marchés financiers initiation Bloomberg		GES4L3-215	écrits	2	50% par CC				écrit	1h	100%	0,5	
	5BFA3			Exploiter des données à des fins d'analyse en finance	6											2,0	
		O	5BFA31	Mathématiques et statistiques appliquées à la finance		GES4L3-215	écrits	3	100% (part égale par CC)				écrit	1 h	100%	0,5	
		O	5BFA32	Comptabilité générale		GES4L3-215				écrit	2h	100%	écrit	2 h	100%	0,5	
	5BFA4			S'exprimer à l'écrit et à l'oral	6											2,0	
		O	5BFA41	Anglais		GES4L3-215	écrit oral	1 1	50% 50%				oral	20 min	100%	1,0	
		O	5BFA42	Développer ses Soft skills 1		GES4L3-215											non évalué
		O	5BFA43	Préparer les entretiens de recrutement		GES4L3-215											non évalué
	5BFA5			Construire son projet professionnel ou alternance	6											1,0	
		O	5BFA51	Projet professionnel et personnel		GES4L3-215	écrit oral	1 1	40% 60%				oral	20 min	100%	0,35	
		O	5BFA52	Ouverture métiers		GES4L3-215											non évalué
		O	5BFA53	Projet tutoré		GES4L3-215				écrit	1	100%	report de notes de la session 1		100%	0,35	
		O	5BFA54	Fiscalité du particulier		GES4L3-215	écrit	1	30%	écrit	1h30	70%	écrit	1h	70%	0,3	
6BFA	6BFA1			Agir en responsabilité dans le secteur BFA	5											3,0	
		O	6BFA11	Economie de la banque et de l'assurance II		GES4L3-215	écrits oral	2 1	35% par écrit 30%				oral	20 min	100%	0,4	Session 1 : 1 écrit (1h) à la fin de chaque chapitre + 1 dissertation à la maison : sont retenues les 3 meilleures notes + 1 oral
		O	6BFA12	Comment gérer efficacement son épargne et ses placements		GES4L3-215				écrit	1h	100%	oral	20 min	100%	0,3	
		O	6BFA13	Droit bancaire		GES4L3-215	écrits	2	50% par CC				oral	20 min	100%	0,3	
	6BFA2			Appréhender le monde des affaires	5											2,5	
		O	6BFA21	Marchés de capitaux		GES4L3-215				écrit	2 h	100%	oral	20 min	100%	0,5	
		O	6BFA22	Economie internationale / Economie internationale et géopolitique		GES4L3-215							oral	20 min	100%	0,5	un quizz et un écrit de synthèse
		O	6BFA23	International financial systems		GES4L3-215	écrits	2	30% Géopolitique 70% Economie inter.				oral	20 min	100%	0,5	
	6BFA3			Exploiter données pour analyser/décider en finance d'entreprise	6											2,5	
		O	6BFA31	Analyse financière		GES4L3-215	écrits	2	50% par CC				oral	20 min	100%	0,6	1 écrit sur la partie CM l'autre sur la partie TD
		O	6BFA32	Informatique		GES4L3-215				écrit	2h	100%	oral	20 min	100%	0,4	
	6BFA4			Communiquer à l'oral et à l'écrit	4											1,0	
		O	6BFA41	Anglais		GES4L3-215	écrit oral	1 1	50% 50%				oral	20 min	100%	0,6	
		O	6BFA42	Négociation commerciale		GES4L3-215	oral	1	100%				oral	20 min	100%	0,4	
		O	6BFA43	Développer ses Soft skills 2		GES4L3-215											
	6BFA5			Développer des pratiques professionnelles en gestion	10											1,0	
		O	6BFA51	Conférence		GES4L3-215											
		O	6BFA52	Cas d'analyse financière		GES4L3-215				écrit	2h	100%	écrit	1h	100%	0,2	
		O	6BFA53	Initiation au post-marché		GES4L3-215											
		O	6BFA54	management (jeux Cesim firm)		GES4L3-215	écrit	1	100%				oral	20 min	100%	0,2	rédaction d'un rapport de gestion
		O	6BFA55	Grand oral		GES4L3-215				oral	20 min	100%	oral	20 min	100%	0,4	Préparation de 8 sujets dans l'année et tirage au sort d'un sujet exposé à l'oral
		O	6BFA56	Stage (méthodologie + 12 semaines min. en entreprise)		GES4L3-215				pratique rapport soutenance	Temps illimité 30 min	100%	report de notes de la session 1		100%	0,2	
LBFAGS	LMEF111	x		UE Libre d'approfondissement													point de jury
LBFAGS	LMEF111	x	LMEF111A	Engagement étudiant/bénévolat													Bonus : 0,5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LBFAGS	LMEF111	x	LMEF111B	LV2 (20h)													Bonus : 0,5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LBFAGS	LMEF111	x	LMEF111C	LV3 (20h)													Bonus : 0,5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LBFAGS	LMEF111	x	LMEF111D	Sport de haut niveau													Bonus : 0,5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LBFAGS	LMEF112	x		UE Libre de remédiation													Pas de point bonus
LBFAGS	LMEF112	x	LMEF112A	Orthographe													Pas de point bonus
LBFAGS	LMEF112	x	LMEF112B	Bureautique													Pas de point bonus
LBFAGS	LMEF112	x	LMEF112C	Calcul													Pas de point bonus
LBFAGS	LMEF112	x	LMEF112D	Anglais													Pas de point bonus
LBFAGS	LMEF112	x	LMEF112E	Coaching													Pas de point bonus

Ajustement sur la dénomination de l'EC  
 Suppression du CT à 80% et augmentation de la part des CC

Régulier : oui / non ?

Régime spécial : oui / non ?

Erasmus : oui / non ?

Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1						SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles		
							Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal							
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT	Codes Epreuves
2MESGS3	2MESG31			Gestion des hommes et management des organisations	6												1			
2MESGS3	2MESG31	O	2MCP314	GRH DF3		MSE4M2_214				écrit	2h	100%	2MCP314T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP314T	1		
2MESGS3	2MESG31	O	2MESG311	Management agile		MSE1M2_211				assiduité										
2MESGS3	2MESG32			Methodologie et lanque	6													2		
2MESGS3	2MESG32	O	2MCP322	Méthodologie de la recherche		MSE4M2_214	projet de mémoire	1	100%	2MCP322C				projet de mémoire	Temps libre	100%	2MCP322T	1		
2MESGS3	2MESG32	O	2MCP323	Anglais		MSE4M2_214	oral	1	100%	2MCP323C	écrit	2h	50%	2MCP323T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP323T	1	
2MESGS3	2MESG33			Demarches et outils de l'évaluation	5													2		
2MESGS3	2MESG33	O	2MCP331	Méthodes d'évaluations économiques en santé		MSE4M2_214				écrit	3h	100%	2MCP331T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP331T	1		
2MESGS3	2MESG33	O	2MCP332	Management intégré des risques et de la qualité en éta.		MSE4M2_214				écrit	2h	100%	2MCP332T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP332T	1		
2MESGS3	2MESG34			Management des structures 1	6													2		
2MESGS3	2MESG34	O	2MCP341	Contrôle de gestion et analyse processus		MSE4M2_214	écrit	1	100%	2MCP341C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP341T	2	CC : dossier individuel	
2MESGS3	2MESG34	O	2MCP342	Comptabilité des associations et audit interne		MSE4M2_214														
2MESGS3	2MESG35			Approche sociologique et gérontologique de la vieillesse	7													5		
2MESGS3	2MESG35	O	2MESG354	Hygiène et sécurité		MSE1M2_211	écrit	1	100%	2MESG354C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESG354T	1	CC : dossier individuel	
2MESGS3	2MESG35	O	2MESG352	Gérontologie 1		MSE1M2_211				écrit	2h	100%	2MESG352T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESG352T	2		
2MESGS3	2MESG35	O	2MESG353	Droit des personnes		MSE1M2_211				écrit	1h30	100%	2MESG353T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESG353T	1		
2MESGS3	2MESG35	O	2MESG351	Sociologie du vieillissement		MSE1M2_211				écrit	3h	100%		écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%		1		
2MESGS3	2MESG35	O	2MESG355	Démographie		MSE1M2_211							2MESG351T				2MESG351T			
2MESGS4	2MESG41			Memoire et projet professionnel	10													11		
2MESGS4	2MESG41	O	2MCP412	TDR individuels		MSE4M2_214				soutenance mémoire	1h temps libre	20% 80%	2MCP412OR 2MCP412T	soutenance mémoire	1h temps libre	20% 80%	2MCP412OR 2MCP412T	10		
2MESGS4	2MESG41	O	2MESG413	Stage + valorisation engagement étudiant et trèfles		MSE4M2_214													validation ou exempté si salarié du secteur rapport pour engagement étudiant donnant droit à 0,5 points en plus sur la	
2MESGS4	2MESG41	O	2MCP414	Bureautique		MSE4M2_214	écrit	1	100%	2MCP414C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP414T	1		
2MESGS4	2MESG41	O	2MESG411	Analyse des pratiques de stage		MSE1M2_211				assiduité										
2MESGS4	2MESG41	O	2MESG412	Séminaire de recherche		MSE1M2_211				assiduité										
2MESGS4	2MESG42			Management des structures 2	6													2		
2MESGS4	2MESG42	O	2MCP431	Gestion financière DF3		MSE4M2_214	écrit	1	50%	2MCP431C	écrit	2h	50%	2MCP431T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP431T	1	
2MESGS4	2MESG42	O	2MCP432	CPOM / EPRD DF3		MSE4M2_214				assiduité										
2MESGS4	2MESG42	O	2MCP433	Droit du travail DF3		MSE4M2_214				écrit	2h	100%	2MCP433T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP433T	1		
2MESGS4	2MESG42	O	2MCP435	Printemps agile		MSE4M2_214				assiduité										
2MESGS4	2MESG43			Vieillesse et prise en charge	6													3		
2MESGS4	2MESG43	O	2MESG431	Géontologie 2		MSE1M2_211	écrit	1	100%	2MESG431C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESG431T	2	CC : dossier individuel	
2MESGS4	2MESG43	O	2MESG432	Les outils de loi 2002.2 en EHPAD		MSE1M2_211														
2MESGS4	2MESG43	O	2MESG433	Nutrition des personnes âgées		MSE1M2_211				écrit	2h	100%		écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%		1		
2MESGS4	2MESG43	O	2MESG434	Bases de médecine gériatrique		MSE1M2_211							2MESG432T				2MESG432T			
2MESGS4	2MESG44			Coordination des services en santé et gérontologie	6													4		
2MESGS4	2MESG44	O	2MCP442	Parcours de soins / fonction de coordination en gérontologie		MSE4M2_214	écrit	1	100%	2MCP442C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP442T	1	CC : dossier collectif	
2MESGS4	2MESG44	O	2MCP443	eSanté et droit de la santé		MSE4M2_214				écrit	2h	100%	2MCP443T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP443T	1		
2MESGS4	2MESG44	O	2MCP444	Les soins palliatifs		MSE4M2_214				écrit	2h	100%		écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%		1		
2MESGS4	2MESG44	O	2MESG441	Les institutions et services d'aide et d'accomp. au domicile		MSE1M2_211							2MCP444T				2MCP444T			
2MESGS4	2MESG44	O	2MESG442	Santé et territoires		MSE1M2_211	oral	1	100%	2MESG442C2				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESG442T	1		
2MESGS4	2MESG45			Qualité de vie au travail	2													1		
2MESGS4	2MESG45	O	2MESG451	Qualité de vie au travail et risques psychosociaux		MSE1M2_211	écrit et oral	2	100%	2MESG451C 2MESG451C1				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESG451T	1	CC : dossier collectif	

Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Contrôle continu				Contrôle terminal			Contrôle terminal			Coefficient	Remarques éventuelles
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée		
<p>L'obtention du diplôme est conditionnée au fait d'avoir validé le mémoire, ainsi qu'à l'assiduité. Au-delà de 3 absences injustifiées, le diplôme n'est pas validé.                      La moyenne des évaluations de travaux personnels devra également être supérieure à 10 pour obtenir l'année</p>																		

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1							SESSION 2						Coefficient	Remarques éventuelles
							Contrôle continu				Contrôle terminal			Contrôle terminal							
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves			
2IMISS1	2IMIS31			Gestion des hommes et management des organisations	7														2		
2IMISS1	2IMIS31	O	2MCP311	Sociologie des organisations		MSE4M2_214				écrit	3h	100%	2MCP311T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP311T	1			
2IMISS1	2IMIS31	O	2MCP314	GRH		MSE4M2_214				écrit	2h	100%	2MCP314T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP314T	1			
2IMISS1	2IMIS31	O	2MESG311	Management agile		MSE1M2_211				assiduité											
2IMISS1	2IMIS32			Méthodologie et langue	6														3		
2IMISS1	2IMIS32	O	2MCP322	Méthodologie de la recherche		MSE4M2_214	projet de mémoire	1	100%	2MCP322C				projet de mémoire	Temps libre	100%	2MCP322T	1			
2IMISS1	2IMIS32	O	2MCP323	Anglais		MSE4M2_214	oral	1	50%	2MCP323C	écrit	2h	50%	2MCP323T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP323T	1		
2IMISS1	2IMIS32	O	2IMIS321	Analyse de données quantitatives 2		MSE4M2_214	écrit	1	100%	2IMIS321C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS321T	1			
2IMISS1	2IMIS33			Démarches et outils de l'évaluation	6														3		
2IMISS1	2IMIS33	O	2IMIS331	Principes / outils d'évaluation des politiques publiques		MSE5M2_215	écrit	1	100%	2IMIS331C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS331T	1	CC : dossier individuel		
2IMISS1	2IMIS33	O	2IMIS332	L'évaluation dans le secteur social et médico-social		MSE5M2_215				écrit	3h	100%	2MCP332T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP332T	1			
2IMISS1	2IMIS34			Approche sociologique de l'intervention sociale	6														5		
2IMISS1	2IMIS34	O	2IMIS341	Mutations de l'intervention sociale		MSE5M2_215	écrit et oral	2	50% et 50%	2IMIS341C1 2IMIS341C2				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS341T	2			
2IMISS1	2IMIS34	O	2IMIS342	Développement social		MSE5M2_215	écrit oral	2	75% 25%	2IMIS342C 2IMIS342C1				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS342T	2	CC écrit : dossier collectif		
2IMISS1	2IMIS34	O	2IMIS343	Sociologie de l'intervention		MSE5M2_215				écrit	3h	100%	2IMIS343T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS343T	1			
2IMISS1	2IMIS35			Management de projet	5														1		
2IMISS1	2IMIS35	O	2IMIS351	Management de projet (IRTS)		MSE5M2_215	écrit	1	100%	2IMIS351C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS351T	1	CC : dossier individuel		
2IMISS2	2IMIS41			Mémoire et projet professionnel	10														11		
2IMISS2	2IMIS41	O	2MCP412	TDR individuels		MSE4M2_214				soutenance mémoire	1h temps libre	20% 80%	2MCP412OR 2MCP412T	soutenance mémoire	1h temps libre	20% 80%	2MCP412OR 2MCP412T	10			
2IMISS2	2IMIS41	O	2MESG413	Stage + Valorisation engagement étudiant + Trèfles		MSE4M2_214														validation ou exempté si salarié du secteur rapport pour engagement étudiant donnant droit à 0,5 points en plus sur la moyenne du semestre participation à 3 conférences ou séminaires de recherche minimum sur l'année dans le cadre du dispositif Trèfles donnant droit à 0,5 points en plus sur la moyenne du semestre	
2IMISS2	2IMIS41	O	2MCP414	Bureautique		MSE4M2_214	écrit	1	100%	2MCP414C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP414T	1			
2IMISS2	2IMIS41	O	2MESG414	Analyse des pratiques de stage		MSE1M2_211				assiduité											
2IMISS2	2IMIS41	O	2MESG412	Séminaire de recherche		MSE1M2_211				assiduité											
2IMISS2	2IMIS42			Management des structures	7														2		
2IMISS2	2IMIS42	O	2IMIS421	La fonction de direction d'ESMS		MSE5M2_215				assiduité											
2IMISS2	2IMIS42	O	2MCP431	Gestion financière		MSE4M2_214	écrit	1	50%	2MCP431C	écrit	2h	50%	2MCP431T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP431T	1		
2IMISS2	2IMIS42	O	2MCP432	CPOM / EPRD		MSE4M2_214				assiduité											
2IMISS2	2IMIS42	O	2MCP433	Droit du travail		MSE4M2_214				écrit	2h	100%	2MCP433T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP433T	1			
2IMISS2	2IMIS42	O	2MCP435	Printemps agile		MSE4M2_214				assiduité											
2IMISS2	2IMIS43			Politiques sociales et développement des territoires	6														4		
2IMISS2	2IMIS43	O	2IMIS431	Politiques transversales et transformations de la société		MSE5M2_215				écrit	3h	100%	2IMIS431T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS431T	1			
2IMISS2	2IMIS43	O	2MCP423	Politique de la ville et santé		MSE4M2_214	écrit	1	100%	2MCP423C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MCP423T	2	CC écrit 2h		
2IMISS2	2IMIS43	O	2MESD421	Territoires et interventions sociales		MSE3M2_213	oral	1	100%	2MESD421C				écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESD421O	1	CC oral 30 mn		
2IMISS2	2IMIS44			Economie, insertion et développement	3														1		
2IMISS2	2IMIS44	O	2MESD441	Insertion et développement local		MSE3M2_213				écrit	temps libre	100%	2MESD441T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2MESD441T	1	Session 1 dossier de groupe en binôme		
2IMISS2	2IMIS45			Compréhension des problèmes sociaux 2	4														3		
2IMISS2	2IMIS45	O	2IMIS451	Protection de l'enfance		MSE5M2_215				écrit	2h	100%	2IMIS451T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS451T	1			
2IMISS2	2IMIS45	O	2IMIS452	Exclusion et vulnérabilités sociales		MSE5M2_215				écrit	3h	100%	2IMIS452T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS452T	2			
2IMISS2	2IMIS45	O	2IMIS454	Sociohistoire des politiques psychiatriques		MSE5M2_215				écrit	2h	100%	2IMIS454T	écrit ou oral	2h ou 30 mn	100%	2IMIS452T	2			

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles			
							Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle continu		Contrôle terminal						
							Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Codes Epreuves	
LMSS5	LMSSU1	O	LMSS11	Gestion et comptabilité	6	GESL3_211					écrit	2h	100%	LMSS11T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS11T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU1	O	LMSS12	Gestion budgétaire		GESL3_211					écrit	1h	100%	LMSS12T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS12T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU2	O	5BFA53	Introduction au management de projet	6	GES4L3_211													
LMSS5	LMSSU2	O	LBAFA56	Projet tutoré		GES4L3_211					écrit	temps libre	100%		report de notes de la session 1				Dossier écrit et présentation orale du dossier : 1 seule note
LMSS5	LMSSU2	O	LMSS21	Découverte compétences managériales et orga : Startling day		GES4L3_211													
LMSS5	LMSSU2	O	LMSS21	Méthodologie de projet		GESL3_211													
LMSS5	LMSSU3	O		Sciences humaines et sociales	6														
LMSS5	LMSSU3	O	LMSS31	Introduction à la sociologie		GESL3_211	écrit	2	20% 80%	LMSS31C1 LMSS31C2					écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS31T	QCM sur les thèmes du cours et écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU3	O	LMSS32	Introduction à la psychologie sociale		GESL3_211					écrit	2h	100%	LMSS32T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS32T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU3	O	LMSS33	Introduction à la démographie		GESL3_211					écrit	1h30	100%	LMSS33T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS33T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU4	O		Outils méthodologiques 1	6														
LMSS5	LMSSU4	O	LMSS41	Anglais - préparation à la certification 1		GESL3_211	écrit	1	100%	LMSS41C					écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS41T	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU4	O	LMSS42	Gestion du stress		GESL3_211													
LMSS5	LMSSU4	O	LMSS43	Communiquer sur soi sur les réseaux sociaux		GESL3_211													
LMSS5	LMSSU4	O	LMSS44	Initiation à la recherche		GESL3_211	écrit	1	100%	LMSS44C					écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS44T	dossier collectif Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU4	O	LMSS45	Recherche documentaire		GESL3_211						Assiduité							
LMSS5	LMSSU5	O		Cadres réglementaires et enjeux des secteurs 3S	6														
LMSS5	LMSSU5	O	LMSS51	Perspective socio-historique du secteur social-méico-social		GESL3_211					écrit	2h	100%	LMSS51T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS51T	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS5	LMSSU5	O	LMSS52	Secteurs de l'intervention social et méico-social		GESL3_211													QCM en ligne en salle informatique
LMSS5	LMSSU5	O	LMSS53	Organisation et acteurs du secteur sanitaire		GESL3_211					écrit	1h30	100%	LMSS52T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS52T	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU10	O		Personnalisation du projet professionnel	6														
LMSS6	LMSSU10	O	LMSS101	Personnalisation du projet professionnel		GESL3_211													
LMSS6	LMSSU10	O	LMSS102	Gérontologie et prise en charge de la vieillesse		GESL3_211													
LMSS6	LMSSU10	O	LMSS103	Approche et principes de l'ESS		GESL3_211													
LMSS6	LMSSU10	O	LMSS104	Introduction au diagnostic de territoire		GESL3_211													
LMSS6	LMSSU10	O	LMSS105	Stage		GESL3_211													
LMSS6	LMSSU6	O		Approche économique secteurs 3S	6														
LMSS6	LMSSU6	O	LMSS61	Système et financement de la protection sociale		GESL3_211													Epreuve orale et écrit sur table
LMSS6	LMSSU6	O	LMSS62	Analyse économique de la protection sociale		GESL3_211	oral	1	20%	LMSS61C	écrit	2h	80%	LMSS61T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS61T	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU6	O	LMSS63	Travail, emploi et marché		GESL3_211					écrit	2h	100%	LMSS63T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS63T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU7	O		Introduction au management des structures	6														
LMSS6	LMSSU7	O	LMSS71	Droit du travail		GESL3_211					écrit	2h	100%	LMSS71T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS71T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU7	O	LMSS72	Introduction à la gestion des ressources humaines		GESL3_211					écrit	1h30	100%	LMSS72T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS72T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU7	O	LMSS73	Animer une réunion		GESL3_211													
LMSS6	LMSSU8	O		Compréhension des problèmes sociaux	6														
LMSS6	LMSSU8	O	LMSS81	Sociologie de la santé		GESL3_211					écrit	3h	100%	LMSS81T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS81T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU8	O	LMSS84	Bureautique		GESL3_211													non évalué
LMSS6	LMSSU8	O	LMSS83	Stratification sociale et inégalités		GESL3_211					écrit	3h	100%	LMSS83T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS83T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU9	O		Outils méthodologiques 2	6														
LMSS6	LMSSU9	O	LMSS91	Anglais - préparation à la certification 2		GESL3_211	écrit	1	100%	LMSS91C					écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS91T	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU9	O	LMSS92	Outils statistiques descriptives		GESL3_211					écrit	3h	100%	LMSS92T	écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS92T	écrit sur table Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMSSU9	O	LMSS93	Communication		GESL3_211	écrit oral	2	50% 50%	LMSS93C1 LMSS93C2					écrit ou oral	2h ou 20 mn	100%	LMSS93T	Epreuve orale et dossier Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral
LMSS6	LMEFI11	x		UE Libres d'approfondissement															Mutualisation avec L3 LME FI et L3 BFA
LMSS6	LMEFI11	x	LMEFI11A	Engagement étudiant/bénévolat															Bonus : 0.5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LMSS6	LMEFI11	x	LMEFI11B	LV2 (20h)															Bonus : 0.5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LMSS6	LMEFI11	x	LMEFI11C	LV3 (20h)															Bonus : 0.5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LMSS6	LMEFI11	x	LMEFI11D	Sport de haut niveau															Bonus : 0.5 sur moyenne générale, dans la limite de 1 point maximum
LMSS6	LMEFI12	x		UE Libres de remédiation															Pas de point bonus
LMSS6	LMEFI12	x	LMEFI12A	Orthographe															Pas de point bonus
LMSS6	LMEFI12	x	LMEFI12B	Bureautique															Pas de point bonus
LMSS6	LMEFI12	x	LMEFI12C	Calcul															Pas de point bonus
LMSS6	LMEFI12	x	LMEFI12D	Anglais															Pas de point bonus
LMSS6	LMEFI12	x	LMEFI12E	Coaching															Pas de point bonus

Suppression d'un CC correspondant au regroupement des 2 groupes sur l'enseignement

suppression du cc car le cours comprends 3 parties de 3h30 totalement différentes donc difficile de mettre en place une évaluation

Suppression d'un CC correspondant au regroupement des 2 groupes sur l'enseignement

L'obtention du diplôme de la licence L3 M3S est conditionnée à l'assiduité à chacun des cours (tolérance de 3 absences non justifiées par semestre), à la réalisation du stage (4 semaines min), et à la validation de l'UE professionnalisation du projet professionnel.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-031

*Direction des Études et de la Vie Étudiante*

#### Master 2 Management de la qualité, sécurité, et environnement

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve l'ouverture du Master 2 Management de la qualité, sécurité et environnement (en formation continue) de l'IAE en 1 an à Cherbourg.

Annexe : Maquette et modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

##### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

OUVERTURE D'UN NOUVEAU PARCOURS EN  
MASTER MANAGEMENT

# MASTER MQSE FC EN 1 AN

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

FORMATION PROFESSIONNELLE  
A CHERBOURG EN COTENTIN



PROJET INITIÉ PAR

Yassine ININOÛ et Anne PETRON

Maîtres de Conférences Unicaen



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



OUVERTURE  
SEPTEMBRE 2025

MASTER  
MQSE FC  
EN 1 AN



# PRÉSENTATION

## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

Cette nouvelle offre de formation (Master Management de la Qualité, Sécurité et Environnement FC en 1 an) vient compléter l'offre existante du Master MQSE en apprentissage, en ciblant un public différent : les professionnels en activité ou en reconversion. Elle offre un programme hautement spécialisé dans le management QSE et intensif en un temps réduit (1 an). Nos futurs diplômés seront capables d'élaborer des stratégies QSE, d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances opérationnelles et de gérer les activités et les équipes du service QSE.

Ce programme est conçu pour former des managers QSE, capables de combiner expertise technique en QSE, vision stratégique et leadership managérial.



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE





# MASTER MQSE FC EN 1 AN

## PUBLIC & PRÉREQUIS

Le Master MQSE FC en 1 an est accessible uniquement aux :

- salariés titulaires d'un Bac +4 et 240 ECTS dans le domaine de la gestion ou du management.
- salariés titulaires d'un Bac+3 et 180 ECTS, et avec une expérience professionnelle significative dans les domaines du QSE, de la gestion des risques ou du management industriel.
- professionnels en reprise d'études, titulaires d'un BAC+3 et 180 ECTS, avec une expérience significative dans le domaine de la gestion ou du management.
- Adéquation du projet professionnel
- **Pour les titulaires d'un BAC+3 une VAPP sera nécessaire**

## DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Nos futurs diplômés du Master MQSE FC en 1 an pourront évoluer dans des secteurs variés tels que : l'industrie, le transport, l'énergie, l'agroalimentaire, le bâtiment et également dans des organismes publics, ou des cabinets de conseil. Ils pourront exercer des fonctions différentes :

- Responsable de service QSE / Coordinateur QSE
- Responsable développement durable et RSE
- Auditeur QSE / Consultant QSE / Ingénieur QSE
- Directeur qualité industrielle
- Responsable de performances opérationnelles
- Responsable prévention des risques professionnels
- Responsable gestion des déchets et environnement
- Responsable amélioration continue.

# STRUCTURE DE LA FORMATION

## ORGANISATION

Le master MQSE sera proposé à 100% en formation continue aux professionnels en activité ou en reconversion. C'est un parcours en un an qui se déroulera selon un rythme de 5 jours de formation par mois de septembre à juin.

Cette formation sera proposée en deux formats :

**1) formation intra-entreprise** qui sera organisée pour les salariés d'une entreprise spécifique. Cette offre favorise la montée en compétence collective, la confidentialité des échanges et une application immédiate des concepts théoriques sur des cas concrets du terrain. Elle sera réalisée au sein du site de l'entreprise.

**2) formation inter-entreprises** destinée aux professionnels en activité ou en reconversion issus de différentes entreprises. Elle sera réalisée au sein du campus universitaire de Cherbourg ou IAE de Caen.

## MODALITÉS

<b>VOLUME HORAIRE</b> PROGRAMME EN <b>350</b> HEURES DE FORMATION	<b>CAPACITÉ</b> INTER_ENTREPRISES <b>20</b> MAXI INTRA_ENTREPRISE <b>12</b> MAXI	<b>INSCRIPTION</b> <b>01 mars 2025</b> au <b>30 juin 2025</b>
---	--	--

## LIEU DE FORMATION

- **Formule intra-entreprise** : aura lieu sur le site de l'entreprise.
- **Formule inter-entreprises** : Campus universitaire de Cherbourg et/ou Site IAE Caen.

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

MASTER MQSE FC - FORMATION PROFESSIONNELLE

## CONTENU

PROGRAMME MASTER MQSE FC EN 1 AN		Vol horiare CM	ECTS
SEMESTRE 1	<b>UE 1 : Management stratégique</b>	<b>35</b>	<b>6</b>
	Fondamentaux du management stratégique	14	2
	Pilotage économique des projets QSE (Analyse financière et choix d'investissement)	14	2
	Leadership et conduite du changement	7	2
	<b>UE 2 : Management de la Qualité et SMQ</b>	<b>70</b>	<b>12</b>
	Fondamentaux de la qualité et cadres normatifs ( ISO 9001)	21	4
	Gestion des processus et cartographie	14	2
	Mise en oeuvre d'un système de management de la qualité.	14	2
	Outils de contrôle du SMQ	14	2
	Gestion documentaire dans le SMQ	7	2
	<b>UE 3 : Management de la sécurité et SMS</b>	<b>70</b>	<b>12</b>
	Enjeux stratégiques du management de la santé, sécurité et référentiels (ISO 45001)	21	4
Déploiement d'un système de management de la santé et sécurité (SMS)	14	2	
Cadres juridique et réglementaire de la SST	14	2	
Gestion des risques et des crises et sûreté organisationnelle (ISO 31000 et 19443)	14	2	
Cybersécurité : prévention et gestion des menaces numériques	7	2	
SEMESTRE 2	<b>UE 4 : Management de l'Environnement et SME</b>	<b>70</b>	<b>12</b>
	Enjeux stratégiques du management environnemental et référentiels (ISO 14001 et ISO 26000)	21	4
	Déploiement d'un système de management environnemental et RSE	14	2
	Outils opérationnels de gestion environnementale	14	2
	Analyse environnementale et évaluation des performances environnementales	14	2
	Cadre juridique et réglementaire du développement durable et RSE	7	2
	<b>UE 5 : Système de management intégré SMI QSE</b>	<b>49</b>	<b>6</b>
	Systèmes de management intégrés QSE, veille réglementaire et documentation	21	2
	Audit /Contrôle interne QSE	14	2
	Planification et structuration d'un projet de certification ISO.	14	2
	<b>UE 6 : Management opérationnel et amélioration continue</b>	<b>42</b>	<b>5</b>
	Lean management et excellence opérationnelle	14	2
	Méthode d'analyse et résolution de problèmes	14	2
Management visuel QSE et Power BI	14	1	
<b>UE 7 : Conduire un projet professionnel et produire un mémoire</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	
Méthodologie pour un projet appliqué au contexte professionnel du salarié	7	2	
Grand oral	7	2	
Soutenance du mémoire de fin d'études		3	
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>60</b>	

VOLUME

**350**

HEURES  
DE FORMATION

RYTHME

**5**

JOURS/MOIS

ENSEIGNANTS

**40 % MCF**  
**60 % Vacation**

# CALENDRIER 2025-2026

## ORGANISATION

### Calendrier Académie de Normandie 2025-2026

### Master MQSE FC : Management de la Qualité, Sécurité et Environnement

#### Formation du 01/09/2025 au 31/07/2026 CALENDRIER PREVISIONNEL

SEPTEMBRE 2025	OCTOBRE 2025	NOVEMBRE 2025	DÉCEMBRE 2025	JANVIER 2026	FÉVRIER 2026	MARS 2026	AVRIL 2026	MAI 2026	JUIN 2026	JUILLET 2026	AOÛT 2026
LUN 1	MER 1	SAM 1	LUN 1	JEU 1	DIM 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1
MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2	LUN 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2
MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3	MAR 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3
JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4	MER 4	MER 4	SAM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4
VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5	JEU 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	SAM 5	DIM 5	MER 5
SAM 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6	VEN 6	VEN 6	LUN 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6
DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7	SAM 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7
LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8	JEU 8	DIM 8	DIM 8	MER 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8
MAR 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9	VEN 9	LUN 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9
MER 10	VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10	MAR 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10
JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11	DIM 11	MER 11	MER 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11
VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12	JEU 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12
SAM 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13	VEN 13	VEN 13	LUN 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13
DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14	SAM 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14
LUN 15	JEU 15	SAM 15	LUN 15	VEN 15	DIM 15	DIM 15	JEU 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15
MAR 16	VEN 16	DIM 16	MAR 16	SAM 16	LUN 16	LUN 16	VEN 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16
JEU 17	SAM 17	MAR 17	JEU 17	DIM 17	MER 17	MER 17	SAM 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17
VEN 18	DIM 18	MER 18	VEN 18	LUN 18	JEU 18	JEU 18	DIM 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18	MER 18
SAM 19	LUN 19	JEU 19	SAM 19	MAR 19	VEN 19	VEN 19	LUN 19	MER 19	SAM 19	LUN 19	JEU 19
DIM 20	MAR 20	VEN 20	DIM 20	MER 20	SAM 20	SAM 20	MAR 20	JEU 20	DIM 20	MAR 20	VEN 20
LUN 21	JEU 21	SAM 21	LUN 21	VEN 21	DIM 21	DIM 21	JEU 21	VEN 21	LUN 21	MER 21	SAM 21
MAR 22	VEN 22	MAR 22	MAR 22	SAM 22	LUN 22	LUN 22	VEN 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DIM 22
JEU 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MER 23	MER 23	SAM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23
VEN 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	JEU 24	JEU 24	DIM 24	MAR 24	MER 24	VEN 24	LUN 24
SAM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	VEN 25	VEN 25	LUN 25	MER 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25
DIM 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	SAM 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26	VEN 26	DIM 26	JEU 26
LUN 27	JEU 27	SAM 27	LUN 27	VEN 27	DIM 27	DIM 27	JEU 27	VEN 27	SAM 27	LUN 27	MER 27
MAR 28	VEN 28	MAR 28	MAR 28	SAM 28	LUN 28	LUN 28	MAR 28	JEU 28	MAR 28	JEU 28	VEN 28
JEU 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29	DIM 29	MER 29	MER 29	SAM 29	LUN 29	MER 29	VEN 29	SAM 29
VEN 30	LUN 30	JEU 30	VEN 30	MAR 30	VEN 30	VEN 30	LUN 30	MER 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30
SAM 31	MAR 31	DIM 31	SAM 31	JEU 31	MAR 31	MAR 31	MAR 31	MAR 31	MAR 31	VEN 31	LUN 31

- Legende :
- ENTREPRISE
  - IAE
  - EXAMENS
  - GRAND ORAL
  - SOUTENANCE FIN D'ETUDES



# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques seront adaptées en fonction des compétences et connaissances visées par l'enseignement. Seront notamment mobilisés les cours magistraux (CM) et les mises en situation.

## CONDITIONS D'ADMISSION

La sélection des apprenants s'effectuera sur dossier et entretien individuel.

L'inscription définitive sera conditionnée à l'obtention d'un contrat d'alternance / ou à un accord de financement de l'entreprise.

La décision définitive sera prise après analyse des prérequis nécessaires et du projet professionnel.

Ouverture des candidatures : **01 mars 2025 au 30 juin 2025** sur la plateforme E candidat : <https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/>

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances et des compétences pourra mobiliser différentes modalités d'évaluation : contrôle terminal, le contrôle continu, ou une combinaison de contrôle terminal et de contrôle continu. Ces évaluations pourront prendre des formes variées (écrits et ou oral, travail de groupe, rapport/mémoires, etc.).

Le Master sera décerné aux apprenants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à **10 sur 20 sur l'ensemble des unités** d'enseignement.



# MASTER MQSE

UNE RÉPONSE À DES BESOINS CONCRETS

## CONTEXTE INDUSTRIEL

La nouvelle offre de formation Master MQSE en 1 an en formation continue vient en complément du Master MQSE en apprentissage lancé depuis septembre dernier. Elle cible un public de salariés cherchant à évoluer dans leur carrière professionnelle dans le domaine QSE.

Ce projet est motivé par plusieurs raisons :

- le fort besoin chez les professionnels QSE qui souhaitent valider leur expérience par un diplôme reconnu ;
- les nombreuses évolutions des normes et réglementations QSE, qui poussent les entreprises à recruter et à former régulièrement des salariés spécialisés dans le domaine QSE.
- le fort développement des grandes entreprises Normandes (NAVAL GROUP, ORANO, EDF, RENAULT) se traduit par une demande accrue en QSE.
- les nombreuses opportunités d'emploi des professionnels spécialisés dans le domaine QSE.

## CONTEXTE RÉGION NORMANDIE

- Forte volonté de la région pour développer des formations (5000 étudiants d'ici 2030) ;
- Partenariats solides entre les entreprises Normandes et l'IAE (NAVAL GROUP, ORANO, CMN et RENAULT) ;
- Aucune autre formation en Normandie, de niveau 7, en QSE n'est actuellement proposée en 1 an, et spécifiquement pour les salariés.



# MASTER MQSE

## PARTENAIRES INDUSTRIELS

- CMN
- DALKIA
- EDF
- ELEONORE GASSAMA
- FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE
- IDEA LOGISTIQUE CHERBOURG
- KEOLIS MANCHE
- LACTALIS
- LES MAÎTRES LAITIERS
- LM WIND POWER
- MONT BLANC
- NAVAL GROUPE
- NORMECA
- ORANO
- SEGULA TECHNOLOGIES
- VALOREX

## SOUTIENS INSTITUTIONNELS

- CAC : Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Club Sécurité du Cotentin (CCI Cherbourg Cotentin)
- Université et IAE de Caen
- Réseau d'entreprises IAE de Caen



# MASTER MQSE

UN AXE DE RECHERCHE IMPORTANT AU SEIN DU LABORATOIRE NIMEC CAEN

## RECHERCHE

Le Master MQSE FC s'inscrit pleinement dans l'axe de recherche «Gouvernance et performance» au sein du laboratoire NIMEC EA 969. Il est dédié à l'étude des problématiques de gestion et de stratégie des entreprises. En effet, ce programme de formation vise à former des professionnels capables de développer et de mettre en œuvre des politiques QSE efficaces au sein des entreprises, en intégrant les enjeux stratégiques et les contraintes économiques.

Les travaux de recherche menés au sein du laboratoire NIMEC viendront nourrir les enseignements dispensés dans le cadre de ce Master, en apportant des éclairages sur les pratiques managériales des entreprises et les enjeux de la QSE dans un contexte économique et environnemental en constante évolution.

# JALONS PRÉV.

01

DOSSIER MOÏSE FC SUFCA ET IAE

FIN JANVIER 2025

02

PASSAGE A LA CFVU

FIN FEVRIER 2025

03

RECRUTEMENT DES CANDIDATS

MARS À JUIN 2025

04

RENCONTRE ENTREPRISES  
& COM / AFFICHE/EVENT

FÉVRIER À MAI 2025

05

RECRUTEMENT INTERVENANTS

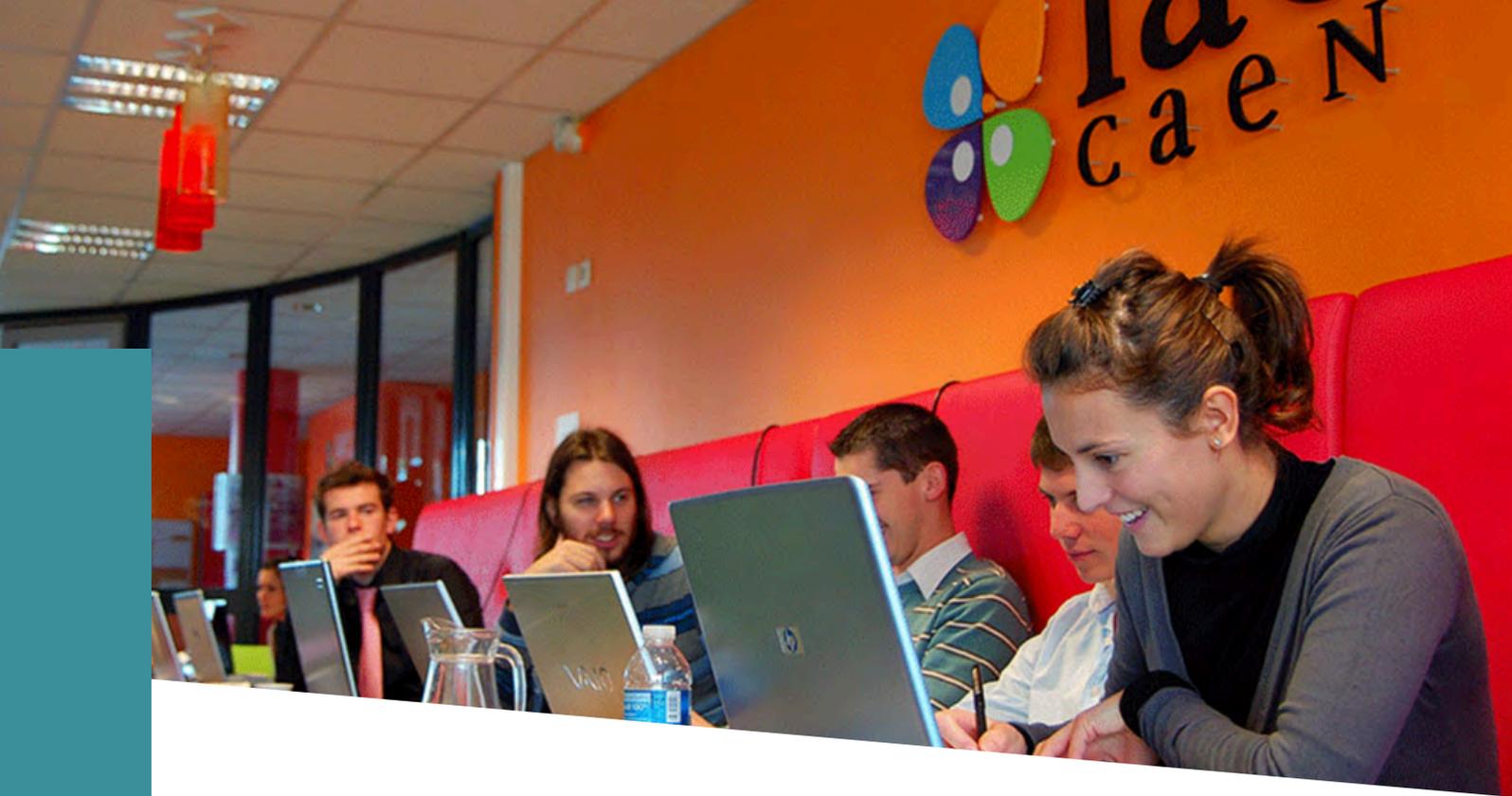
MARS À JUIN 2025

06

DÉBUT DE FORMATION

SEPTEMBRE 2025





# BUDGET

LE CHIFFRAGE SERA RÉALISÉ PAR LES SERVICES DU SUFCA ET  
DE LA FORMATION CONTINUE DE L'IAE

## NOTRE PROPOSITION

UN TARIF COMPRIS ENTRE

**11 800 ET 13 800 €**

# RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

## MASTER MQSE FA & FC



**CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG**

## CONTACT

**Yassine ININOU,**  
Maître de Conférences UNICAEN  
Yassine.ininou@unicaen.fr  
06-65-48-90-43

**Anne PETRON,**  
Maître de Conférences UNICAEN  
anne.petron@unicaen.fr  
06-15-38-86-94

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2025

### Délibération 2025-032

Direction des Études et de la Vie Étudiante

### Masters co-accrédités : Modalités de remboursement des frais de déplacement

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 mars 2025 ;*

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

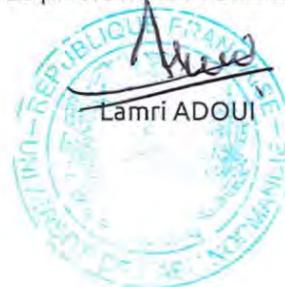
Le Conseil d'Administration approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement pour les masters co-accrédités.

Annexe : Modalités de remboursement des frais de déplacement.

#### Résultats du vote :

Unanimité (31 pour)

Fait à Caen, le 17 mars 2025  
Le président de l'Université,



Publié et Transmis au Rectorat le

**03 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## Projet de délibération

### **Objet : Remboursement des frais de déplacements pour les étudiants en master co-accrédité**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

*Vu la délibération n°2022-159 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022 approuvant la convention relative aux modalités de partenariat pour la mise en œuvre des masters co-accrédités entre l'Université Le Havre Normandie, l'Université de Rouen Normandie et l'Université de Caen Normandie ;*

### **Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Chaque année, les étudiants inscrits dans les masters co-accrédités doivent se déplacer sur les différents sites de la Région normande pour suivre leur formation.

Depuis, l'année universitaire 2022-2023, l'Université de Caen Normandie propose de prendre en charge les frais de déplacements inter-sites universitaires (Caen-Rouen, Caen-Le Havre) des étudiants de l'établissement, inscrits dans les masters co-accrédités.

Cette prise en charge se fait notamment par le remboursement des frais de déplacement des étudiants inscrits dans les masters co-accrédités.

### **La présente délibération a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de ces remboursements :**

#### **Article 1 : Public éligible**

Sont éligibles au dispositif de remboursement, les étudiants de l'Université de Caen Normandie, régulièrement inscrits pour l'année universitaire en cours, dans les masters co-accrédités listés à l'article 1 de la convention citée en référence, dont les modalités pédagogiques prévoient des enseignements en présentiel sur les différents sites des autres établissements accrédités pour la formation.

#### **Article 2 : Modalités de remboursement des frais de déplacement**

Le remboursement est effectué aux étudiants pendant la durée du master.

Les étudiants sont remboursés sur la base d'une indemnité forfaitaire journalière établie sur le tarif SNCF en vigueur pour un aller-retour en 2<sup>nd</sup>e classe dans la limite de dix allers-retours pendant la durée du master. Le déplacement est établi entre les sites établissements accrédités pour la formation.

Celle-ci sera versée sur une base individuelle et semestrielle et sera conditionnée à la présence de l'étudiant en cours, présence vérifiée par une feuille de d'émargement.

## CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DES MASTER CO-ACCREDITES ENTRE L'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE, L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE ET L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions,

Vu l'arrêté du 04/02/2022 portant accréditation de l'université Le Havre Normandie en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 27/06/2022 portant accréditation de l'université Rouen Normandie en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 01/07/2022 portant accréditation de l'université Caen Normandie en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Entre :

L'Université Le Havre Normandie citée « ULHN », représentée par M. Pedro LAGES DOS SANTOS, Président,

Et :

L'Université de Rouen Normandie citée « URN », représentée par M. Joël ALEXANDRE, Président,

Et :

L'Université de Caen Normandie citée « UCN », représentée par M. Lamri ADOUI, Président,

Il est convenu ce qui suit,

### **Article 1 : objet de la convention**

Les universités normandes sont partenaires dans le cadre de la formation conduisant à la délivrance de Masters co-accrédités :

- Master Science de l'éducation et de la formation (Caen-Rouen)
- Master Economie appliquée (Caen-Rouen-Le Havre)
- Master Management (Caen-Rouen-Le Havre)
- Master Gestion de l'environnement (Caen-Rouen-Le Havre)
- Master Histoire (Caen-Le Havre)
- Master Sciences de l'éducation et de la formation (Caen-Rouen)
- Master Droit international et droit européen (Caen-Le Havre)

- Master STAPS : Management du sport (Caen-Rouen)
- Master Activité Physique adaptée et santé (Caen-Rouen)
- Master Sciences du médicament et des produits de santé (Caen-Rouen)
- Master Biologie Agrosociétés (Caen-Rouen)
- Master Sciences de la matière (Caen-Rouen)
- Master Chimie (Caen-Rouen-INSA de Rouen)
- Master Microbiologie (Caen-Rouen)
- Master Neurosciences (Caen-Rouen)
- Master Biologie Santé (Caen-Rouen)

L'objet de la présente convention est de déterminer les termes des contributions respectives des partenaires, notamment les modalités de prise en charge et de répartition des heures d'enseignement assurées et des frais de déplacement des étudiants les modalités de reversements financiers entre les trois universités à l'issue de chaque année universitaire

### **Article 2 : Les personnels concernés**

Les partenaires s'engagent à se faire mutuellement part de leurs besoins respectifs à chaque début d'année universitaire par l'établissement, d'un tableau de service prévisionnel mentionnant l'identité des enseignants et le volume d'heures équivalent TD estimé à la charge respective des partenaires ainsi que l'identité des personnels assurant la direction de ces diplômes. Les personnels concernés sont les personnels enseignants permanents et contractuels des universités.

Ces éléments sont à adresser au plus tard le 30 septembre pour le 1<sup>er</sup> semestre et le 31 janvier pour le 2<sup>nd</sup> semestre.

Ce tableau de service prévisionnel au titre de chaque semestre universitaire sera partagé entre les partenaires.

Les heures effectuées par un enseignant dans un autre établissement que le sien, dans le cadre des co-accréditations en objet de cette convention, font partie du service de l'enseignant.

### **Article 3 : Carrière, frais de déplacement et de reprographie**

Les établissements partenaires employeurs des personnels concernés assurent respectivement le suivi de la carrière et la mise en œuvre des opérations de rémunération concernant leurs personnels.

Les établissements partenaires prennent en charge les frais de leurs personnels respectifs, notamment :

- Les frais liés aux déplacements entre les différents sites
- Les frais de reprographie

### **Article 4 : Déplacement des étudiants**

Dans le cas où les frais de déplacement des étudiants pour assister aux activités d'enseignement prévues dans les maquettes des diplômes concernés ne seraient pas pris en charge par la COMUE, les établissements partenaires prendront en charge ces frais pour leurs étudiants respectifs sur la base du tarif kilométrique forfait SNCF 2<sup>de</sup> classe.

Un état semestriel sera établi indiquant par diplôme le nombre d'étudiants de chaque établissement, le nombre de déplacements pris en charge et le forfait retenu pour cette prise en charge.

## **Article 5 : Bilan et conditions financières entre les universités**

Au terme de l'année universitaire et au plus tard avant la fin de l'année civile, les partenaires établissent chacun un bilan financier faisant apparaître :

- 1) Le récapitulatif des heures réalisées (calculé en équivalent TD) par les personnels permanents et les contractuels rattachés à leur établissement. Les enseignements mutualisés déjà existants ne font pas l'objet d'une facturation tant qu'ils ne donnent pas lieu à des volumes horaires supplémentaires du fait de la mutualisation.  
Au vu des trois états récapitulatifs ainsi réalisés, il appartiendra le cas échéant à chaque université de reverser aux deux autres une compensation financière correspondant au différentiel entre les heures réalisées entre deux universités. Ce différentiel portant sur l'ensemble des interventions donnera lieu à une unique facturation entre établissement. La facturation horaire se fera alors sur la base du taux de l'heure complémentaire en vigueur majoré du pourcentage affecté à la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).
- 2) Les frais de déplacement des personnels et des étudiants effectués dans le cadre des formations à l'article 1 de la présente convention, de façon à pouvoir assurer un suivi global du dispositif. Ces éléments ne feront pas l'objet de compensation financière entre établissement.

## **Article 6 : suivi de la convention**

Une évaluation conjointe du dispositif est réalisée avant la fin de l'année universitaire dans le cadre des engagements respectifs des partenaires.

## **Article 7 : litiges**

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

En cas de litige lié à la présente convention, les parties tenteront de régler leurs différends à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal de Rouen sera le seul compétent.

## **Article 8 : Communication et publicité**

Les partenaires s'engagent à faire figurer sur toutes leurs communications concernant les formations la mention du partenariat, et utilisent, après information préalable, leurs logos respectifs dans le respect des chartes graphiques de chacun.

## **Article 9 : durée, fin de la convention, renouvellement, rupture anticipée**

La présente convention est établie pour la période d'accréditation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et reconduite annuellement par accord express des cocontractants après évaluation du dispositif par ceux-ci jusqu'au 31 août 2027, date de fin de l'accréditation de cette offre de formation.

Modifiable par avenant, elle prendra fin au terme de la durée de l'accréditation des Masters indiqués à l'article 1 et peut être résiliée avant le terme prévu, moyennant un préavis de 2 mois par l'une ou l'autre des parties concernées. Cette résiliation devient effective à la rentrée universitaire suivante.

Convention signée en trois originaux.

Fait à Le Havre, le \_\_\_\_\_,

Pour l'Université Le Havre  
Normandie  
Le Président

Pour l'Université de Caen  
Normandie  
Le Président,

Pour l'Université de Rouen  
Normandie  
Le Président,

Pedro LAGES DOS SANTOS

Lamri ADOUI

Joël ALEXANDRE